

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

◆ 2024

L'ÉPARGNE ÉDUCATION A UN NOUVEAU NOM

**PRODUIT GARANTI PAR**

AtlantaSanad
ASSURANCE



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC
Vous d'abord

LIVRET FINANCIER

RÉSULTATS FINANCIERS

◆ 2024

SOMMAIRE

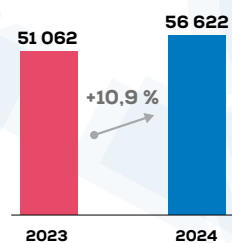
I. COMMUNIQUÉ DE PRESSE (FRANÇAIS)	5
II. COMMUNIQUÉ DE PRESSE (ARABE)	7
III. NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	9
IV. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	14
V. NOTES ET ANNEXES IFRS	16
VI. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES ÉTATS CONSOLIDÉS	28
VII. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024	29
VIII. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES ÉTATS SOCIAUX	36
IX. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	37
X. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
XI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	69
XII. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	73
XIII. ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES	88
XIV. RAPPORT ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE)	89

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

DES RÉSULTATS ANNUELS HISTORIQUES PORTÉS PAR DES PERFORMANCES REMARQUABLES

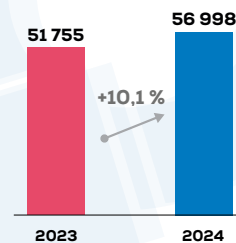
Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc s'est réuni le 17 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, pour examiner l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

ENCOURS CRÉDITS



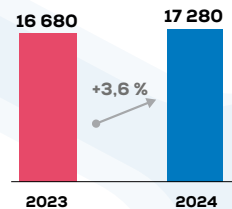
En millions de dirhams

ENCOURS RESSOURCES BILAN



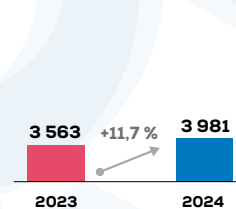
En millions de dirhams

CRÉDITS HABITAT



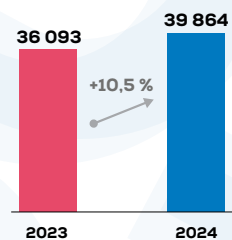
En millions de dirhams

CRÉDIT À LA CONSOMMATION



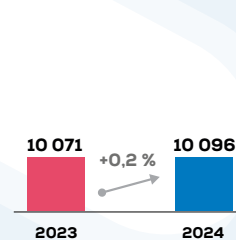
En millions de dirhams

RESSOURCES À VUE



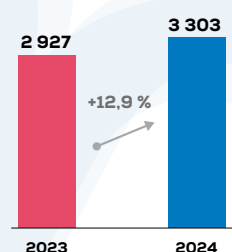
En millions de dirhams

RESSOURCES D'ÉPARGNE



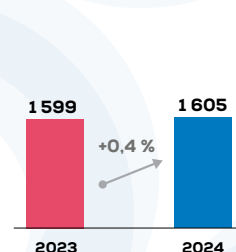
En millions de dirhams

PRODUIT NET BANCAIRE



En millions de dirhams

CHARGES D'EXPLOITATION



En millions de dirhams

FORTE PROGRESSION DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE, AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE ET RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DES CRÉDITS +10,9 %

Crédit du Maroc renforce son rôle dans le financement de l'économie nationale et poursuit sa dynamique de croissance avec des emplois qui ont progressé, à fin décembre 2024, de 10,9 % pour s'établir à 56 622 MDH.

Les crédits aux entreprises continuent leur évolution pour atteindre 33 316 MDH, soit +13,6 %, grâce notamment aux performances enregistrées au niveau du crédit-bail et des crédits à l'équipement qui ont évolué respectivement de +64,4 % et +25,1 %.

De leur côté, les crédits aux particuliers ont évolué de +5 % à 21 260 MDH, avec une hausse de +11,7 % des encours du crédit à la consommation et de +3,6 % des encours du crédit à l'habitat.

RENFORCEMENT DE LA COLLECTE BILAN +10,1 %

Les ressources bilan ont poursuivi leur progression pour atteindre 56 998 MDH, enregistrant ainsi une hausse de 10,1 % par rapport à l'année 2023.

Cette performance émane de l'accroissement des ressources à vue et des dépôts à terme qui se sont hissés respectivement à 39 864 MDH et 5 915 MDH.

Pour leur part, les comptes d'épargne ont atteint 10 096 MDH à fin décembre 2024.

PROGRESSION DU PRODUIT NET BANCAIRE +12,9 %

Le produit net bancaire consolidé s'est apprécié de 12,9 % pour atteindre 3 303 MDH à fin décembre 2024. Cette performance est portée par l'ensemble des lignes métiers de la banque :

- la marge nette d'intérêt a évolué de 9,1 % en se situant à 2 428 MDH, portée par la bonne dynamique commerciale de la banque et ses filiales de leasing et d'offshoring.
- la marge sur commissions a progressé de 5,4 %, atteignant 460 MDH, grâce notamment au développement des activités des filières spécialisées, du cash management et du commerce international.
- le résultat des opérations de marché s'est apprécié de 41,7 %, pour s'établir à 504 MDH, profitant d'une dynamique soutenue des activités obligataires et change.

La contribution des filiales au produit net bancaire s'est appréciée de 9,5 %, avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de 202 MDH.

HAUSSE NOTABLE DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION +27,9 %

Le résultat brut d'exploitation s'est situé à 1 698 MDH en progression de 27,9 %, profitant notamment de l'effet combiné de l'évolution du produit net bancaire consolidé et de la maîtrise des charges d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation s'est situé à 48,6 % en amélioration de 603 points de base par rapport à fin décembre 2023.

Hors éléments exceptionnels enregistrés en 2023 et 2024 (notamment un contrôle fiscal en 2023), le coefficient d'exploitation aurait connu une baisse de 497 points de base.

En termes d'investissement, Crédit du Maroc a engagé, durant l'année 2024, un montant total de 351 MDH qui a concerné principalement des investissements technologiques.

AMÉLIORATION CONFIRMÉE DU COÛT DU RISQUE -10,5 %

Crédit du Maroc a poursuivi sa politique anticipative des risques. Le coût du risque à fin décembre 2024 est maîtrisé à 398 MDH, en baisse de 10,5 % par rapport à 2023.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'est établi à 88,8 % en baisse de 52 points de base par rapport à 2023.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'est amélioré de 88 points de base, notamment en raison de la baisse de 1,6 % des créances en souffrance à 3 979 MDH.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE DE 47,3 %

Le résultat net part du groupe de Crédit du Maroc a enregistré une nette croissance de 47,3 % à 741 MDH, portée par la hausse du produit net bancaire consolidé et la maîtrise du coût du risque.

PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 41,70 dirhams par action.

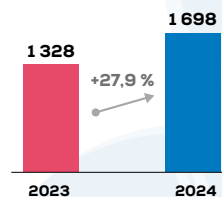
UNE ANNÉE 2024 PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE ET LA CROISSANCE DURABLE

En 2024, Crédit du Maroc a poursuivi le déploiement de son plan stratégique « CDM Boost 2028 ». Porté par un nouveau positionnement autour de la famille, ce plan vise à accélérer la dynamique commerciale en s'appuyant sur trois piliers majeurs : la refonte de l'offre et des parcours clients, l'accélération de la transformation digitale et l'amélioration continue de l'expérience client.

Crédit du Maroc a ainsi affirmé son positionnement de banque de la famille avec une offre compétitive, adaptée aux attentes évolutives de ses clients. La Banque a également poursuivi son engagement en faveur de l'innovation en enrichissant les fonctionnalités de son application bancaire. Crédit du Maroc a, d'un autre côté, été distingué, pour la deuxième année consécutive, par le titre 'Elu service client de l'année' dans la catégorie 'Banque conventionnelle'. Cette reconnaissance souligne la mise en œuvre réussie de sa stratégie centrée sur l'expérience client et l'excellence opérationnelle.

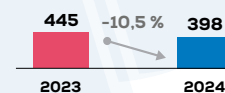
Sur un autre registre, la Banque a consolidé sa présence sur le marché financier avec le lancement de « CDM Capital Bourse », une nouvelle filiale dédiée aux marchés des capitaux.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

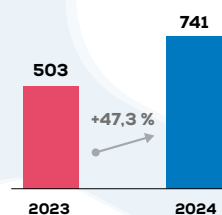


En millions de dirhams

COÛT DU RISQUE

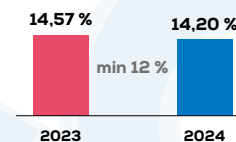


RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



En millions de dirhams

RATIO DE SOLVABILITÉ



Ces réalisations témoignent de la capacité de Crédit du Maroc à exécuter avec rigueur et ambition sa feuille de route, en consolidant ses fondamentaux et en poursuivant son engagement envers ses clients, ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes, pour une croissance durable et responsable.

Par ailleurs, l'offre de vente au public des actions de Crédit du Maroc, initiée par Holmarcom Finance Company, a connu un succès retentissant, affichant un taux de souscription qui a avoisiné les 18 fois. Ce résultat illustre l'attractivité de la vision stratégique de la Banque et la confiance des investisseurs dans sa trajectoire de croissance.

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2024 :

- IFC et Crédit du Maroc signent un accord pour la mise en place d'une ligne de financement en faveur de Crédit du Maroc de 1 milliard de dirhams destinée à promouvoir le financement des PME, l'entrepreneuriat féminin et les projets verts dans le Royaume.
- Présentation des résultats annuels de Crédit du Maroc au 31 décembre 2023.
- Communiqué financier : Les résultats financiers au 31 mars 2024.
- Crédit du Maroc organise une rencontre autour du thème : « Les nouveaux mécanismes pour accélérer vos investissements ».
- Crédit du Maroc et Mastercard s'associent pour contribuer à faire avancer la transformation numérique au Maroc.
- Communiqué financier : Les résultats financiers au 30 juin 2024.
- Marchés publics : Crédit du Maroc et Finéa s'allient pour propulser les TPE et PME et faciliter leur accès aux marchés publics.
- Crédit du Maroc renouvelle sa certification ISO37001, version 2016 de son Système de Management Anti-Corruption (SMAC).
- Crédit du Maroc fait évoluer sa gouvernance pour accompagner ses nouvelles ambitions stratégiques.
- Communiqué financier : Les résultats financiers au 30 septembre 2024.
- La Notation de Crédit du Maroc confirmée par Moody's.
- Crédit du Maroc Elu service client de l'année 2025. Une consécration pour la 2ème année consécutive, dans la catégorie « Banque conventionnelle pour les particuliers ».

Contact Presse - Communication financière : Mouna Benrhanem - mouna.benrhanem@cdm.ma

Site web : www.creditdumaroc.ma - Centre de Relation Clients : 3232

Lien pour télécharger le livret financier : https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_financier_annuel_2024.pdf

النتائج الموطدة إلى غاية 31 دجنبر 2024

نتائج سنوية تاريخية بفضل المنجزات المتميزة المحققة

انعقد مجلس رقابة مصرف المغرب بتاريخ 17 مارس 2025، برئاسة السيد محمد حسن بنصالح، لدراسة النشاط والحسابات المحصورة إلى غاية 31 دجنبر 2024.

تطور قوي للأداء التجاري وتحسن القدرة الربحية وتعزيز الأسس المالية

تسارع نمو القروض بنسبة +10,9%

يعزز مصرف المغرب دوره في تمويل الاقتصاد الوطني، مواصلا ديناميته التنامية من خلال تطور الاستعمالات بنسبة 10,9 % مع متم دجنبر 2024، لتصل إلى 56 622 مليون درهم.

في السياق ذاته، واصلت القروض الممنوحة للمقاولات تطورها لتبلغ 33 316 مليون درهم، أي بنسبة +13,6 %، وذلك بفضل المنجزات المسجلة أساسا على مستوى القرض الإيجاري و قروض التجهيز التي ازدادت تواليا بنسبتي +64,4 % و +25,1 %.

وتطورت القروض الممنوحة للخواص بدورها بنسبة +5 % لتصل إلى 21 260 مليون درهم، مع ارتفاع جاري قروض الاستهلاك بنسبة +11,7 % و جاري قروض السكن بنسبة +3,6 %.

تقوية موارد الحصيلة بنسبة +10,1%

استمرت موارد الحصيلة في منحها التصاعدي لتبلغ 56 998 مليون درهم، مسجلة بذلك ارتفاعا نسبته 10,1 % مقارنة مع سنة 2023.

ويعود هذا الأداء لارتفاع الموارد تحت الطلب والودائع لأجل الموارد التي ارتفعت تواليا إلى 39 864 مليون درهم و 5 915 مليون درهم.

وبلغت حسابات الادخار من جهتها 10 096 مليون درهم مع متم دجنبر 2024.

تطور الناتج الصافي البنكي بنسبة +12,9%

تعزز الناتج الصافي البنكي الموطد بنسبة 12,9 % ليبلغ 3 303 مليون درهم مع متم دجنبر 2024. ويرجع الفضل في هذا الأداء لكافة المحاور المهنية للبنك، بحيث :

- تطور هامش الفائدة الصافي بنسبة 9,1 % ليبلغ 2 428 مليون درهم، وذلك بفضل الدينامية التجارية الجيدة للبنك وشركاته التابعة المتخصصة في القرض الإيجاري وتحويل الخدمات (الأوفشورينغ).
- تطور هامش العمولات بنسبة 5,4 % ليبلغ 460 مليون درهم، أساسا بفضل تطور أنشطة الفروع المتخصصة وخدمات تدبير النقد والتجارة الدولية.
- تحسن نتيجة عمليات السوق بنسبة 41,7 %، لتصل إلى 504 مليون درهم، مستفيدة من الدينامية المتواصلة لأنشطة السندات والصرف.

وتعززت مساهمة الشركات التابعة في الناتج الصافي البنكي بنسبة 9,5 %، مع تحقيقها لرقم معاملات إجمالي قدره 202 مليون درهم.

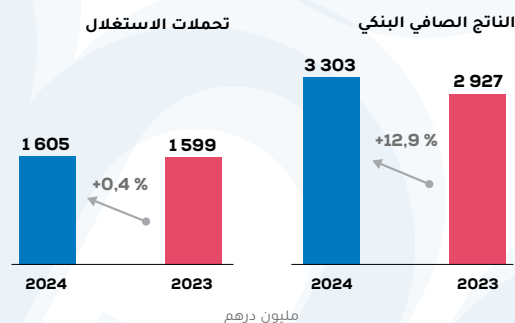
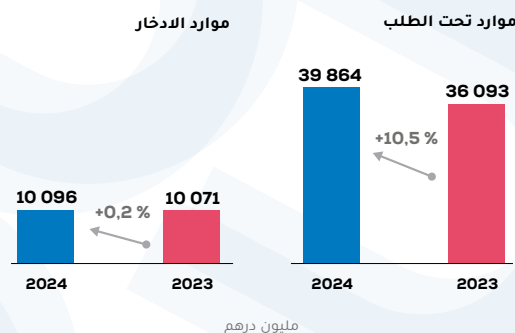
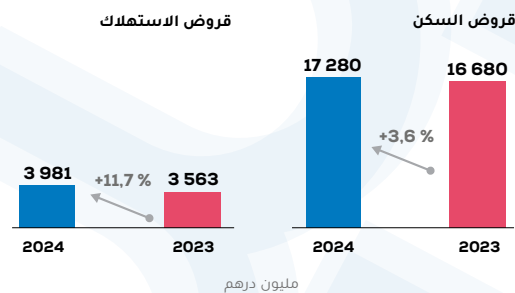
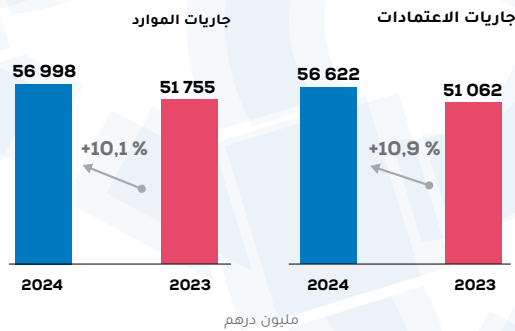
ارتفاع ملحوظ للنتيجة الإجمالية للاستغلال بنسبة +27,9%

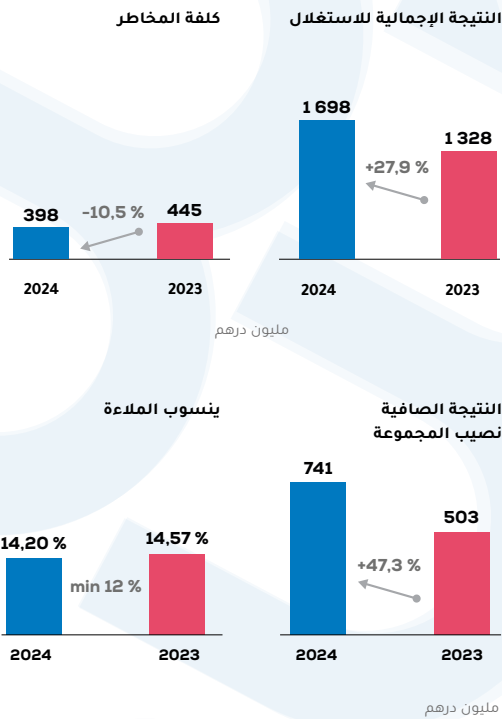
بلغت النتيجة الإجمالية للاستغلال 1 698 مليون درهم بتطور نسبته 27,9 %، مستفيدة بالأساس من التأثير المزدوج لتطور الناتج الصافي البنكي الموطد والتحكم في تكاليف الاستغلال.

وبلغ معامل الاستغلال 48,6 %، بتحسين قدره 603 نقطة أساس مقارنة مع متم دجنبر 2023.

ودون احتساب العناصر الاستثنائية المسجلة في 2023 و 2024 (خصوصا المراقبة الضريبية في 2023)، سجل معامل الاستغلال انخفاضا نسبته 497 نقطة أساس.

وخلال سنة 2024، قام مصرف المغرب بإنجاز استثمارات بمبلغ إجمالي قدره 351 مليون درهم همت أساسا الاستثمارات التكنولوجية.





تحسين مؤدك لتكلفة المخاطر بنسبة 10,5%

واصل مصرف المغرب سياسته الاستباقية للمخاطر. و مع مزم دجنبر 2024، تم التحكم في تكلفة المخاطر لتصل إلى 398 مليون درهم، بانخفاض نسبته 10,5 % مقارنة مع سنة 2023.

وبلغت نسبة تغطية الديون معلقة الأداء 88,8 %، بانخفاض قدره 52 نقطة أساس مقارنة مع سنة 2023. وتحسنت نسبة الديون المتعثرة والمتنازع بشأنها بـ 88 نقطة أساس، لا سيما بفعل انخفاض الديون معلقة الأداء بنسبة 1,6 % لتصل إلى 3 979 مليون درهم.

تعزيز القدرة على تحقيق الربح بنسبة 47,3%

سجلت النتيجة الصافية نصيب مجموعة مصرف المغرب نموا ملحوظا بنسبة 47,3 %، لتصل إلى 741 مليون درهم، وذلك أساسا بفعل نمو الناتج الصافي البنكي الموطد والتحكم في تكلفة المخاطر.

اقتراح توزيع الربح

سيقترح مجلس الإدارة الجماعية على الجمعية العامة العادية توزيع ربحة بمبلغ 41,70 درهم عن كل سهم واحد.

سنة 2024 تحت شعار التحول الاستراتيجي والنمو المستدام

في سنة 2024، واصل مصرف المغرب تنفيذ مخططة الاستراتيجية « CDM Boost 2028 ». وبفضل تمركه الجديد حول العائلة، يروم هذا المخطط تسريع الدينامية التجارية اعتماداً على ثلاث دعائم أساسية : مراجعة العرض ومسارات الزبناء، تسريع التحول الرقمي، والتحسين المستمر لتجربة الزبناء. من هذا المنطلق، أكد مصرف المغرب تمركه باعتباره بنكاً للعائلة، من خلال تقديمه لعرض تنافسي يتماشى مع الاحتياجات المتطورة لزبناءه. كما واصل البنك التزامه لفائدة الابتكار من خلال إغناء وظائف تطبيقه البنكي. ومن ناحية أخرى، تم تتويج مصرف المغرب للسنة الثانية على التوالي بجائزة «أفضل خدمة للزبناء خلال السنة» في فئة «البنوك التقليدية». ويبرز هذا التتويج التنفيذ الناجح لاستراتيجية البنك التي تضع تجربة الزبون و التميز التشغيلي في محور اهتماماتها.

وعلى صعيد آخر، عزز البنك حضوره في السوق المالية مع إطلاق شركة تابعة جديدة تنشط في سوق الرساميل تحت اسم «CDM Capital Bourse».

لائحة البلاغات الصحافية لسنة 2024 :

- مؤسسة التمويل الدولية ومصرف المغرب يعززان شراكتهما بتمويل قدره 100 مليون دولار لدعم المقاولات الصغرى والمتوسطة و ريادة الأعمال النسائية والمشاريع الخضراء.
- تقديم النتائج السنوية لمصرف المغرب عند مزم 31 دجنبر 2023.
- بلاغ النتائج المالية عند مزم 31 مارس 2024.
- مصرف المغرب نظم لقاء حوارياً حول «الليات الجديدة لتسريع الاستثمارات».
- اتفاقية شراكة تجمع بين مصرف المغرب و ماستركارد للمساهمة في دعم التحول الرقمي في المغرب.
- بلاغ النتائج المالية عند مزم 30 يونيو 2024.
- مصرف المغرب و Finèa، يوحدان جهودهما لتعزيز الشركات الصغيرة والمتوسطة وتسهيل ولوجهم إلى الصفقات العامة.
- مصرف المغرب يحدد شهادته ISO37001 نسخة 2016، لنظام إدارة مكافحة الفساد (SMAC).
- مصرف المغرب يحدد تغييرات في حكامته لدعم طموحاته الاستراتيجية الجديدة.
- بلاغ النتائج المالية عند مزم 30 شتنبر 2024.
- التصنيف الائتماني للمغرب مؤكد من قبل وكالة Moody's.
- تتويج مصرف المغرب بلقب أفضل خدمة للزبناء لعام 2025، تميز للسنة الثانية على التوالي في صنف «البنك للمستهلك».

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 DÉCEMBRE 2024.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- Les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les provisions ;
- Les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS9, IAS32 ET 39) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou

à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

♦ Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

♦ Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

♦ Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ; ou
- d'instruments de capitaux propres.

► Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé. On distingue trois modèles de gestion :

- Le **modèle de pure collecte** dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées.

- Le **modèle mixte** dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le **modèle de pure cession** dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

► Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

► Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

► Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test «SPPI». C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

► Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

◆ Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

► Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

► Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

◆ Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Le Groupe comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues («Expected Credit Losses» ou «ECL») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS16 ; et
- Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

• Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- **1^{ère} étape (Bucket 1)** : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- **2^{ème} étape (Bucket 2)** : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- **3^{ème} étape (Bucket 3)** : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de «défaut» est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de «défaut» convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre «Grandes clientèles» : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en

principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Le Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour régulièrement et permettent d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Un premier niveau tenant en compte le contexte macro-économique global dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations
- Un deuxième niveau tenant en compte les spécificités du portefeuille du Crédit du Maroc.

• Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus.
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les titres, le Groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés «*Investment Grade*», en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés «*Non-Investment Grade*» (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

• Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par «modification de contrat», sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par «refinancement», sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de «créance restructurée» est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de «restructurée» pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (*Bucket 2*).

Instruments financiers dérivés

◆ Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du Maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

◆ Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

RESTRUCTURATIONS POUR CAUSE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit du Maroc a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans

d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

L'impact de la décote est calculé au moment de l'étude de restructuration et fait l'objet de comptabilisation et d'étalement lorsque les impacts sont significatifs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards.

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- **Le modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêt, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

OPÉRATIONS EN DEVICES

En date d'arrêt, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en dirhams, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit du Maroc.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.

d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative et il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents ;
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Ecart actuariel : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de

prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cash flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière :** Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire :** Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité :** Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés :** Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des

hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (*Statement Of Recognised Income and Expenses*), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Norme

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

IFRIC23

L'interprétation IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe Crédit du Maroc a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation.

Pour le traitement de l'IFRIC 23, le Groupe CDM a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 235 047	2 265 791
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	4 785 186	2 596 910
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3.5	4 544 070	2 366 801
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	241 116	230 109
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	675 103	1 054 279
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.3	675 103	1 054 279
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	3.2	915 291	1 397 240
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	5 665 530	6 012 399
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	56 622 038	51 061 669
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôt Exigible	3.8	5 830	3 253
Actifs d'impôt différé	3.8	149 903	159 789
Comptes de régularisation et autres actifs	3.4	586 707	422 280
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 497 883	1 495 747
Immobilisations incorporelles	3.6	912 374	795 981
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		74 050 891	67 265 338

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	3 147 045	2 821 107
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	718 942	595 229
Marge d'intérêt		2 428 102	2 225 878
Commissions (Produits)	2.3	532 188	494 917
Commissions (Charges)	2.3	72 175	58 490
Marge sur Commissions		460 013	436 427
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	502 538	355 432
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		487 073	343 380
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		15 465	12 052
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	1 264	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		1 264	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités		31 691	20 666
Charges des autres activités		120 427	111 487
PRODUIT NET BANCAIRE		3 303 182	2 926 916
Charges générales d'exploitation		1 345 385	1 365 976
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		259 704	232 914
Résultat Brut d'Exploitation		1 698 093	1 328 026
Coût du risque	2.1	-398 408	-445 294
Résultat d'Exploitation		1 299 685	882 732
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	-6 142	-4 425
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		1 293 543	878 307
Impôts sur les résultats	3.8	552 594	380 083
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		740 949	498 225
Intérêts minoritaires		-	-4 864
Résultat net Part du groupe		740 949	503 089
Résultat par action		68,09	46,23
Résultat dilué par action		68,09	46,23

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		702	884
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	25 134	15 984
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.9	25 134	15 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.1	1 738 769	1 137 272
Dettes envers la clientèle	3.1	56 997 885	51 755 426
Titres de créance émis	3.1	3 180 479	3 424 402
Passifs d'impôt exigibles	3.8	189 008	125 097
Passifs d'impôt différé	3.8	5 003	17 885
Comptes de régularisation et autres passifs	3.4	2 243 448	1 891 556
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	554 447	565 955
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 237 163	1 250 969
Capitaux propres		7 878 853	7 079 907
Capital et réserves liées		4 823 451	4 346 514
Réserves consolidées		2 273 030	2 197 909
Part du groupe		2 273 030	2 147 334
Part des minoritaires		-	50 576
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		41 423	37 259
Part du groupe		41 423	37 259
Part des minoritaires		-	-
Résultat net de l'exercice		740 949	498 225
Part du groupe		740 949	503 089
Part des minoritaires		-	-4 864
TOTAL		74 050 891	67 265 338

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	1 293 543	878 307
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	259 704	232 914
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	19 854	289 796
+/- Dotations nettes aux provisions	-6 202	-41 381
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6 142	-4 425
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-15 728	11 890
+/- Autres mouvements	-148 600	-102 184
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	102 885	386 610
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-311 170	356 201
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 305 325	-465 570
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	297 360	595 979
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-
- Impôts versés	-558 455	-396 449
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	519 612	-3 554 358
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 916 040	-2 289 440
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-372 091	-441 626
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-372 091	-441 626
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	104 799	200 138
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-242 000	1 800 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-137 201	2 000 138
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	308	-2 924
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 407 056	-733 852

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 525 258	3 259 110
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 265 415	1 868 563
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	259 842	1 390 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 932 314	2 525 258
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 235 491	2 265 415
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 696 823	259 842
Variation de la trésorerie nette	1 407 056	-733 852

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 088 121	2 766 149	-	2 444 050	10 567	-	6 308 887	50 576	6 359 463
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-293 793	-	-	-293 793	-	-293 793
Autres	-	492 244	-	-	-	-	492 244	-	492 244
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	503 089	-	-	503 089	-4 864	498 225
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	31 099	-	31 099	-	31 099
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-4 406	-	-4 406	-	-4 406
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-2 924	-	-	-2 924	-	-2 924
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-2 924	26 693	-	23 768	-	23 768
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 088 121	3 258 393	-	2 650 422	37 259	-	7 034 195	45 712	7 079 907
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-372 138	-	-	-372 138	-	-372 138
Autres	-	476 937	-	-	-	-	476 937	-	476 937
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	740 949	-	-	740 949	-	740 949
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	839	-	839	-	839
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 325	-	3 325	-	3 325
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	308	-	-	308	-	308
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	155	-	-	155	-	155
Autres	-	-	-	-	4 164	-	4 164	-	4 164
Variations de périmètre	-	-	-	-5 718	-	-	-5 718	-45 712	-51 429
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 088 121	3 735 329	-	3 013 979	41 423	-	7 878 853	-0	7 878 853

**RÉSULTAT NET, GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	740 949	498 225
Éléments recyclables en résultat net :	1 148	28 175
Écarts de conversion	308	-2 924
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 718	50 292
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	879	19 193
Éléments non recyclables en résultat net :	3 325	-4 116
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	5 306	-6 929
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	1 981	-2 813
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 473	24 058
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	745 422	522 283
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	745 422	527 147
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-	-4 864

NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses

actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en dirhams en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en dirhams, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe CDM. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2024.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 31 DÉCEMBRE 2024

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital Bourse	15 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc International		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

LA GOUVERNANCE

Depuis le 24 septembre 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la Banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi 17-95 »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (la « Loi Bancaire ») et les statuts de la Banque.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Composition du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 15 des statuts de Crédit du Maroc, le Conseil de Surveillance est composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de quinze membres, nommés par l'Assemblée Générale et pouvant être renouvelés ou révoqués par cette dernière.

Au 31 décembre 2024, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres.

Prénom et nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours	Membre d'un Comité
Mohamed Hassan BENSALAH	Président du Conseil	12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-
Karim CHIOUAR	Membre du Conseil	12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et R
Zouhair CHORFI ⁽²⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C et R
AtlantaSanad S.A. représentée par Madame Fatima Zahra BENSALAH ⁽⁴⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C
Holmarcom Finance Company S.A. représentée par Madame Lamiae KENDIL	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A
Mohammed Ali KADIRI ^(1,3)	Membre indépendant du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et C
Nadine KONISKI-ZIADÉ ⁽¹⁾	Membre du Conseil	03/2024	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	R

(A) Comité d'Audit.

(R) Comité des Risques.

(C) Comité de Nomination et de Rémunération.

(1) Membre indépendant.

(2) Président par intérim du Comité des Risques.

(3) Président du Comité d'Audit.

(4) Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

1.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

a) Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, et s'appuie sur des Comités spécialisés détaillés ci-après. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

b) Rôles et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

1.3. Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et

au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen, destinées à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à date, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

2. LE DIRECTOIRE

2.1. Composition du Directoire

Selon l'article 141 des statuts de la Banque, le Directoire est constitué de deux à sept membres désignés par le Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2024, le Directoire est composé des quatre membres suivants :

Nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours
Ali BENKIRANE	Président du Directoire	Conseil de Surveillance du 06/12/2022	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Said JABRANI	Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale	Conseil de Surveillance du 07/03/2023	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Younes LAHLOU	Membre du Directoire en charge du Fonctionnement	Conseil de Surveillance du 07/11/2023	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
ALI CHORFI	Membre du Directoire en charge du Corporate & Investment Banking	Conseil de Surveillance du 18/09/2024	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

2.2. Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

a) Rôle et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts du Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

b) Rôles et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

2. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc. Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Étude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdélégées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes réglementaires.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients

segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Le système de notation du Crédit du Maroc est backtesté annuellement.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

- Le Front Office

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la DGA Corporate du pôle Développement.

- Le Middle Office

Le Middle Office assure les contrôles et le respect des limites fixées par les Risques.

- Le Back-Office

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

Pôle RMF (Risques de Marché et Financier)

En matière de suivi et de contrôle des activités de la Salle des Marchés, RMF a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...) ;
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scénarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises.

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle des Risques de Marché et Financier a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir : livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les

transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil Global View Risk alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, GVR calcule aussi de manière automatisée des stress historiques (crises de 1994, de 1997, subprimes, Covid-19, etc.) selon des chocs observés qui sont paramétrés dans l'outil, ainsi que des stress hypothétiques (resserrement liquidité, tensions internationales, etc.).

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans un autre outil et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Des travaux de remplacement de GVR et de CADRE par un outil disposant des mêmes fonctionnalités sont en cours afin d'autonomiser le CDM avant la fin du premier semestre 2023.

Ségrégation des Banking et Trading books

Afin d'assurer d'une gestion saine et prudente de sa Trésorerie ainsi que de la couverture de ses risques propres, le Crédit du Maroc a mis en place une réorganisation de ses portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- la maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la Direction Gestion Financière qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global (RTIG)

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

La mesure du RTIG fait appel à une approche statique, basée sur plusieurs modèles afin de transformer les données mensuelles en indicateurs de risque quantifiables sur toute la durée de vie future du bilan.

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours et taux de cession interne associés) dans une devise donnée.

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est la résultante de différentes composantes de risque qui sont notamment représentées par des gaps :

- Un risque directionnel sur opérations à taux fixe : Le gap « Taux fixe »
- Un risque optionnel sur les options explicites (caps, floors...) si la banque a développé des modèles d'options, et implicites s'agissant notamment des remboursements anticipés sur les crédits
- Un risque de base sur les opérations à taux révisable et variable induit par des dé-corrélations entre les index : Les gaps d'Index

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 une nouvelle circulaire qui encadre la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et fixe de nouvelles exigences en matière de fonds propres économiques. Cette circulaire est entrée en vigueur en juin 2021.

Les principaux changements introduits par cette nouvelle réglementation qui impacte considérablement l'appréciation du risque de taux du Banking Book :

- Les postes non sensibles aux taux d'intérêts notamment les Fonds Propres de Base, les titres de transactions, les titres de négociation ainsi que leurs ressources de marché ne sont pas pris en compte dans l'exposition au risque de taux.

- Les flux de Trésorerie prévisionnels sont ventilés sur 20 tranches de maturités.

- La limite réglementaire sur les Fonds Propres est revue à la baisse passant de 20% des fonds propres globales à 15% des fonds propres de catégorie I (CET1). A noter que le régulateur a prévu une période transitoire pour le respect du minimum réglementaire sur le AEVE : 20% des FP globales au 31-12-21, 20% des FP CET1 au 31-01-22, 15% des FP CET1 au 01-01-23.

- L'identification du risque de base en précisant pour les instruments à taux variables, la date de révision, la référence considérée pour l'indexation et les taux appliqués.

- Le calcul de la durée de vie moyenne des flux du bilan et du hors bilan actualisés, conformément à une formule de durée spécifique.

- L'application de 6 scénarii de chocs de taux d'intérêt sur trois devises : MAD / EUR / USD.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées.

Le risque de liquidité

Il est défini comme étant le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Il peut prendre deux formes :

- **Risque d'illiquidité** : se traduisant par l'incapacité de la banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts ;

- **Risque de transformation** : où le terme des emplois est en général supérieur au terme des ressources, transformation inhérente à l'activité bancaire.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le Comité ALM a pour fonction de :

- Approuver la stratégie globale en matière de gestion du risque de liquidité
- Gérer la trésorerie MLT de la banque
- Mettre en place une approche pour mesurer et suivre du risque de liquidité
- Etablir un système de limites appropriées encadrant les principaux indicateurs utilisés
- Veiller à ce que des simulations de scénarios de stress soient effectuées en vue d'évaluer la capacité de la banque à faire face à des situations de crise de liquidité
- Décider du plan d'urgence destiné à être mis en œuvre en cas de tensions ou de crises de liquidité
- Prévoir les instruments et les stratégies de couverture du risque de liquidité
- Définir le système de reporting dans les situations normales ou de crise de liquidité
- Veiller au respect des coefficients réglementaires, dont le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

En plus du Comité ALM trimestriel, un Comité Trésorerie mensuel a été instauré en janvier 2016 avec pour objectif, entre autres, de piloter de façon opérationnelle la trésorerie court terme de la banque.

Conventions d'écoulement

Les modèles ALM au sein de la banque suivent une logique de « Run Off » à partir d'un bilan constaté à la date de calcul. Cette approche permet d'avoir une vision sur l'écoulement du bilan dans le temps et d'avoir une mesure précise de la marge sous une hypothèse de cessation d'activité dénuée de toute

prise en compte d'une production commerciale ou activité financière future.

Les règles d'écoulement se fondent sur une approche segmentée des encours. Par cette segmentation, elles s'appuient sur la définition de populations homogènes en termes de « comportement » (au sens statistique).

Ces modèles sont le socle commun à la mesure des risques de taux et de liquidité et au pilotage de la marge. Ils servent :

- d'une part pour le calcul du RTIG et donc influencent les prises de décisions en matière de couverture.

- d'autre part pour le calcul des taux de cession internes entre le pool commercial et le pool ALM. A ce titre, ils déterminent les marges analytiques des crédits et de la collecte.

Les modèles ALM, calibrés et revus annuellement, doivent minimiser le risque de sur-couverture ; dans ce sens l'étude statistique a pour principaux objectifs :

- Éliminer le risque de concentration : Si une faible fraction de clients détient une forte proportion de l'encours, l'encours global est susceptible de chuter brutalement de façon imprédictible. La règle de prudence demande donc à ce que cette fraction d'encours soit retirée (part volatile).

- Tenir compte des cycles / saisonnalités : Si l'historique d'encours présente des saisonnalités, la variable « solde des comptes » sera remplacée par « moyenne glissante des soldes des comptes », cette moyenne étant calculée sur une période suffisamment longue pour s'affranchir des effets de cycle.

- Conserver la pertinence sur la durée afin de garder une logique commerciale d'écoulement.

Risque de change (Banking Book)

Le risque de change du Banking book est suivi et géré par le Comité ALM qui prend connaissance des expositions et de leur évolution à travers les reportings trimestriels mis en place.

La fonction ALM suit l'ensemble des positions de change de la banque, à l'exception des positions gérées dans le cadre des activités de trading, et ce dans le cadre des normes internationales relatives à la mesure et l'encadrement du risque de change.

Dans le cadre du risque de change, le Comité ALM a comme principaux objectifs :

- Analyser le risque
- Valider la proposition de limites et leur compatibilité avec les limites globales et réglementaires
- Vérifier le respect de ces limites
- Valider les propositions de gestion.

Les Positions de Change Opérationnelles (PCO) peuvent se mesurer en méthode « flux » ou « stock ». Pour le Crédit du Maroc, cette position se compose des positions de change virement bilan et hors bilan de la clientèle, ainsi que l'encaisse en billets de banque.

Les positions de change structurelles (PCS) résultent principalement des prises de participations dans des établissements en devises étrangères. A noter, toutefois, l'exception des participations en devise comptabilisées à la JVR (juste valeur par résultat) qui sont à prendre en compte dans la position de change opérationnelle et non structurelle dans la mesure où la position de change induite est réévaluée par contrepartie du compte de résultat. Pour le Crédit Du Maroc, cette position se compose de la position en USD sur les titres de participation de la filiale « CDM International » qui fait l'objet d'un encadrement par une limite globale en montant.

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré dans ATLAS, outil opérationnel depuis 2008.

3. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE BÂLE

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

4. PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs balaïs avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc.) ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Renforcer la capacité d'anticipation des risques.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés selon un planning établi par une équipe projet et validé par le Comité de pilotage des risques, présidé par le Président du Directoire.

5. GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

5.1 Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

5.2 Ratio de Solvabilité

Au 31 Décembre 2024, les ratios du Groupe se présentant comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(en milliers de dirhams)

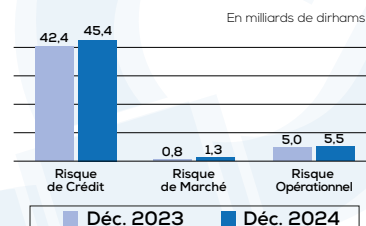
	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres de catégorie 1	6 629 034	5 986 956
Total fonds propres	7 401 240	7 008 784
Risques pondérés	52 128 896	48 101 656
Ratio sur fonds propres de base (T1)	12,72%	12,45%
Ratio de solvabilité	14,20%	14,57%

5.3 Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion
Risque de crédit	x	Méthode standard
Risque de marché	x	Méthode standard
Risque opérationnel	x	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc



Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	déc-23		déc-24		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	42 375 958	3 390 077	45 358 894	3 628 712	2 982 936	238 635
Dont: Souverain	8 167	653	66 078	5 286	57 911	4 633
Dont: Établissements	2 870 776	229 662	1 968 774	157 502	-902 002	-72 160
Dont: Entreprises	26 987 922	2 159 034	30 885 736	2 470 859	3 897 814	311 825
Dont: Clientèle de détail	9 696 433	775 715	9 915 822	793 266	219 388	17 551
Risque de Marché	755 608	60 449	1 272 009	101 761	516 400	41 312
Risque Opérationnel	4 970 090	397 607	5 497 993	439 839	527 903	42 232
Total	48 101 656	3 848 133	52 128 896	4 170 312	4 027 240	322 179

1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération. Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	31/12/2023	31/12/2024
Risque de taux	44 534	91 039
Risque spécifique de taux	2 487	892
Risque général de taux	42 047	90 147
Risque de change	15 914	10 722
Total	60 449	101 761

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base.

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.

5.4 ICAAP (Internal Capital Adequacy Process)

Le processus d'évaluation et d'adéquation du capital interne est un processus qui vise, d'une part à assurer en permanence un équilibre entre les fonds propres de la banque et l'ensemble des risques encourus, et anticiper tout déséquilibre pouvant nuire à sa viabilité financière et la continuité de son activité et d'autre part, à mettre en œuvre les solutions de rétablissement appropriées.

C'est un processus qui apporte une contribution substantielle à l'évaluation :

- Du modèle d'activité de la banque
- De la gouvernance interne et la gestion globale des risques
- Des risques majeurs – appétence aux risques
- Des exigences en capital réglementaire et interne
- Du pilotage des fonds propres prudentiels (pilier 1 et 2)

La démarche ICAAP est un processus en enrichissement continu, qui évolue à la demande des dirigeants, pour prendre en compte les évolutions réglementaires (Directive 3/W/2021 et exigences croissantes de BAM) et intégrer les meilleures pratiques internationales.

Le cadre général d'appétence aux risques présente l'ICAAP comme l'un de ses dispositifs opérationnels clés.

Pour l'exercice ICAAP 2021, ce cadre a été respecté et enrichi. Ainsi, le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé des évolutions significatives de l'ICAAP, les comptes rendus du Comité des risques lui ont été régulièrement faits. Les dernières évolutions de l'ICAAP ont été inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Directoire.

L'appropriation du dispositif s'est enfin renforcée via :

- Une formation ICAAP dispensée aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance en 2021 ;
- Une prise en charge renforcée par la Direction Financière, qui assure la centralisation du dispositif ICAAP, et qui a réalisé, sur l'exercice écoulé, d'importants travaux d'amélioration et de renforcement du dispositif (Cf. Evolutions majeurs intégrées dans le dispositif ICAAP 2021) ;
- Un appui technique d'un cabinet externe dans une perspective d'amélioration continue du dispositif ICAAP et afin d'intégrer les meilleures pratiques internationales.
- Les éléments clés de l'ICAAP sont intégrés aux états de reporting adressés aux instances dirigeantes, ainsi qu'au Conseil Surveillance, et enrichis d'une dimension prospective régulièrement actualisée.

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-136 142	-55 163
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-18 859	6 680
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	306	3 634
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-19 392	2 695
Engagements par signature	227	350
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-117 283	-61 843
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-105 138	-62 000
Engagements par signature	-12 145	157
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	220 464	-198 844
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	189 849	-195 617
Engagements par signature	30 614	-3 228
Autres actifs	-85 479	-38 509
Risques et charges	-21 641	-23 524
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-22 798	-316 040
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-393 850	-154 376
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	18 115	25 122
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	125	-
Coût du risque de crédit	-398 408	-445 294

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	63 113	-	63 113	69 438	-	69 438
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	9 167	3 408	5 759	16 807	4 316	12 491
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	420 804	65 765	355 038	378 271	51 751	326 520
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	39 105	3 002	36 103	30 401	2 424	27 978
Produits nets des commissions	532 188	72 175	460 013	494 917	58 490	436 427

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-6 142	-4 425
Plus values de cession	1 553	40
Moins value de cession	-7 695	-4 465
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-6 142	-4 425

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (2.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes reçus	2 401	5 575
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	170 954	54 357
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-12 944	6 477
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	342 127	289 023
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	502 538	355 432

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (2.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 264	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 264	-

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	3 078 799	2 745 113
Opérations avec les établissements de crédit	247 939	219 240
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	2 715 412	2 442 194
Opérations de location-financement	115 448	83 679
Titres de dettes	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	57 861	62 942
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	57 861	62 942
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	10 385	13 052
Produits d'intérêts	3 147 045	2 821 107
Sur les passifs financiers au coût amorti	526 063	479 014
Opérations avec les établissements de crédit	75 900	117 343
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	450 163	361 671
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	192 879	116 215
Charges d'intérêts	718 942	595 229

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	301 338	614 030
Emprunts de trésorerie au jour le jour	200 014	-
Emprunts de trésorerie à terme	248 312	326 783
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension à terme	-	-
Emprunts financiers	780 339	37 320
Autres	208 765	159 139
Valeur au bilan	1 738 769	1 137 272

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	39 853 887	36 071 327
Comptes à terme	5 915 437	3 993 319
Comptes d'épargne	10 095 790	10 070 845
Autres comptes créditeurs	1 132 771	1 619 935
Valeur au bilan	56 997 885	51 755 426

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Certificats de dépôt	3 180 479	3 424 402
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	3 180 479	3 424 402

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 665 530	6 012 399
Prêts et créances sur la clientèle	56 622 038	51 061 669
Titres de dettes	915 291	1 397 240
Valeur au bilan	63 202 858	58 471 308

TITRES AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	915 291	1 397 240
Total	915 291	1 397 240
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	915 291	1 397 240

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	3 914 718	3 455 408
dont comptes ordinaires/débiteurs non douteux (1)	3 914 718	3 455 408
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (2)	-	-
Valeurs reçues en pension	1 308 562	2 201 870
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	447 429	359 336
Valeur brute	5 670 710	6 016 614
Dépréciations	-5 180	-4 215
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 665 530	6 012 399
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Comptes ordinaires	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-	-
Valeur au bilan	5 665 530	6 012 399

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 093 965	12 320 104
Autres concours à la clientèle	40 956 222	37 016 848
Valeurs reçues en pension	1 633 453	1 087 882
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 969 414	2 733 370
Valeur brute	57 653 054	53 214 603
Dépréciations	-3 548 988	-3 627 722
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	54 104 067	49 586 881
Opérations de location-financement	-	-
Location-financement immobilier	649 448	494 767
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	2 019 366	1 185 098
Valeur brute	2 668 814	1 679 865
Dépréciations	-150 843	-148 678
Valeur nette des opérations de location-financement	2 517 971	1 531 187
Valeur au bilan	56 622 038	51 061 669

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2024	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	676 297	-	-	1194	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	676 297	-	-	1194	-	-
Actifs financiers au coût amorti	57 378 262	5 298 140	4 231 467	191 606	522 581	2 990 823
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 445 676	225 034	-	5 134	46	-
Prêts et créances sur la clientèle	51 017 295	5 073 106	4 231 467	186 473	522 535	2 990 823
Titres de dettes	915 291	-	-	-	-	-
Actifs financiers	58 054 558	5 298 140	4 231 467	192 800	522 581	2 990 823
Engagements Hors bilan	4 484 225	236 494	166 012	14 426	44 256	155 377

31/12/2023	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 055 779	-	-	1 500	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	1 055 779	-	-	1 500	-	-
Actifs financiers au coût amorti	52 306 681	5 650 246	4 294 996	174 488	417 444	3 188 682
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 791 580	225 034	-	4 202	13	-
Prêts et créances sur la clientèle	45 117 861	5 425 212	4 294 996	170 287	417 431	3 188 682
Titres de dettes	1 397 240	-	-	-	-	-
Actifs financiers	53 362 459	5 650 246	4 294 996	175 988	417 444	3 188 682
Engagements Hors bilan	4 073 638	265 724	213 142	14 653	32 112	185 992

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (3.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	675 103	2 267	-	1 054 279	548	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total	675 103	2 267	-	1 054 279	548	-

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2024	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	676 832	2 267	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-1 729	-	-
Total des titres de dettes	675 103	2 267	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	675 103	2 267	-
Impôts	-	-890	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	1 377	-

31/12/2023	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	1 063 414	548	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-9 135	-	-
Total des titres de dettes	1 054 279	548	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 054 279	548	-
Impôts	-	-211	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	337	-

COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS (3.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	3 136	2 955
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 297	-
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	44 547	16 185
Autres débiteurs et actifs divers	533 727	403 139
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	586 707	422 280
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	58 200	79 856
Comptes d'encaissement	-	-
charges à payer et produits constatés d'avance	502 515	367 800
Autres créditeurs et passifs divers	1 682 733	1 443 901
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 243 448	1 891 556

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Actions et autres titres à revenu variable	206 737	195 774
Titres de participation non consolidés	34 380	34 335
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	241 116	230 109

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	4 526 650	2 339 859
Effets publics et valeurs assimilées	4 169 783	2 014 378
Obligations et autres titres à revenu fixe	356 867	325 480
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	17 420	26 942
Valeur au bilan	4 544 070	2 366 801

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 544 070	2 366 801
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	241 116	230 109
Instruments de capitaux propres	241 116	230 109
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	4 785 186	2 596 910
Dont Titres prêtés	-	-

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR) (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2023	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2024
Immobilier				
Valeur brute	105 212	20 073	-	125 284
Amortissements et dépréciations	-54 101	-11 883	10 456	-55 528
Total Immobilier	51 111	8 190	10 456	69 756
Mobilier				
Valeur brute	17 095	-383	-	16 712
Amortissements et dépréciations	-9 334	-3 445	-	-12 779
Total Mobilier	7 761	-3 828	-	3 933
Total Droits d'utilisation	58 872	4 362	10 456	73 689

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION (PRENEUR) (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	1 497 883	1 495 747
dont : Droits d'utilisation des contrats de location	73 689	58 872

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	2 243 448	1 891 556
dont : Dettes locatives	76 828	62 303

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées	-718 942	-595 229
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	-2 009	-1 000
Charges générales d'exploitation	-1 345 385	-1 365 976
dont : Charges relatives aux contrats de location court terme et de faible valeur	-3 472	-6 097
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-259 704	-232 914
dont : Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-15 328	-18 432

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	1 671 127	2 710 542	1 404 112	2 622 287
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	758 752	1 212 659	608 131	1 126 540
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2023	95 843	91 437	232 756	-	145 919	565 955
Dotations	35 193	7 029	12 145	-	28 604	82 971
Montants utilisés	23 363	-	-	-	8 921	32 283
Montants non utilisés repris au cours de la période	11 172	177	30 841	-	14 700	56 890
Autres mouvements	-	-5 306	-	-	-	-5 306
Solde de clôture au 31.12.2024	96 502	92 983	214 060	-	150 902	554 446

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants et impôts différés		
Impôts courants	5 830	3 253
Impôts différés	149 903	159 789
Actifs d'impôts courants et différés	155 733	163 043
Impôts courants	189 008	125 097
Impôts différés	5 003	17 885
Passifs d'impôts courants et différés	194 011	142 982
Charge d'impôts courants	558 455	396 449
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-5 861	-16 367
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	552 594	380 083

	31/12/2024	31/12/2023
Le taux effectif d'impôt		
Résultat net	740 949	498 225
Charges d'impôt sur les bénéfices	552 594	380 083
Taux d'impôt effectif moyen en %	42,72%	43,27%

	31/12/2024	31/12/2023
Analyse du taux effectif d'impôt		
Taux d'impôt en vigueur en %	39,25%	38,50%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	3,47%	4,77%
Taux d'impôt effectif moyen	42,72%	43,27%

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 134	15 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	25 134	15 984

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	25 134	15 984
Valeur au bilan	25 134	15 984

TRANSFERT PAR BUCKETS DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES CLIENTÈLE

(En milliers de DH)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)-(b)
	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2023	45 117 861	-170 287	5 425 212	-417 431	4 294 996	-3 188 682	54 838 069	-3 776 400	51 061 669
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-742 709	-34 771	269 449	-97 279	473 260	-627 833	-	-759 883	-
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-1 413 349	15 738	1 413 349	-133 281	-	-	-	-117 543	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	914 158	-52 303	-914 158	8 695	-	-	-	-43 609	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-259 866	1 910	-294 628	33 888	554 494	-681 770	-	-645 971	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	16 348	-116	64 886	-6 581	-81 234	53 937	-	47 240	-
Total après transfert	44 375 152	-205 058	5 694 661	-514 710	4 768 256	-3 816 515	54 838 069	-4 536 283	50 301 786
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	6 642 143	18 585	-621 554	-7 825	-536 789	825 693	5 483 799	836 452	-
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	20 738 278	-59 055	973 783	-104 728	-	-	21 712 061	-163 783	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-12 067 544	24 243	-1172 075	93 894	-681 770	463 709	-13 921 388	581 846	-
Passage à perte	-	-	-	-	-375 575	375 575	-375 575	375 575	-
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-2 028 592	53 397	-423 262	3 008	520 556	-13 591	-2 020 036	42 814	-
TOTAL	51 017 295	-186 473	5 073 106	-522 535	4 231 467	-2 990 823	60 321 868	-3 699 831	56 622 038
Variations de la Valeur comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	51 017 295	-186 473	5 073 106	-522 535	4 231 467	-2 990 823	60 321 868	-3 699 831	56 622 038
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur		
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	831 954	687 969	141 275
> 1 an ≤ 5 ans	1 750 706	1 536 189	214 516
> 5 ans	216 214	192 990	23 224
TOTAL	2 798 873	2 417 147	381 726

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	272 991	158 133	-	141 275	-	572 398
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	1 334	-	399	-	1 733
Total des actifs	272 991	159 466	-	141 674	-	574 131
Passifs : dépôts et emprunts	-	2 268 703	-	2 421	-	2 271 124
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	376	-	-	-	376
Autres passifs	-	64 530	-	-	-	64 530
Total des passifs	-	2 333 608	-	2 421	-	2 336 029
Garanties émises par le groupe	-	1 620 754	-	-	-	1 620 754
Garanties reçues par le groupe	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :						
Charges d'intérêts	45 462	74 395	-	-	-	119 857
Honoraires et commissions	-	62 692	-	-	-	62 692
Autres charges	-	125	-	-	-	125
Total des produits dont :	45 462	11 578	-	30 656	-	87 696
Produits d'intérêts	9 593	69 002	-	9 189	-	87 783
Honoraires et commissions	9 373	1 255	-	8 770	-	19 397
Autres produits	220	-	-	419	-	639
Produits de dividendes	-	216	-	-	-	216

Les parties liées au Crédit du Maroc sont les filiales consolidées, la société mère Holmarcom ainsi que les entités contrôlées par le groupe Holmarcom. Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit du Maroc, les opérations conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit du Maroc (notes 2.2 "Produits et charges d'intérêts", 2.3 "Produits et charges de commissions" et 3.2 "Actifs financiers au coût amorti" et 3.4 "Comptes de régularisation Autres Actifs et Passifs").

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(En milliers de DH)

	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	2 235 047	-	-	-	-	2 235 047
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 602	1 201 987	1 740 104	1 584 559	818	4 544 070
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 018	563 586	77 656	-	31 843	675 103
Actifs financiers au coût amorti	7 544 154	5 055 045	14 308 379	20 366 746	15 928 534	63 202 858
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers par échéance	9 797 821	6 820 619	16 126 139	21 951 305	15 961 195	70 657 078
Banques centrales	-	-	-	-	702	702
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 134	-	-	-	-	25 134
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers au coût amorti	2 489 790	4 623 808	169 728	-	51 453 328	58 736 654
Dettes subordonnées	-	-	1 237 163	-	-	1 237 163
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers par échéance	2 514 925	4 623 808	1 406 891	-	51 454 030	59 999 653

	31/12/2023					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	2 265 791	-	-	-	-	2 265 791
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 124	1 120 612	273 720	945 527	818	2 366 801
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	184 526	514 569	318 204	-	36 980	1 054 279
Actifs financiers au coût amorti	8 866 126	4 436 785	8 916 762	21 338 632	14 913 002	58 471 308
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers par échéance	11 342 568	6 071 965	9 508 686	22 284 159	14 950 800	64 158 179
Banques centrales	-	-	-	-	884	884
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 984	-	-	-	-	15 984
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers au coût amorti	2 170 834	2 204 506	108 745	-	48 408 613	52 892 698
Dettes subordonnées	969	-	-	1 250 000	-	1 250 969
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers par échéance	2 187 788	2 204 506	108 745	1 250 000	48 409 497	54 160 536

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	8 749 150
Donnés :	8 749 150
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	276 058
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	8 376 974
Cliantèle de détail	96 119
Reçus :	-
Garanties financières	5 778 824
Données :	3 168 237
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	231 722
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	2 916 913
Cliantèle de détail	19 602
Reçus :	2 610 587
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 610 587
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Cliantèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	-
Donnés :	-
Reçus :	-
Engagements et garanties financières en défaut	-
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
HOLMARCOM FINANCE COMPANY	5 941 968	54,61	54,61
ATLANTASANAD	1 201 744	11,04	11,04
WAFIA ASSURANCE	1 168 523	10,74	10,74
AUTRES	2 568 979	23,61	23,61
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2024, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 41,70 DH.

	2024	2023	2022
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	41,70	34,20	27,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	68,09	46,23	37,15

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Holmarcom S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

BANQUE MAROC ET INTERNATIONALE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital Bourse, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Internationale ;

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Décembre 2024	Banque Maroc et Internationale	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	2 358 326	69 776	-	2 428 102
Marge sur commissions	462 089	-120	-1 957	460 013
Produit net bancaire	3 320 544	79 652	-97 014	3 303 182
Charges de fonctionnement	-1 332 692	-26 000	13 307	-1 345 385
Résultat d'exploitation	1 346 910	36 482	-83 707	1 299 685
Résultat net	796 775	21 290	-77 116	740 949
Résultat net part groupe	796 775	21 290	-77 116	740 949

(En milliers de DH)

Bilan Décembre 2024	Banque Maroc et Internationale	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	74 155 042	2 886 853	-2 991 003	74 050 891
dont	-	-	-	-
Éléments de l'Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 141 091	-	-355 905	4 785 186
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	675 103	-	-	675 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	8 092 332	33	-2 426 835	5 665 530
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 020 637	2 674 117	-72 716	56 622 038
Immobilisations corporelles	1 622 972	3 459	-128 549	1 497 883
Éléments du Passif				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 679 962	2 327 509	-2 268 703	1 738 769
Dettes envers la clientèle	57 096 284	134 784	-233 183	56 997 885
Capitaux propres	8 197 796	162 263	-481 205	7 878 853

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service

- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour prime de fin carrière	42 940	41 687
Provisions pour indemnité de départ volontaire	9 507	9 374
Provisions pour prime de fidélité	40 692	40 034
Total	93 139	91 095
Taux d'actualisation	2,7%	3,4%

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin Décembre 2024 se présente comme suit :

(En milliers de DH)

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	5 325	-2 090	3 235
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels/avantages post emploi	39 988	-16 485	23 503

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

(En milliers de DH)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EURO	1 218 145	1 218 145	1 185 155	1 185 155
USD	1 255 313	1 255 313	899 196	899 196
GBP	27 943	27 943	13 361	13 361
JPY	1	1	20	20
Autres devises	7 376	7 376	22 395	22 395
TOTAL	2 508 778	2 508 778	2 120 127	2 120 127

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(En milliers de DH)

	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 801 788	-	4 801 788	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	4 785 186	-	4 785 186	-
Effets publics et valeurs assimilées	4 544 070	-	4 544 070	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 116	-	241 116	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	16 602	-	16 602	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	241 116	-	-	241 116
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 127	-	-	38 127
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	38 127	-	-	38 127
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	202 989	-	-	202 989
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	202 989	-	202 989	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	675 103	-	675 103	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	675 103	-	675 103	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	675 103	-	675 103	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	5 718 007	-	5 476 891	241 116
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

(En milliers de DH)

	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 366 801	-	2 366 801	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	2 340 677	-	2 340 677	-
Effets publics et valeurs assimilées	2 014 378	-	2 014 378	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	326 298	-	326 298	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	26 124	-	26 124	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	230 109	-	-	230 109
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 728	-	-	38 728
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	38 728	-	-	38 728
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	191 380	-	-	191 380
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	191 380	-	191 380	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 054 279	-	1 054 279	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 054 279	-	1 054 279	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	1 054 279	-	1 054 279	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 651 188	-	3 421 079	230 109
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

GROUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.878.853 dont un bénéfice net de KMAD 740.949.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 5 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Abdeslam Berrada Allam
Associé

FORVIS MAZARS



Taha Ferdaous
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 236 182	2 265 665
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 826 646	7 405 972
À vue	2 922 583	917 518
À terme	4 904 062	6 488 454
Créances sur la clientèle	53 890 639	49 036 693
Crédits de trésorerie et à la consommation	18 994 878	18 561 119
Crédits à l'équipement	12 217 137	9 663 379
Crédits immobiliers	19 805 294	18 581 240
Autres crédits	2 863 330	2 230 945
Créances acquises par affacturage	557 472	715 251
Titres de transaction et de placement	5 290 449	3 491 778
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 818 386	3 051 102
Autres titres de créance	356 924	325 537
Titres de propriété	115 139	115 139
Autres actifs	342 021	368 111
Titres d'investissement	895 871	1 373 511
Bons du Trésor et valeurs assimilées	895 871	1 373 511
Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	370 860	303 775
Participations dans les entreprises liées	328 986	260 577
Autres titres de participation et emplois assimilés	41 874	43 198
Titres de Moudaraba et Mouchakra	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	890 280	773 454
Immobilisations corporelles	1 097 062	1 122 969
Total de l'Actif	73 387 482	66 857 168

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 511 146	12 181 574
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 525 885	5 698 327
Engagements de garantie d'ordre d'établis. de crédit et assimilés	2 535 772	2 293 488
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 449 489	4 189 759
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	2 898 018	2 998 300
Engagements de financement reçus d'établis. de crédit et assimilés	505 570	-
Engagements de garantie reçus d'établis. de crédit et assimilés	2 392 448	2 998 300
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 083 716	3 560 419
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements	303 352	247 894
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 648 038	2 376 603
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	57 861	62 942
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	68 447	88 238
Produits sur titres de Moudaraba et moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	425 863	394 879
Autres produits bancaires	580 153	389 864
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	3	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 002 260	794 023
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements	99 883	128 037
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	472 290	380 474
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	161 517	90 940
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	267 471	194 572
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	1 100	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 081 456	2 766 396
Produits d'exploitation non bancaire	46 114	53 246
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 609 602	1 545 437
Charges de personnel	825 211	785 438
Impôts et taxes	26 783	22 261
Charges externes	477 728	501 941
Autres charges générales d'exploitation	26 778	13 012
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	253 102	222 784
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 211 671	993 674
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	715 728	663 399
Pertes sur créances irrécouvrables	375 575	134 440
Autres dotations aux provisions	120 368	195 835
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	925 536	771 220
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	811 289	503 007
Récupérations sur créances amorties	18 115	25 122
Autres reprises de provisions	96 132	243 091
RÉSULTAT COURANT	1 231 833	1 051 751
Produits non courants	16 262	11 179
Charges non courantes	107 619	217 772
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	1 140 477	845 159
Impôts sur les résultats	442 041	312 367
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698 436	532 791

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	702	247
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 485 176	1 113 484
À vue	713 298	751 840
À terme	771 878	361 644
Dépôts de la clientèle	56 864 341	51 678 073
Comptes à vue créditeurs	39 708 361	35 888 190
Comptes d'épargne	10 095 790	10 070 845
Dépôts à terme	6 139 535	4 133 319
Autres comptes créditeurs	905 120	1 573 233
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	15 535	12 485
Titres de créance émis	3 180 479	3 424 402
Titres de créance négociables	3 180 479	3 424 402
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 027 658	1 747 310
Provisions pour risques et charges	1 164 847	1 120 134
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2 423 941	1 923 507
Dépôts d'investissement reçus	64 029	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 625 959	2 625 959
Capital	1 088 121	1 088 121
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 763 793	1 603 139
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	698 436	532 791
Total du Passif	73 387 482	66 857 168

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	2 940 711	2 632 635
+ Intérêts et charges assimilées	733 689	599 451
MARGE D'INTÉRÊT	2 207 021	2 033 184
+ Produits sur financements participatifs	68 540	54 804
- Charges sur financements participatifs	-	-
Marge sur financements participatifs	68 540	54 804
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
+ Commissions perçues	431 802	405 491
- Commissions servies	72 108	58 489
Marge sur commissions	359 695	347 002
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	170 954	54 357
+ Résultat des opérations sur titres de placement	1 740	224
+ Résultat des opérations de change	316 247	290 912
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	488 942	345 493
+ Divers autres produits bancaires	68 447	88 238
- Diverses autres charges bancaires	110 091	102 324
+ Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-1 097	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 081 456	2 766 396
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	20 652	-2 837
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	46 114	53 246
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	1 609 602	1 545 437
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 538 621	1 271 369
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-261 899	-269 710
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-44 888	50 092
RÉSULTAT COURANT	1 231 833	1 051 751
RÉSULTAT NON COURANT	-91 556	-206 593
- Impôts sur les résultats	442 041	312 367
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698 436	532 791

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698 436	532 791
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	253 102	222 784
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	43	13 707
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	57 032	106 242
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	2 451
- Reprises de provisions	49 362	122 361
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 527	40
- Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	957 724	755 573
- Bénéfices distribués	453 747	372 138
AUTOFINANCEMENT	503 978	383 436

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2023		Montants au 31/12/2024	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	241 590	29 211	258 117	35 104
Créances douteuses	625 935	463 508	637 575	466 981
Créances compromises	3 228 974	2 497 237	3 161 741	2 352 559
TOTAL	4 096 500	2 989 956	4 057 434	2 854 644

TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 988 343	3 435 942
Récupérations sur créances amorties	18 115	25 122
Produits d'exploitation non bancaire perçus	70 835	64 546
Charges d'exploitation bancaire versées	-913 995	-722 749
Charges d'exploitation non bancaire versées	-107 619	-217 772
Charges générales d'exploitation versées	-1 356 500	-1 322 653
Impôts sur les résultats versés	-442 041	-312 367
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 257 139	950 069
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-420 674	-591 335
Créances sur la clientèle	-4 955 781	-3 194 893
Titres de transaction et de placement	-1 320 554	-463 103
Autres actifs	26 214	84 350
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	371 692	-1 584 035
Dépôts de la clientèle	5 183 218	3 116 297
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	3 050	-
Titres de créance émis	-243 922	1 811 997
Autres passifs	280 347	448 315
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 076 409	-372 407
III - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	180 729	577 662
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 527	40
Acquisition d'immobilisations financières	-67 129	-7 059
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-344 021	-445 752
Intérêts perçus	26 450	35 539
Dividendes perçus	68 447	88 238
IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-314 726	-328 995
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	500 000	500 000
Dépôts d'investissement reçus	64 029	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-87 831	-58 013
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-372 138	-293 793
V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	104 060	148 194
VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	-29 937	396 862
VII - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 265 417	1 868 556
VIII - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 235 481	2 265 417

ÉTAT A1 - PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C.) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ÉTAT A2 - ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N É A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N É A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N É A N T

ÉTAT A3 - ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N É A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N É A N T

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2024	Premier semestre 2024	Deuxième semestre 2023
2 056 778	2 026 938	1 846 412

ÉTAT B2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 761 268	43 780	11 727 380	305 164	14 837 591	14 825 681
Comptes à vue débiteurs	45 662	43 780	2 673 745	109 714	2 872 901	2 645 395
Créances commerciales sur le Maroc	710 606	-	1 452 918	-	2 163 524	2 116 678
Crédits à l'exportation	-	-	145 470	-	145 470	238 322
Autres crédits de trésorerie	2 005 000	-	7 455 246	195 450	9 655 696	9 824 685
Crédits à la consommation	-	-	-	3 962 315	3 962 315	3 547 160
Crédits à l'équipement	2 991 596	6 004	8 713 525	407 092	12 118 217	9 570 148
Crédits immobiliers	-	-	2 499 410	17 252 516	19 751 926	18 503 111
Autres crédits	-	1 633 198	27 086	-	1 660 285	1 123 949
Créances acquises par affacturage	557 472	-	-	-	557 472	715 251
Intérêts courus à recevoir	-	71 880	275 635	-	347 515	360 091
Créances en souffrance	-	-	405 166	797 623	1 202 790	1 106 544
Créances pré-douteuses	-	-	6 656	216 357	223 014	212 379
Créances douteuses	-	-	88 240	82 354	170 594	162 427
Créances compromises	-	-	310 270	498 912	809 182	731 737
TOTAL	6 310 336	1 754 863	23 648 202	22 724 708	54 438 111	49 751 934

ÉTAT B1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	946 216	9 289	656 950	2 036 193	3 648 648	2 266 529
Valeurs reçues en pension	-	1 308 562	-	-	1 308 562	2 201 870
- au jour le jour	-	-	-	-	-	2 201 870
- à terme	-	1 308 562	-	-	1 308 562	-
Prêts de trésorerie	-	30 334	389 342	-	419 676	1 893 759
- au jour le jour	-	-	-	-	-	830 000
- à terme	-	30 334	389 342	-	419 676	1 063 759
Prêts financiers	-	-	3 055 258	-	3 055 258	2 364 558
Autres créances	-	2 243	323 673	-	325 916	134 256
Intérêts courus à recevoir	-	5 163	9 639	-	14 802	24 516
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	946 216	1 355 591	4 434 862	2 036 193	8 772 862	8 885 488

ÉTAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés financiers	Emetteurs privés non financiers	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	356 924	5 714 257	115 073	67	6 186 320	4 865 289
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	5 714 257	-	-	5 714 257	4 424 613
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	356 924	-	-	-	356 924	325 537
Titres de propriété	-	-	115 073	67	115 139	115 139
TOTAL	356 924	5 714 257	115 073	67	6 186 320	4 865 289

ÉTAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	4 526 667	4 526 667	4 338 300	-	4 169 978	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 169 743	4 169 743	3 988 300	-	4 169 978	-
Autres titres de créance	356 924	356 924	350 000	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	764 030	763 782	754 839	2 267	248	248
Bons du Trésor et valeurs assimilées	648 642	648 642	639 700	2 267	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	115 387	115 139	115 139	-	248	248
Titres d'investissement	909 693	895 871	870 700	-	-	13 822
Bons du Trésor et valeurs assimilées	909 693	895 871	870 700	-	-	13 822
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 200 390	6 186 320	5 963 839	2 267	4 170 226	14 070

ÉTAT B5 - DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Actif	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	92 905	84 688
Sommes dues par l'état	27 519	30 106
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	1 091	1 500
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	64 294	53 082
Valeurs et emplois divers	3 529	1 885
Comptes de régularisation	245 587	281 539
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	27 940	27 472
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	37 452	68 498
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	811	1 512
Produits à recevoir	23 519	11 747
Charges constatées d'avances	19 394	8 317
Autres comptes de régularisation	136 471	163 992
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	342 021	368 111

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées				328 986	328 986				
CREDIT DU MAROC INTERNATIONAL	Etab. de Crédit	1655 KUSD	100,00%	7 443	7 443	31/12/2024	2562 KUSD	741 KUSD	1076 KUSD
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2024	47 684	46 163	44 211
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	100,00%	138 735	138 735	31/12/2024	141 542	29 653	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2024	10 276	9 176	4 500
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2024	173 679	3 810	5 386
CDMCB	Financière	15 000	99,99%	15 000	15 000	31/12/2024	15 139	181	
OPCI VALORIMO	OPCI	1 000	99,99%	1 000	1 000	31/12/2024			
Autres titres de participation et emplois assimilés				57 388	41 874	-	-	-	-
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-				
HOLDING SINCOMAR	Sté Participation	300	27,97%	21	-				
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	35				
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	3 468				
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840				63
SOGEPOS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622				1 945
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000				
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-				
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 239				
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DEPOTS BC	Financière	4 374	4,45%	59	59				
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 316				
SOGEPIB	Industriel	18 000	5,00%	900	900				393
BOURSE DE CASABLANCA	Financière	387 518	3,00%	11 765	11 765				
Divers	-	-	-	5 630	5 630				
TOTAL				386 375	370 860	-	-	-	

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 370 331	477 276	216 874	1 630 734	596 716	143 739		740 455		890 280
- Droit au bail	20 829	-	3 400	17 429	-	-	-	-	-	17 429
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 349 503	477 276	213 474	1 613 306	596 716	143 739	-	740 455	-	872 851
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 541 990	145 539	76 694	2 610 835	1 419 081	109 363	-14 671	1 513 773		1 097 062
- Immeubles d'exploitation	1 237 611	18 186	5 680	1 250 117	475 909	30 368	-2 616	503 661		746 457
Tertains d'exploitation	357 875	-	2 250	355 625	-	-	-	-	-	355 625
Immeubles d'exploitation Bureaux	851 927	18 186	3 430	866 684	448 155	30 350	-2 616	475 888	-	390 795
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	27 808	-	-	27 808	27 754	18	-	27 772	-	36
- Mobilier et matériel d'exploitation	582 356	56 046	5 274	633 128	458 211	42 659	-3 389	497 480		135 648
Mobilier de bureau d'exploitation	109 304	3 669	989	111 984	84 850	7 300	-975	91 175	-	20 809
Matériel de bureau d'exploitation	22 714	1 348	2 462	21 599	13 827	1 103	-603	14 328	-	7 271
Matériel de bureau Telecom	86 091	5 407	-	91 498	62 441	6 692	-	69 132	-	22 365
Matériel Informatique	298 025	42 595	856	339 764	236 245	25 422	-856	260 811	-	78 954
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	401	-	-	401	387	4	-	392	-	10
Autres matériels d'exploitation	65 820	3 028	967	67 882	60 461	2 138	-956	61 642	-	6 239
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	639 279	70 038	65 653	643 664	427 356	33 237	-8 578	452 015	-	191 649
- Immobilisations corporelles hors exploitation	82 745	1 268	87	83 926	57 605	3 100	-87	60 618	-	23 308
Tertains hors exploitation	2 152	-	-	2 152	-	-	-	-	-	2 152
Immeubles hors exploitation	49 093	-	-	49 093	36 748	1 261	-	38 009	-	11 084
Mobilier et matériel hors exploitation	9 641	20	87	9 573	8 600	516	-87	9 029	-	545
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	21 859	1 248	-	23 107	12 257	1 323	-	13 579	-	9 528
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 912 322	622 815	293 567	4 241 570	2 015 797	253 102	-14 671	2 254 228		1 987 342

ÉTAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	3 400	-	3 400	-	-	-3 400
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	3 400	-	3 400	-	-	-3 400
B - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	5 680	2 618	3 062	4 500	1 438	-
Immeubles d'exploitation bureaux	5 680	2 618	3 062	4 500	1 438	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	3 502	3 477	25	92	89	-24
Mobilier de bureau d'exploitation	989	975	14	26	23	-14
Matériel de bureau d'exploitation	603	603	-	24	24	-
Matériel de bureau Telecom	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	856	856	-	33	33	-
Matériel d'imprimerie	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outils	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	839	833	6	-	-	-6
Petit mobilier matériel et outillage	30	30	-	1	1	-
Coffres forts	98	93	5	-	-	-5
Mobilier Hors exploitation	87	87	-	8	8	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	10 209	8 579	1 630	-	-	-1 630
Agencement et aménagement	10 209	8 579	1 630	-	-	-1 630
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Agencement et aménagement	-	-	-	-	-	-
Total	22 791	14 674	8 117	4 592	1 527	-5 053

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établisse- ments de crédit et assimilés au Maroc	Établisse- ments de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	702	4 085	6 682	295 320	306 789	594 649
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	-	200 000	223 534	423 534	295 437
- Au jour le jour	-	-	200 000	-	200 000	-
- À terme	-	-	-	223 534	223 534	295 437
Emprunts financiers	-	2 179	-	524 191	526 370	33 615
Autres dettes	-	-	208 765	-	208 765	159 139
Intérêts courus à payer	-	20 405	14	-	20 419	30 891
TOTAL	702	26 689	415 461	1 043 046	1 485 878	1 113 731

ÉTAT B11- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	707 220	146 807	11 652 620	27 239 653	39 806 300	35 899 634
Comptes d'épargne	-	-	3 001	10 028 614	10 031 615	9 989 903
Dépôts à terme	-	920 000	1 441 593	3 626 155	5 987 748	4 090 027
Autres comptes créditeurs	3 181	-	661 811	237 815	902 806	1 578 426
Intérêts courus à payer	-	-	-	135 873	135 873	120 083
TOTAL	710 401	1 066 807	13 759 024	41 328 109	56 864 341	51 678 073

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	53 233	79 856
Créditeurs divers	881 486	721 968
Sommes dues à l'état	493 104	263 839
Sommes dues aux organismes de prévoyance	29 215	27 394
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	6 178	5 567
Fournisseurs de biens et services	697	352
Divers autres créditeurs	352 293	424 816
Comptes de régularisation	1 092 939	945 487
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	488	566
Charges à payer	447 890	379 328
Produits constatés d'avance	606 023	521 539
Autres comptes de régularisation	38 538	44 054
Total	2 027 658	1 747 310

ÉTAT B14 - PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2024
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 916 170	687 171	814 263	23	2 789 102
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 865 464	687 128	793 099	23	2 759 517
Titres de placement et investis- sment	18 124	-	4 054	-	14 070
Titres de participation et emplois assimilés	32 582	43	17 110	-	15 515
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 120 135	148 925	104 212	-	1 164 848
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	99 545	28 600	18 190	-	109 955
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	758 337	57 032	28 667	-	786 702
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	88 873	1 487	-	-	90 360
Provisions pour autres risques et charges	173 380	61 806	57 355	-	177 831
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 036 305	836 096	918 475	23	3 953 949

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nomi- nale unitaire	Taux nominal	Mode de rem- boursement	Montant Global
Certificats de Dépôts	31/05/2024	30/05/2025	100,00	3,40%	INFINIE	58 000,00
Certificats de Dépôts	30/08/2024	28/02/2025	100,00	2,89%	INFINIE	700 000,00
Certificats de Dépôts	02/09/2024	03/03/2025	100,00	2,89%	INFINIE	200 000,00
Certificats de Dépôts	30/09/2024	31/03/2025	100,00	2,95%	INFINIE	300 000,00
Certificats de Dépôts	30/10/2024	29/01/2025	100,00	2,94%	INFINIE	700 000,00
Certificats de Dépôts	31/10/2024	02/05/2025	100,00	2,96%	INFINIE	575 000,00
Certificats de Dépôts	31/10/2024	31/07/2025	100,00	3,03%	INFINIE	625 000,00
Total						3 158 000,00

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	108 812	-	-	108 812
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 379 660	-	-	1 379 660
Capital	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital appelé	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 603 139	160 654	-	1 763 793
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	532 791	-532 791	698 436	698 436
TOTAL	5 611 013	-372 138	698 436	6 176 309

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	13 673 120	12 318 284
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 525 885	5 698 327
Crédits documentaires import	947 974	1 183 154
Acceptations ou engagements de payer	205 386	328 681
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	4 363 555	4 180 697
Autres ouvertures de crédit confirmés	138	138
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Jara et de Mourabaha	8 833	5 658
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 535 772	2 293 488
Crédits documentaires export confirmés	13 738	22 108
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	610 672	242 489
Autres cautions, avais et garanties donnés	1 911 362	2 028 891
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 611 463	4 326 469
Garanties de crédits données	1 391 213	805 757
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 459 830	2 901 324
Autres cautions et garanties données	598 445	482 678
Engagements en souffrance	161 974	136 709
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	2 898 018	2 998 300
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	505 570	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	505 570	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 392 448	2 998 300
Garanties de crédits	118 684	423 752
Autres garanties reçues	2 273 764	2 574 548
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	55 000,00	1	3,93%	10 ANS	INFINIE	55 000,00	-	-	-	-
MAD	445 000,00	1	3,75%	10 ANS	INFINIE	445 000,00	-	-	-	-
MAD	197 500,00	1	4,05%	10 ANS	INFINIE	197 500,00	-	-	-	-
MAD	552 500,00	1	4,05%	10 ANS	INFINIE	552 500,00	-	-	-	-
TOTAL	1 250 000,00					1 250 000,00				

(En milliers de DH)

Souscripteur	COV	Nbre bons	Catégorie	Nominal	Nominal global	Maturité	Taux en %	Date de jouissance
CASA	18540	1	OB. PERPETUELLE	136 116,26	136 116	Indéterminée	5,014%	14/12/2020
Wafa ASSUR	18541	1	OB. PERPETUELLE	21 752,85	21 753	Indéterminée	5,014%	14/12/2020
DIVERS	9582	5000	OB. PERPETUELLE	100,00	500 000	Indéterminée	4,930%	20/07/2023
DIVERS	9639	5000	OB. PERPETUELLE	100,00	500 000	Indéterminée	4,780%	06/12/2024
TOTAL					1 157 869			

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	3 061 369	2 784 731	-	-
Devises à recevoir	266 898	287 701	-	-
Dirhams à livrer	33 448	36 755	-	-
Devises à livrer	58 306	57 747	-	-
Dirhams à recevoir	2 702 717	2 402 527	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	2 870 589	-	-
Hypothèques	16 110 834	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	6 608 431	-	-
TOTAL	25 589 854	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	58 700	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	58 700	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF :	4 996 001	4 534 783
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	36 187	30 327
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 260 034	1 641 856
Créances sur la clientèle	2 689 641	2 843 815
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	1 413	10 247
Titres de participation et emplois assimilés	8 726	8 538
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	4 996 001	4 534 783
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	606 012	610 141
Dépôts de la clientèle	1 889 001	1 503 625
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 500 988	2 421 017
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	1 170 743	1 533 469
Engagements reçus	1 936 058	2 226 079

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
INTÉRÊTS PERÇUS	3 009 251	2 687 439
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	303 352	247 894
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 648 038	2 376 603
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	57 861	62 942
INTÉRÊTS SERVIS	733 689	599 451
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	99 883	128 037
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	472 290	380 474
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	161 517	90 940
MARGE D'INTÉRÊTS	2 275 561	2 087 988

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement	-	-
Titres de participation	3 919	5 575
Participations dans les entreprises liées	64 528	82 662
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	68 447	88 238

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 400 249	360 547	696 963	2 286 158	160 146	4 904 062
Créances sur la clientèle	7 821 587	3 364 245	5 076 702	14 175 875	23 442 229	53 880 639
Titres de créance	605 425	131 226	1 287 729	2 736 108	1 425 831	6 186 319
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Credit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 827 261	3 856 018	7 061 394	19 198 141	25 028 206	64 971 020
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	52 377	1 351	2 179	715 971	-	771 878
Dettes envers la clientèle	788 370	1 487 929	3 740 457	122 779	-	6 139 535
Titres de créance émis	700 000	1 200 000	1 258 000	-	-	3 158 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 250 000	1 157 869	2 407 869
TOTAL	1 540 747	2 689 280	5 000 636	2 088 750	1 157 869	12 477 283

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2024	31/12/2023
COMMISSIONS PERÇUES :	431 802	405 491
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	70 340	76 216
sur opérations de change	5 939	10 612
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	17 766	11 759
sur moyens de paiement	245 395	221 196
sur activités de conseil et d'assistance	5 265	2 315
sur ventes de produits d'assurances	9 834	10 244
sur autres prestations de service	77 264	73 149
COMMISSIONS VERSEES :	72 107	58 489
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	3 408	4 316
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 934	2 423
sur moyens de paiement	65 765	51 750
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	359 695	347 002

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023
+ Gains sur titres de transaction	227 341	67 795
- Pertes sur titres de transaction	56 387	13 438
= Résultat des opérations sur titres de transaction	170 954	54 357
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	1 264	-
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	476	701
- Moins-values de cession sur titres de placement	-	-
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	-	476
= Résultat des opérations sur titres de placement	1 740	224
+ Gains sur opérations de change	345 132	310 756
- Pertes sur opérations de change	28 885	19 844
= Résultat des opérations de change	316 247	290 912
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RÉSULTAT GLOBAL	488 942	345 493

ÉTAT B29 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	825 211	785 438
Impôts et taxes	26 783	22 261
Charges externes	477 728	501 941
Autres charges générales d'exploitation	26 778	13 012
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	253 102	222 784
TOTAL	1 609 602	1 545 437

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	312 682	195 292
Autres produits bancaires	580 153	389 864
Autres charges bancaires	267 471	194 572
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	46 114	53 246
Produits d'exploitation non bancaires	46 114	53 246
Charges d'exploitation non bancaires	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 211 671	993 674
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	715 728	663 399
Pertes sur créances irrécouvrables	375 575	134 440
Autres dotations aux provisions	120 368	195 835
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	925 536	771 220
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	811 289	503 007
Récupérations sur créances amorties	18 115	25 122
Autres reprises de provisions	96 132	243 091
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-91 356	-206 593
Produits non courants	16 262	11 179
Charges non courantes	107 619	217 772

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	698 436	-
. Bénéfice net	698 436	-
. Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	548 808	-
1- Courantes	548 808	-
- Impôt sur les sociétés	442 041	-
- Pénalités	920	-
- Impôt de solidarité	41 373	-
- Amendes fiscales	730	-
- Dons et subventions	1 846	-
- Cadeaux et articles	2 337	-
- Amortissement Véhicules	1 042	-
- Dotation provision pour engagements sociaux	1 487	-
- Dotation provision pour risques généraux	57 032	-
- Dotation provision pour propre assureur	-	-
- Intérêts Compte courant associé	-	-
2- Non courantes	-	-
- charges non courantes	-	-
III - DÉDUCTIONS FISCALES	-	99 084
1- Courantes	-	99 084
- Revenu du Portefeuille / Titres	-	68 447
- Reprise provision pour engagements sociaux	-	-
- Reprise provision pour risques généraux	-	28 667
- Reprise provision pour propre assureur	-	-
- Reprise provision	-	1 971
2- Non courantes	-	-
TOTAL	1 247 244	99 084
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	-	1 148 160
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	1 148 160
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
VI - RÉSULTAT NET FISCAL	-	1 148 160
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	1 148 160
. ou	-	-
. Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS	-	-
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 231 833
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	548 808
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	99 084
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	1 681 557
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	647 400
. Résultat courant après impôts (=)	1 034 158

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 = 4)
A. TVA collectée	28 996	323 302	323 239	29 058
B. TVA à récupérer	17 091	153 103	153 064	17 131
. Sur charges	17 907	96 390	96 390	17 906
. Sur immobilisations	-815	56 713	56 674	-776
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	11 905	170 199	170 176	11 928

ÉTAT C4 - DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION	
. Date de clôture (1)	31 décembre 2024
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	26 février 25

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
. Favorables	
. Défavorables	N É A N T

ÉTATS DE SYNTHÈSE ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	82 563	38 169
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1145	46
Créances sur la clientèle	2 362 512	1 929 760
Créances sur Mourabaha	2 330 626	1 917 836
Créances sur Salam	-	-
Créances sur autres financements participatifs	-	-
Autres créances sur la clientèle	31 886	11 924
Titres de transaction et de placement	-	-
dont certificat de Sukuk	-	-
Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	63 650	73 798
Immobilisations données en Ijara	-	-
Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
dont certificats de Sukuk	-	-
Dont titres de Mourabaha et Moucharaka	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar placés	-	-
Autres actifs	2 068	763
TOTAL DE L'ACTIF	2 511 939	2 042 537

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 204 055	1 015 316
Dettes sur Mourabaha	-	-
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	1 204 055	1 015 316
Dépôts de la clientèle	259 917	179 662
Comptes à vue créditeurs	223 796	173 462
Autres comptes créditeurs	36 121	6 200
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	15 535	12 485
Dettes sur Mourabaha	15 535	12 485
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres passifs	700 741	579 974
Provisions pour risques et charges	3 390	3 390
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	64 029	-
Dotation en capital	240 000	240 000
Reports	-	-8 406
Résultat de l'exercice	24 273	20 116
TOTAL DU PASSIF	2 511 939	2 042 537

TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Biens	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée ⁽¹⁾	Montant brut à la fin de l'exercice	Encours des créances Mourabaha à la fin de l'exercice
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec les établissements de crédit et assimilés							
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec la clientèle	486 562	188 146	68 540	12 862	2 825	590 481	2 330 626
Mourabaha							
Mourabaha pour donneur d'ordre	486 562	188 146	68 540	12 862	2 825	590 481	2 330 626
TOTAL	486 562	188 146	68 540	12 862	2 825	590 481	2 330 626

(1) Par remboursement anticipé ou autres

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions					Montant net à la fin de l'exercice
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire (1)		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stock	Cumul à la fin de l'exercice	
Biens acquis - Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens acquis - Mourabaha pour donneur d'ordre	73 798	607 404	617 552	-	63 650	NA	NA	NA	NA	NA	63 650
Biens mobiliers	1 833	37 515	37 138	-	2 211	NA	NA	NA	NA	NA	2 211
Biens immobiliers	71 965	569 889	580 414	-	61 440	NA	NA	NA	NA	NA	61 440
Biens acquis - Salam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens acquis - Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Biens cédés en dehors des contrats de finance participative dont les produits de cession sont constatés en hors exploitation bancaire dans le compte 7613

DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS AU 31/12/2024

(En milliers de DH)

Dépôts d'investissement	Encours 01/01/2024	Affectation des résultats	Dépôts collectés	Dépôts restitués	Autres variations	Encours 31/12/2024
Dépôts d'investissement reçus			68 998	5 799		63 199
Etablissement de crédit						
Clientèle			68 998	5 799		63 199
Réserve de préqualification des profits						
Etablissement de crédit						
Clientèle						
Réserve pour risques d'investissements						
Etablissement de crédit						
Clientèle						
Rémunération distribuée aux titulaires de comptes		1 097		267		830
Etablissement de crédit						
Clientèle		1 097		267		830
Résultats en instance d'affectation (+/-)		-				
TOTAL		1 097	68 998	6 066		64 029

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	70 573	56 420
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	68 540	54 804
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	-	-
Produits sur titres de Mourabaha et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	2 031	1 616
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	3	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 448	239
Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2	2
Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
Charges sur titres de Mourabaha et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	345	237
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	1 100	-
PRODUIT NET BANCAIRE	69 126	56 181
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	28 036	27 776
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	9 324	4 851
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	7 703	3 663
RÉSULTAT COURANT	39 469	27 218
PRODUITS NON COURANTS	-	-
CHARGES NON COURANTES	1	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	39 468	27 218
Impôts sur les résultats	15 195	7 102
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	24 273	20 116

DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de DH)

DETTE	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	-	15 535	15 535	12 485
- Mourabaha ⁽¹⁾	-	-	-	15 535	15 535	12 485
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL				15 535	15 535	12 485

(1) principalement les avances sur Mourabaha

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca -Maroc

CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de Crédit Du Maroc comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et une sélection des états de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8.600.250 dont un bénéfice net de KMAD 698.436 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 5 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


Abdeslam Berrada Allam
Associé

FORVIS MAZARS


Taha Ferdous
Associé

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

◆ 2024

SOMMAIRE

I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	39
1. Conjoncture économique incertaine	39
2. Des secteurs bancaire et financier résilients	41
II. RÉTROSPECTIVE ET FAITS MARQUANTS 2024	42
III. ACTIVITÉS	43
1. Une banque multi-métiers au service de tous ses clients	43
2. Une organisation commerciale centrée client	46
3. Une forte expertise des filiales et des métiers spécialisés	47
IV. INVESTISSEMENTS	51
1. Un rythme soutenu de la transformation digitale	51
2. Des investissements immobiliers au service des clients et des collaborateurs	51
V. RÉSULTATS	52
1. Comptes sociaux : compte de résultat de Crédit du Maroc	52
2. Contribution de la fenêtre participative et des filiales	52
3. Proposition d'affectation du résultat	53
4. Comptes consolidés	53
VI. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PERSPECTIVES D'AVENIR	55
VII. ANNEXE 1 : ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTES SOCIAUX	56
VIII. ANNEXE 2 : ÉTAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	63
IX. ANNEXE 3 : ÉTAT DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE	63
X. ANNEXE 4 : ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTES CONSOLIDÉS	64
XI. ANNEXE 5 : LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	83
XII. ANNEXE 6 : ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES	88

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

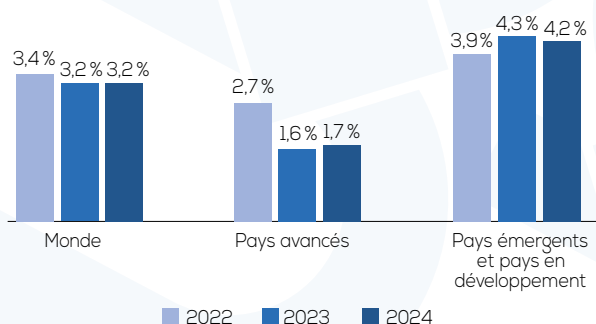
I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1. Conjoncture économique incertaine

1.1 Économie mondiale

En 2024, la croissance de l'économie mondiale est estimée à environ 3,2 %, similaire à celle de 2023, bien que des dynamiques variées existent selon les régions et les secteurs.

Croissance annuelle du PIB en %



Source : FMI

a. Croissance par institution

- ♦ **Le Fonds Monétaire International (FMI)** estime une croissance mondiale de 3,2 % en 2024 avec une légère décélération à 3,1 % d'ici cinq ans en raison du ralentissement économique en Chine, du protectionnisme croissant et des défis structurels tels que le vieillissement de la population et la faiblesse des investissements.
- ♦ **La Banque Mondiale** anticipe une croissance de 2,7 % en 2025 et 2026 légèrement supérieure à celle de 2024, soutenue par la baisse progressive de l'inflation et des taux d'intérêt.
- ♦ **L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)** estime une croissance stable à 3,2 % en 2024 grâce à la baisse de l'inflation, la création d'emplois et la réduction des taux d'intérêt tout en mettant en garde contre les risques du protectionnisme qui pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement et augmenter les prix à la consommation.

b. Facteurs influençant la croissance

- ♦ **Inflation et politique monétaire** : la désinflation mondiale se poursuit, facilitant une baisse des taux d'intérêt bien que l'inflation des prix des services reste élevée dans de nombreuses régions, nécessitant une attention particulière des banques centrales.

- ♦ **Tensions géopolitiques et protectionnisme** : la montée du protectionnisme et les tensions géopolitiques posent des risques majeurs pour la stabilité économique mondiale.
- ♦ **Technologies émergentes** : l'intelligence artificielle est perçue comme un moteur potentiel de croissance augmentant la productivité et le PIB mondial.

En somme, la croissance mondiale en 2024 est stable mais confrontée à des défis importants, notamment en Chine et dans les politiques commerciales. Les perspectives à moyen terme dépendent de la gestion de ces risques et de l'adaptation aux nouvelles dynamiques économiques mondiales.

1.2 Économie nationale

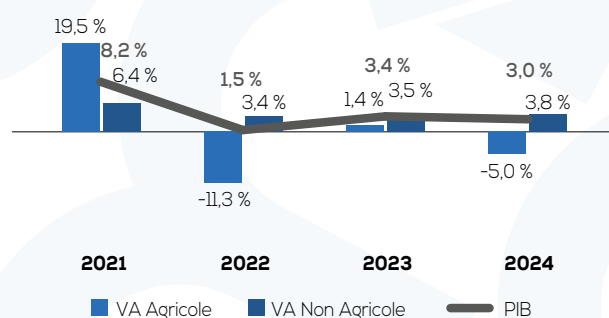
♦ Secteur primaire

En 2024, l'économie nationale a ralenti, principalement en raison d'une baisse de 4,6 % de la valeur ajoutée du secteur primaire, comparé à une hausse de 1,4 % en 2023 due à un déficit pluviométrique sévère.

La production céréalière s'est limitée à 31,2 millions de quintaux. Malgré les mesures gouvernementales, l'élevage a souffert des années de sécheresse récurrentes.

Le secteur de la pêche maritime a également vu sa croissance ralentir à 3,8 % contre 19,1 % en 2023.

Croissance annuelle du PIB national (en %)



Source : HCP

♦ Secteur secondaire

♦ Secteur minier

En 2024, l'activité minière, fortement liée à l'industrie des produits chimiques, a rebondi de 17,9 %, marquant un retournement positif après des reculs de 23 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Cette reprise est due à la consolidation de la production du phosphate brut, stimulée par une demande locale accrue des industries de transformation pour les engrais chimiques.

Bâtiment et Travaux Publics

En 2024, le secteur du BTP a progressé de 0,4 % après un repli de 0,4 % en 2023. Cette dynamique est soutenue par la baisse progressive des prix des matériaux de construction et par l'allègement des conditions de financement, favorisant l'investissement des promoteurs immobiliers. Elle a également bénéficié de l'accélération des projets d'infrastructures hydrauliques et énergétiques, de l'organisation de grandes manifestations sportives ainsi que des mesures en faveur de l'accès au logement et du programme de reconstruction et de réhabilitation des zones sinistrées.

Industries chimiques

L'activité des industries chimiques, stimulée par un accroissement de la demande extérieure, a connu un rebond de 12,9 % en 2024 contre seulement 1,2 % en 2023, grâce au raffermissement de l'industrie des engrais chimiques orientée vers l'export. Celle-ci a tiré profit de la limitation des exportations chinoises et russes en engrais phosphatés face à une demande accrue en provenance de l'Inde et du Brésil.

Industries du matériel de transport

Les industries du matériel de transport ont crû de 14,4 % en 2024 grâce à l'implantation de nouveaux équipementiers et à l'extension des usines de l'automobile, augmentant les capacités de production. La hausse des ventes dans l'assemblage et les systèmes d'interconnexion du câblage électrique a également soutenu l'industrie aéronautique.

◆ **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire, principalement orienté vers le marché intérieur, a soutenu la croissance économique en 2024, avec une progression de 3,2 %. Cette croissance est due à l'amélioration des services non marchands de 3,4 % et des services marchands de 3,2 %.

Tourisme

La valeur ajoutée du secteur touristique s'est améliorée de 7,7 % en 2024 après un rebond de 23,5 % enregistré en 2023. Cette évolution est liée à la performance exceptionnelle des arrivées et des recettes touristiques, soutenue par l'organisation de manifestations internationales et les efforts déployés de promotion et d'amélioration de l'accessibilité de la destination Maroc.

Commerce et transport

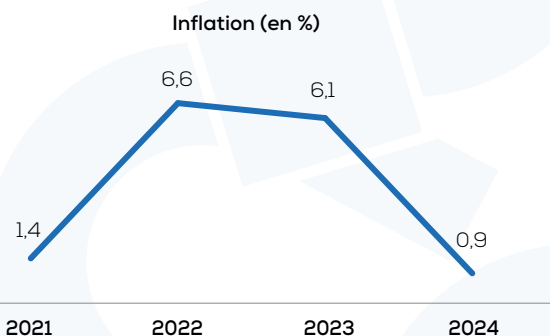
La valeur des services de transport et d'entreposage a progressé de 4,4 % en 2024 soutenue par l'augmentation continu du trafic aérien et maritime, notamment grâce aux exportations du phosphate roche, de ses dérivés et des produits du matériel de transport.

◆ **L'inflation**

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) annuel moyen a augmenté de 0,9 % par rapport à 2023, en raison de la hausse de 0,8 % des produits alimentaires et de 1,2 % des produits non alimentaires. Les variations des produits non alimentaires vont d'une baisse de

1,3 % pour la « Santé » à une hausse de 3,4 % pour les « Restaurants et hôtels ».

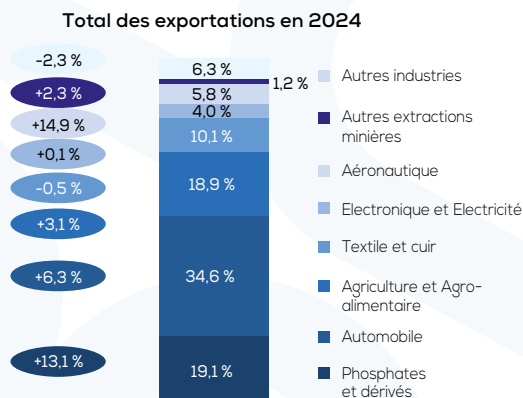
Sur cette base, l'indicateur d'inflation sous-jacente a connu, en 2024, une hausse de 2,4 % par rapport à 2023.



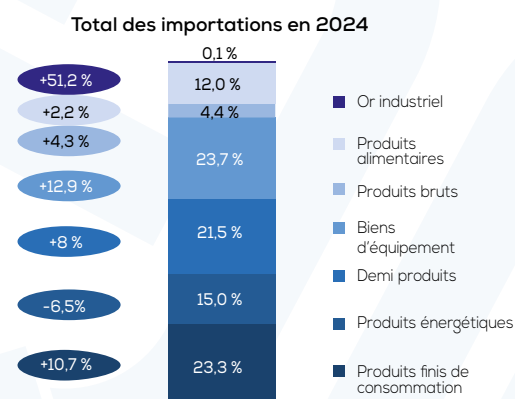
Source : HCP

◆ **Commerce extérieur**

Les échanges extérieurs du Maroc se sont soldés par une augmentation du déficit commercial de 7,3 % à 306,5 milliards de dirhams en 2024. Cette évolution résulte de la hausse de 5,8 % des exportations et d'une augmentation de 6,4 % des importations. Le taux de couverture se situe, ainsi, à 59,8 % vs. 60,1 % une année auparavant, soit une perte de 0,4 point.



Source : Office des Changes



Source : Office des Changes

La progression des exportations a bénéficié principalement de la hausse des ventes des phosphates et dérivés (+13,1 %), de l'automobile (+6,3 %) ainsi que de l'agriculture et de l'agroalimentaire (+3,1 %). S'agissant des importations, leur augmentation fait suite principalement à la hausse des importations des demi-produits de 8 %, des biens d'équipement de 12,9 % et des produits finis de consommation de 10,7 %. En revanche, les importations des produits énergétiques ont connu une baisse de 6,5 %.

2. Des secteurs bancaire et financier résilients

2.1 Secteur bancaire

♦ Une croissance des crédits bancaires toujours tirée par les crédits aux entreprises

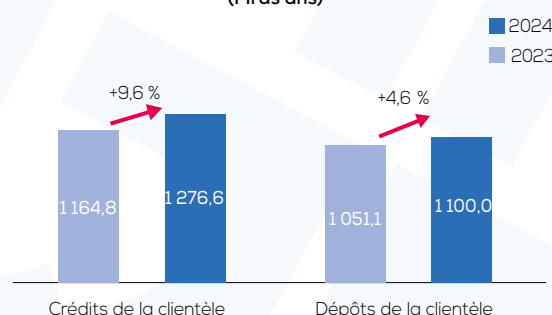
Les crédits bancaires progressent de 4,6 % par rapport à 2023, principalement grâce aux crédits aux entreprises, notamment les crédits d'équipement qui progressent de 19,1 %. Les crédits à court terme et aux promoteurs affichent des hausses respectives de 2,3 % et 1,2 %.

Les crédits aux particuliers enregistrent une hausse limitée à 0,5 % contre 0,8 % en 2023, en raison de la décélération de la croissance du crédit à l'habitat à (+0,3 % contre +0,8 % en 2023), malgré la reprise du crédit à la consommation (+0,9 % contre -0,1 % l'année précédente).

♦ Une accélération du rythme de croissance des ressources clientèle

Les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 9,6 % contre 3,4 % en 2023, résultat essentiellement de l'augmentation des ressources à vue de 11,3 %, de la progression des comptes d'épargne de 2,7 % et des dépôts à terme de 6 %. Hors dépôts à terme, les dépôts de la clientèle évoluent de 10 %.

Evolution des crédits et dépôts du secteur bancaire (Mrds dhs)



Source : Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)

FAITS MARQUANTS

En 2024, l'économie marocaine a connu plusieurs événements marquants :

Transition énergétique renforcée :

Le Maroc a consolidé son rôle de leader régional dans les énergies renouvelables, avec une capacité installée en solaire dépassant les 3 000 MW. Cette avancée s'inscrit dans une stratégie visant à diversifier les sources d'énergie et à réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Réforme des entreprises publiques :

Des réformes majeures ont été engagées pour moderniser les entreprises publiques qui représentent encore une part significative du tissu économique marocain. Ces initiatives visent à améliorer l'efficacité et la compétitivité de ces entités.

Amnistie fiscale réussie :

Une amnistie fiscale a permis de régulariser plus de 127 milliards de dirhams (environ 9,6 milliards d'euros) de revenus non déclarés, dépassant largement les prévisions.

Renforcement des relations franco-marocaines :

Lors d'une visite d'État en octobre 2024, le président français Emmanuel Macron a proposé un « nouveau cadre stratégique » visant à revitaliser les relations entre la France et le Maroc. Cette initiative a conduit à la signature de contrats et d'engagements financiers dépassant 10 milliards d'euros, couvrant des projets dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de l'environnement.

♦ Une montée des risques maîtrisée

Dans un contexte marqué par la hausse de la sinistralité, les créances en souffrance du secteur bancaire ont augmenté de 4,1 % en 2024. Pour sa part, le taux de contentieux du secteur a diminué de 4 points de base pour se situer à 8,8 %. Le taux de couverture a légèrement reculé à 68,5 % contre 68,7 % en 2023, soit une baisse de 18 points de base.

2.2 Marchés monétaire et obligataire

En 2024, le besoin de liquidité des banques a augmenté à 136 milliards de dirhams contre 101 milliards de dirhams à fin 2023. Bank Al-Maghrib a injecté en moyenne 152 milliards de dirhams au dernier trimestre via les avances et les opérations de pension livrées.

La circulation de la monnaie fiduciaire a augmenté de 5,2 % à fin décembre en glissement annuel, atteignant 429,2 milliards de dirhams notamment grâce à l'amnistie fiscale qui a encouragé l'injection de liquidités non déclarées dans le système bancaire.

Les réserves officielles ont augmenté de 4,6 % pour atteindre 375,4 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 5 mois et 8 jours d'importation de biens et services.

Le Conseil de Bank Al-Maghrib a baissé le taux directeur à 2,5 %, soutenant ainsi la reprise économique après une inflation record de 10 % en février 2023.

RÉTROSPECTIVE ET FAITS MARQUANTS

II. RÉTROSPECTIVE ET FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la dynamique de croissance de Crédit du Maroc, consolidée par une transformation continue, visant à renforcer son ancrage dans le tissu économique national. Ce processus s'est illustré par plusieurs initiatives majeures, toutes alignées avec la vision stratégique du groupe Holmarcom.

Positionnement stratégique : la banque de la famille



Crédit du Maroc a renforcé son positionnement stratégique autour de la famille, avec le lancement d'une vaste campagne de communication multicanale. Ce repositionnement a été accompagné d'une nouvelle offre de banque au quotidien, plus claire, compétitive et accessible, ainsi de solutions de financement adaptées aux besoins des familles. L'objectif est de rendre l'expérience client plus fluide, en particulier à travers des parcours simplifiés plus fluides et une expérience digitale à la pointe.

Partenariat stratégique : une nouvelle ère pour la bancassurance



Crédit du Maroc a signé un partenariat clé avec la compagnie AtlantaSanad, après la résiliation du contrat avec Sanlam Maroc. Ce changement stratégique, effectif à partir du 1^{er} janvier 2025, permettra de soutenir les ambitions du plan stratégique de la Banque et de renforcer son offre d'assurance.

Expansion et expertise : création d'une nouvelle filiale



Afin de consolider sa position sur le marché financier, Crédit du Maroc a lancé une nouvelle filiale, «CDM Capital Bourse», dédiée au marché des capitaux. Cette initiative complète la stratégie de développement de la banque d'investissement, en offrant une expertise avancée dans le conseil, l'exécution et l'intermédiation des instruments financiers.

Autonomisation finalisée : un tournant décisif



La finalisation de l'autonomisation de la Banque a constitué un jalon majeur, avec l'acquisition de 33,33 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF) détenus par Crédit Agricole Leasing & Factoring (Crédit du Maroc détient désormais 100 % du capital de CDMLF) et la sortie de Crédit Agricole du tour de table de la Banque. Cette transition a permis de renforcer l'indépendance stratégique et d'ouvrir la voie à de nouvelles opportunités de croissance.

Succès de l'offre de vente au public des actions de Crédit du Maroc



L'offre public de vente (OPV), réalisée en 2024 par Holmarcom Finance Company (HFC) a connu un grand succès, avec un taux de sursouscription qui avoisine les 18 fois. Cette opération a permis de renforcer la confiance des investisseurs dans le modèle de croissance de la Banque, portant le flottant de la Banque de 11 % à 22 %.

Poursuite du déploiement stratégique



En 2024, la Banque poursuit le déploiement de sa vision stratégique. En mettant l'accent sur la croissance durable et la transformation digitale, la Banque continue de renforcer son modèle opérationnel et son système de gouvernance, tout en s'appuyant sur une équipe dynamique et engagée.

ACTIVITÉS

III. ACTIVITÉS

1. Une banque multi-métiers au service de tous ses clients

Crédit du Maroc continue de se positionner comme une banque multi-métiers offrant une large gamme de services adaptés aux besoins variés de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou entreprises. La transformation continue de la Banque a permis de renforcer son offre à travers plusieurs initiatives stratégiques.

a. Une banque à l'écoute de ses clients



L'année 2024 a été marquée par le lancement d'une grande campagne de communication visant à installer le nouveau positionnement de la Banque, plaçant la famille marocaine au cœur de ses priorités.

Ce repositionnement a été accompagné d'une série d'initiatives visant à renforcer la relation avec les clients, telles que :

- la refonte totale de l'offre banque au quotidien à travers une nouvelle gamme plus

simple, compétitive et transparente destinée au segment des particuliers.

- le lancement d'une offre inédite sur les virements instantanés pour les montants inférieurs à 500 dirhams offrant la gratuité à hauteur de 10 opérations par mois à l'ensemble des clients Retail.



- le déploiement d'un nouveau parcours EER digital permettant d'effectuer en ligne la demande d'ouverture de compte et d'améliorer le parcours client avec un seul passage en agence pour la récupération des moyens de paiements.

- la mise en marché d'un nouveau parcours digital permettant d'initier la demande de crédit à la consommation en ligne.

- le lancement d'un nouveau service de conciergerie destinée à une clientèle premium offrant une vraie différenciation sur un segment à potentiel.



En parallèle, la Banque a poursuivi son vaste programme de transformation visant à optimiser ses métiers, ses processus et ses parcours clients selon les meilleurs standards du marché. Cette dynamique s'est traduite par plusieurs avancées majeures :

- la réorganisation des métiers en filières spécialisées, afin d'améliorer l'efficacité des processus et d'offrir des parcours clients plus fluides et performants ;

- la refonte de l'approche marketing et commerciale permettant une meilleure personnalisation des offres en fonction des profils clients et de leurs besoins spécifiques ;

- la création d'une entité dédiée à la Banque Directe intégrant un centre de relation client spécialisé, rehaussé aux meilleurs standards grâce à un partenariat avec un nouveau partenaire, un centre d'activités commerciales, en soutien du réseau d'agences et des parcours digitaux, une agence directe proposant des services bancaires à distance ;

- la conduite, tout au long de l'année, de mesures d'écoute clients sur les parcours clés permettant d'améliorer en continu l'expérience et la relation client.

b. Une réorganisation du crédit immobilier et du crédit à la consommation

Dans le cadre de sa transformation, la Banque a engagé une réorganisation des métiers du crédit immobilier et du crédit à la consommation, avec des actions concrètes pour dynamiser ces segments et améliorer l'expérience client.

◆ Crédit immobilier : une filière d'expertise renforcée

Pour sa première année d'activité, la filière spécialisée CDM Immobilier a déployé des projets ambitieux en collaboration afin d'élever ses standards de service et d'accompagnement. Parmi les avancées majeures :

- un accompagnement dès la première réflexion d'acquisition d'un bien avec un accord de principe permettant aux clients de mieux préparer leurs projets ;



- un engagement fort sur les délais, avec un accord en 48 heures et un déblocage des fonds en deux semaines ;
- la création d'une cellule notaire visant à centraliser la relation avec les notaires et faciliter le processus de déblocage des fonds ainsi que le service après-vente ;
- le renforcement des compétences du réseau à travers des formations et du coaching sur les techniques de financement immobilier ;
- une présence active sur le terrain avec la participation aux événements du secteur, notamment El Omrane, le Salon de l'immobilier By AVITO.

♦ Des initiatives multiples pour promouvoir le crédit à la consommation

En 2024, la montée en charge de la filière CDM Salaf en 2024 a permis d'optimiser l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité crédit à la consommation en renforçant les dispositifs commerciaux et en améliorant les parcours clients et collaborateurs.

Plusieurs avancées majeures ont marqué l'année :

- un nouveau parcours d'octroi pour les prospects permettant de délivrer des accords de principe avant l'ouverture de compte ;
- une approche standardisée et uniforme pour les professionnels de santé, facilitant leur accès au financement ;
- un nouveau canal de distribution élargi via le centre de relation clients (CRC) couvrant l'ensemble du processus, de l'origination à l'accord ;
- le lancement d'un canal de vente digital permettant aux clients d'initier leur demande de crédit à distance et directement sur l'application mobile ou site web.



Tout au long de l'année, la Banque a déployé des campagnes marketing adaptées aux moments clés de la vie des clients, notamment à l'occasion du Ramadan, des fêtes de l'Aïd, des vacances d'été et de la rentrée scolaire. Ces actions ont été renforcées par des campagnes digitales, maximisant ainsi leur portée et leur impact.

c. Une dynamisation de la bancassurance tout au long de l'année

En 2024, la Banque a activement travaillé à la dynamisation de son offre de bancassurance, en mettant en place des dispositifs stratégiques pour améliorer la qualité de l'équipement en produits d'assurance des clients.

♦ Mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour améliorer la qualité de l'équipement en produits d'assurance des clients



Un dispositif d'animation a été déployé pour mettre en valeur les différents produits d'assurances, en fonction de l'appétence des clients et de la saisonnalité des offres. L'objectif principal étant de

proposer des produits adaptés aux besoins spécifiques de chaque client, tout en renforçant leur équipement en produits d'assurance.

♦ Lancement de l'offre épargne retraite Arreda Istimrar Takaful



En partenariat avec « Takafulia Assurances », Crédit du Maroc a élargi sa gamme de produit avec le lancement d'une nouvelle offre « Arreda Istimrar Takaful ». Ce produit permet aux clients de constituer une épargne retraite, principale ou complémentaire, moyennant le paiement de cotisations périodiques ou complémentaires. Ce produit vient enrichir la gamme de solutions d'épargne proposée par la Banque, en offrant aux clients une solution adaptée pour leur avenir.

♦ Participation à la seconde édition du salon de l'épargne

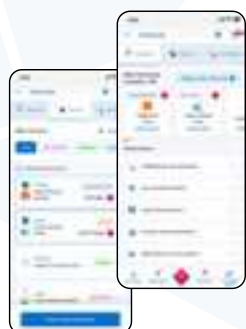
Crédit du Maroc a pris part à la 2^e édition du Salon de l'épargne, un événement majeur rassemblant des acteurs de premier plan - banques, compagnies d'assurance, sociétés de gestion OPCVM et sociétés de bourse -, organisé du 20 au 23 novembre à Casablanca. Cette participation a permis de consolider le positionnement en tant qu'acteur de référence dans le domaine de l'épargne, tout en renforçant les relations avec les clients existants et en établissant des contacts avec des prospects. Ce salon a également offert l'opportunité d'identifier des pistes pour le développement stratégique des activités d'épargne.



d. Un enrichissement continu des fonctionnalités digitales de l'application mobile MyCDM pour offrir plus d'autonomie aux clients

En 2024, MyCDM a consolidé sa position parmi les meilleures applications bancaires grâce à plusieurs mises à jour majeures, offrant une expérience utilisateur enrichie. L'application bénéficie désormais de plus de 114 fonctionnalités, dont 77 facturiers et 48 parcours digitaux, couvrant ainsi 100 % des besoins bancaires au quotidien.

Avec une note de 4,2/5 sur Android et 4,7/5 sur Apple, MyCDM est un des leaders du secteur en matière de satisfaction client.



L'année 2024 a également permis de sécuriser davantage le canal digital Retail avec la mise en place de dispositifs tels que l'enrôlement des appareils de confiance. Par ailleurs, de nouveaux efforts ont été déployés pour initier la conquête clients (EER Hybride et e-conso).



Grâce à ces évolutions, MyCDM connaît une augmentation significative des utilisateurs actifs, captant désormais plus de 90 % des flux transactionnels (virements et paiements de factures).

e. Un accompagnement renforcé des professions libérales et des TPE

◆ Renforcement de la présence de la Banque auprès des professions libérales

Dans le cadre de sa nouvelle orientation stratégique CDM Boost, Crédit du Maroc a érigé le marché des professionnels et des TPE comme un axe clé de son développement.

Un nouveau dispositif marketing et commercial a été mis en place s'appuyant notamment sur :

- le renforcement de l'accompagnement des clients professionnels au niveau du réseau Retail ;
- la mise en place d'une nouvelle proposition de valeur et la simplification des parcours notamment pour les financements à travers le nouveau dispositif CDM Médical.

Crédit du Maroc a également intensifié ses efforts d'accompagnement en faveur des clients professionnels et des TPE, avec plusieurs actions visant à optimiser les échanges et améliorer les délais de traitement :

- l'automatisation des échanges avec TAMWILCOM ayant pour objectifs l'amélioration des délais de traitement et la sécurisation de la prise des garanties ;
- le lancement de l'offre de financement des marchés publics, en partenariat avec FINEA permettant de proposer des avances adaptées au cycle de vie du marché et aux besoins de fonds de roulement des TPE.

Enfin, Crédit du Maroc a renforcé sa présence sur le terrain 2024, notamment en participant à plusieurs événements dédiés aux professionnels de la santé, affirmant ainsi son rôle d'acteur majeur dans le financement des secteurs clés.

f. Une mobilisation continue pour les clients Corporate

◆ La Banque poursuit son soutien au développement de l'économie marocaine en intensifiant ses efforts de financement des entreprises à travers des mécanismes de soutien de l'investissement



Cette mobilisation reflète l'engagement de Crédit du Maroc à favoriser l'investissement, l'export et l'inclusion financière, tout en innovant pour répondre aux besoins de sa clientèle à travers plusieurs initiatives majeures.



L'année 2024 a été marquée par un renforcement des dispositifs de financement des entreprises, notamment à travers la signature de partenariats stratégiques avec des institutions majeures telles que Finéa, le Fond Mohammed VI pour l'investissement, Tamwilcom et le GPBM ayant permis le lancement de l'offre Cap Access en avril puis le programme Cap Hospitality.



Dans le cadre de son cycle des rencontres de l'investissement et s'inscrivant dans son rôle de conseil, Crédit du Maroc a organisé, à Casablanca, une grande rencontre en présence de personnalités et intervenants de premier plan ayant

réuni plus de 200 clients. Cet événement a permis de mettre en avant la complémentarité des mécanismes de financement, y compris la charte de l'investissement, offrant ainsi un cadre global pour soutenir les projets d'investissement au Maroc.

♦ **Crédit du Maroc renforce son dispositif commercial pour une meilleure présence sur le terrain**

Dans le cadre de sa stratégie de proximité, la Banque a renforcé son équipe commerciale dédiée aux entreprises, assurant ainsi un accompagnement quotidien optimisé et un rôle de conseil personnalisé. En parallèle, un plan de modernisation a été poursuivi pour rénover les centres d'affaires et ouvrir de nouveaux espaces servant de vitrines pour l'activité Corporate.

♦ **Crédit du Maroc poursuit son programme de digitalisation pour autonomiser ses clients Corporate**

L'année 2024 a été marquée par le re-naming de la solution digitale destinée aux entreprises, MyCDM Entreprise (E-banking), avec plus de 20 nouvelles fonctionnalités, permettant de digitaliser les opérations domestiques récurrentes, renforçant ainsi l'autonomie des clients :

- la digitalisation des opérations domestiques les plus récurrentes et renforçant ainsi l'autonomie des clients client Corporate ;
- l'initiation de la digitalisation des opérations à l'international en vue d'améliorer le parcours clients ainsi que les délais de traitement ;
- l'optimisation de certains processus notamment sur la gestion de la retenue à la source pour les opérations à l'international des clients.

♦ **Renforcement de l'offre banque d'investissement**

Crédit du Maroc continue de diversifier ses activités et d'offrir des solutions adaptées aux besoins de ses clients à travers les activités de marché, l'épargne, les opérations de haut de bilan et l'intermédiation boursière.

Plusieurs initiatives ont marqué l'année 2024 et ont renforcé le positionnement et mis en avant l'expertise et les solutions de l'offre banque d'investissement :

- le lancement de la nouvelle filiale dédiée à l'intermédiation boursière : CDM Capital Bourse ;
- les rencontres sur l'épargne organisées pour les clients et prospects à fort potentiel à Agadir, Tanger, Rabat et Marrakech sur le thème de « L'épargne : enjeux financiers actuels et futurs ».

2. Une organisation commerciale centrée client

Après une année 2023 marquée par le déploiement d'une organisation commerciale centrée client, l'année 2024 a franchi une nouvelle étape avec la mise en place d'une nouvelle organisation en central entièrement axée autour des attentes et des besoins des clients.

a. Une organisation centrée sur le client pour une expérience bancaire optimisée

En 2024, Crédit du Maroc a consolidé son orientation client avec la création d'une Direction Satisfaction Client. Cette entité a pour mission :

- de recueillir la voix du client via des enquêtes dédiées ;
- de mesurer la satisfaction via des indicateurs de performance clés (KPI) appliqués aux parcours clients stratégiques ;
- d'identifier les axes d'amélioration et coordonner des actions correctives impliquant tous les départements de la Banque.

En complément, la Banque prévoit en 2025 le déploiement d'un dispositif de visites mystères, permettant d'évaluer en continue et en temps réel l'expérience client tout au long de l'année.

Le Centre de Relation Clients (CRC) a également été renforcé grâce à un partenariat stratégique intégrant une participation active aux enquêtes clients, une assistance en temps réel pour gérer les insatisfactions sur des parcours clés et une approche préventive visant à anticiper les réclamations et optimiser l'efficacité des interactions téléphoniques.

Par ailleurs, un Customer Service, en charge de dénouer les demandes clients avec les différents métiers de la Banque et d'assister les gestionnaires en cas de besoin, a été mis en place, consolidant ainsi l'engagement de Crédit du Maroc en faveur d'une expérience client fluide et proactive.

b. Des efforts récompensés par le prix « Elu Service Client 2025 » pour la catégorie banque conventionnelle



Cette nouvelle reconnaissance vient récompenser le travail de l'ensemble des collaborateurs de Crédit du Maroc.

Elle vient également confirmer l'avancement dans la mise en œuvre de la nouvelle vision de la Banque qui a permis d'insuffler une dynamique d'excellence dans

l'ensemble de nos activités visant à offrir la meilleure qualité de service et la meilleure expérience à nos clients.

Cette distinction constitue à la fois une récompense mais également un défi, pour maintenir cette position sur le long terme et continuer à se mobiliser pour être plus que jamais à la hauteur des attentes de nos clients.

3. Une forte expertise des filiales et des métiers spécialisés

a. La bancassurance



Afin d'améliorer la qualité de l'équipement des clients et leur proposer des produits qui répondent au mieux à leurs besoins, la filière de la bancassurance a déployé en 2024 plusieurs leviers de développement pour accompagner la force commerciale dans une démarche d'amélioration continue de la satisfaction client. Un dispositif d'animation a été mis en place durant l'année pour valoriser les différents produits d'assurances en fonction de l'appétence des clients et de la saisonnalité des offres.

Pour redynamiser encore cette activité, un nouveau partenariat bancassurance a été signé avec AtlantaSanad. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Il permet ainsi d'optimiser et revoir les offres de la Banque pour répondre au mieux aux besoins des clients.

◆ Activité commerciale

Le chiffre d'affaires s'est maintenu à 660 millions de dirhamss grâce à la sécurisation des renouvellements calendaires et à la performance des assurances décès emprunteurs.

◆ Assurance décès-emprunteur

De nouveaux outils ont été mis à la disposition de la force commerciale avec le lancement d'un simulateur crédit habitat intégrant le calcul des primes assurances décès emprunteurs et multirisque habitation.

◆ Epargne

La collecte de la branche « épargne » s'est établie à 466 millions de dirhams en 2024.

◆ Difficultés et perspectives d'avenir

L'activité bancassurance maintient son positionnement en tant qu'axe stratégique de la Banque avec des ambitions de croissance significatives en 2025. Pour redynamiser cette activité, un nouveau partenariat bancassurance avec AtlantaSanad a été établi à partir du 1^{er} janvier 2025. Il permet ainsi d'optimiser et revoir les offres de la Banque pour répondre au mieux aux besoins des clients. Le réseau d'agences a été doté d'un nouvel outil intelligent intégrant les dernières avancées en intelligence artificielle qui permet de proposer des solutions de vente intégrées et des parcours fluides pour améliorer la satisfaction des clients.

b. La finance participative



L'année 2024 a été marquée par le lancement de nombreuses nouvelles offres qui s'inscrivent dans la stratégie de développement de la conquête et de l'intensité relationnelle : les comptes courants professionnels et entreprises, l'assurance Takaful multirisques bâtiments, les dépôts d'investissement, les financements Mourabaha Immobilier avec Aide Directe au Logement, les packages Hissab Arreda, les prélèvements à la source fonctionnaires pour les financements Immo et Auto, les financements de matériaux pour la construction pour logement, le compte épargne Tawfir Arreda et l'épargne retraite Takaful Istimrar.

◆ Accélération de la dynamique sur le financement habitat

La production de financement de l'habitat a connu une progression notable en 2024. L'encours affiche une évolution de 23 % sur un an (vs +16 % pour le marché). La part de marché continue de progresser et atteint, à fin 2024, 8,7 % soit une évolution de 40 pbs sur un an.

◆ Dynamique entamée sur la collecte

La dynamique est installée sur la collecte grâce aux lancements réussis des nouvelles offres de dépôts d'investissement et comptes d'épargne. L'encours global des ressources évoluent de 66 % en un année (vs +27 % pour le marché).

c. Le leasing et factoring



Crédit du Maroc Leasing et Factoring accompagne le développement et la croissance de l'activité des clients en synergie avec le réseau de Crédit du Maroc. Les efforts déployés par la filiale et les chantiers structurants initiés depuis fin 2023 se sont traduits par de bonnes performances en 2024 sur les deux métiers avec une nette évolution de la production associée à la fois à une croissance des revenus, une bonne maîtrise des opérations et une amélioration globale des indicateurs financiers.

◆ Activité leasing

L'activité leasing enregistre des performances positives sur tous les marchés en 2024 avec une progression globale de 15,6% par rapport à fin 2023. Cette performance a été réalisée grâce aux efforts conjoints des équipes CDM Leasing et Factoring et du réseau CDM.

◆ Activité factoring

L'activité factoring affiche des performances positives en 2024 avec une croissance de l'activité de 34,83 % avec une bonne maîtrise des risques et une bonne gestion des encours.

L'encours financé enregistre une progression de 22,9 % à fin 2024 grâce à la contribution des nouveaux clients et ce dans un contexte d'accélération des remontées de cash matérialisée par une forte baisse du délai de paiement en 2024.

♦ Difficultés et perspectives

En 2025, CDMLF compte maintenir la dynamique commerciale et améliorer davantage l'expérience client en synergie avec les équipes commerciales de Crédit du Maroc. L'objectif étant de mieux accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets.

d. L'activité offshore



Crédit du Maroc International se positionne comme une banque conseil et partenaire des multinationales opérant dans les zones d'accélération industrielle au Maroc en synergie avec le Groupe Crédit du Maroc. Elle couvre les 7 principales zones d'activité et joue un rôle clé dans les écosystèmes stratégiques, notamment, l'automobile et l'aéronautique. Elle propose des solutions en cash management et en financement des investissements du cycle d'exploitation.

♦ Activité commerciale

- Flux commerciaux : progression notable des flux à l'import et quasi-stagnation à l'export

♦ Difficultés et perspectives

- Investissements : reprise des investissements dans les zones d'accélération industrielle, notamment pour les projets d'extension de capacités.
- Écosystème Automobile : croissance continue de l'activité, surtout au dernier trimestre.

♦ Investissements

En 2024, la filiale a connu le déploiement de son nouveau système d'information et le lancement du projet de sécurisation des processus opérationnels. Cette initiative vise à accélérer le développement commercial en s'appuyant notamment sur les synergies avec les équipes Corporate de la Banque.

e. La gestion de patrimoine



L'année 2024 a été marquée par une reprise significative du marché des OPCVM au Maroc. Après une année 2022 caractérisée par des sorties nettes en raison de la hausse des taux et de l'incertitude économique, 2023 a connu une certaine stabilisation, préparant le terrain pour la croissance observée en 2024. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution positive notamment :

- la meilleure visibilité économique et la baisse des taux d'intérêt ayant renforcé la confiance des investisseurs ;
- le réengagement massif des investisseurs institutionnels ayant apporté des liquidités et soutenu la croissance des actifs sous gestion ;
- la hausse des indices boursiers ayant favorisé les OPCVM actions, attirant des investisseurs en quête de rendements plus élevés.

♦ Activité commerciale

L'année 2024 a été marquée par une hausse de l'encours des OPCVM de Crédit du Maroc de 1,4 milliard de dirhams, soit une progression de 15,2 % par rapport à 2023, bénéficiant de la croissance dans tous les segments où la Banque est présente ainsi que des performances améliorées des fonds.

♦ Marché « retail »

Le segment retail a poursuivi sa dynamique de croissance en 2024, enregistrant une augmentation des encours de 11,9 %.

♦ Marché « entreprises »

Le marché des entreprises a montré une forte reprise en 2024, avec une croissance de 23,9 %, portée par le retour des investisseurs et un regain de confiance dans les placements financiers.

♦ Difficultés et perspectives

Malgré les défis des dernières années, le marché marocain des OPCVM a démontré une résilience remarquable en 2024, avec une croissance soutenue de l'actif net sous gestion et des performances solides dans plusieurs catégories de fonds.

Pour accompagner cette dynamique, l'activité de placement collectif en OPCVM au sein de la Banque poursuivra ses ambitions de développement, en s'appuyant sur le renforcement du conseil commercial au sein du réseau, la formation continue des collaborateurs et l'adaptation et la diversification de l'offre pour répondre aux attentes des investisseurs.

f. Le Cash Management

Pour mieux servir ses clients, Crédit du Maroc a transformé sa direction Global Transaction Banking (GTB) en une filiale spécialisée, dédiée à l'accompagnement, sécurisé et efficace, tous les clients de la Banque dans la gestion de leurs flux de trésorerie, tant au niveau national qu'international. Elle se consacre également au développement et à la proposition de moyens de paiements adaptés aux besoins des clients Retail et Corporate.

La Direction GTB a pour mission de développer et d'optimiser l'offre et les parcours clients de bout en bout pour les différentes activités sous sa responsabilité, afin de répondre aux attentes des clients et améliorer la qualité du service au quotidien.

◆ Le Cash Management

En 2024, la direction GTB a mis en place un suivi personnalisé des flux et équipement clients. La solution de banque en ligne, « MyCDM Entreprise », a été enrichie de nouvelles fonctionnalités (telles que les virements multiples, la gestion des cartes Corporate, la séparation des rôles d'initiation et de signature ainsi que les transferts internationaux), facilitant notamment le paiement de plus de 20 000 vignettes pour les entreprises clientes.

◆ Le Correspondant Banking

En 2024, l'entité Correspondant Banking a diversifié les comptes en devises de Crédit du Maroc en ouvrant plusieurs comptes auprès de banques internationales de premier ordre dans différentes devises.

Cette année a également été marquée par la commercialisation des produits « garanties internationales » et « cash clearing en MAD » auprès des banques étrangères.

◆ La Monétique

En 2024, l'activité monétique à la Direction a été intégrée à GTB développer l'offre. Des partenariats avec Mastercard et Visa ont été lancés et le parc des GAB a été renouvelé et étendu en hors site.

g. Le marché des capitaux

L'année 2024 confirme la solidité des performances de l'ensemble des activités de la Direction des Marchés de Capitaux (DMC), grâce à une adaptation rapide aux évolutions économiques et aux variations des taux d'intérêt. En outre, le renforcement des relations avec les clients, basé sur une proximité accrue, a permis de mieux répondre à leurs attentes, renforçant ainsi leur fidélité et leur engagement. Cette dynamique se traduit par une augmentation du PNB de 31 %.

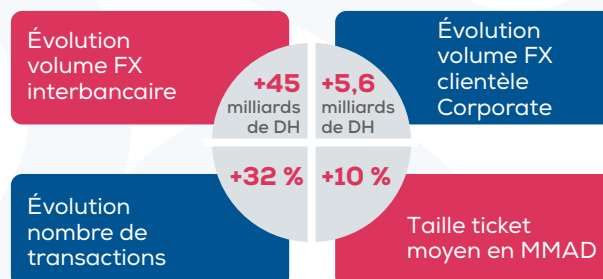
◆ Activité commerciale

L'activité commerciale a bien clôturé l'année, enregistrant des résultats positifs grâce à plusieurs facteurs clés. Une gestion proactive des clients, une réponse rapide aux évolutions du marché et des efforts constants pour saisir de nouvelles opportunités ont permis de maintenir une dynamique commerciale soutenue. L'adaptation aux besoins spécifiques de la clientèle et l'optimisation des processus internes ont joué un rôle crucial dans cette performance solide.

• Activité de change

Le PNB « change » a enregistré une augmentation de 13 % par rapport à l'année 2023, bénéficiant d'une dynamique commerciale positive accompagné de relations solides avec les clients.

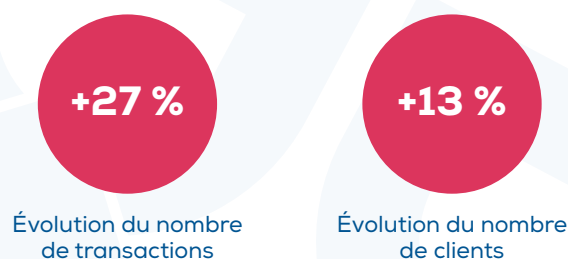
ACTIVITÉ FX 2023 vs 2024



• Activité obligataire

Le PNB « Obligataire » a progressé de 210 % par rapport à l'année 2023 suite à une gestion active et réactive des portefeuilles permettant de profiter des fluctuations du marché obligataire et ce, malgré une baisse de volume dans un contexte de rareté des titres.

ACTIVITÉ TAUX 2023 vs 2024



h. Crédit du Maroc Immobilier

En 2024, la filiale Crédit du Maroc Immobilier continue à dérouler sa feuille de route sur les deux activités de crédit immobiliers aux particuliers et de financement des promoteurs immobiliers :

- un accompagnement dès la première réflexion à travers un accord de principe qui permet aux clients de bien préparer leurs projets d'acquisition ;
- un suivi très rapproché pour garantir l'engagement client 2J/2S ;
- une mise en place d'une cellule notaire pour centraliser la relation avec les notaires et faciliter le processus de déblocage et SAV pour les clients ;
- une mise en relation avec tous les promoteurs financés pour se positionner sur les crédits acquéreurs ;
- une participation aux différents salons et JPO de l'habitat (El Omrane, Salon de l'immobilier AVITO, autres promoteurs).

Au niveau de l'activité de la promotion immobilière, on note la création et renforcement de l'entité d'expertise au sein de Crédit du Maroc Immobilier pour accompagner le réseau dans toutes les opérations nécessitant un avis technique du métier.

Par ailleurs, un pilotage rapproché des risques immobiliers a été réalisé à travers :

- la création et le renforcement de l'entité d'expertise au sein de CDM IMMO ;
- la revue du portefeuille à une fréquence régulière.

♦ **Activité commerciale**

En 2024, la production du crédit habitat a enregistré une progression notable de 2,4 % et ce, malgré un contexte de marché peu porteur.

La Banque a ainsi renforcé sa position, avec une hausse de sa part de marché de 8 bps à 6,68 % dans un environnement marqué par l'inflation et une forte concurrence.

Concernant l'activité de la promotion immobilière, la dynamique positive installée en 2023 s'est poursuivie avec une production en hausse de 29 %. La part de marché des crédits aux promoteurs a ainsi progressé de 132 bps depuis le début de l'année.

i. CDM SALAF

La montée en charge de la filiale CDM Salaf en 2024 a permis de dynamiser l'activité crédit à la consommation en lançant de nouveaux dispositifs et en levant les freins au développement commercial.

Pour renforcer son positionnement sur le marché et mieux accompagner ses clients, CDM Salaf a déployé des leviers d'actions sur l'ensemble de la chaîne de valeur du crédit à la consommation (de l'origination jusqu'au service après-vente). Elle a également optimisé les parcours clients et collaborateurs afin d'offrir une expérience fluide et performante aux clients et prospects.

♦ **Activité commerciale**

L'activité du crédit à la consommation a connu une dynamique favorable en 2024. La production globale du crédit à la consommation a évolué de 24 % en 2024.

L'encours crédit à la consommation, quant à lui, s'élève à 3 892 millions de dirhams à fin décembre 2024 et évolue de 402 millions de dirhams entre 2023 et 2024, soit +11,5 %. Avec ces réalisations inédites, CDM surperforme le marché qui affiche une évolution limitée de (+0,9 %) sur la même période.

Sur une année glissante, la part de marché CDM s'est améliorée de 66 bps pour atteindre 6,93 %.

INVESTISSEMENTS

IV. INVESTISSEMENTS

1. Un rythme soutenu de la transformation digitale

Crédit du Maroc a poursuivi avec succès sa transformation ambitieuse en multipliant les initiatives stratégiques pour anticiper et répondre aux attentes de ses clients, s'adapter aux évolutions réglementaires, relever des défis majeurs et optimiser son efficacité opérationnelle.

◆ Un nouveau core banking system « Ocsigen »

La réalisation du programme OCSIGEN a continué dans une logique de solution globale. Deux jalons clés ont marqués 2024 notamment la mise en place de :

- la nouvelle version du SI Crédit ;
- la 1^{ère} release du poste de travail du collaborateur dans le réseau (support essentiel pour l'omnicanalité).

◆ La maîtrise des risques cybersécurité



Pour maîtriser efficacement les risques de cybersécurité et les maintenir à un niveau acceptable, Crédit du Maroc a poursuivi, en 2024, ses efforts en renforçant ses

dispositifs de sécurité, en innovant dans ses approches de protection et de détection, et en consolidant ses pratiques de gouvernance.

Ces initiatives visent à protéger les actifs critiques, à garantir la résilience des services, à maintenir la confiance de nos clients et partenaires, tout en assurant une conformité rigoureuse aux obligations réglementaires.

Parmi ces initiatives, on note :

- la refonte complète du cadre normatif de sécurité SI avec la mise en place de nouvelles politiques et procédures de sécurité ;
- la mise en place d'un nouveau plan de contrôle sécurité SI aligné sur les exigences des nouvelles politiques de sécurité et alimentant l'évaluation globale des risques de cybersécurité ;
- la réalisation de plusieurs audits de sécurité.

◆ Plusieurs réalisations au service des métiers et clients



L'année 2024 témoigne également de l'aboutissement de nombreux projets structurants, notamment la mise en place du nouveau SI recouvrement,

la nouvelle solution Titres, la digitalisation des achats et facturation, des nouveaux packages particuliers et nouvelles offres.

Une feuille de route monétique a été arrêtée également pour permettre d'accroître l'usage de ce canal (renouvellement et déploiement de nouveaux GAB Outdoor et Indoor, offres de service sur GAB...).

Par ailleurs, Crédit du Maroc a opté en 2024 pour une infrastructure informatique et télécom plus robuste et sécurisée.

◆ Une accélération de la transformation digitale

a. Digital Corporate

Pour le canal Corporate, un renaming majeur a été opéré marquant l'accélération de la digitalisation des services à destination des clients de ce segment stratégique. En effet, MyCDM Entreprise a connu d'importantes évolutions à la fois en lien avec le taux d'équipement client « 70 % » et l'enrichissement des services à travers 20 nouvelles fonctionnalités dont le virement international, la signature en masse, le pilotage carte, la décharge/recharge carte unitaire et en masse, le virement multiple, le virement de masse avec débit détaillé, et l'optimisation du traitement de la vignette en masse.

b. Digitalisation du poste digital agence

Sortie en 2024 de 3 versions du nouveau poste de travail « MyCDM Sales » pensé et conçu pour améliorer le quotidien des collaborateurs, les accompagner pour mieux servir le client et répondre à leurs besoins actuels et futurs. MyCDM Sales propose l'entrée en relation, l'équipement en package pour les clients existants, et de nouvelles fonctionnalités de conseil, offres & produits.

2. Des investissements immobiliers au service des clients et des collaborateurs

En 2024, le pôle immobilier a mené plusieurs projets majeurs. Parmi ceux-ci, l'aménagement des nouveaux locaux du centre d'affaires Casablanca Finance City (CFC) et la création d'une nouvelle agence dans la zone industrielle d'Aït Melloul. Ces initiatives visent à offrir des espaces modernes et fonctionnels, tant pour les clients que pour les collaborateurs.

Le programme de mise à niveau des agences a également été poursuivi avec des améliorations significatives en termes de modernisation et d'optimisation des espaces de travail. Cela inclut l'installation de nouveaux éclairages LED, le revêtement des sols et l'aménagement de comptoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite.



RÉSULTATS

I. RÉSULTATS

1. Comptes sociaux : compte de résultat de Crédit du Maroc

Chiffres en Mdhs	déc-24	déc-23	variation	
			Mdhs	%
Produit net bancaire	3 081	2 766	315	11,4%
Marge d'intérêts	2 274	2 088	188	8,9%
Marge sur commissions	360	347	13	3,7%
RÉSULTAT OPÉRATIONS DE MARCHÉ	489	345	143	41,5%
Divers PNB	-42	-14	-28	>100%
Résultat des opérations Immobilisations financières	21	-3	24	>100%
Autres produits et charges non bancaires	46	53	-7	-13,4%
Charges générales d'exploitation	-1 610	-1 545	-64	4,2%
Résultat brut d'exploitation	1 539	1 271	267	21%
Coût du risque	-307	-220	-87	39,7%
Résultat courant	1 232	1 052	180	17,1%
Résultat non courant	-91	-207	115	-55,8%
Impôts sur le résultat	-442	-312	-130	41,5%
Résultat net	698	533	166	31,1%
Coefficient d'exploitation	52,2%	55,9%	-4	-3,6 pt

- ◆ Le produit net bancaire ressort en progression de 11,4 %, soit +315,1 millions de dirhams, découlant de la hausse de la marge d'intérêt de +187,5 millions de dirhams, de la progression de +143,4 millions de dirhams du résultat des opérations de marché et de la hausse de +12,7 millions de dirhams de la marge sur commissions.
- ◆ Les charges générales d'exploitation sont en hausse maîtrisée de 64,2 millions de dirhams.
- ◆ Le coût du risque est en hausse de 87 millions de dirhams. Le risque de contrepartie ressort en baisse de 8 millions de dirhams.
- ◆ Le résultat non courant est en hausse de +115 millions de dirhams lié au contrôle fiscal de l'année 2023.
- ◆ Retraité des éléments exceptionnels de 2023 et 2024, le résultat net est en hausse de +16 %.

2. Contribution de la fenêtre participative et des filiales

ARREDA

Chiffres en Mdhs	déc-24	déc-23	variation	
			Mdhs	%
Produit net bancaire	61,1	56,2	13	23,0%
Marge sur financements participatifs	68,5	54,8	13	23,1%
Marge sur commission	2,0	1,6	0	25,7%
Résultat opérations de marché	0	0	0	ns
Divers PNB	-0,3	-0,2	0	45,8%
Charges générales d'exploitation	28,0	27,8	0	0,9%
Résultat brut d'exploitation	41,1	28,4	13	44,7%
Coût du risque	1,6	1,2	0	36,6%
Résultat d'exploitation	39,5	27,2	12	45,0%
Résultat avant Impôt	39,5	27,2	12	45,0%
Impôts	-15,2	-7	8	ns
Résultat net	24,3	20,1	4	20,7%

- ◆ Le produit net bancaire est en progression de 23 %, portée principalement par le développement des encours Mourabaha.
- ◆ Les charges générales sont en progression limitée à 1 %.
- ◆ Le coût du risque est en hausse de 36,6 %.
- ◆ Le résultat avant impôt ressort positif à 39,5 millions de dirhams, en progression annuelle de 45 %.

Crédit du Maroc Assurances

Chiffres en Mdhs	Réalizations		%
	déc-24	déc-23	
Produit net bancaire	70,3	70,1	0,6%
Charges générales d'exploitation	-3,1	-3,3	-0,5%
Résultat net	46,8	44,8	4,6%

- ◆ Le PNB affiche une légère hausse impactée par la baisse annuelle de la production.
- ◆ Le résultat net est bénéficiaire en lien avec la baisse du taux d'impôt.

Crédit du Maroc Leasing & Factoring

Chiffres en Mdhs	Réalizations		%
	déc-24	déc-25	
Produit net bancaire Leasing	68,4	52,3	30,9%
Produit net bancaire Factoring	11,2	10,4	7,7%
Produit net bancaire	79,7	62,7	27,1%
Charges générales d'exploitation	-28,6	-30,4	-5,9%
Coût du risque	-14,5	-36,3	-59,9%
Résultat net	21,3	-13,2	ns

- ◆ La progression du PNB est expliquée par la hausse du PNB Leasing (+16 millions de dirhams) portée principalement par un effet volume (+16 millions de dirhams) ainsi que par la hausse du PNB Factoring (+0,8 millions de dirhams).
- ◆ La baisse des frais généraux émane de l'apurement des charges à payer antérieures à 2023.

◆ Le résultat net est bénéficiaire et en amélioration grâce à la performance commerciale et de l'amélioration du coût du risque.

Crédit du Maroc Patrimoine

Chiffres en Mdhs	Réalizations		%
	déc-24	déc-23	
Produit net bancaire	21,6	18,8	14,7%
Charges générales d'exploitation	-8,5	-7,7	9,9%
Résultat net	9,4	7,5	25,0%

◆ La hausse du PNB expliquée par un effet volume positif suite à un meilleur pilotage de la stratégie de collecte (orientation vers les fonds les mieux margés).

◆ La hausse des charges est liée à la prestation de service variable corrélée aux frais de gestion.

◆ Le résultat net est en amélioration notable par rapport à décembre 2023.

SIFIM

Chiffres en Mdhs	Réalizations		%
	déc-24	déc-23	
Produit net bancaire	8,1	6,4	26,3%
Charges générales d'exploitation	-3,2	-0,8	ns
Résultat net	4,6	5,3	-12,9%

◆ La hausse du PNB est liée à la comptabilisation d'un produit lié à un avantage fiscale suite à l'opération d'augmentation du capital.

◆ Les frais généraux sont en hausse suite au provisionnement du crédit TVA.

◆ Le résultat net est en baisse par rapport à fin 2023.

Crédit du Maroc International

Chiffres en Mdhs	Réalizations		%
	déc-24	déc-23	
Produit net bancaire	17,1	23,7	-27,6%
Charges générales d'exploitation	-3,8	-4,7	-20,0%
Coût du risque	1,0	0,8	18,3%
Résultat net	8,0	11,4	-29,8%

◆ Le PNB a reculé suite à la régression de la MNI et à la dégradation des commissions sur opérations de change.

◆ Les frais généraux ont baissé en raison de la réorganisation de la filiale induisant la baisse des charges de personnel.

◆ Le résultat net est en retrait par rapport à 2023, impacté par la baisse de l'activité.

CDM Capital Bourse

Chiffres en Mdhs	Réalizations		%
	déc-24	déc-23	
Produit net bancaire	4,7	0	ns
Charges générales d'exploitation	-4,6	-0,1	>100%
Résultat net	0,1	-0,1	ns

◆ Le PNB est porté par la hausse des commissions sur opérations d'intermédiation

◆ Les frais généraux sont en hausse

◆ Le résultat net est bénéficiaire à la clôture de l'exercice 2024.

b. La contribution des filiales à la formation du résultat du CDM

Filiales	% détention CDM	Reçu par CDM en 2024 ^(*)
CDMA	100%	46 830 913
CDM Capital Bourse	100%	140 729
CDMLF	100%	21 290 250
CDMP	60% (*)	9 380 570
CDMI	100%	8 002 096
SIFIM	100%	4 909 110

(*) 60% détenue directement et 40% détenue indirectement à travers SIFIM

(**) Ces montants sont présentés en valeur brutes (n'intégrant pas les éliminations intra-groupes).

3. Proposition d'affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 comme suit :

- ◆ Bénéfice net : 698 435 654,61 dirhams
- ◆ Report à nouveau antérieur : 1 763 792 836,81 dirhams
- ◆ Bénéfice distribuable : 2 462 228 491,42 dirhams
- ◆ Dividendes : 453 746 623,80 dirhams
- ◆ Solde à reporter à nouveau : 2 008 481 867,62 dirhams

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10 881 214 actions composant le capital social, un dividende brut de 41,70 dirhams par action.

Le taux de distribution du résultat 2024 sera ainsi de 64,97 %.

4. Comptes consolidés

a. Le périmètre de consolidation de Crédit du Maroc

Ainsi, le périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc se définit comme suit :

Sociétés Consolidées	Capital social (Kdhs)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation ^(*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital Bourse	15 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	124 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

b. Compte de résultat CDM IFRS consolidé

Chiffres en Mdhs	déc-24	déc-23	variation	
			Mdhs	%
Produit net bancaire	3 303	2 927	376	12,9%
Marge nette d'intérêt	2 428	2 226	202	9,1%
Marge sur commission	460	436	24	5,4%
DIVERS PNB	415	265	9150	56,9%
Charges générales d'exploitation	-1 605	-1 599	6	0,4%
Résultat brut d'exploitation	1 698	1 328	370	27,9%
Coût du risque	-398	-445	47	-10,5%
Résultat d'exploitation	1 300	883	417	47,2%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-6	-4	-2	38,8%
Résultat avant Impôt	1 294	878	415	47,3%
Impôts	-553	-380	173	45,4%
Résultat net	741	498	243	48,7%
Résultat net part du groupe	741	503	238	47,3%
Coefficient d'exploitation	48,6%	54,6%	-6	-6,0 pt

◆ Le RBE consolidé est en progression de 27,9 % porté par :

- la progression du PNB de 12,9 % portée par toutes ses composantes
- la hausse maîtrisée des charges d'exploitation à +0,4 %

◆ Le résultat net consolidé à fin décembre 2024 se situe à 741 millions de dirhams en hausse annuelle de 48,7 % liée à la progression du PNB et à la maîtrise du coût du risque.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

II. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque n'a pas rencontré de difficultés majeures susceptibles d'affecter son développement et sa trajectoire stratégique.

Pour renforcer sa compétitivité sur le marché marocain et soutenir sa croissance, Crédit du Maroc a lancé le plan stratégique, CDM Boost 2028, structuré autour de quatre axes :

1. accélérer la dynamique commerciale de la banque ;
2. poursuivre et réussir les grands chantiers de transformation afin de construire un modèle opérationnel agile et compétitif ;
3. préserver et renforcer les meilleurs standards en matière de gouvernance et de pilotage des risques et de la conformité ;
4. impulser un changement progressif dans la continuité.

Ce plan ambitionne de positionner Crédit du Maroc comme un opérateur financier moderne, innovant et responsable, au service des familles marocaines et des entreprises nationales pour un développement durable.

S'appuyant sur des fondamentaux solides, un ancrage historique fort et l'engagement de près de 2 400 collaborateurs, la Banque vise à se différencier par la qualité de service, l'excellence opérationnelle et des solutions adaptées aux besoins de ses clients.

Cette dynamique stratégique s'inscrit dans une vision de long terme, alliant performance et contribution au développement durable.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTES SOCIAUX*

BILAN AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
Valeurs en coisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 236	2 266	-29	-1,3%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 827	7 406	421	5,7%
. À vue	2 923	918	2 005	218,5%
. À terme	4 904	6 488	-1 584	-24,4%
Créances sur la clientèle	53 881	49 037	4 844	9,9%
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	18 995	18 561	434	2,3%
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	12 217	9 663	2 554	26,4%
. Crédits et financements participatifs immobiliers	19 805	18 581	1 224	6,6%
. Autres crédits et financements participatifs	2 863	2 231	632	28,3%
Créances acquises par affacturage	557	715	-158	-22,1%
Titres de transaction et de placement	5 290	3 492	1 799	51,5%
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 818	3 051	1 767	57,9%
. Autres titres de créance	357	326	31	9,6%
. Titres de propriété	115	115	-	-
. Certificats de Sukuk	-	-	-	-
Autres actifs	342	368	-26	-7,1%
Titres d'investissement	896	1 374	-478	-34,8%
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	896	1 374	-478	-34,8%
. Autres titres de créance	-	-	-	-
. Certificats de Sukuk	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	371	304	67	22,1%
. Participations dans les entreprises liées	329	261	68	26,3%
. Autres titres de participation et emplois assimilés	42	43	-1	-3,1%
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	890	773	117	15,1%
Immobilisations corporelles	1 097	1 123	-26	-2,3%
Total de l'Actif	73 387	66 857	6 530	9,77%

(En millions de dhs)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	0	0	>100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 485	1 113	372	33,4%
. À vue	713	752	-39	-5,1%
. À terme	772	362	410	113,4%
Dépôts de la clientèle	56 864	51 678	5 186	10,0%
. Comptes à vue créditeurs	39 708	35 888	3 820	10,6%
. Comptes d'épargne	10 096	10 071	25	0,2%
. Dépôts à terme	6 140	4 133	2 006	48,5%
. Autres comptes créditeurs	905	1 573	-668	-42,5%
. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	16	12	3	24,4%
Titres de créance émis	3 180	3 424	-244	-7,1%
. Titres de créance négociables	3 180	3 424	-244	-7,1%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-	-
Autres passifs	2 028	1 747	280	16,0%
Provisions pour risques et charges	1 165	1 120	45	4,0%
Provisions réglementées	-	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-
Dettes subordonnées	2 424	1 924	500	26,0%
Dépôts d'investissement reçus	64	-	-	>100%
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 626	2 626	-	-
Capital	1 088	1 088	-	-
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 764	1 603	161	10,0%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	698	533	166	31,1%
Total du Passif	73 387	66 857	6 530	9,77%

* Aucune Modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

HORS BILAN AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 511	12 182	1 330	10,9%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 526	5 698	-172	-3,0%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 536	2 293	242	10,6%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 449	4 190	1 260	30,1%
Titres achetés à réméré	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	2 898	2 998	-100	-3,3%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	506	-	506	>100%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 392	2 998	-606	-20,2%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 084	3 560	523	15%
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements	303	248	55	22,4%
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 648	2 377	271	11,4%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	58	63	-5	-8,1%
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	68	88	-20	-22,4%
Produits sur titres de Moudaraba et moucharaka	-	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	-	-
Commissions sur prestations de service	426	395	31	7,8%
Autres produits bancaires	580	390	190	48,8%
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	0	-	0	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 002	794	208	26%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements	100	128	-28	-22,0%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	472	380	92	24,1%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	162	91	71	77,6%
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	-	-
Autres charges bancaires	267	195	73	37,5%
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	1	-	-	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 081	2 766	315	11%
Produits d'exploitation non bancaire	46	53	-7	-13,4%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 610	1 545	64	4%
Charges de personnel	825	785	40	5,1%
Impôts et taxes	27	22	5	20,3%
Charges externes	478	502	-24	-4,8%
Autres charges générales d'exploitation	27	13	14	105,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	253	223	30	13,6%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 212	994	218	22%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	716	663	52	7,9%
Pertes sur créances irrécouvrables	376	134	241	179,4%
Autres dotations aux provisions	120	196	-75	-38,5%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	926	771	154	20%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	811	503	308	61,3%
Récupérations sur créances amorties	18	25	-7	-27,9%
Autres reprises de provisions	96	243	-147	-60,5%
RÉSULTAT COURANT	1 232	1 052	180	17%
Produits non courants	16	11	5	45,5%
Charges non courantes	108	218	-110	-50,6%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	1 140	845	295	35%
Impôts sur les résultats	442	312	130	41,5%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698	533	166	31%

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31/12/2024

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS

(En millions de dhs)

LIBELLÉ	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
+ Intérêts et produits assimilés	2 941	2 633	308	11,7%
- Intérêts et charges assimilés	734	599	134	22,4%
MARGE D'INTÉRÊT	2 207	2 033	174	8,5%
+ Produits sur financements participatifs	69	55	14	25,1%
- Charges sur financements participatifs	-	-	-	-
Marge sur financements participatifs	69	55	14	25,1%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-
+ Produits sur immobilisations données en ljarah	-	-	-	-
- Charges sur immobilisations données en ljarah	-	-	-	-
Résultat des opérations d'ljarah	-	-	-	-
+ Commissions perçues	432	405	26	6,5%
- Commissions servies	72	58	14	23,3%
Marge sur commissions	360	347	13	3,7%
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	171	54	117	100%
+ Résultat des opérations sur titres de placement	2	0	2	675,7%
+ Résultat des opérations de change	316	291	25	8,7%
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	489	345	143	41,5%
+ Divers autres produits bancaires	68	88	-20	-22,4%
- Diverses autres charges bancaires	110	102	8	7,6%
+ Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-1	-	-1	100%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 081	2 766	315	11,4%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	21	-3	23	100%
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	46	53	-7	-13,4%
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	0,0%
- Charges générales d'exploitation	1 610	1 545	64	4,2%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 539	1 271	267	21,0%
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-262	-270	8	-2,9%
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-45	50	-95	100%
RÉSULTAT COURANT	1 232	1 052	180	17,1%
RÉSULTAT NON COURANT	-91	-207	115	-55,8%
- Impôts sur les résultats	442	312	130	41,5%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698	533	166	31,1%

II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(En millions de dhs)

LIBELLÉ	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			ABSOLUE	EN %
+ RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	698	533	166	31,1%
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	253	223	30	13,6%
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	14	-14	100%
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	57	106	-49	-46,3%
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-
+ Dotations non courantes	-	2	-2	100%
- Reprises de provisions	49	122	-73	-59,7%
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	2	0	1	100%
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	958	756	205	27,1%
- Bénéfices distribués	-	372	-372	-
AUTOFINANCEMENT	958	383	577	150,4%

TABLEAU DE DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En milliers de dhs)

(A)	(B)	Montant des dettes échues			
		(C)	(D)	(E)	(F)
Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 j	Dettes échues entre 31 et 60 j	Dettes échues entre 61 et 90 j	Dettes échues de plus de 90 j
11 770	11 526	171	53	20	0

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca



76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

**Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC SA**
201, Boulevard d'Anfa,
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CREDIT DU MAROC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 8.600.250** dont un bénéfice net de **KMAD 698.436**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CREDIT DU MAROC au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Credit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation et pour risques en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions qui présente les critères minimums.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert

- l'identification des engagements en souffrance et des engagements sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 855, il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 54.438.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 110 pour un encours d'engagements en souffrance de MMAD 162.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation et pour risques comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Credit du Maroc et des contrôles clés relatifs à la revue des portefeuilles, à l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées,
- testé les provisions sur la base d'un échantillon pour les engagements en souffrance et sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que ce les-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les pressions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2024 la banque a procédé à l'acquisition de 33,33% du capital social de Crédit Du Maroc Leasing et Factoring pour KMAD 51.388.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

Forvis Mazars


Tahar FERDAGUS
Associé

ANNEXE 2 : ÉTAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2024

(En milliers de dhs)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées				328 986	328 986				
CREDIT DU MAROC INTERNATIONAL	Etab. de Crédit	1655 KUSD	100,00%	7 443	7 443	31/12/2024	2562 KUSD	741 KUSD	1076 KUSD
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2024	47 684	46 163	44 211
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	100,00%	138 735	138 735	31/12/2024	141 542	29 653	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2024	10 276	9 176	4 500
SIFIM	Immobiliere	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2024	173 679	3 810	5 386
CDM Capital Bourse	Financière	15 000	99,99%	15 000	15 000	31/12/2024	15 139	181	
VALORIMMO SPI-RFA	OPCI	1 000	99,99%	1 000	1 000	31/12/2024			
Autres titres de participation et emplois assimilés				57 388	41 874				
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-				
HOLDING SINCOMAR	Sté Participation	300	27,97%	21	-				
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	35				
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	3 468				
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840				63
SOGEPPOS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622				1 945
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000				
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-				
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 239				
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DEPOTS BC	Financière	4 374	4,45%	59	59				
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 316				
SOGEBIB	Industriel	18 000	5,00%	900	900				393
BOURSE DE CASABLANCA	Financière	387 518	3,00%	11 765	11 765				
Divers	-	-	-	5 630	5 630				
TOTAL				386 375	370 860				

ANNEXE 3 : ÉTAT DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31/12/2024

(En milliers de dhs)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIÉTÉ	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	356 924	5 714 257	115 073	67	6 186 320	4 865 289
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	5 714 257	-	-	5 714 257	4 424 613
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	356 924	-	-	-	356 924	325 537
TITRES DE PROPRIÉTÉ	-	-	115 073	67	115 139	115 139
TOTAL	356 924	5 714 257	115 073	67	6 186 320	4 865 289

ANNEXE 4 : ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTES CONSOLIDÉS*

BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

ACTIF CONSOLIDÉ	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			MONTANT	EN %
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 235	2 266	-31	-1,4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 785	2 597	2 188	84,3%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4 544	2 367	2 177	92,0%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	241	230	11	4,8%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	675	1 054	-379	-36,0%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	675	1 054	-379	-36,0%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-
Titres au coût amorti	915	1 397	-482	-100%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 666	6 012	-347	-5,8%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	56 622	51 062	5 560	10,9%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-
Actifs d'Impôt Exigible	6	3	3	79,2%
Actifs d'impôt différé	150	160	-10	-6,2%
Comptes de régularisation et autres actifs	587	422	164	38,9%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 498	1 496	2	0,1%
Immobilisations incorporelles	912	796	116	14,6%
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-
TOTAL	74 051	67 265	6 786	10,1%

(En millions de dhs)

PASSIF CONSOLIDÉ	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			MONTANT	EN %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	1	-	-20,6%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25	16	9	57,2%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25	16	9	57,2%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 739	1 137	601	52,9%
Dettes envers la clientèle	56 998	51 755	5 242	10,1%
Titres de créance émis	3 180	3 424	-244	-7,1%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	189	125	64	51,1%
Passifs d'impôt différé	5	18	-13	-72,0%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 243	1 892	352	18,6%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-
Provisions	554	566	-12	-2,0%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 237	1 251	-14	-1,1%
Capitaux propres	7 879	7 080	799	11,3%
Capital et réserves liées	4 823	4 347	477	11,0%
Réserves consolidées	2 273	2 198	75	3,4%
Part du groupe	2 273	2 147	126	5,9%
Part des minoritaires	-	51	-51	-100,0%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	41	37	4	11,2%
Part du groupe	41	37	4	11,2%
Part des minoritaires	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	741	498	243	48,7%
Part du groupe	741	503	238	47,3%
Part des minoritaires	-	-5	5	-100,0%
TOTAL	74 051	67 265	6 786	10,1%

* Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	
			MONTANT	EN %
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	3 147	2 821	326	11,6%
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-719	-595	-124	20,8%
Marge d'Intérêt	2 428	2 226	202	9,1%
Commissions (Produits)	532	495	37	7,5%
Commissions (Charges)	-72	-58	-14	23,4%
Marge sur Commissions	460	436	24	5,4%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	503	355	147	41,4%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	487	343	144	41,8%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	15	12	3	>100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	1	-	1	100,0%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1	-	1	100,0%
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Produits nets des activités d'assurance	-	-	-	-
Produits des autres activités	32	21	11	53,4%
Charges des autres activités	-120	-111	-9	8,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 303	2 927	376	12,9%
Charges générales d'exploitation	-1 345	-1 366	21	-1,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-260	-233	-27	11,5%
Résultat Brut d'Exploitation	1 698	1 328	370	27,9%
Coût du risque de crédit	-398	-445	47	-10,5%
Résultat d'Exploitation	1 300	883	417	47,2%
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-6	-4	-2	38,8%
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat avant Impôt	1 294	878	415	47,3%
Impôts sur les résultats	-553	-380	-173	45,4%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-
Résultat net	741	498	243	48,7%
Intérêts minoritaires	-	-5	5	-100,0%
résultat net Part du groupe	741	503	238	47,3%
Résultat de base par action	0,07	0,04	0,0	66,2%
Résultat dilué par action	0,07	0,04	0,0	66,2%

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	741	498
Éléments recyclables en résultat net :	1	28
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	-3
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾ recyclables	2	50
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾ d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables ⁽²⁾	-	-
Impôts liés ⁽¹⁾	1	19
Éléments non recyclables en résultat net :	3	-4
Réévaluation des immobilisations ⁽¹⁾	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	5	-7
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat ^(nb 1)	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ^(nb 1)	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾ non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables ⁽²⁾	-	-
Impôts liés ⁽¹⁾	2	-3
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4	24
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	745	522
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	745	527
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-	-5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31/12/2024

(En millions de dhs)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 088	2 766	-	2 444	11	-	6 309	51	6 359
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-294	-	-	-294	-	-294
Autres	-	492	-	-	-	-	492	-	492
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	503	-	-	503	-5	498
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	31	-	31	-	31
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies (F)	-	-	-	-	-4	-	-4	-	-4
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)	-	-	-	-3	-	-	-3	-	-3
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)+(G)	-	-	-	-3	27	-	24	-	24
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 088	3 258	-	2 650	37	-	7 034	46	7 080
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-372	-	-	-372	-	-372
Autres	-	477	-	-	-	-	477	-	477
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	741	-	-	741	-	741
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies (F)	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)	-	-	-	0	-	-	0	-	0
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)+(G)	-	-	-	0	-	-	0	-	0
Autres	-	-	-	-	4	-	4	-	4
Variations de périmètre	-	-	-	-6	-	-	-6	-46	-51
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 088	3 735	-	3 014	41	-	7 879	-0	7 879

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(En millions de dhs)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	1 294	878
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	260	233
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	20	290
+/- Dotations nettes aux provisions	-6	-41
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6	-4
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-16	12
+/- Autres mouvements	-149	-102
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	103	387
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 397	-3 645
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-311	356
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 305	-466
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	297	596
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-
- Impôts versés	-558	-396
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	520	-3 554
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 916	-2 289
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-372	-442
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-372	-442
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	105	200
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-242	1 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-137	2 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	0	-3
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 407	-734

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 525	3 259
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 265	1 869
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	260	1 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 932	2 525
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 235	2 265
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 697	260
Variation de la trésorerie nette	1 407	-734

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca



76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
201, Boulevard d'Anfa,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société CREDIT DU MAROC et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 7.878.853** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 740.949**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de pertes sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces provisions sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction des différents Buckets,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle s'élève à MMAD 60 322, les dépréciations pour pertes attendues y afférentes s'élèvent à MMAD 3 700, dont :

- MMAD 709 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 2 991 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 214.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la norme IFRS 9 et aux principes décrits dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des états financiers consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation de commercialiser, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous obtenons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
 Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS
 Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca -Maroc

Aux actionnaires de
CREDIT DU MAROC S.A
201, Boulevard d'Anfa Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Avenant à la convention de partage des risques avec Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF)

o Entités et personnes concernées

CDM, actionnaire à 100 % et membre du Conseil de Surveillance de CDMLF, M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de CDMLF, Messieurs Saïd JABRANI, Younes LAHLOU et Ali CHORFI, membres du Directoire de CDM et membres du Conseil de CDMLF.

o Nature, objet et modalités de la convention

Une convention, établie en mars 2003, modifiée par les avenants du 8 octobre 2018, 2 décembre 2019 et du 9 septembre 2021, puis par un avenant du **03 décembre 2024**.

Ce dernier avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du **28 novembre 2024** et a pris effet à partir du **1^{er} mai 2024**, et concerne l'augmentation du montant maximum de la garantie en le portant de 950 millions de dirhams à 2 milliards de dirhams.

Crédit du Maroc commercialise les contrats de crédit-bail de Crédit du Maroc Leasing et Factoring par l'intermédiaire de son réseau. En contrepartie, Crédit du Maroc Leasing et Factoring verse au Crédit du Maroc une commission d'apport payée au moment du déblocage de chaque opération.

Par ailleurs, les opérations apportées par Crédit du Maroc sont garanties par celui-ci à hauteur de 60% de l'encours. En contrepartie, Crédit du Maroc Leasing et Factoring verse au Crédit du Maroc une commission mensuelle sur l'encours.

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 01/04/2023 puis renouvellement par tacite reconduction.

La commission d'apport et la commission de garantie comptabilisées en produit par Crédit du Maroc, au titre de l'exercice 2024, totalisent un montant de KMAD 4.213 HT pour un encours de contre-garantie de KMAD 1.397.863. Les commissions d'apport et de garantie ont été réglées en 2024 à hauteur de KMAD 1.981 HT.

1.2. *Avenant à la convention d'assistance et de conseil avec Holding Marocaine Commerciale et Financière (HOLMARCOM)*

a. Entités et personnes concernées

CDM détenue à hauteur de 55 % par HOLMARCOM.

c. Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en Mai 2023, porte sur un contrat d'assistance et de conseil selon lequel Holmarcom s'engage à mettre à la disposition de Crédit Du Maroc, chaque fois qu'il le lui demande, son savoir-faire et ses compétences en matière de conseil, d'assistance, d'accompagnement ou d'animation de nature notamment stratégique, organisationnelle, administrative et commerciale, dans les domaines suivants : (i) Marketing, (ii) commercial, (iii) financier, (iv) comptable, (v) juridique, (vi) fiscal, (vii) contrôle de gestion interne et budget, (viii) immobilier, (ix) ressources humaines, (x) communication, (xi) logistique, (xii) informatique, (xiii) gestion de projets.

En contrepartie des interventions de conseil et d'assistance du prestataire en vertu de la présente convention, le bénéficiaire s'engage à verser au prestataire des honoraires correspondant à 1,15% du Produit Net Bancaire annuel du bénéficiaire, tel que ce Produit Net Bancaire résultera des comptes en fin d'exercice social.

La date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2023, la présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de son entrée en vigueur, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation donnée par l'une des parties conformément aux dispositions contractuelles.

Un avenant modifiant les conditions de rémunération a été signé et autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 16 mai 2024 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2024.

c. Conditions de rémunération

1,5 % du produit net bancaire annuel de CDM / facturation trimestrielle.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 44 262 HT. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de KMAD 33 197 HT.

1.3. *Conventions entre Crédit du Maroc et CDM Capital Bourse*

a. Entités et personnes concernées

CDM, actionnaire à 100 % de CDMCB, M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de Surveillance de CDMCB, M. Ali CHORFI, membre du Directoire de CDM et membre du Conseil de CDMCB.

1.3.1 Contrat de bail

a. Nature, objet et modalités de la convention

CDM donne en location, à usage exclusif de bureaux, le local sis au 1er étage de l'immeuble 201 boulevard d'Anta, Casablanca, d'une superficie de 118 m².

Le contrat est consenti pour une durée d'une (1) année à compter de la date d'entrée et se renouvelle par tacite reconduction pour la même période sauf résiliation par l'une des parties conformément aux stipulations contractuelles.

L'avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 26 juillet 2024 et a pris effet à partir du 1^{er} octobre 2024.

a. Conditions de rémunération

Le loyer mensuel de 30 000 DH HT, toutes charges comprises

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 90 HT**. Aucun montant n'a été réglé en 2024.

1.3.2 Convention d'assistance technique et de prestation de service

a. Nature, objet et modalités de la convention

La réalisation par CDM, des prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, gestion financière, fiscale, juridique, logistique et immobilière, informatique et RH.

Le contrat est consenti pour une durée indéterminée. a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 5 mars 2024 et a pris effet à partir du 1^{er} avril 2024.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 311 HT**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD HT 207**.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Assurances

a. Entités et personnes concernées

Crédit du Maroc, adhérent à 100% du Crédit du Maroc Assurances.

2.1.1 Contrat de bail

a. Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en mai 2023, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à usage exclusif de bureaux à Crédit du Maroc Assurances situé au premier étage de l'immeuble sis au 86, Route de Tadmart, Casablanca, d'une superficie de 56 m².

La date d'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} juin 2023. Le Contrat de bail est consenti et accepté pour une durée d'une (1) année à compter de la date d'entrée en jouissance et qui sera renouvelé par tacite reconduction pour la même période sauf résiliation par l'une des parties conformément aux dispositions contractuelles.

a. Conditions de rémunération

Loyer mensuel de 8 950 DH HT.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 108 HT**. Ce montant a été réglé en totalité en 2024.

2.1.2 Convention d'assistance technique

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en février 2017, modifiée par un avenant le 22 mai 2023 porte sur les prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique informatique et de ressources humaines.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 625 HT**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 489 HT**.

2.2 Convention d'assistance technique entre crédit du Maroc et Crédit du Maroc Patrimoine

o Entités et personnes concernées

CDM, actionnaire à 100 % et administrateur de CDMP, M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil d'Administration de CDMP, M. Saïd JABRANI, membre du Directoire de CDM et administrateur de CDMP.

2.2.1 Convention d'assistance technique et de prestations de services

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en janvier 2022, porte sur un contrat selon lequel Crédit du Maroc s'engage à réaliser des services support au profit de Crédit du Maroc Patrimoine pour la commercialisation des OPCVM.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

o Conditions de rémunération

La rémunération annuelle est de 880.000 DH HT.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 880 HT**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 660 HT**.

2.2.2 Contrat de mise à disposition

o Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat de mise à disposition, établie en octobre 2017, et modifié par l'avenant du 20 Février 2019, porte sur la mise à disposition de la force de vente de la Banque pour la commercialisation des OPCVM au profit de CDM Patrimoine.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 6 125 HT**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 4 434 HT**.

2.2.3 Convention d'assistance technique et de prestations de services

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en février 2017, porte sur les prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 104 HT**, le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 78 HT**.

2.2.4 Convention de bail

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en décembre 2015 et modifiée par l'avenant du 15 Mars 2022, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc Patrimoine les locaux sis à Casablanca, 4ème étage 48-58 boulevard Mohammed V.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 01 janvier 2016, puis renouvellement par tacite reconduction.

o Conditions de rémunération

Loyer mensuel est de 5.000 DH HT.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 50 HT**. Aucun montant n'a été réglé en 2024.

2.3 Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Leasing & Factoring

o Filiés et personnes concernées

CDM actionnaire à hauteur de 100 % (depuis le 15 mai 2024) et membre du Conseil de Surveillance de CDM F. M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de CDM F. Messieurs Saïd JABRANI, Younes LAHLOU, membres du Directoire de CDM et membres du Conseil de CDM F.

2.3.1 Contrat de bail

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en novembre 2023, porte sur un contrat de bail pour lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc Leasing & Factoring deux locaux :

- Un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 20^e boulevard d'Anfa, Casablanca, d'une superficie de 55,5 m²
- Un local à usage de bureau situé au premier étage de l'immeuble sis au 20^e, Casablanca, d'une superficie de 139,7 m².

La date d'entrée en jouissance est fixée au le 1^{er} octobre 2023, le contrat de bail est consenti et accepté pour une durée d'une (1) année qui commence à courir à compter de la date d'entrée en jouissance. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour la même période, sauf résiliation par l'une des parties conformément aux dispositions contractuelles.

o Conditions de rémunération

Loyer mensuel est de 44.260 DH HT.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 535 HT**. Ce montant a été réglé en totalité en 2024.

2.3.2 Convention cadre de partage des risques et d'émission de garantie à première demande sur l'activité factoring

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en mars 2021, porte sur un contrat selon lequel Crédit du Maroc s'engage à couvrir le risque afférent aux contrats d'affacturage et à consentir une garantie autonome à première demande sans conditions suspensives, pour garantir le remboursement en capital et intérêts des contrats d'affacturage, et ce, dans la limite du montant maximum garanti.

Cette convention est valable tant que les garanties émises en vertu de la convention demeurent en vigueur.

Aucun produit n'a été constaté par Crédit du Maroc et aucun montant n'a été réglé au titre de l'exercice 2024.

2.3.3 Convention de bail

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en février 2019, porte sur un contrat de bail selon lequel CDM Leasing et Factoring fait bail à CDM les locaux sis à Casablanca 201 boulevard Zeiiktour.

Cette convention est conclue pour une année à compter du 01/01/2019 puis renouvellement par tacite reconduction.

o Conditions de rémunération

Loyer mensuel est de 18 000 DH HT.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 216 HT**. Ce montant a été réglé en 2024 à hauteur de **KMAD 90 HT**.

2.3.4 Convention d'assistance technique et de prestations de services

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en février 2017, et modifiée par les avenants du 27 Aout 2019, 02 décembre 2019 et du 07 Septembre 2022, porte sur la réalisation de prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion et de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique, informatique et de ressources humaines, suivi des tests d'intrusion, missions en matière de recouvrement et de risques, et missions en matière de conformité.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 1 514 HT**. Le montant a été réglé en totalité en 2024.

2.3.5 Convention cadre de financement-Mise en place du dispositif des lignes de crédit

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en janvier 2017, prévoit la mise en place d'un dispositif de lignes de crédit par Crédit du Maroc en faveur de Crédit du Maroc Leasing & Factoring.
Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 47.640 HT** pour un encours de crédits débloqués de **KMAD 1.636.601 HT**. Ce montant a été réglé en totalité en 2024.

2.4 Contrat de cession et d'acquisition d'actions entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole Leasing & Factoring

o Entités et personnes concernées

Crédit du Maroc, adhérent de Crédit Agricole Leasing et Factoring.

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en décembre 2022, porte sur l'engagement de Crédit Agricole Leasing et Factoring à céder à Crédit du Maroc qui s'engage à acquérir 413.329 actions Crédit du Maroc Leasing et Factoring, représentant 33,3% de son capital social, et ce sous réserve de certaines conditions suspensives.

La date à laquelle les conditions suspensives sont satisfaites a été reportée au 29 février 2024.

Le montant comptabilisé par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 51.388 HT**. Le montant a été réglé en totalité en 2024.

2.5 Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc International

a. Entités et personnes concernées

CDM, actionnaire à 100 % et administrateur de CDMI, M. Saïd JABRANI membre du Directoire de CDM et Président du Conseil d'administration de CDMI, Messieurs Younes LAHLOU et Ali GHORFI, membres du Directoire de CDM et administrateurs de CDMI

2.5.1. Convention d'émission de garantie autonome à première demande au profit de Crédit du Maroc international

a. Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en juin 2018 et modifiée par les avenants du 05 Septembre 2019 et du 15 Mars 2022, prévoit la fourniture par Crédit du Maroc d'une garantie autonome à première demande au profit de Crédit du Maroc Offshore sur la totalité de ses encours à la clientèle.
Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 1.133 HT**, pour un encours de contre garantie de **KMAD 222.891**. Le montant réglé en 2024 à hauteur de **KMAD 867 HT**

2.5.2 Convention d'assistance technique et de prestations de services

a. Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en Février 2017, et modifiée par les avenants du 31 mars 2021 et du 30 mai 2022, porte sur la réalisation de prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion et de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique, informatique et de ressources humaines, suivi des tests d'intrusion, missions en matière de recouvrement et de risques et missions en matière de conformité, marketing et communication et l'assistance, le conseil et l'encadrement de la Salle des marchés CDM en matière de négociation et de baillement des opérations de change sur les marchés financiers.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 138 HT**. Ce montant a été réglé en totalité en 2024.

2.5.3 Convention de bail

a. Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en mars 2005 et modifiée par l'avenant du 15 mars 2022, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc International le local à usage de bureau sis à Tanger, Zone logistique de la zone franche.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'une année.

a. Conditions de rémunération

Loyer mensuel est de 17 000 DH TTC.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 170 HT**. Ce montant a été réglé en totalité en 2024.

2.6 Contrat de bail entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Capital Bourse

a. Entités et personnes concernées

CDM, actionnaire à 100 % de CDMCB, M. Ali BENKIRANE, Président du Directoire de CDM et Président du Conseil de Surveillance de CDMCB.

a. Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en novembre 2023, porte sur un contrat de bail pour lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc Capital Bourse à usage exclusif de bureaux situé au quatrième étage de l'immeuble sis au 48-58, boulevard Mohammed V, Casablanca, d'une superficie de 115 m2.

La date d'entrée en jouissance est fixée à compter de l'immatriculation du preneur au registre de commerce, le contrat de bail est consenti et accepté pour une durée d'une (1) année qui commence à courir à compter de la date d'entrée en jouissance.

Ce contrat a été remplacé par un nouveau contrat de location (Cf. convention 1.3.1)

o Conditions de rémunération

Le contrat de bail est consenti et accepté moyennant un loyer de base mensuel de **MAD 11 600 HT**

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 104 HT**. Aucun montant n'a été réglé en totalité en 2024.

2.7 Convention entre crédit du Maroc et SIFIM

o Entités et personnes concernées

CDM, actionnaire à 100 % de SIFIM et administrateur de SIFIM, M. Younes LAHLOU, membre du Directoire de CDM et Président du Conseil de SIFIM

2.7.1 Convention de bail entre Crédit du Maroc et SIFIM

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en juillet 2020, porte sur un contrat de bail selon lequel CDM fait bail à SIFIM les locaux sis à Casablanca 6ème étage 48-58 boulevard Mohammed V.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2020 puis renouvellement par tacite reconduction.

o Conditions de rémunération

Loyer mensuel de 5 000 DH TTC

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 50 HT**. Aucun montant n'a été réglé en 2024.

2.7.2 Convention d'assistance technique et de prestations de services entre Crédit du Maroc et SIFIM

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en octobre 2017, porte sur les prestations de services en matière comptable, contrôle de gestion, de gestion financière, 4^{ème} scale, Juridique, immobilière et logistique. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2023 s'élève à **KMAD 63 HT**. Le montant a été réglé en totalité en 2024.

2.8 Convention entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole

o Entités et personnes concernées

Crédit Agricole S.A actionnaire des sociétés, ci-dessous :

- Crédit du Maroc (5%) ;
- Group Infrastructure Plateforme ;
- Crédit Agricole Payment Services
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- LESICA ;
- PROGICA ;
- GECICA

2.8.1 Convention de services de transition entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole, Crédit Agricole-Group Infrastructure Platform, Crédit Agricole Payment Services, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, LESICA, PROGICA et GECICA

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en décembre 2022 modifiée par un avenant n°1 et un avenant n°2, porte sur la fourniture des prestataires à Crédit du Maroc, pendant une période transitoire d'anciens services (notamment IT/matier) nécessaires à la continuité opérationnelle de Crédit du Maroc jusqu'à la mise en place effective des solutions de remplacement.

Le contrat expirera lorsque la durée des Services la plus longue prévue par le contrat aura expiré.

Aucune charge n'a été constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 3.044 HT**.

2.8.2 Convention de prêts à durée indéterminée qualifié en fonds propres entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole SA

o Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, établie en novembre 2020, Crédit Agricole S.A. apporte au Crédit du Maroc un prêt à durée indéterminée qualifié en fonds propres additionnels de catégorie 1 de KMAD 136 116. Le taux d'intérêt annuel applicable est interpolé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor Marocains, telle que publiée par Bank Al-Maghrib, conformément aux dispositions de la convention de prêt à durée indéterminée liant les deux parties.

Le paiement des intérêts comme celui du principal sort à la seule initiative de Crédit du Maroc et soumis, dans certains cas, à l'autorisation préalable de Bank Al-Maghrib.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les intérêts comptabilisés par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **KMAD 7 392 HT**. L'encours du prêt à durée indéterminée au 31 décembre 2024 est de **KMAD 879 KMAD**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 6.707 HT**.

2.8.3 Convention entre Crédit du Maroc et Unifitel

o Entités et personnes concernées

Crédit Agricole S.A. actionnaire des sociétés et Crédit du Maroc et Unifitel.

o Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de prestation de services, établie en septembre 2017 et modifiée par l'avenant N°1 du 17 septembre 2019 et N°2 du 27 janvier 2023 porte sur un contrat de prestation de services dans le cadre du projet d'externalisation du centre de relations client.

Cette convention est prorogée jusqu'au 27 septembre 2024 puis renouvellement par tacite reconduction par période d'une année.

La charge relative à l'exercice 2024 s'élève à **KMAD 3.355 HT**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 2.679 HT**.

2.9 Convention de prêts à durée indéterminée qualifié en fonds propres entre Wafa Assurance et Crédit Du Maroc

o Entités et personnes concernées

Wafa Assurance, actionnaire à hauteur de 10,7% de Crédit du Maroc.

o Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, établie en novembre 2020, Wafa Assurance apporte au Crédit du Maroc un prêt à durée indéterminée qualifiée en fonds propres additionnels de catégorie 1 d'un montant de KMAD 21 753. Le taux d'intérêt annuel applicable est interpolé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor Marocains, telle que publiée par Bank Al-Maghrib, conformément aux dispositions de la convention de prêt à durée indéterminée liant les deux parties.

Le paiement des intérêts comme celui du principal sont à la seule initiative de Crédit du Maroc et soumis, dans certains cas, à l'autorisation préalable de Bank Al-Maghrib.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les intérêts versés par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **KMAD 1 181 HT**. L'encours du prêt à durée indéterminée au 31 décembre 2024 est de **KMAD 140**. Le montant réglé en 2024 est à hauteur de **KMAD 953 HT**.

2.10 Convention d'avance en compte courant d'associés entre Crédit du Maroc et ECOPARC BERRECHID

o Entités et personnes concernées

Crédit du Maroc, actionnaire à hauteur de 16,36% de Ecoparc Berrechid.

o Nature, objet et modalités de la convention

Crédit du Maroc apporte à Ecoparc Berrechid deux avances en compte courant d'associés par le biais de deux conventions, une convention établie en juin 2020 pour une avance de KMAD 1.646, et une deuxième convention établie en juillet 2021, pour une avance de KMAD 1.906.

o Conditions de rémunération

Taux de 4% HT.

Aucun produit n'a été constaté par Crédit du Maroc et aucun montant n'a été réglé au titre de l'exercice 2024.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FORVIS-MAZARS


Taha FERDAOUS
Associé

ANNEXE 5 : LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Mandats des membres du Conseil de surveillance

Mohamed Hassan BENSALAH – Président du Conseil de Surveillance
Fonction principale – Président directeur général Groupe Holmarcom

Mandats occupés :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Finance Company S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Président du Conseil d'Administration
CPA S.A.	Président Directeur Général
JNP S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Yellowrock S.A.	Président Directeur Général
Yellowrock Genève	Président Directeur Général
Mass Céréales Al Maghreb S.A	Président du Conseil d'Administration
Omnium Marocain d'Investissement - OMI S.A.	Président Directeur Général
Société Chérifienne de participations - SOCHEPAR S.A.	Président Directeur Général
Jawharat Chamal S.A.	Président Directeur Général
MERIMA S.A.	Président Directeur Général
Regional Air Lines S.A.	Président du Conseil d'Administration
Somathes S.A.	Président Directeur Général
Les Tours Balzac S.A.	Président du Conseil d'Administration
Jet-Set Fly - J.S.F S.A.	Président Directeur Général
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Président Directeur Général
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.	Président Directeur Général
Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Eau Technologie Environnement - E.T.E S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Président Directeur Général
Dénia Holding S.A.	Président du Conseil d'Administration
Société Agricole Mimona S.A.	Administrateur
Smart Composite Company S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Président Directeur Général
Takafulia Assurances S.A.	Président Directeur Général
Air Arabia Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Berdil Capital S.A.	Administrateur
Biscoland S.A.	Président Directeur Général
Global Fly S.A	Président Directeur Général
Corporate Venture Development S.A	Président du Conseil d'Administration
Senegal Water & Beverages Company S.A	Administrateur
Akwa Africa	Administrateur
CIH Bank	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	Administrateur
Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement	Administrateur
Fondation Mohammed V pour la Solidarité et de la Fondation Alaouite pour le Développement Humain Durable	Administrateur
Moroccan Financial Board (Casablanca Finance City)	Administrateur
Conseil Economique, Social et Environnemental	Membre
Fédération Marocaine de l'Assurance	Président
Fondation Abdelkader Bensalah - Holmarcom	Vice-Président

Karim CHIOUAR – Membre du Conseil

Fonction principale – Directeur général délégué Groupe Holmarcom

Mandats occupés :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Directeur Général Délégué
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Administrateur
Holmarcom Finance Company S.A.	Administrateur
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Administrateur
Société Agricole Mimona S.A.	Président du Conseil d'Administration
JNP S.A.	Président du Conseil d'Administration
Radio Plus S.A.	Président du Conseil d'Administration
Snack Food Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Les Tours Balzac S.A.	Directeur Général et Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Regional Air Lines S.A.	Directeur Général et Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Smart Composite Company S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Administrateur
Mass Céréales Al Maghreb S.A.	Administrateur
Jawharat Chamal S.A.	Administrateur
Somathes S.A.	Administrateur
Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Denia Holding S.A.	Administrateur
Société Commune de Participation S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Administrateur
Merima S.A	Administrateur
Najmat Al Bahr S.A.	Administrateur
Peacock S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Yellowrock S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom S.A
CPA S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom S.A
Atlanta Côte d'Ivoire Non-vie S.A.	Administrateur
Air Arabia Maroc S.A.	Représentant permanent de Régional Air Lines S.A
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.	Représentant permanent de la société OMI S.A
Berdil Capital S.A.	Président du Conseil d'Administration
Biscoland S.A.	Administrateur
Dénia Ivoire S.A.	Président du Conseil d'Administration
Mass Céréales Sénégal S.A.	Président du Conseil d'Administration
Sénégal Water & Beverages Company S.A.	Administrateur
Takafulia Assurances S.A.	Administrateur
Scandimar S.A.	Administrateur
Global Fly S.A	Administrateur
Corporate Venture Development S.A	Administrateur
Comptoir Métallurgique Marocain – CMM S.A	Administrateur
CIH	Administrateur
Nebetou Fund	Membre du Conseil de Surveillance

Zouhair CHORFI – Membre du Conseil
Fonction principale – Fonctionnaire à la retraite

Mandats occupés :

Société	Mandats
Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité	Président

Mohammed Ali KADIRI – Membre indépendant du Conseil
Fonction principale – Directeur général du cabinet Dictys

Mandats occupés :

Société	Mandats
Alliances Darna	Administrateur indépendant

Fatima Zahra BENSALAH – Représentant de AtlantaSanad S.A. au Conseil de Crédit du Maroc
Fonction principale – Vice-Présidente de AtlantaSanad S.A.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Administrateur / DGD (Vice -Présidente)
Takafulia Assurances S.A.	Administrateur
Les Tours Balzac S.A	Administrateur
Atlanta Côte d'Ivoire Non vie	Administrateur
Najmat Al Bahr S.A.	Administrateur
Société Chérifienne de participations – SOCHEPAR S.A.	Administrateur
JET-SET FLY - J.S.F S.A	Administrateur
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Administrateur
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Administrateur
Holmarcom Finance Company S.A.	Administrateur
Holmarcom Africa Financial Services S.A	Administrateur
Fondation Abdelkader Bensalah Holmarcom	Administrateur

Lamia KENDILI – Représentant d'Holmarcom Finance Company S.A. au Conseil de Crédit du Maroc
Fonction principale – Directeur Général Adjoint de Holmarcom Finance Company

Mandats occupés :

Société	Mandats
Atlanta Côte d'Ivoire Non Vie S.A.	Administrateur
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Finance Company
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Insurance Activities

NADINE KONISKI-ZIADÉ – Membre indépendant du Conseil

Fonction principale – Directeur Associé chez Stakeholder Advisors et Senior Advisor at TriSpan

Mandats occupés :

Société	Mandats
Rothschild Martin Maurel (France)	Administrateur indépendant. Membre du Comité des Risques

Mandats des membres du Directoire
Ali BENKIRANE

Fonctions principales exercées : Président du Directoire – Crédit du Maroc

Mandats exercés :

Société	Mandats
Crédit du Maroc	Président du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Président du Conseil de Surveillance
Crédit du Maroc International – Banque Offshore	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Patrimoine	Président du Conseil d'Administration
CDM Capital Bourse	Président du Conseil de Surveillance
SIFIM	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Génération	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Cash	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Optimum	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Expansion	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Trésor Plus	Président du Conseil d'Administration
Fondation Crédit du Maroc	Président
Crédit du Maroc	Président du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Président du Conseil de Surveillance

Saïd Jabrani

Fonctions principales exercées : Membre du Directoire – Crédit du Maroc

Mandats exercés :

Société	Mandats
Crédit du Maroc	Membre du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Membre du Conseil
Crédit du Maroc International – Banque Offshore	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Patrimoine	Administrateur
Centre Monétique Interbancaire	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Génération	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Cash	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Optimum	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Expansion	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Trésor Plus	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Fondation Crédit du Maroc	Vice-Président

Younes Lahlou

Fonctions principales exercées : Membre du Directoire – Crédit du Maroc

Mandats exercés :

Société	Mandats
Crédit du Maroc	Membre du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Membre du Conseil de Surveillance
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance
Crédit du Maroc Patrimoine	Administrateur

Ali Chorfi

Fonctions principales exercées : Membre du Directoire – Crédit du Maroc

Mandats exercés :

Société	Mandats
Crédit du Maroc	Membre du Directoire
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Membre du Conseil
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Administrateur
CDM Capital Bourse	Administrateur

ANNEXE 6 : ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

En milliers de dhs

		EY/PwC						Mazars						Total
		Montant / Année			Montant / Année			Montant / Année			Montant / Année			
		2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés														
	Emetteur	1 000	1 000	649	46,4%	57,8%	39,8%	650	650	534	36,6%	65,3%	35,0%	4 483
	Filiales	465	445	250	21,6%	25,7%	15,3%	155	155	215	8,7%	15,6%	14,1%	1 685
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes														
	Emetteur	310	186	390	14,4%	10,7%	23,9%	360	130	390	20,3%	13,1%	25,6%	1 766
	Filiales	300	100	340	13,9%	5,8%	20,9%	130	60	385	7,3%	6,0%	25,3%	1 315
Sous total		2 075	1 731	1 629	96,2%	100,0%	100,0%	1 295	995	1 524	73,0%	100,0%	100,0%	9 248
Autres prestations rendues		82			3,8%			480			27,0%			562
Autres		82			3,8%			480			27,0%			562
Sous total		82	-	-	3,8%	-	-	480	-	-	27,0%	-	-	562
Total général		2 157	1 731	1 629	100,0%	100,0%	100,0%	1 775	995	1 524	100,0%	100,0%	100,0%	9 810

RAPPORT ESG 2024

ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE

◆ 2024

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2024	92
PROFIL DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC	94
STRATÉGIE RSE	104
ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX	142
ENGAGEMENTS SOCIAUX	156
GOVERNANCE	180

ÉDITORIAL

2024 : ANCRAGE D'UN MODÈLE DURABLE POUR DEMAIN

2024 marque une étape importante dans le cheminement stratégique de Crédit du Maroc. Elle a été ponctuée par un événement majeur sur le plan de la gouvernance : la finalisation de son acquisition par le Groupe Holmarcom, ouvrant ainsi un nouveau chapitre pour la Banque. C'est également l'année où une nouvelle ambition stratégique a pris forme avec le lancement du plan quinquennal « Boost 2028 », qui place les enjeux ESG au cœur du développement de l'entreprise.

Dans un contexte où la transition vers un modèle économique plus durable s'impose comme une nécessité, Crédit du Maroc affirme sa volonté d'agir de manière responsable. En s'inspirant des standards internationaux, la Banque renforce ses engagements, en cohérence avec les attentes de ses parties prenantes et les besoins des territoires.

Un engagement renforcé face à l'urgence climatique

Le changement climatique représente aujourd'hui un défi majeur, tant sur le plan environnemental qu'économique. Conscient de ses responsabilités, Crédit du Maroc s'engage aux côtés des acteurs économiques pour accompagner cette transition. La Banque mobilise des financements spécifiques afin de soutenir les entreprises dans la réalisation de projets à faible empreinte carbone et générateurs de bénéfices concrets pour l'environnement.

Une banque innovante et responsable au service de l'économie

Crédit du Maroc contribue au développement de l'économie nationale en finançant les projets structurants et en accompagnant les entreprises de toutes tailles. Sa stratégie de digitalisation, alliée à une forte présence territoriale, renforce l'accessibilité de ses services et favorise une bancarisation plus inclusive. La création d'une entité dédiée à l'expérience client incarne cette volonté de construire des relations durables, fondées sur l'écoute et la confiance.

Un impact social concret et durable

Au-delà de sa mission économique, Crédit du Maroc affirme son engagement sociétal à travers l'action de sa Fondation. En partenariat avec des ONG, elle soutient des initiatives à fort impact dans des domaines clés : l'éducation, l'inclusion financière et le développement socio-économique. Ces actions concrètes témoignent de la volonté de la Banque de contribuer durablement au progrès social, en accompagnant les populations les plus vulnérables et en favorisant une croissance plus équitable.

À travers ces initiatives, la stratégie ESG de Crédit du Maroc entend répondre aux grands enjeux de notre époque. Pour concrétiser ses ambitions sociales et environnementales, la Banque s'appuie sur la mobilisation de ses collaboratrices, de ses collaborateurs et de l'ensemble de ses partenaires. Tous s'engagent, au quotidien, pour incarner un engagement citoyen porteur de changements réels, durables et partagés avec la communauté.

Faits marquants 2024

- Signature d'un accord avec IFC pour la mise en place d'une ligne de financement de 100 millions de dollars (soit un milliard de dirhams) en faveur de Crédit du Maroc, destinée à promouvoir le financement des PME, de l'entrepreneuriat féminin et des projets verts dans le Royaume.
- Création de la Direction Satisfaction Client

**FEV
24**

**MAI
24**

Acquisition de 33,33 % des actions de Crédit Agricole Leasing & Factoring (filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc Leasing et Factoring). Crédit du Maroc détient désormais 100 % du capital de Crédit du Maroc Leasing et Factoring.

**AVR
24**

Dettes subordonnées adossées à une dette bancaire jumelée dédiée au financement des projets d'investissement.

**JUIL
24**

Signature d'une convention de partenariat avec Finéa, filiale du Groupe CDG, visant à renforcer sa collaboration avec Crédit du Maroc en faveur des TPE et PME (TPME) attributaires de marchés publics au Maroc.

**AOU
24**

Renouvellement de la certification ISO 37001 version 2016 du système de management anticorruption (SMAC).

**JUIN
24**

- Ouverture de la nouvelle Direction régionale de l'Orient.
- Acquisition par le groupe Holmarcom de la tranche résiduelle de 15 % des actions de Crédit du Maroc détenues par Crédit Agricole S.A.

**OCT
24**

- Lancement de la nouvelle stratégie d'entreprise 2024-2028 « CDM Boost 2028 ».
- Lancement de CDM Capital Bourse, une nouvelle filiale dédiée au marché des capitaux.
- Offre de vente au public de 11,3 % du capital de Crédit du Maroc, réalisée par Holmarcom Finance Company. Succès de l'opération avec un taux de sursouscription de près de 18 fois. Au total, 1 229 577 actions ont été attribuées, représentant un montant global de 1,03 milliard de dirhams.

**DEC
24**

- Ouverture d'une nouvelle agence à Aït Melloul, Direction régionale Souss
- Ouverture d'un guichet de change au Port de Tanger Med

UN ACTEUR MAJEUR DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN DEPUIS **+ DE 90 ANS**

Depuis plus de 90 ans, Crédit du Maroc accompagne ses clients, que ce soit dans leur projets de vie ou leur dynamique de développement, en mettant à leur disposition sa solide expertise dans le domaine des services bancaires et financiers.

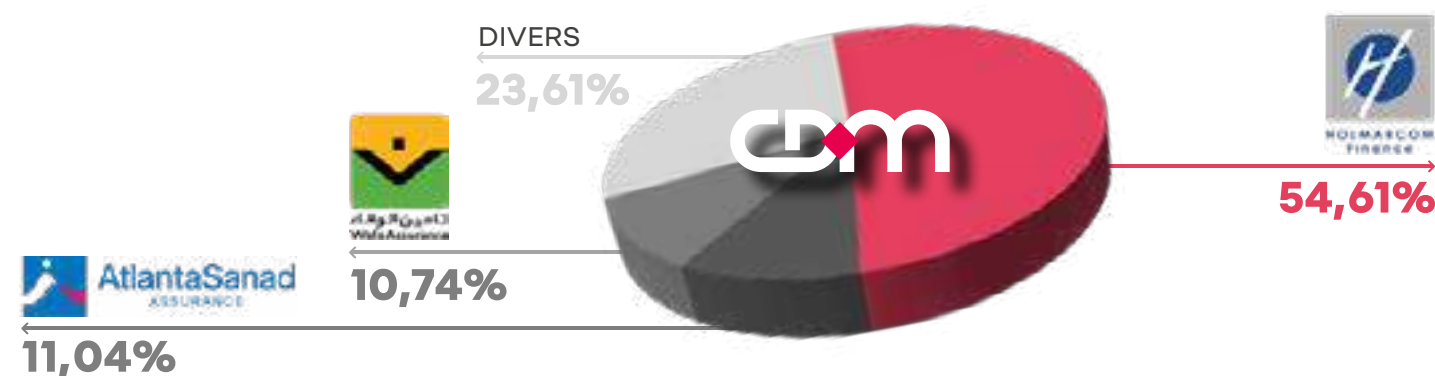
Filiale du groupe Holmarcom, le groupe Crédit du Maroc a adopté le modèle d'affaires de banque universelle. Son offre, complète et innovante, s'adresse à tous les segments de clientèle : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Société cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca depuis 1976, c'est aujourd'hui un acteur économique de premier plan au Maroc. Il contribue activement au financement du tissu économique ainsi que de nombreux projets structurants du Royaume.

Pleinement engagé envers l'ensemble de ses parties prenantes, Crédit du Maroc a choisi une approche consciente et durable en vue de réaliser ses ambitions stratégiques. Cette vision, qui allie performance et responsabilité, intègre plusieurs principes tels que le partage de la création de valeur, la solidarité et la durabilité.



Actionnariat ——— UN SOCLE FINANCIER **SOLIDE**

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
Holmarcom Finance Company S.A	5 941 968	54,61%
AtlantaSanad S.A	1 201 744	11,04%
Wafa Assurance	1 168 523	10,74%
Divers actionnaires	2 568 979	23,61%
TOTAL	10 881 214	100,00%



Holmarcom, un groupe privé de référence au maroc



Depuis 2022, le groupe Holmarcom est actionnaire majoritaire de Crédit du Maroc. Créé il y a plus de 60 ans par Abdelkader Bensalah, Holmarcom fait aujourd’hui partie des grands groupes privés marocains. Structuré autour de quatre principaux pôles d’activité - finance, agro-industrie, logistique et immobilier - le groupe Holmarcom incarne une stratégie de développement audacieuse basée sur un projet d’entreprise structurant et une dynamique d’innovation continue.

Au service du développement économique du Maroc et de sa vision panafricaine, le groupe Holmarcom contribue, à travers sa politique d’investissements soutenue, au développement des grands secteurs stratégiques du Royaume.



Conscient des enjeux sociétaux et de durabilité qui impactent notre époque, le groupe Holmarcom s’engage activement en faveur d’un développement équitable, inclusif et durable, notamment à travers la Fondation Abdelkader Bensalah qui œuvre en faveur de l’innovation sociale et du développement durable au Maroc.

Elle a pour principale mission d’accompagner les porteurs de projets opérant dans l’écosystème de l’innovation sociale en mettant en avant les initiatives à fort impact sur les communautés et les territoires. En partenariat avec d’autres acteurs associatifs, la Fondation Abdelkader Bensalah vise également à promouvoir l’entrepreneuriat social et à encourager la création d’un écosystème propice à l’innovation et à la solidarité. En parallèle, la Fondation participe à des programmes caritatifs ainsi qu’à des actions en faveur de la préservation de l’environnement.

VALEURS DU GROUPE HOLMARCOM

1. Fidélité

« Nous partageons une relation de loyauté et de confiance qui installe les efforts entrepris dans la durée pour assurer la performance de nos activités ainsi que la réussite et le bien-être de chacun. »

2. Innovation

« Nous veillons à anticiper les changements, nous faisons preuve de créativité et nous encourageons la prise d’initiative pour nous adapter aux évolutions du marché et renforcer notre leadership. »

3. Engagement

« Nous faisons preuve de manière permanente d’implication et d’investissement pour l’épanouissement de nos collaborateurs, la satisfaction de nos clients et le développement de nos activités. »

4. Respect

« Nous favorisons une considération réciproque basée sur l’écoute, la tolérance et l’humilité, ce qui assure un climat de confiance libérant les potentiels et les talents. »

5. Solidarité

« Nous faisons du partage, de l’esprit d’équipe, du soutien de l’intérêt collectif et de la synergie la clé de la réussite de notre Groupe. »

Modèle d'affaires

UN MODÈLE EFFICIENT ET CENTRÉ SUR LE CLIENT

Banque universelle, Crédit du Maroc propose une offre diversifiée et à forte valeur ajoutée, à même de répondre aux besoins et spécificités de chaque catégorie de clientèle. Ses métiers et son expertise couvrent ainsi de multiples domaines allant des services bancaires courants à la bancassurance en passant par le leasing, le factoring, la banque privée, la banque d'investissement, les opérations internationales ou encore la finance participative.

L'offre de Crédit du Maroc est structurée autour de trois principaux segments :

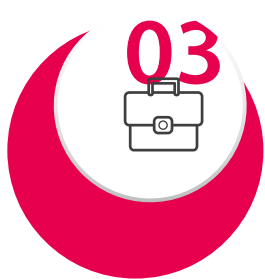


PARTICULIERS



PROFESSIONNELS

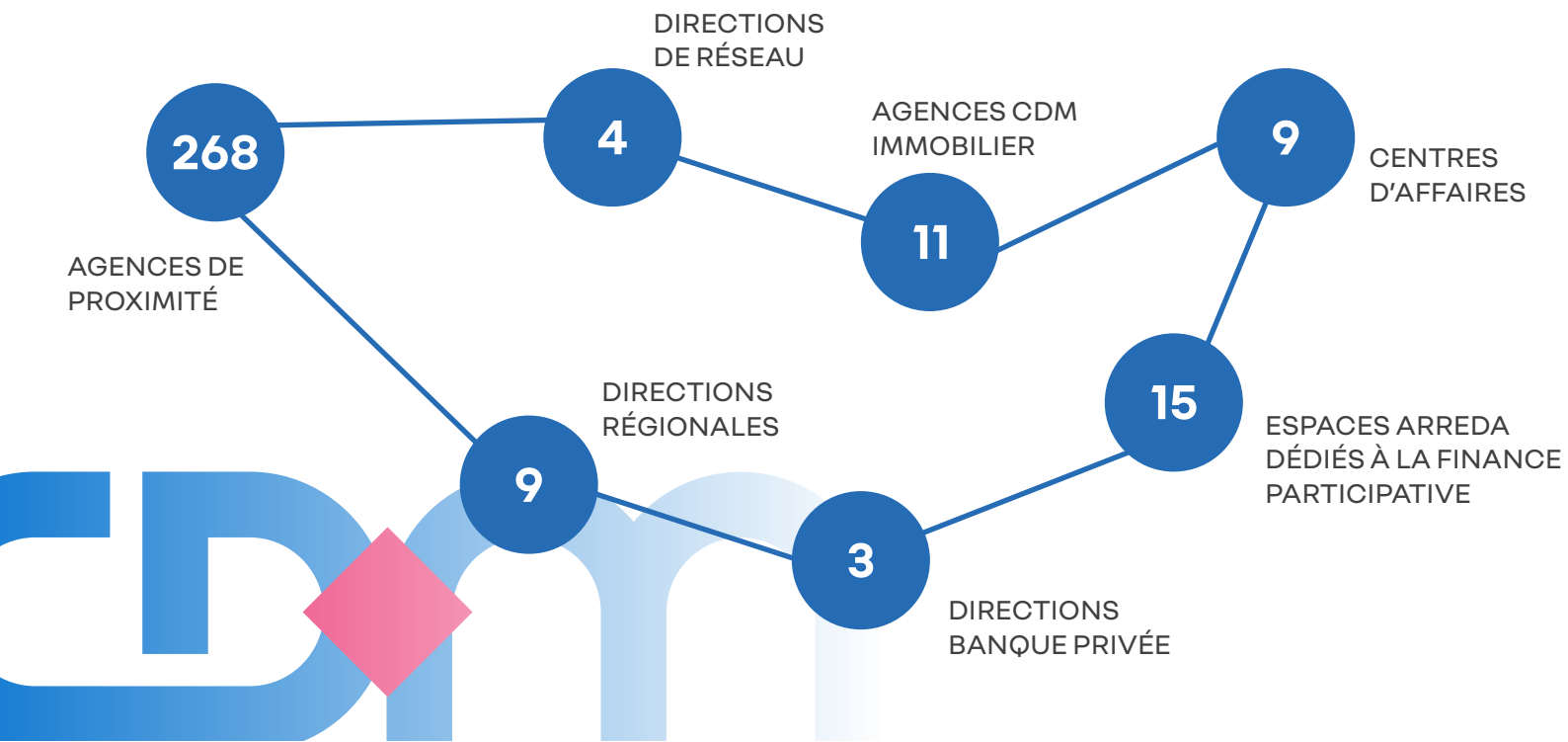
Professions libérales, artisans, agriculteurs...



CLIENTS CORPORATE

PME-PMI, grandes entreprises, institutions, collectivités locales, associations...

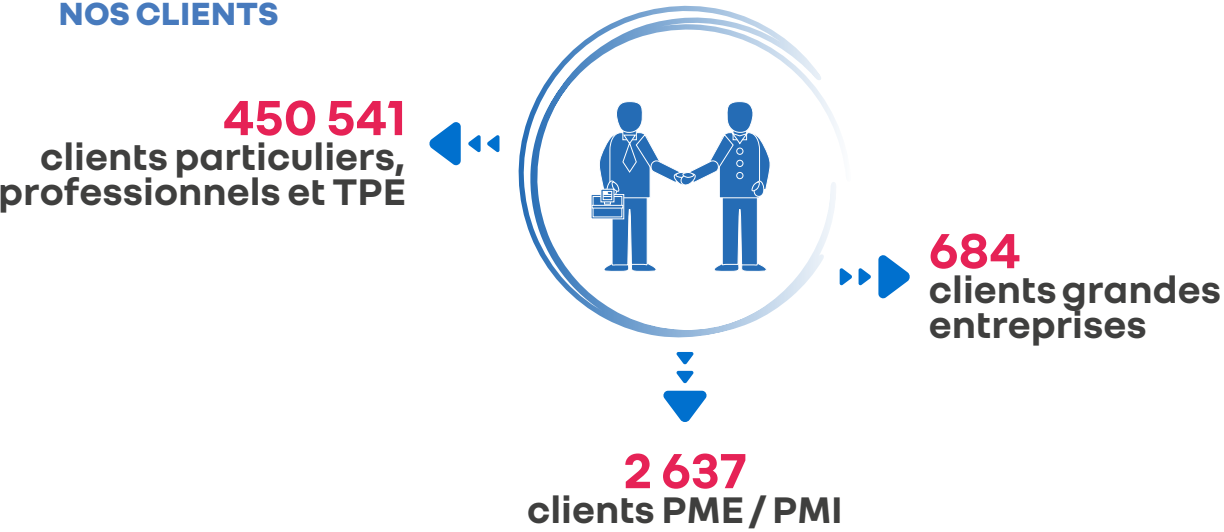
Réseau commercial de Crédit du Maroc



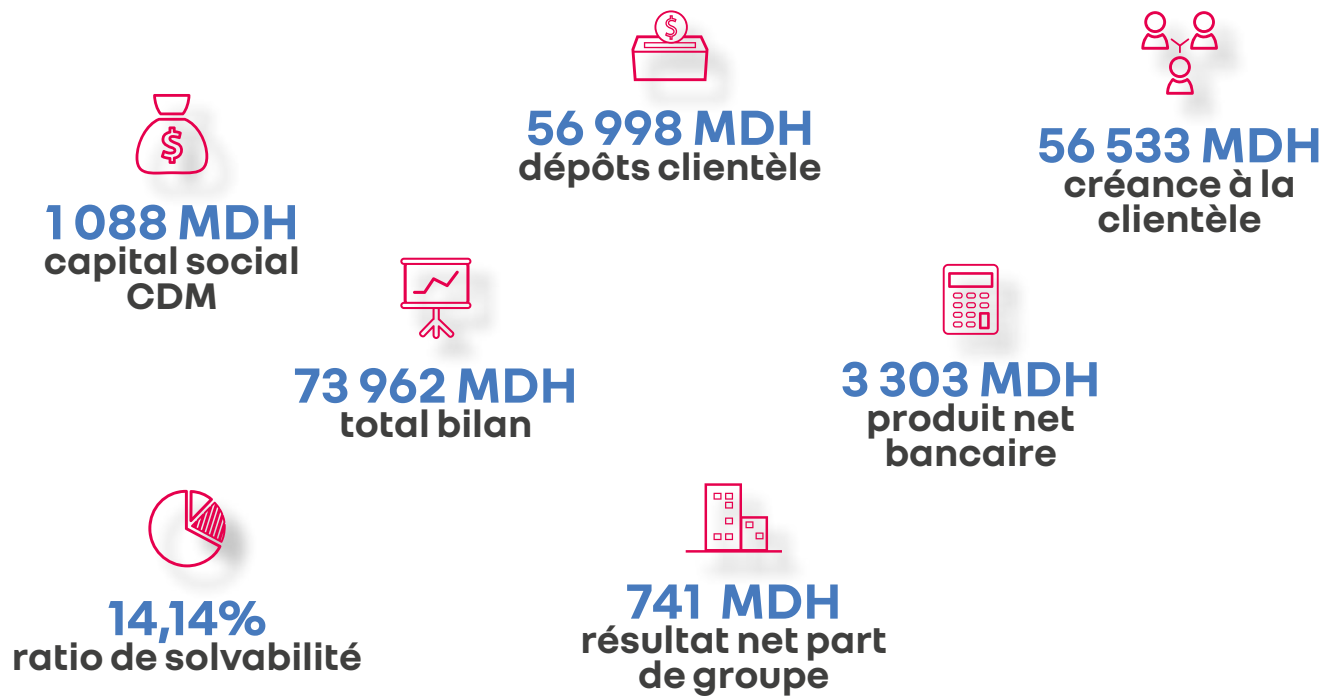
Pour mener à bien sa stratégie de croissance et répondre au mieux aux attentes de ses clients, Crédit du Maroc peut s'appuyer sur ses forces vives, des équipes expertes et professionnelles ayant la plus haute exigence en matière de culture de la relation client.

Chiffres clés 2024

NOS CLIENTS



PERFORMANCE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE



CDM BOOST 2028

NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE CRÉDIT DU MAROC

Afin de poursuivre son développement, Crédit du Maroc a défini un plan stratégique baptisé CDM Boost 2028, visant à renforcer sa compétitivité sur le marché marocain. Centré sur l'innovation digitale, la gouvernance renforcée et la durabilité, ce plan donne à Crédit du Maroc les moyens de réaliser son ambition d'être un opérateur financier moderne, innovant et engagé au service des citoyens et des entreprises nationales, pour un développement durable et responsable. Ces orientations stratégiques visent à installer de manière durable un positionnement de Crédit du Maroc autour de la banque de la famille marocaine et des entreprises, ambitionnant de se différencier par la qualité de service et l'expérience client et offrant à ses clients son expertise et des solutions innovantes.



CDM Boost 2028 s'appuie sur une feuille de route globale incluant 3 dimensions clés :



L'élargissement du fonds de commerce sur l'ensemble des marchés ;



Le repositionnement de la banque autour de la classe moyenne et de la TPME afin d'accompagner l'évolution de la société marocaine ;



Le renforcement des métiers spécialisés tels que le leasing, la bancassurance ou la banque transactionnelle.

Le plan stratégique CDM Boost 2028 s'articule autour de quatre axes :

1

ACCÉLÉRER
la dynamique commerciale
de la banque

2

POURSUIVRE ET RÉUSSIR
les grands chantiers de
transformation afin de
construire un modèle
opérationnel agile et compétitif

3

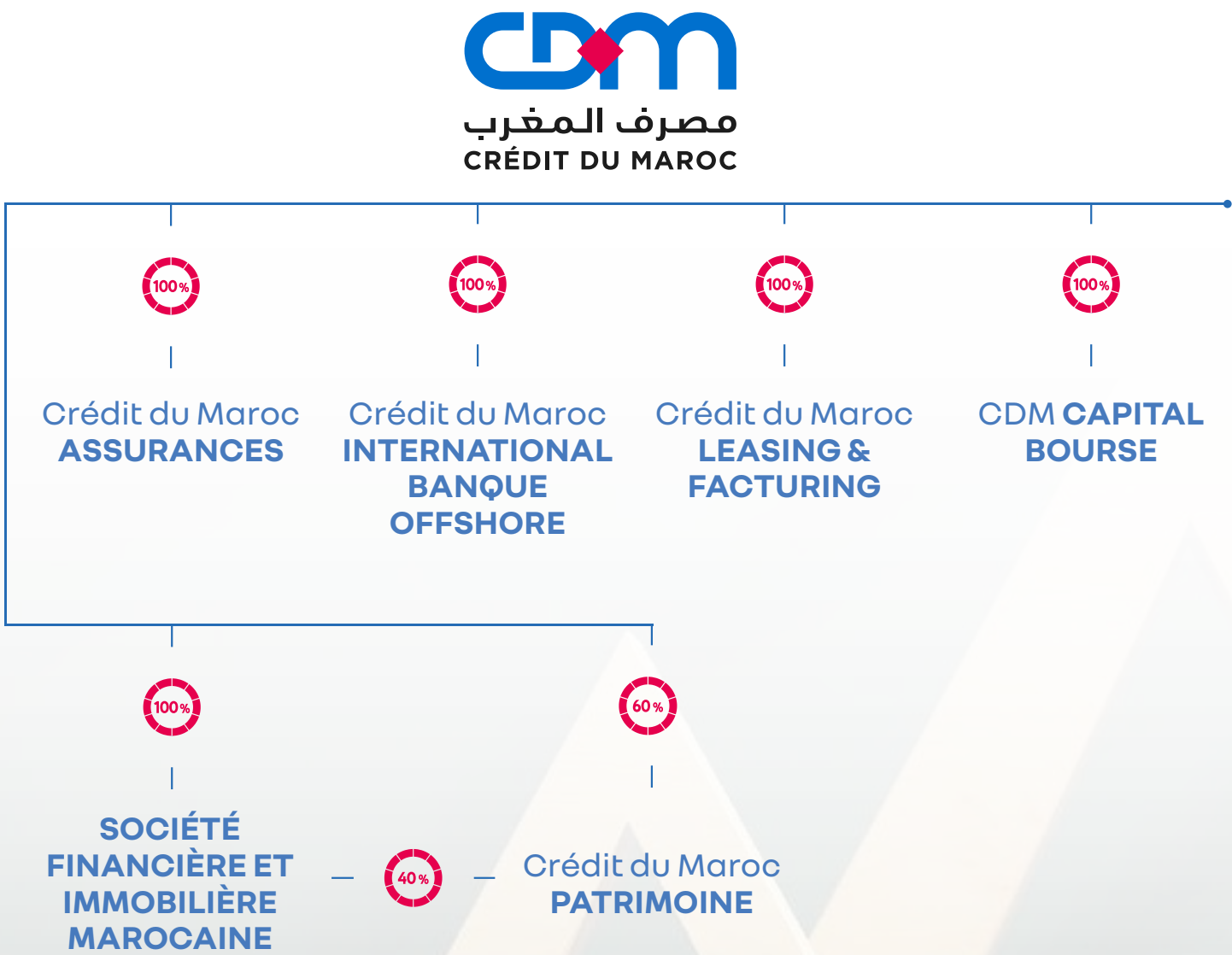
PRÉSERVER ET RENFORCER
les meilleurs standards en
matière de gouvernance et de
pilotage des risques et
de la conformité

4

IMPULSER
un changement
progressif dans la continuité

Filiales et métiers

UN GROUPE STRUCTURÉ
AUTOUR DE PÔLES D'EXPERTISE



Valeurs de Crédit du Maroc

Proximité, responsabilité, solidarité, loyauté et utilité, vis-à-vis de ses clients, de ses collaborateurs, de ses partenaires et de toutes ses parties prenantes auprès desquelles la Banque s'engage au quotidien, pour répondre à leurs besoins des plus simples aux plus spécifiques.



2 S

tratégie RSE

UNE APPROCHE RSE PORTÉE PAR **TOUTE** **UNE ENTREPRISE**

Pour Crédit du Maroc, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) s'incarne à travers une approche concrète et intégrée et doit se traduire par des retombées tangibles auprès de chacune des parties prenantes. Pour Crédit du Maroc, la RSE représente également un levier majeur de performance.

Dans le cadre de sa politique RSE, Crédit du Maroc s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de développement durable des Nations Unies, un agenda mondial qui vise l'éradication de la pauvreté et les inégalités à horizon 2030 à travers dix-sept objectifs de développement durable.

Une approche RSE multidimensionnelle, INTÉGRÉE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

Solidement ancrée dans la culture d'entreprise de Crédit du Maroc, la responsabilité sociétale se manifeste à travers les activités quotidiennes et le modèle de création de valeur.

Elle couvre différents aspects :



Stratégie RSE

L'excellence relationnelle et opérationnelle comme raison d'être

Afin de définir ses priorités en matière de RSE, Crédit du Maroc a entrepris une démarche collaborative en consultant l'ensemble de ses parties prenantes - clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...

Cette initiative, qui a été portée au plus haut niveau de l'entreprise, s'est conclue par l'élaboration d'une politique RSE mettant en avant un comportement éthique, responsable et transparent et reconnaissant la confiance des parties prenantes comme une composante essentielle de sa performance.



3 ambitions
liées au cœur de métier
et 17 enjeux prioritaires



Favoriser un comportement éthique, responsable et transparent

- Créer de la valeur de façon pérenne et durable par le développement de produits et services responsables (intégration des facteurs environnementaux et sociaux).
- Mettre en place une politique d'achat et une relation responsable avec les fournisseurs.
- Maîtriser notre empreinte environnementale directe et préserver la nature.
- Valoriser notre image de marque par la contribution aux missions de la Fondation Crédit du Maroc.



Viser l'excellence relationnelle et opérationnelle avec nos clients et collaborateurs

- Protéger les intérêts de nos clients, nos prospects et plus particulièrement ceux qui sont en situation de vulnérabilité (économique, santé, analphabète, handicap).
- Développer une relation responsable et de proximité avec nos clients (écoute, satisfaction, réclamation et produits et services adaptés).
- Favoriser le développement de carrière des collaborateurs et renforcer leur cohésion en s'appuyant sur la charte managériale.
- Garantir l'équité et promouvoir la mixité.
- Lutter contre les exclusions et promouvoir l'employabilité des personnes en situation de handicap.
- Améliorer le climat de travail en promouvant la participation des collaborateurs.
- Poursuivre le dialogue social avec nos partenaires sociaux en respectant la liberté d'association et le droit de négociation collective.
- Fidéliser et attirer des talents de hauts niveaux en améliorant les conditions de travail (santé, vie et sécurité).



Hisser le niveau de confiance vis-à-vis de nos parties prenantes

- Agir en cohérence avec les valeurs de la culture du groupe.
- Renforcer la bonne gouvernance.
- Garantir l'éthique dans les affaires et des opérations.
- Consolider notre gestion des risques en incluant l'ensemble des risques environnementaux, sociaux et gouvernance.
- Dialoguer et promouvoir nos engagements à l'égard de l'ensemble de nos parties prenantes.

Nouveau Code de Conduite et Éthique

Le nouveau Code de Conduite et Éthique est un guide pratique à l'usage des collaborateurs du groupe Crédit du Maroc. En vigueur depuis 2023, il définit les principes et valeurs éthiques ainsi que les actions et comportements à suivre envers les clients et toutes les autres parties prenantes - collaborateurs, fournisseurs, représentants de l'État, associations, actionnaires et investisseurs.



- Relations avec les clients
- Données à caractère personnel des clients
- Choix équilibré du fournisseur
- Relations responsables avec les fournisseurs
- Concurrence

- Protection des données des collaborateurs
- Santé et sécurité au travail
- Non-discrimination
- Diversité et mixité
- Lutte contre le harcèlement
- Activités extra-professionnelles
- Démarche environnementale
- Contribution aux régions



EN MATIÈRE DE Relations avec les clients et les fournisseurs



EN MATIÈRE DE Corruption

- Confidentialité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Lutte contre l'évasion fiscale
- Prévention de la fraude
- Prévention des abus de marchés
- Utilisation des réseaux sociaux



EN MATIÈRE Sociale, environnementale et sociétale

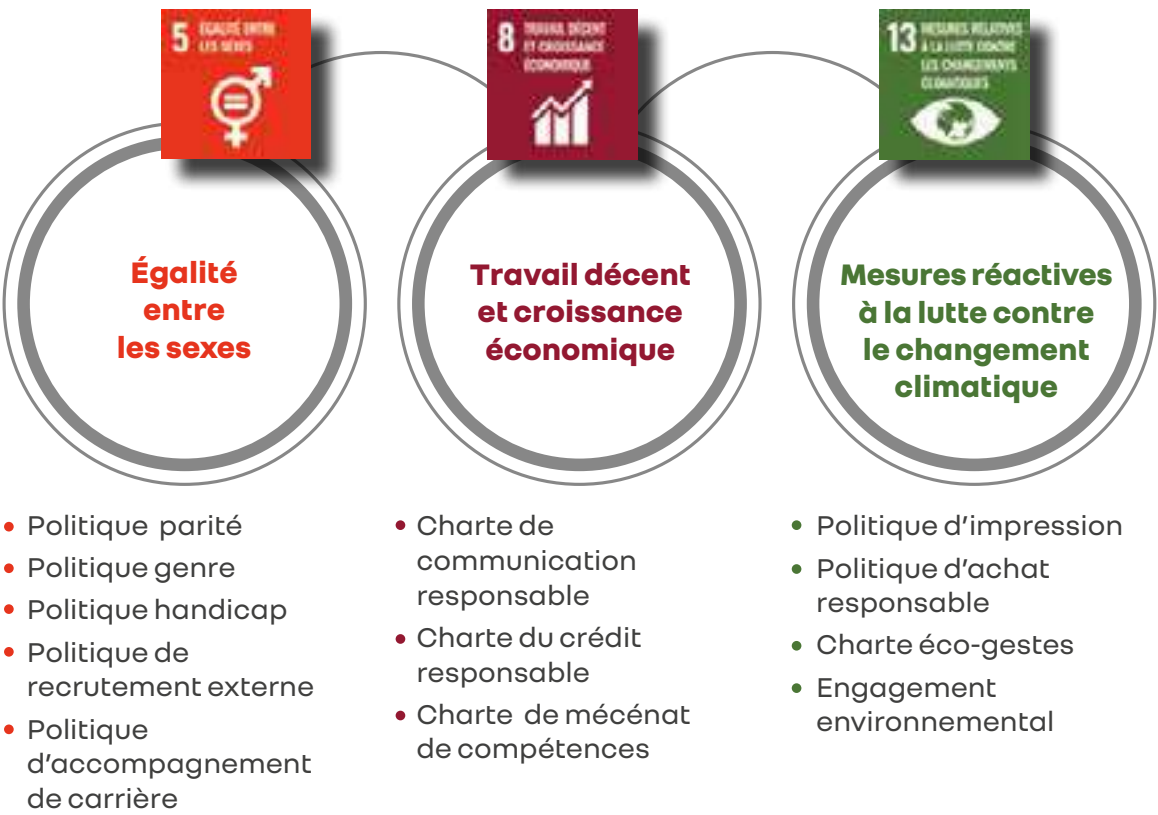


EN MATIÈRE DE Protection et réputation du groupe

- Lutte contre la corruption
- Lutte contre le trafic d'influence et interaction avec des agents publics
- Lutte contre les paiements de facilitation
- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et invitations
- Lobbying et financement de partis
- Politique mécénat et actions caritatives
- Sponsoring

Politiques socialement responsables

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Crédit du Maroc a mis en place différentes politiques, chartes et processus qui illustrent les objectifs du développement durable les plus impactants au regard de son activité. Chaque politique ou charte inclut des engagements concrets en faveur d'une thématique de responsabilité sociétale afin que les collaborateurs puissent se les approprier et s'en inspirer au quotidien dans la réalisation de leurs missions.



Notre politique environnementale et sociale

Crédit du Maroc s'engage à intégrer des standards élevés de gestion environnementale, sociale et de gouvernance dans ses financements de projets verts ainsi que ses activités de crédit aux entreprises éligibles selon différents critères en mettant un accent particulier sur les points suivants :

- » Reconnaître la responsabilité environnementale et sociale comme l'un des éléments clés de sa stratégie.
- » Veiller à ce que toutes les activités entreprises par la banque soient conformes à toutes les lois et réglementations environnementales et sociales pertinentes du Maroc et à ce que les financements de projets verts ainsi que ses activités de crédit aux entreprises éligibles soient conformes à la liste d'exclusion ainsi qu'aux bonnes pratiques de l'industrie financière en matière de durabilité environnementale et sociale.
- » Mettre en place un système de management environnemental et social pour évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux et s'assurer que les financements de projets verts et les activités de crédit sont utilisés pour financer des opérations conformes aux normes internationales et aux meilleures pratiques de gouvernance environnementale et sociale sur une base continue.
- » Tenir à jour une liste d'exclusion environnementale et sociale et s'assurer que la banque ne finance pas ou limite son exposition dans la mesure autorisée dans toute activité sous surveillance conformément à la liste d'exclusion.
- » Garantir la transparence de ses activités.
- » Veiller à ce que tous les collaborateurs, à tous les niveaux, soient sensibilisés et participent activement à la politique et aux programmes environnementaux et sociaux de la banque par le biais de canaux de communication et de formations appropriés.
- » Respecter les meilleures pratiques d'intégrité commerciale et de bonne gouvernance d'entreprise.
- » Améliorer en permanence le système de gestion environnementale et sociale de la banque conformément aux derniers développements en matière d'investissement responsable et aux standards internationaux.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR UN IMPACT RENFORCÉ



OBJECTIF
Rendre ses produits et services accessibles à un large public en mettant en place des initiatives de microfinance pour soutenir financièrement les individus et les petites entreprises ayant du mal à accéder aux services bancaires traditionnels.

IMPACT
Des milliers de personnes bénéficient chaque année des solutions financières adaptées, proposées par Crédit du Maroc.



OBJECTIF
Garantir un environnement de travail inclusif et diversifié où chacun-e, indépendamment de son genre, est valorisé et traité équitablement et peut bénéficier d'opportunités accessibles à tous-tes, dans une logique d'égalité des chances.

IMPACT
• Entre 2021 et 2024, la proportion de femmes dans les effectifs est passée de 44% à 47,1%, grâce à la politique en faveur la parité mise en place par Crédit du Maroc. En 2024, plus d'une nouvelle recrue sur deux est une femme.
• 100% des collaborateurs bénéficient d'un contrat stable.



OBJECTIF
Accompagner ses clients pour le financement de projets visant à améliorer la transition énergétique notamment ceux dédiés aux énergies vertes (énergie solaire, éolienne, hydraulique...).

IMPACT
Mettant à profit son savoir-faire dans le financement des projets d'énergies renouvelables, Crédit du Maroc apporte une assistance précieuse pour le succès de nombreux projets ENR et contribue ainsi activement à la transition énergétique du Royaume.



OBJECTIF
• Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant des opportunités d'emploi et de développement de compétences.
• Offrir à ses collaborateurs un cadre de travail propice à leur épanouissement et à leur développement professionnel.
• Encourager l'entrepreneuriat en soutenant la création d'entreprises, en facilitant l'accès au financement et en fournissant des conseils et des ressources aux entrepreneurs.

IMPACT
Grâce à la promotion de l'entrepreneuriat, Crédit du Maroc participe activement au développement économique local et à la création d'emplois. Il contribue à dynamiser le tissu économique en favorisant l'innovation, la croissance des entreprises et la création de nouvelles opportunités sur le marché.



OBJECTIF
• Rendre ses produits et services accessibles à tous y compris aux populations les plus vulnérables de la société, notamment en cas de crise telles que le Covid.
• Soutenir la diversité et l'inclusion au sein de son réseau et créer un environnement inclusif où chaque individu est respecté et valorisé.
• Favoriser la diversité parmi les salarié-es en encourageant une culture d'inclusion.
• Renforcer son engagement envers la justice sociale et l'égalité des chances pour tous.

IMPACT
Opérant un repositionnement stratégique en tant que Banque accessible qui simplifie la vie de ses clients, Crédit du Maroc a lancé début 2024 de nouvelles offres destinées aux particuliers :

- Nouveaux packages offrant un excellent rapport qualité/prix et nouveaux services intégrés incluant un pack entrée de gamme gratuit sous conditions ;
- Virements instantanés gratuits pour tous les clients retail ;
- Nouvelles fonctionnalités sur l'application MyCDM qui couvre désormais l'essentiel des opérations courantes (avec 75 fonctionnalités et plus de 80 facturiers).
- Demande d'ouverture de compte en ligne (parcours « entrée en relation » distant)
- Demande de crédit à la consommation en ligne (parcours « e-conso »).



OBJECTIF
• Investir dans des projets d'infrastructures durables (transports, énergie, eau et l'assainissement).
• Favorise le développement économique à long terme tout en préservant les ressources naturelles et en réduisant l'empreinte environnementale.
• Faciliter l'accès aux services de base et améliorer la qualité de vie des populations, en particulier dans les régions défavorisées.

IMPACT
Crédit du Maroc joue un rôle essentiel dans le financement de la construction d'infrastructures durables et des services de base, contribuant ainsi à une croissance économique inclusive, où l'ensemble de la population peut bénéficier d'opportunités de développement et de prospérité.



OBJECTIF
• Promouvoir la consommation durable, tant au sein de l'entreprise que parmi ses clients.
• Offrir des produits et services qui encouragent des pratiques de consommation responsables.
• Promouvoir les comportements éthiques auprès de ses fournisseurs et encourager les pratiques responsables au sein de sa chaîne d'approvisionnement.
• Réduire l'impact environnemental et social de ses opérations.

IMPACT
Crédit du Maroc propose des offres de financement pour des projets écologiques, des options d'épargne durable, ou encore des conseils financiers orientés vers la durabilité et favorise ainsi une économie plus durable et équitable.



OBJECTIF
• Évaluer et réduire son empreinte environnementale
• Mesurer précisément son impact sur l'environnement en identifiant les domaines où des améliorations peuvent être apportées (efficacité énergétique, gestion des déchets, bilan carbone...)
• Financer des projets verts, tels que ceux en rapport avec les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou d'autres initiatives respectueuses de l'environnement.

IMPACT
En encourageant ses clients à réaliser des projets durables, Crédit du Maroc contribue à promouvoir l'innovation et de la responsabilité environnementale dans l'économie.



OBJECTIF
• Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale, tant au niveau national qu'international.
• Participer à des programmes internes et externe de banque responsable.

IMPACT
En participant activement à ces initiatives, Crédit du Maroc contribue à mettre en place des solutions face aux défis sociaux et environnementaux auxquels nos sociétés modernes sont confrontées à travers la planète.

Dialogue avec les parties prenantes

UNE CONFIANCE QUI SE CONSTRUIT SUR LA DURÉE

Crédit du Maroc accorde la plus haute importance au dialogue avec ses différentes parties prenantes et cultive avec chacune d'elle une communication régulière et transparente.

ENVIRONNEMENT INTERNE



COLLABORATEURS



ACTIONNAIRES



ORGANISMES DE RÉGULATION



ADMINISTRATION DE TUTELLE



DÉLÉGUÉS SYNDICAUX



REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL



PARTENAIRES SOCIAUX



INSITUIONS FINANCIÈRES

ENVIRONNEMENT EXTERNE



CLIENTS



SOUS-TRAITANTS



ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES



MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX



FOURNISSEURS



ASSOCIATIONS

COLLABORATEURS

ATTENTES

- Conditions et cadre de travail
- Santé et sécurité au travail
- Avantages sociaux et rémunération
- Reconnaissance et évolution de carrière

CANAUX DE COMMUNICATION

- Communication interne
- Entretiens d'évaluation individualisés
- Application « MyTalent »

ACTIONNAIRES

ATTENTES

- Bonne gestion et gouvernance
- Rentabilité
- Éthique

CANAUX DE COMMUNICATION

- Instances de gouvernance
- Rapports financiers annuels
- Conférence financière
- Communiqués financiers

INSTANCES DE RÉGULATION ET LA SPHÈRE FINANCIÈRE

ATTENTES

- Conformité
- Engagement ESG

CANAUX DE COMMUNICATION

- Coopération et communications régulières (réunions, correspondances...)

CLIENTS

ATTENTES

- Produits et services innovants, personnalisés et performants
- Qualité de service
- Exemplarité et engagement
- RSE

CANAUX DE COMMUNICATION

- Réseau d'agences
- Centre de relations client
- Site web et application « MyCDM »

FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

ATTENTES

- Achats responsables

CANAUX DE COMMUNICATION

- Relations commerciales
- Traitement des réclamations des fournisseurs : satisfaction.fournisseur@cdm.ma
- Différend né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat : mediateur.fournisseur@cdm.ma

SOCIÉTÉ CIVILE / MÉDIAS

ATTENTES

- Soutien financier, technique
- Sponsoring

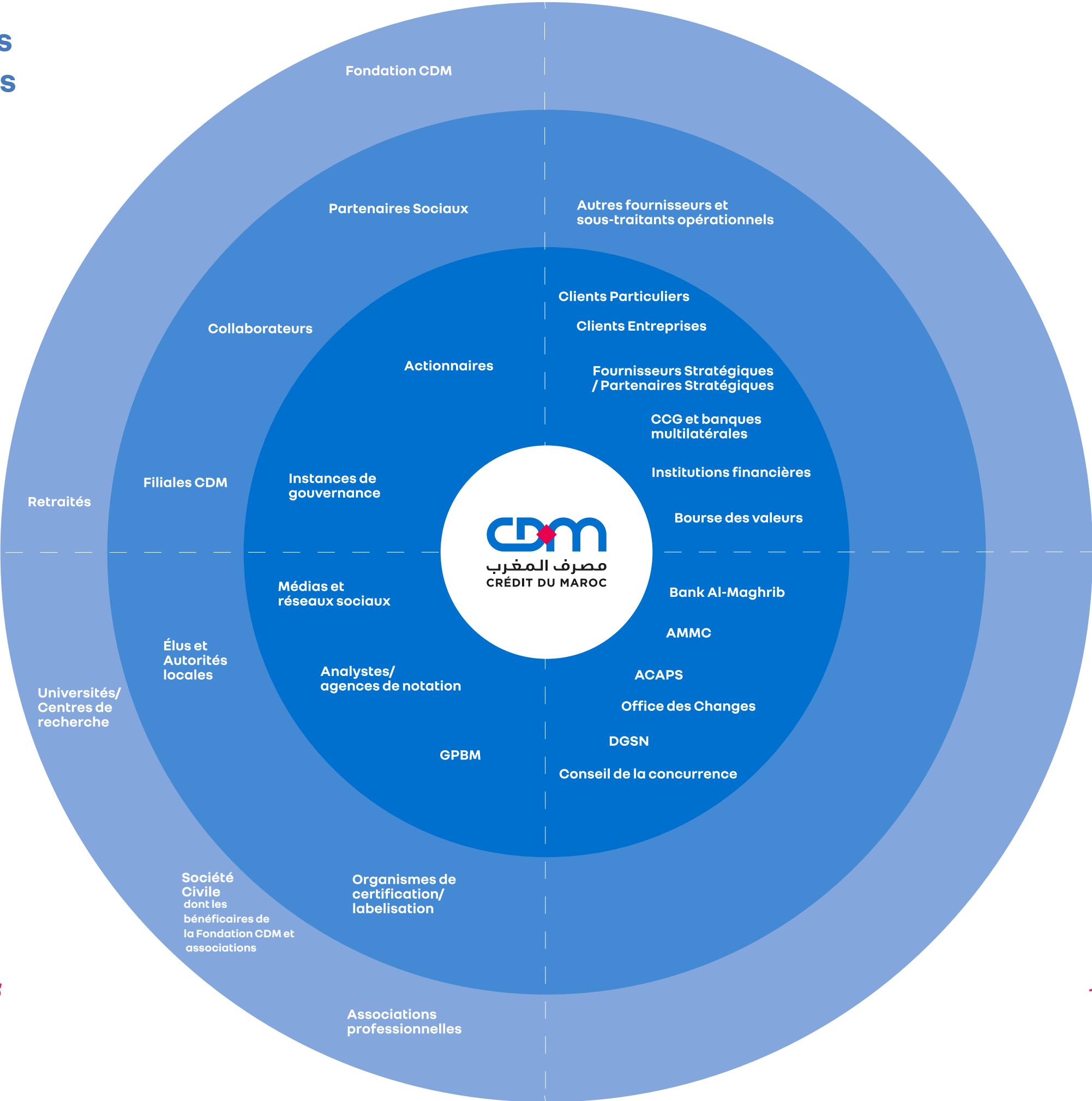
CANAUX DE COMMUNICATION

- Mécénat et partenariats avec plusieurs associations

Cartographie des parties prenantes


Partie prenante interne


Partenaires économiques




Régulateurs

Matrice de matérialité



En 2024, Crédit du Maroc a engagé une nouvelle dynamique pour actualiser sa matrice de matérialité, en réponse aux évolutions de son environnement et aux attentes croissantes de ses parties prenantes, en accord avec les directives des Standards GRI et de la norme AccountAbility AA1000 Stakeholder Engagement Standard (AA1000SES).

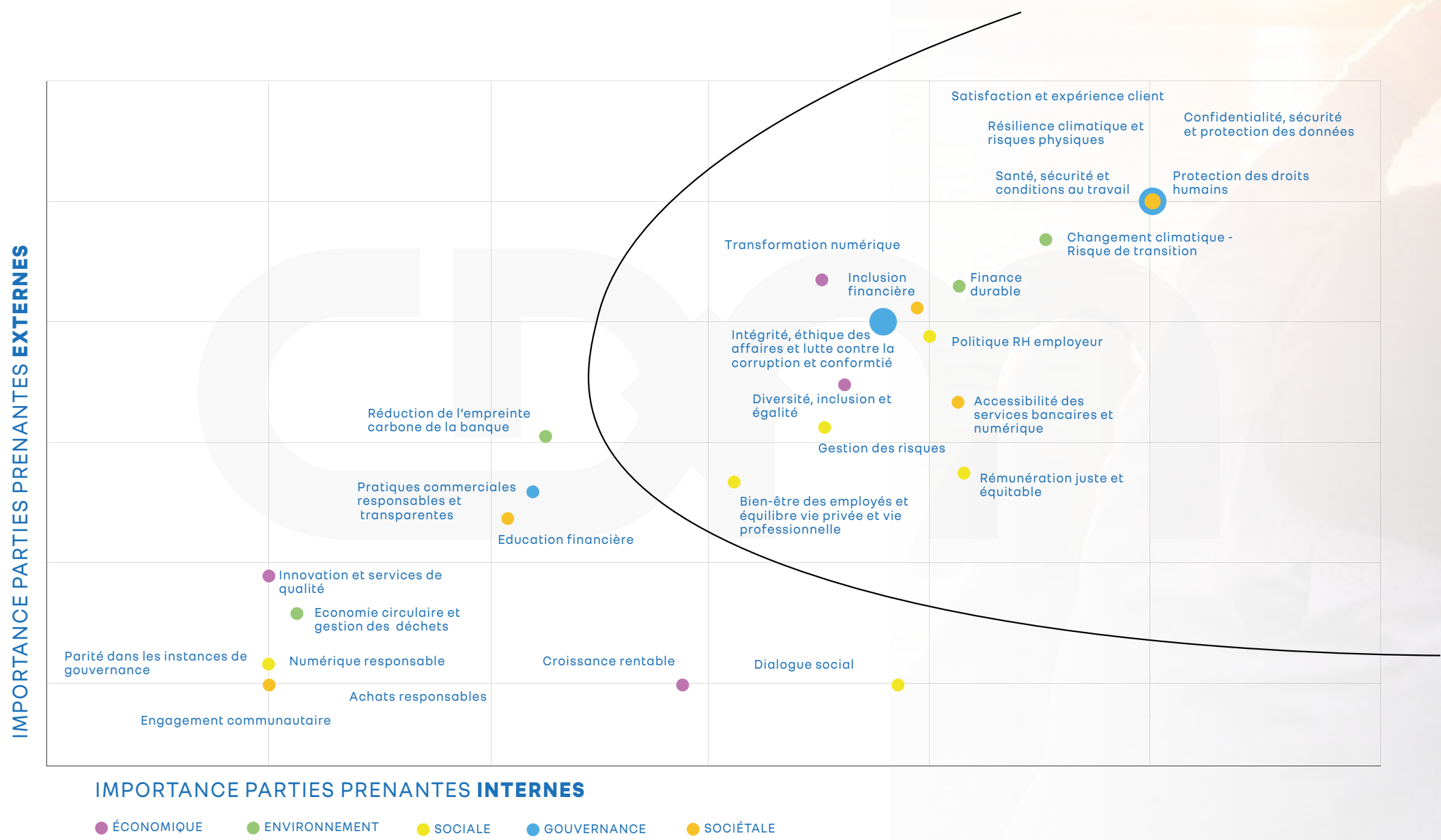
Cette démarche s’inscrit dans la continuité des engagements de la banque en matière de durabilité et vise à assurer la cohérence stratégique de ses priorités ESG.

La méthodologie adoptée repose sur une approche structurée et participative. Elle s’appuie sur :

- » Une cartographie actualisée des parties prenantes, organisée par famille et sous-famille, couvrant l’ensemble de l’écosystème de la banque.
- » Une évaluation du niveau de priorité des parties prenantes, selon les trois critères du modèle de Mitchell, Agle et Wood : pouvoir, légitimité et urgence.
- » Une priorisation des dialogues avec les parties prenantes les plus stratégiques, sur la base de cette évaluation.
- » Un modèle d’engagement différencié, intégrant divers formats (entretiens, focus groups, échanges ..).
- » Une analyse qualitative approfondie, permettant de mieux comprendre les attentes, les perceptions et les recommandations émises autour des enjeux ESG.



Analyse de matérialité de Crédit du Maroc 2024



Enjeux matériels 2024

AXE ÉCONOMIQUE

- Transformation numérique

AXE ENVIRONNEMENTAL

- Changement climatique - Risque de transition
- Résilience climatique et risques physiques
- Finance durable

AXE SOCIAL

- Politique RH employeur
- Diversité, inclusion et égalité
- Bien être des employés et équilibre vie privée et vie professionnelle
- Rémunération juste et équitable
- Santé, sécurité et conditions au travail
- Protection des droits humains
- Satisfaction et expérience client
- Accessibilité des services bancaires et numérique
- Inclusion financière

AXE DE GOUVERNANCE

- Intégrité, éthique des affaires et lutte contre la corruption et conformité
- Confidentialité, sécurité et protection des données
- Gestion des risques

Conclusions de la revue de matérialité 2025

Cette revue a permis de réinterroger les priorités de durabilité de Crédit du Maroc à la lumière des transformations en cours, tout en renforçant le lien de confiance avec les parties prenantes internes et externes.

Plusieurs enseignements structurants ont émergé :

- Les engagements historiques de la banque sont confortés, notamment sur l'inclusion financière, le développement territorial et les enjeux sociaux. Ces sujets restent au cœur des attentes exprimées.
- Les enjeux environnementaux prennent une place plus centrale, avec une demande explicite pour une stratégie climat claire, une meilleure gestion des ressources et une accélération de la transition énergétique.
- La communication ESG apparait comme un des leviers d'amélioration, tant pour valoriser les actions engagées que pour renforcer l'adhésion interne.
- Le besoin d'un pilotage intégré et structuré est renforcé, à travers la mise en place d'indicateurs de performance, d'une gouvernance dédiée, et d'un alignement plus marqué avec la stratégie globale.
- Enfin, la dimension sociale, humaine et inclusive reste perçue comme un levier d'impact majeur, à travers les politiques internes RH, la diversité, et l'engagement dans des initiatives solidaires.

Cette matrice actualisée est à consolider en vision et en stratégie ESG de Crédit du Maroc et guidera les décisions futures du groupe en matière de durabilité, en lien avec les réalités du terrain et les ambitions portées par ses parties prenantes.



Gouvernance RSE

UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE, EN PHASE AVEC LES ENJEUX DE LA BANQUE

Crédit du Maroc a instauré une gouvernance dynamique de sa responsabilité sociétale, intégrant les enjeux RSE à chaque étape de leur évolution. Un Comité RSE, présidé par le Président du Directoire et composé des entités internes concernées, pilote cette démarche. Ce Comité se réunit trimestriellement pour suivre la stratégie RSE, évaluer les actions, identifier les améliorations et assurer la cohérence des engagements. Il examine également les défis et explore les solutions proactives.

Pour une mise en œuvre opérationnelle efficace, Crédit du Maroc a créé la Direction RSE. Cette entité suit le déploiement de la stratégie RSE, dynamise la démarche auprès des collaborateurs, coordonne les initiatives et collabore avec les départements opérationnels pour intégrer les pratiques responsables dans toutes les activités de l'entreprise.

Grâce à cette gouvernance proactive, Crédit du Maroc adopte une approche responsable et cohérente, contribuant positivement au développement économique, social et environnemental de la Banque et de la société.

Une mobilisation de l'ensemble des équipes autour de la gouvernance de la RSE

Différents organes et outils permettent au Crédit du Maroc d'assurer un pilotage dynamique de sa responsabilité d'entreprise, à tous les stades de maturité des différents enjeux. La Direction RSE est rattachée au Secrétariat Général de la Banque. Un Comité RSE, présidé par le Président du Directoire et composé des entités internes impliquées dans la mise en œuvre des engagements, suit le pilotage de la stratégie RSE.

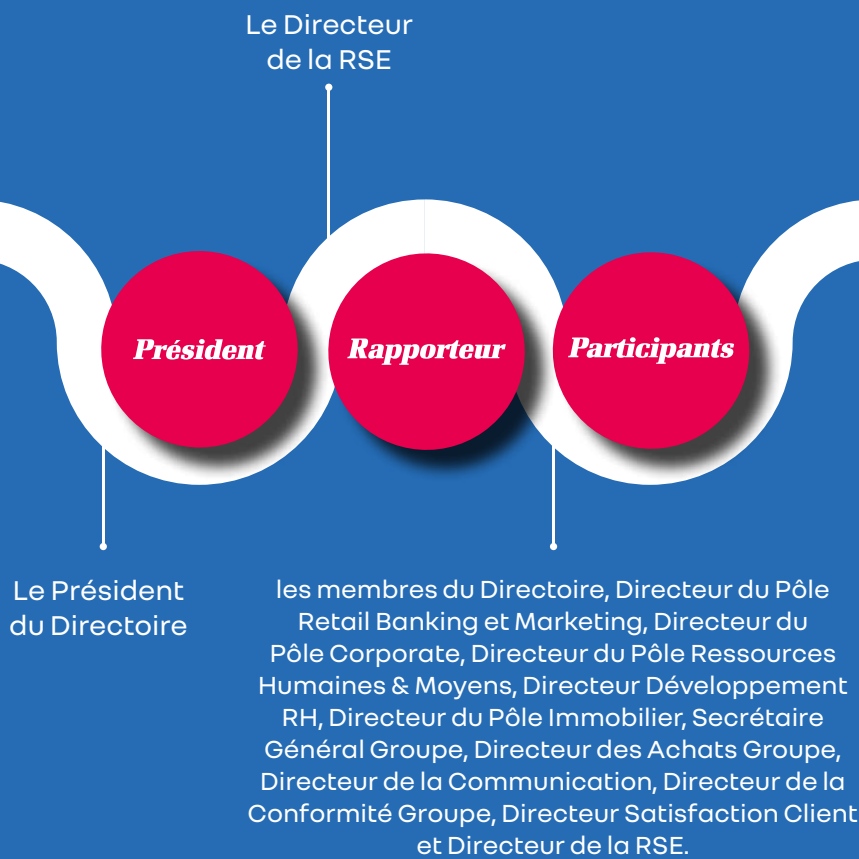
Gouvernance de la RSE



Missions du Comité RSE

- ➡ Valider le portefeuille des actions éligibles.
- ➡ Définir les indicateurs de suivi et assurer leur suivi.
- ➡ Assurer le suivi des évaluations des différents plans d’actions inscrits dans la démarche RSE et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc.
- ➡ Assurer le suivi des plans d’actions en matière de diversité et d’inclusion.
- ➡ Valider les actions correctives et préventives.

Compositions du Comité RSE



Fréquence des réunions : trimestrielle



Conformité, contrôle et gestion des risques ESG

UN DISPOSITIF RIGoureux ET FIABLE

Gestion des risques

Conformément aux réglementations de Bank Al-Maghrib et aux normes internationales les plus exigeantes, Crédit du Maroc a mis en place un dispositif de gestion des risques particulièrement rigoureux.

L'objectif est :



Assurer la conformité aux réglementations en vigueur



Piloter les risques en assurant un suivi adéquat et une gestion efficace des risques



Promouvoir l'excellence opérationnelle pour atteindre les objectifs fixés et garantir la pérennité du groupe

Grâce à ce dispositif, l'organe de direction de la Banque a l'assurance que toutes ses activités sont menées dans des conditions de sécurité acceptables. La Direction du Pôle Gestion Globale des Risques, totalement indépendante des activités opérationnelles, accompagne les métiers dans l'élaboration des cartographies des risques, la mise en place de contrôles et organise des contrôles de second niveau pour assurer une vision globale de la qualité de l'exécution de toutes les activités de la Banque.

Un respect de la conformité qui s'impose à tous les acteurs

Tous les administrateurs, dirigeants et collaborateurs du Groupe Crédit du Maroc doivent respecter la Conformité qui regroupe un ensemble de règles et d'initiatives :

- les dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières y compris des règlements et instructions édictés par les autorités de régulation et de surveillance des marchés ;
- les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- les principes fondamentaux figurant dans le Code de Conduite et d'Ethique du Groupe Crédit du Maroc ;
- les instructions, les codes de conduite et les procédures internes aux entités du groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité.

Ces règles et initiatives visent notamment à garantir la loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir le risque de réputation ainsi que les risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires.



La ligne métier Conformité intervient plus particulièrement dans :

- toutes les activités bancaires et financières régulées, les activités de services d'investissement, sur le marché des valeurs mobilières et d'instruments financiers, y compris la gestion pour compte de tiers, dans les opérations de marchés financiers ou des financements complexes ;
- la prévention du blanchiment de capitaux et dans la lutte contre le financement des activités terroristes, ainsi que le respect des obligations en matière de sanctions internationales (embargos, gel des avoirs, etc.) dont la violation relève des sanctions pénales, administratives et disciplinaires ;
- la prévention des risques de fraude et de corruption, les risques de conflits d'intérêts ou d'abus de marché ;
- le domaine de la protection de la clientèle.

Procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du Groupe Crédit du Maroc répond aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le contrôle interne regroupe l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations. Le dispositif de contrôle interne de Crédit du Maroc s'applique sur le périmètre consolidé du Groupe Crédit du Maroc y compris ses filiales. Il couvre ainsi l'ensemble des entités du groupe en étant déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre permettent de tenir régulièrement informés le Conseil de Surveillance, le Comité des Risques, le Comité d'Audit, le Directoire ainsi que le management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives...).

Le contrôle interne du groupe Crédit du Maroc est piloté par trois fonctions

(en application de la circulaire de Bank Al-Maghrib)



- ➔ Les risques et contrôles permanents (Gestion Globale des Risques)
- ➔ Le contrôle de la conformité
- ➔ Le contrôle périodique (Audit et Inspection)

Le Président du Directoire, qui préside le Comité de Contrôle Interne, est responsable du contrôle interne, tandis que le pilotage opérationnel du système de contrôle interne relève du Responsable des Risques et du Contrôle Permanent (Gestion Globale des Risques), du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection).

Les alertes et le suivi des décisions sont partagés entre les fonctions Risques et Contrôles Permanents, Conformité et Contrôle Périodique, également participantes à plusieurs comités de gestion intervenant dans le domaine du contrôle interne : Comité Sécurité SI, Comité Nouvelles Activités / Nouveaux Produits (NAP).

Au niveau opérationnel, chaque opération est encadrée par des procédures intégrant les différents niveaux de contrôle. Pour le contrôle périodique, les guides d'audit, notamment agence, sont revus au fil de l'eau en fonction des nouvelles dispositions réglementaires et/ou organisationnelles de la Banque.

Priorité à la sécurité des données personnelles

La protection des données personnelles est un enjeu majeur

Dans un contexte où le risque de cybercriminalité est croissant, la protection des données personnelles est un enjeu majeur. Conformément aux dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, Crédit du Maroc a mis en place une politique dédiée à la gestion de ces données sensibles.

L'objectif de cette politique est de garantir la transparence au niveau du traitement opéré par la Banque et de ses filiales sur ces données à caractère personnel. À cet effet, différentes mesures ont été adoptées, notamment le contrôle strict de la finalité de traitement des données, de la durée de leur conservation et du respect des droits des personnes concernées (clients, prospects, prestataires, fournisseurs, collaborateurs...).

Les exercices du droit à l'information, du droit d'accès, de rectification et d'opposition sont scrupuleusement traités par la Direction de la Conformité dans le cadre du processus des réclamations. La mention de ces droits est clairement visible sur le site Intranet ainsi que sur le site Internet constitutionnel de la Banque.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité joue un rôle pivot dans la politique de gestion des données à caractère personnel. Elle conseille et assiste toutes les entités et filiales sur toutes ces questions et instaure une culture de vigilance et d'efficacité garantissant le respect des normes de protection des données les plus strictes. Crédit du Maroc intègre également le principe de « Privacy by Design », une approche qui, conformément aux instructions du règlement général de protection des données, place la protection des données au cœur de chaque processus, depuis leur conception initiale jusqu'à leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la politique de risk management, Crédit du Maroc a inventorié et identifié les risques d'exposition des données à caractère personnel. La Banque a en outre élaboré une procédure d'alerte à destination des collaborateurs afin de leur permettre de remonter les cas suspects. Ces actions ont été accompagnées par la mise en place d'un module de formation e-learning portant sur la protection de la clientèle et de leurs données personnelles.

Afin de répondre à l'ensemble des enjeux liés à la sécurité des données, et ce, dans le respect des obligations réglementaires, Crédit du Maroc a mis en place une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) permettant une protection efficace de la confidentialité. Des règles de restrictions techniques et physiques ont ainsi été mises en place pour limiter l'accès aux données personnelles des clients ainsi que leur utilisation. Seul le personnel habilité est autorisé à y accéder dans le cadre exclusif de l'exercice de ses fonctions.

La clause de protection des données à caractère personnel est obligatoire dans tous les contrats établis entre Crédit du Maroc et ses fournisseurs et sous-traitants, à l'instar de la clause dédiée à la confidentialité des données qui est prévue dans le contrat de travail de chaque collaborateur de la Banque.

Règles de classification et de protection des données :

1  **Inventaire et classification des données**

2  **Chiffrement des données**

3  **Contrôle d'accès aux données**

4  **Externalisation des données**

5  **Transfert (anonymisation)**

6  **Lutte contre la fuite des données (DLP)**

7  **Effacement sécurisé**



La cybersécurité

un enjeu majeur pour Crédit du Maroc

Ces dernières années, la cybercriminalité a connu une explosion à travers le monde. Les données bancaires et les données personnelles sont particulièrement convoitées par la cybercriminalité et font ainsi l'objet de cyberattaques de diverses nature. Dans les entreprises, l'ouverture du système d'information, la digitalisation des processus ainsi que la multiplicité des supports et des acteurs qui les utilisent rendent ces données particulièrement vulnérables.

L'activité bancaire est, de ce fait, exposée à de nombreux risques de cyberattaques visant notamment le vol de données, la compromission ou la destruction de systèmes informatiques ou le détournement de fonds.

Pour assurer la maîtrise des risques de cybersécurité et les maintenir à un niveau tolérable, Crédit du Maroc a mis en place un programme ambitieux de renforcement de la sécurité SI sur 3 ans, élaboré en tenant compte des meilleurs standards internationaux (norme ISO 27000, Framework NIST...) et des exigences réglementaires nationales (loi 05-20 relative à la cybersécurité, directives de Bank Al-Maghrib...).

Ce programme inclut la prévention, la détection et la réponse à toute activité cyber malveillante ou à toute négligence qui pourrait affecter la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des systèmes et des données afin de garantir notamment l'authenticité, l'imputabilité et la fiabilité des opérations bancaires.

Normes sociales et environnementales _____

DES EXIGENCES EN LIGNE AVEC LES PLUS HAUTS STANDARDS INTERNATIONAUX

L'engagement sociétal et environnemental de Crédit du Maroc vise à améliorer la vie de ses clients et partenaires en adoptant une approche rigoureuse de gestion des risques. Celle-ci intègre une évaluation constante des risques sociétaux et environnementaux. Le système de management environnemental et social de Crédit du Maroc permet ainsi d'évaluer et de gérer les risques environnementaux et sociaux et garantit notamment que les produits liés aux financements à court terme en devises respectent les normes internationales et les meilleures pratiques de gouvernance environnementale et sociale de manière continue.

Afin d'assurer une conformité rigoureuse, Crédit du Maroc veille à ce que toutes ses activités respectent les lois et réglementations environnementales en vigueur au Maroc.

Dans ce cadre, la Banque s'engage en particulier à intégrer des normes élevées de gestion environnementale sociale et de gouvernance dans ses activités de commerce extérieur à court terme en devise à travers l'examen et l'évaluation de tous les financements de commerce international à court terme en devises. Au stade initial de la demande, sont vérifiées la conformité des activités, produits ou substances impliquées dans l'opération de financement ainsi que les opérations et activités du client demandeur et de l'utilisateur final. Lorsque le financement n'implique pas une activité exclue, le client potentiel est informé qu'une due-diligence raisonnable environnementale et sociale (DDES), dans le cadre du processus d'évaluation des prêts, pourra être entreprise, le cas échéant.



Par ailleurs, la Banque maintient une liste d'exclusion environnementale et sociale, limitant son exposition dans toute activité sous surveillance conformément aux bonnes pratiques de l'industrie financière en matière de durabilité.

Crédit du Maroc s'engage également à la transparence totale de ses activités, ainsi qu'à la sensibilisation et mobilisation de ses collaborateurs à tous les niveaux pour participer activement à la politique et aux programmes environnementaux et sociaux. Enfin, la Banque améliore en permanence son système de gestion environnementale et sociale, s'alignant sur les derniers développements en matière d'investissement responsable et de standards internationaux.

Le dispositif de gestion environnementale et sociale est structuré afin de gérer les risques environnementaux et sociaux liés aux opérations de financement de commerce international portant sur des prêts ou des placements de crédit d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

En la matière, la Banque a mis en place les meilleures pratiques telles que la mise en place de la liste d'exclusion ainsi que la prise en compte des autres activités restreintes et des activités impliquant un risque élevé pour toutes les demandes de financement. Crédit du Maroc applique également les lois nationales relatives à l'environnement, la santé, la sécurité et aux questions sociales, dans le respect de toutes les normes qui y sont établies. La Banque s'appuie, par ailleurs, sur la carte mondiale des risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans la production de produits agricoles (GMAP).

Afin d'assurer un reporting régulier des indicateurs environnementaux et sociaux, la Banque procède à une due-diligence environnementale et sociale (DDes) lors de l'examen E&S d'un financement qui s'accompagne d'un rapport annuel.

Enfin, Crédit du Maroc assure l'adaptabilité continue du dispositif de gestion environnementale et sociale ainsi qu'une veille sur les évolutions réglementaires en la matière.

En 2023, Crédit du Maroc a obtenu un prêt de 50 millions de dollars auprès de IFC visant à accompagner, développer et soutenir les activités commerciales des petites, moyennes et grandes entreprises.



Conformément aux exigences de la circulaire n°03-19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) telle que modifiée et complétée, Crédit du Maroc publie annuellement, depuis février 2020, son rapport ESG consacré aux performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Le rapport ESG permet également de communiquer sur la mise en œuvre des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), dont la banque est signataire depuis le 7 juillet 2020 et de mettre en avant la contribution de Crédit du Maroc à la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).

Liste d'exclusion concernant les secteurs financés

Crédit du Maroc applique certaines exclusions quant aux secteurs financés notamment pour les activités suivantes :

- ➔ La production ou le commerce de tout produit ou service jugé illégal en vertu des lois du pays hôte ou des règlements ou des conventions et accords internationaux, ou soumis à des interdictions internationales, telles que les produits pharmaceutiques, les pesticides / herbicides, substances appauvrissant la couche d'ozone, les PCB, la faune sauvage ou les produits réglementés en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- ➔ La production ou le commerce des armes et munitions.
- ➔ La production ou le commerce des boissons alcooliques (à l'exclusion de la bière et du vin).
- ➔ La production ou le commerce de tabac.
- ➔ Les jeux d'argent, casinos et entreprises équivalentes.
- ➔ La production ou le commerce de matières radioactives. Cela ne s'applique pas à l'achat d'équipement médical, d'équipement de contrôle de la qualité (mesure) et de tout équipement où la source radioactive est insignifiante et / ou suffisamment protégée.
- ➔ La production ou le commerce de fibres d'amiante non liées. Cela ne s'applique pas à l'achat et à l'utilisation de feuilles de béton armé collées dans lesquelles la teneur en amiante est inférieure à 20%.
- ➔ La pêche au filet dérivant dans le milieu marin en utilisant des filets de plus de 2,5 km de longueur.
- ➔ La production ou les activités impliquant du travail forcé et les formes néfastes de travail des enfants.
- ➔ L'exploitation forestières commerciales en forêt tropicale primaire humide.
- ➔ La production ou le commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que ceux provenant de forêts gérées durablement.



Formation des collaborateurs aux questions environnementales et sociales

La Banque a conçu une formation destinée aux collaborateurs portant sur les principes fondamentaux de gestion des risques environnementaux et sociaux. L'objectif est d'améliorer la surveillance de la performance environnementale et sociale des sociétés du portefeuille (analyse de rentabilisation de l'intégration ESG par les institutions financières, système de gestion environnementale et sociale, concept de gestion des risques E&S tout au long du cycle d'investissement, introduction à l'outil GMAP...).

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux

Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs potentiels qui sont divers, irréversibles ou sans précédent.

A

Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs potentiels limités, peu nombreux, généralement spécifiques au site, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation.

B

Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs minimes ou nuls.

C



Adhésions et certifications aux initiatives locales et globales

UNE APPROCHE RSE ÉVALUÉE À TRAVERS DIFFÉRENTS PROGRAMMES



Label RSE de la CGEM

Crédit du Maroc est distingué depuis 2018 par le Label RSE de la CGEM. Ce label a été renouvelé en 2022 suite à un audit. Dans le cadre du Label RSE de la CGEM, la Banque est évaluée à travers plusieurs engagements :

- Respecter les droits de l'homme sur les lieux de travail et dans la société
- Améliorer en continu les conditions d'emploi, de travail et les relations professionnelles
- Préserver l'environnement
- Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
- Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants
- Développer l'engagement sociétal : Impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation



ISO 37001

Depuis 2017, le système de management anti-corruption de Crédit du Maroc (SMAC) est certifié selon la norme internationale ISO 37001 version 2016. À la suite d'un audit externe par un organisme accrédité, qui a examiné la conformité aux exigences du référentiel, Crédit du Maroc a obtenu le renouvellement de sa certification. Cette certification concerne également les filiales, Crédit du Maroc International, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Leasing & Factoring et le volet de la finance participative Arreda.



ISO 27001:2022

Le 27 août 2024, un organisme accrédité a accordé à Crédit du Maroc la certification ISO 27001 pour son Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) qui s'applique à tous les processus organisationnels et unités organisationnelles impliqués dans les activités de gestion des services en ligne.



ISO 9001:2015

Le système de management de la qualité de Crédit du Maroc est certifié ISO 9001 V 2015 depuis 2019. Cette certification a été renouvelée en 2022 suite à un audit du Bureau Veritas. Le maintien de cette certification est soumis à un audit annuel de l'organisme certificateur.



ISO 37001:2022

En août 2024, Crédit du Maroc a obtenu le renouvellement de sa certification selon la norme internationale ISO 37001 version 2016 de son Système de Management Anti-Corruption (SMAC) suite à l'audit de certification mené par un organisme accrédité. Cette certification couvre également les filiales Crédit du Maroc International, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Leasing & Factoring et la fenêtre participative Arreda.



Top Performers

En 2021, Crédit du Maroc a été distingué en tant que « Top performers » pour sa performance générale et sur la thématique spécifique « Équilibre des pouvoirs, respect des compétences et efficacité du Conseil de Surveillance ». Cette évaluation extra-financière a été effectuée par l'agence de notation V.E.



Global Compact

Crédit du Maroc adhère depuis 2020 au programme Global Compact des Nations Unies et s'engage à respecter dix principes de cette initiative en matière de respect des Droits Humains, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Les Arènes

Le siège de Crédit du Maroc dénommé « Les Arènes » a été certifié Haute Qualité environnementale (HQE) - niveau 'Exceptionnel' par Certivéa qui atteste que le projet a été évalué conforme aux niveaux de performance définis sur les thèmes énergie, environnement, santé, confort selon le Référentiel de Certification HQETM version 2016 pour les bâtiments en construction.



Service Client 2025

Fin 2024, Crédit sur Maroc a été distingué, pour la 2e année consécutive, par le trophée « Élu Service Client de l'Année 2025 » dans la catégorie « Banque conventionnelle pour les particuliers ». Ce prix, fruit de la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs, vient conforter la Banque dans son positionnement stratégique centré sur le client et l'excellence de la qualité de service.

3E engagements environnementaux

Un engagement renforcé face à la crise climatique

À l'heure où notre planète est de plus en plus marquée par les effets de la crise climatique, Crédit du Maroc poursuit ses efforts pour réduire son empreinte environnementale et promouvoir la protection de l'environnement.

Son objectif est donc de diminuer l'impact direct et indirect de ses activités sur l'environnement en menant des actions concrètes (gestions des déchets, économies des ressources, transition énergétique...), en sensibilisant ses collaborateurs aux écogestes, ou encore en finançant des projets vertueux sur le plan environnemental (énergies propres, économie circulaire...).

Grâce aux actions mises en place, Crédit du Maroc a réduit son empreinte environnementale de 16 % entre 2018 et 2020.

Charte Qualit'Air

Crédit du Maroc a signé en 2023 la Charte Qualit'Air, une initiative conjointe de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) visant à aborder efficacement les défis liés au changement climatique au Maroc.

En signant cette charte, Crédit du Maroc s'est notamment engagé à évaluer et à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, à compenser tout ou partie de ses émissions irréductibles, à communiquer et diffuser les bonnes pratiques et enfin à sensibiliser et encourager son écosystème à la réalisation d'actions en faveur du climat.



-16%

de l'empreinte environnementale
de Crédit du Maroc entre 2018 et 2020

Des bâtiments plus respectueux de l'environnement

Le nouveau siège « Les Arènes » — inauguré en 2023 — ainsi que les nouvelles agences de Crédit du Maroc sont conçus selon des normes environnementales de construction et d'aménagement les plus exigeantes. Le siège « Les Arènes » a notamment été certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) - niveau exceptionnel. Sur une superficie totale de 13 000 m², le siège dispose de 1 000 m² d'espaces verts. Plus de 62 % de sa façade est vitrée et offre un excellent niveau d'éclairage naturel et une isolation thermique grâce au double vitrage.

Les nouveaux bâtiments construits par Crédit du Maroc intègrent ainsi des critères de conception, de construction et d'utilisation répondant aux standards environnementaux les plus exigeants et assurent un haut niveau de performance économique et énergétique. Les matériaux utilisés (peinture, vernis...) sont également à faibles émissions de substances polluantes ou nocives, à la fois pour la santé des collaborateurs et pour l'environnement.



Actions environnementales

UNE GESTION OPTIMISÉE DES RESSOURCES

Au niveau du siège « Les Arènes », différents équipements innovants permettent une gestion optimisée des ressources. L'éclairage est notamment géré avec des détecteurs de présence et de luminosité. Des équipements dispensateurs de chaleur ont été installés dans des zones spécifiques telles que les emplacements des imprimantes ou les locaux techniques. En ce qui concerne les économies d'eau, des appareillages et accessoires sanitaires tels que les robinets avec détecteur infrarouge ou chasse d'eau à deux vitesses ont été installés.

Au niveau des agences, le mobilier et des matériaux sont fabriqués localement lorsque cela est possible. L'éclairage en LED est progressivement généralisé à travers le réseau. Une étude sur l'utilisation de l'énergie solaire pour éclairer les façades des agences est en cours.



Pour ce qui est de la consommation de papier, Crédit du Maroc table sur l'objectif « 0 papier » grâce à la mise en place de solution d'archivage électronique, la mutualisation des imprimantes réseau multifonctions ou encore la numérisation des courriers papier et des documents (formulaires...). Au niveau des agences, les équipes privilégient la signature électronique, l'envoi par voie électronique des extraits de compte et des avis d'opération ou encore l'affichage PLV numérique.

En matière de gestion des déchets, Crédit du Maroc déploie progressivement un dispositif de tri, de collecte et de recyclage au sein de son siège et de son réseau d'agences, affirmant ainsi son engagement en faveur d'une empreinte environnementale réduite.



Performances environnementales

Éléments de consommation	2024	2023	2022	2021
Eau en m³	32 722	30 246	22 813	24 257
Électricité en MWh	6 871	6 996	4 548	6 599
Déplacements en KM	332 139	162 232	469 817	369 450
Papier en tonnes	291	161	170	167
Litige et/ou poursuite environnementaux	0	0	0	0

Accompagnement de la transition énergétique et écologique des entreprises

UNE LARGE GAMME DE FINANCEMENTS VERTS POUR PRÉSERVER LA PLANÈTE ET LE CLIMAT

Les entreprises sont désormais de plus en plus confrontées aux effets du changement climatique et voient souvent leur activités directement impactées (pénuries d'eau, flambées du prix des matières premières et de l'énergie, conditions météorologiques extrêmes...).

Elles doivent ainsi investir à la fois dans l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et ont besoin de financements adaptés pour mener à bien leur transition énergétique et écologique.

Afin de les accompagner dans cette démarche, Crédit du Maroc s'engage à promouvoir une économie plus verte et à soutenir une croissance durable en finançant des projets écologiquement vertueux. La Banque accompagne notamment l'objectif du Maroc de hisser à 52 % la part en puissance installée des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à l'horizon 2030.

La Banque a ainsi participé au financement de nombreux projets dont le parc éolien de Oualidia destiné à alimenter en électricité propre le site d'une multinationale de premier rang ou encore plusieurs microcentrales solaires installées sur les sites d'industriels en autoconsommation.

Par ailleurs, la Banque renforce son engagement en faveur de la transition énergétique en soutenant ses clients, en majorité des PME, à travers le financement de projets d'efficacité énergétique. A ce titre, la Banque a souscrit une ligne de financement vert auprès de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), d'un montant de 25 M€, spécifiquement dédiée à ces initiatives. En complément, les clients peuvent bénéficier de subventions couvrant jusqu'à 10% du coût de leur projet. Par ailleurs, la Banque soutient le financement de chaudières à biomasse pour le secteur agroalimentaire ainsi que l'acquisition de machines industrielles à faible consommation énergétique.

En outre, Crédit du Maroc accompagne les agriculteurs en finançant des équipements permettant le pompage de l'eau avec de l'énergie solaire, offrant ainsi une alternative durable au gaz butane. D'autres projets de financement sont actuellement à l'étude, en particulier, dans le secteur hydraulique et dans le domaine de la production d'électricité verte issue du solaire et de l'éolien.



7,25%

de financement de Crédit du Maroc pour le projet de la station de dessalement d'eau de mer de Casablanca

Crédit du Maroc participe au financement de la future station de dessalement d'eau de mer de Casablanca

Dans le cadre d'un consortium de banques marocaines et internationales, Crédit du Maroc finance à hauteur de 7,25% le projet de la station de dessalement d'eau de mer de Casablanca. Ce projet structurant vise à faire face à l'importante sécheresse qui impacte le Maroc depuis quelques années. S'inscrivant dans le cadre du Plan national de l'eau 2020-2027, cette station permettra à terme de sécuriser l'alimentation en eau potable au niveau du Grand Casablanca, de la zone de Berrechid-Settat, de la zone d'El Jadida-Azemmour et d'atténuer le déficit enregistré au niveau du bassin de l'Oum Er-Rbia. D'une superficie de 50 ha, la station sera dotée d'une capacité de traitement de 200 millions m³/an, extensible à 300 millions m³. Elle représente un investissement de 10 milliards de dirhams.

La station permettra d'alimenter en eau potable près de 8 millions de consommateurs et d'irriguer près de 5 000 ha d'exploitations agricoles au sein de la région de Casablanca-Settat.

L'offre de Crédit du Maroc en matière de finance verte s'articule autour de 3 segments :



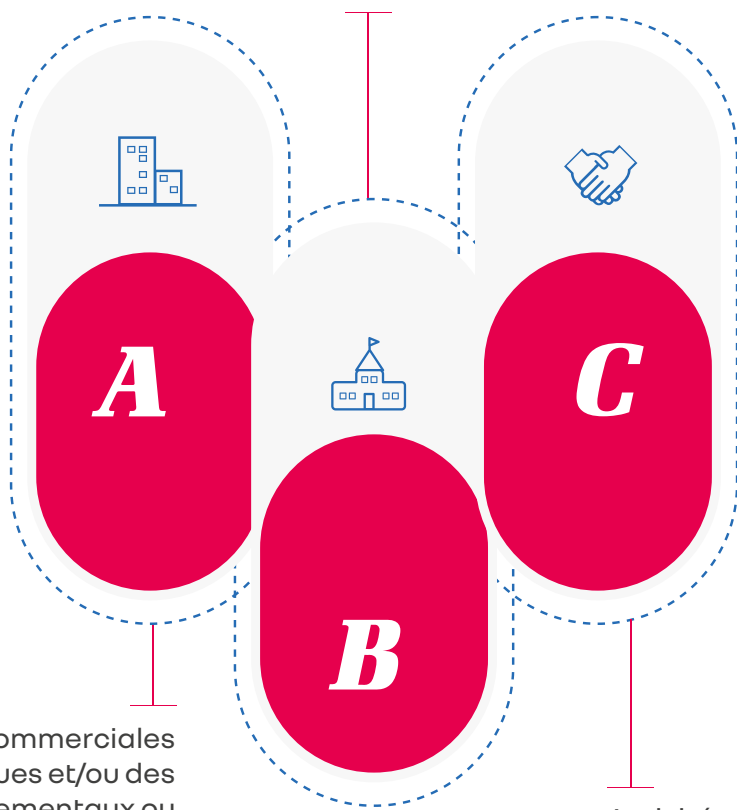
Un Système de gestion environnementale et sociale (SGES) efficient

Crédit du Maroc gère les risques environnementaux et sociaux liés aux opérations de financement de Crédit du Maroc portant sur ses sous-emprunteurs et leurs sous- prêts éligibles.

Dans le cadre de l'examen des risques et des impacts environnementaux et sociaux d'un investissement proposé, IFC utilise un processus de catégorisation environnementale et sociale pour refléter l'ampleur des risques et des impacts.

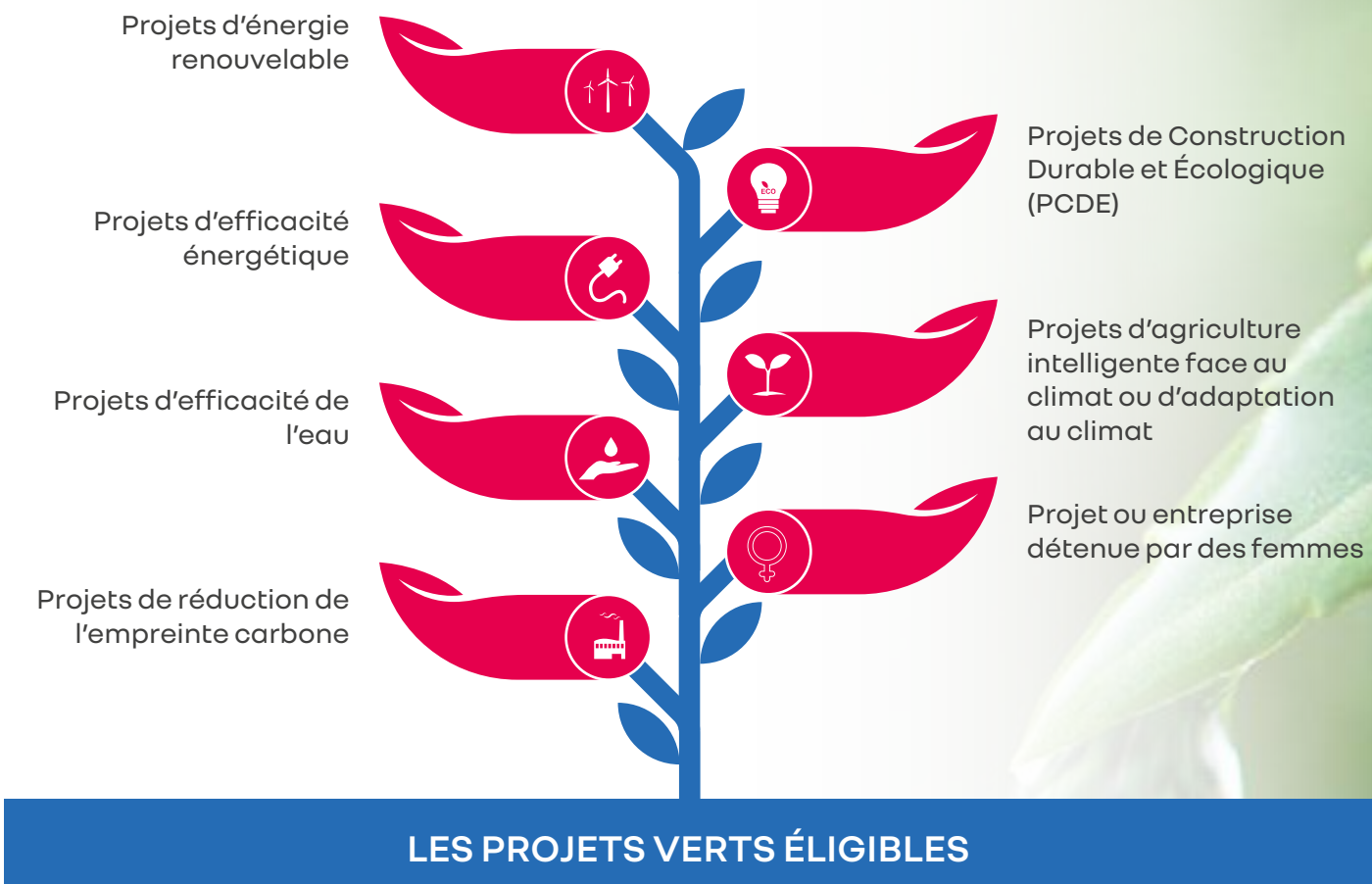
Ces catégories sont :

Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs potentiels limités, peu nombreux, généralement spécifiques au site, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation.



Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs potentiels qui sont divers, irréversibles ou sans précédent.

Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs minimes ou nuls.



La Banque adopte ainsi les meilleures pratiques en la matière en respectant :

- ➡ la liste d'exclusion d'IFC ainsi que les autres activités restreintes (charbon et activités liées au charbon, produits et activités pétroliers et gaziers en amont et activités impliquant un risque élevé pour toutes les demandes de financement) ;
- ➡ les lois nationales applicables en matière d'environnement, de santé, de sécurité ainsi que celles relatives aux questions sociales ;
- ➡ la carte mondiale des risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans la production de produits agricoles (GMAP).

Dans le cadre du processus d'évaluation de l'impact des opérations concernées, l'entreprise cliente doit être en mesure de fournir les informations demandées et de démontrer sa conformité aux exigences applicables. En cas de non-satisfaction de l'ensemble des exigences, un plan de mesures correctives doit être convenu pour permettre la poursuite de la transaction. Le plan doit préciser toutes les actions nécessaires afin d'assurer la conformité du financement. Une date d'achèvement cible pour chaque action spécifiée doit également être convenue.

Afin de permettre à ses collaborateurs de surveiller efficacement la performance environnementale et sociale des sociétés du portefeuille, Crédit du Maroc a conçu une formation sur les principes fondamentaux de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Cette formation porte notamment sur :

- ➔ l'analyse de l'intégration ESG par les institutions financières;
- ➔ le nouveau système de gestion environnementale et sociale et les nouvelles procédures de Crédit du Maroc;
- ➔ le concept de gestion des risques E&S tout au long du cycle d'investissement;
- ➔ les exigences environnementales et sociales d'IFC relatives aux institutions financières;
- ➔ l'outil GMAP (carte mondiale des risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans la production de produits agricoles) et le renforcement des connaissances relatives à l'évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement;
- ➔ l'amélioration des connaissances des risques et des impacts E&S spécifiques aux produits relatifs au portefeuille de la Banque (par exemple, le financement du commerce).

En plus de la DDES effectuée lors de l'examen de chaque demande de financement, Crédit du Maroc effectue un reporting régulier des indicateurs environnementaux et sociaux.

Enfin, Crédit du Maroc s'assure de l'évolutivité du dispositif de gestion environnementale et sociale en effectuant une veille sur les évolutions réglementaires en la matière.

Le prêt de 100 millions de dollars obtenu en 2024 auprès d'IFC permet au Crédit du Maroc de continuer à accompagner, développer et soutenir les activités commerciales des PME ainsi que les projets verts.



Accompagnement des projets bas carbone en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)



Au cours des dernières années, Crédit du Maroc a accompagné plusieurs de ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone en partenariat avec la BERD à travers des programmes donnant accès à des subventions et à une assistance technique.

Dans le but de mobiliser le secteur financier marocain autour du financement de la décarbonation, la BERD a mis en place en partenariat avec le Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund), une ligne de financement de l'énergie durable destinée aux entreprises de droit marocain.

Ce nouveau programme baptisé « Green Economy Financing Facility Morocco II » ou « GEFF II » mobilise via des banques locales partenaires (PFIs), des financements additionnels en faveur des investissements verts des entreprises privées et des particuliers.

Cette offre complète rassemble en un seul produit : un financement (crédit moyen terme ou leasing), une assistance technique gratuite (pour l'institution financière et les entreprises) ainsi qu'une subvention financée par l'Union européenne pour les projets éligibles.

Conditions d'éligibilité du programme GEFF II :

Entreprises de droit marocain opérant au Maroc (qui comprend toute personne physique ou morale, auto-entrepreneur, professionnel, société, coopérative...)

Entreprises du secteur privé appartenant majoritairement à des actionnaires privés (>50 %)



Entreprises opérant dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de ceux figurant sur la liste d'exclusion de la BERD (notamment : alcool, mines, matériel militaire, tabac...)

Pas de critère en termes de chiffre d'affaires et en termes d'effectif

Les deux catégories de financements disponibles dans le cadre du programme GEFF II :

1

Financement Express Green Technology Selector (GTS)

Projets financés : équipements ou technologies verts figurant sur la liste du GTS

Type de crédit : prêt ou leasing

Montant du crédit : jusqu'à 250 000 euros, pas de montant minimum

Quotité : jusqu'à 100 % du coût de l'investissement éligible

Subvention : 10 % du montant du financement éligible

Dans les deux types de financement, le montant d'emprunt cumulé ne doit pas dépasser 5 millions d'euros et le montant cumulé de la subvention ne doit pas dépasser 500 000 euros.

2

Financement de projets complexes

Projets financés : projets d'investissement éligible faisant partie d'un projet intégré plus vaste ou de projets complexes (extension de capacité, modernisation ou remplacement d'équipements, énergies renouvelables...)

Type de crédit : prêt ou leasing

Montant du crédit : jusqu'à 5 000 000 euros, pas de montant minimum

Quotité : jusqu'à 100 % du coût de l'investissement éligible

Subvention : 10 % du montant du financement éligible

Évaluation de l'éligibilité du projet dans le cadre d'un rapport d'évaluation (évaluation préliminaire ou plus approfondie nécessitant une visite sur site)

Projets éligibles :

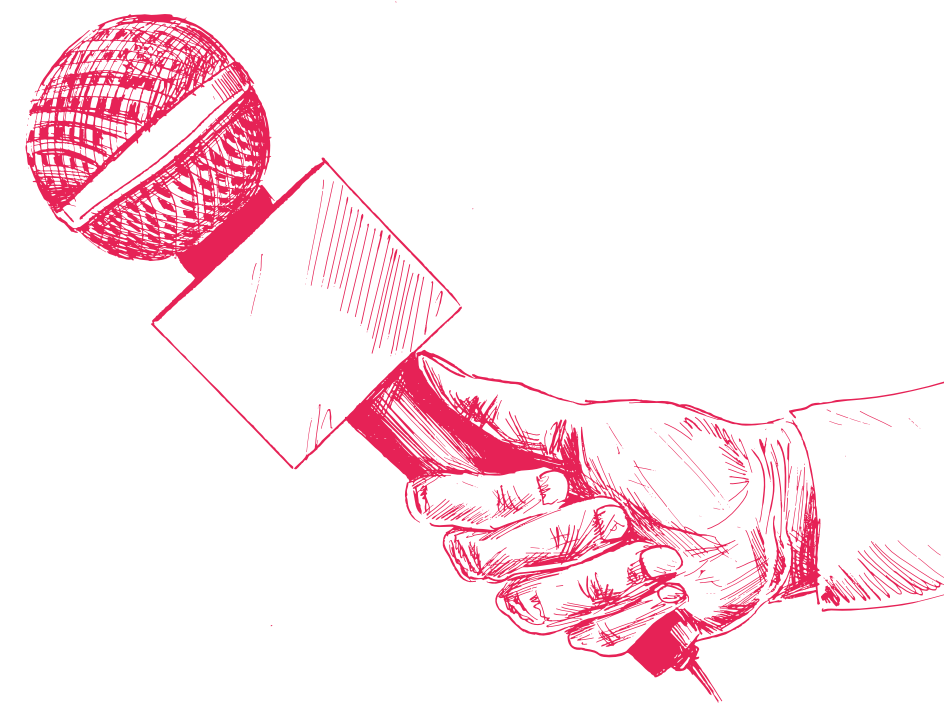
- Économies d'eau
- Efficacité énergétique
- Matériel et efficacité des ressources
- Énergies renouvelables
- Bâtiments verts
- Réduction des déchets
- Économie circulaire

L' *interview*

Mehdi MARJANI



Directeur ESG et Climate Change
Groupe Crédit du Maroc



**L'intégration
des critères
ESG est
au cœur
de notre
stratégie**

Quel est l'impact du changement climatique sur les activités de la banque ?

Le changement climatique représente un double enjeu pour notre banque : d'une part, il expose notre portefeuille à des risques physiques et de transition, et d'autre part, il ouvre des opportunités pour financer une économie plus résiliente et bas carbone. Les risques physiques, tels que les sécheresses ou les inondations, peuvent affecter les capacités de remboursement de certains clients, notamment dans l'agriculture et l'immobilier. Les risques de transition, liés aux évolutions réglementaires et technologiques, peuvent impacter les secteurs à forte empreinte carbone.

Face à ces défis, nous avons renforcé notre cadre d'évaluation des risques climatiques et nous intégrons progressivement ces paramètres dans nos décisions de financement et d'investissement. Par ailleurs, nous adoptons une approche proactive pour accompagner nos clients dans l'anticipation et la gestion de ces risques.

Le changement climatique induit-il de nouveaux besoins d'investissements pour vos clients ? Comment proposez-vous de les accompagner ?

Absolument. La transition vers une économie bas carbone nécessite des investissements significatifs dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité durable et l'adaptation aux risques climatiques. Nos clients - qu'ils soient des Grandes Entreprises, des PME, des TPE ou des professionnels - expriment un besoin croissant de solutions de financement adaptées à ces enjeux.

Pour répondre à cette demande, nous travaillons sur une gamme de produits verts, incluant des prêts dédiés aux énergies renouvelables, à la décarbonation industrielle et à la construction durable. Nous explorons également sur des pistes de mécanismes de financement innovants, tels que les crédits à impact ou les financements indexés sur des critères de performance ESG.

Au-delà du financement, nous jouons un rôle de conseil en sensibilisant nos clients aux enjeux ESG et en les aidant à structurer des projets compatibles avec les objectifs climatiques nationaux définis dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable. Nous collaborons également avec des partenaires institutionnels et des fonds d'investissement pour mobiliser davantage de capitaux vers des initiatives durables.

Dans quelle mesure la dimension ESG est-elle intégrée à votre offre de produits et services et à vos projets d'investissement ?

L'intégration des critères ESG est au cœur de notre stratégie. Nous avons mis en place une politique de financement responsable qui intègre des exigences ESG dans l'évaluation des dossiers de crédit. Nos analyses prennent en compte l'impact environnemental, social et de gouvernance des projets financés, et nous privilégions les entreprises engagées dans une transition durable.

Nous avons également renforcé nos engagements en matière d'exclusion des secteurs à risque en termes d'exposition environnementale et sociale et nous travaillons activement à la définition d'objectifs de réduction de l'empreinte carbone de notre portefeuille.

Notre ambition est de positionner la banque comme un acteur clé de la finance durable au Maroc, en conciliant performance financière et impact positif pour la société et l'environnement.

4E engagements sociaux

UNE BANQUE RESPONSABLE, CITOYENNE ET SOCIALEMENT ENGAGÉE

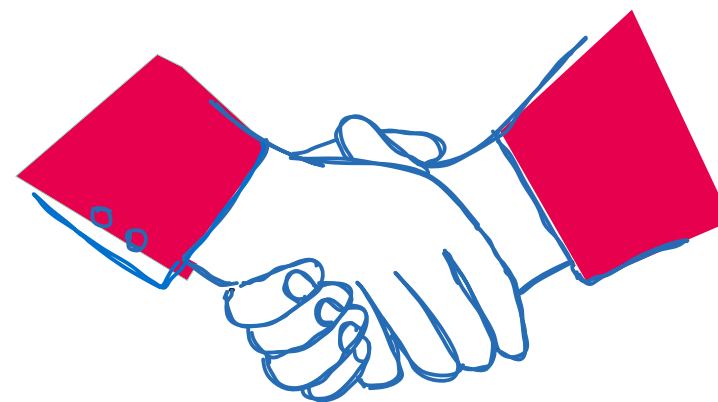
Les dimensions sociales et sociétales ont toujours fait partie des priorités et de la stratégie de Crédit du Maroc qui souhaite ainsi impacter positivement son écosystème. Ces dimensions s'expriment notamment au travers de ses actions en faveur de ses différentes parties prenantes et motivent son engagement au profit de la communauté, son soutien au développement socioéconomique du Royaume, sa loyauté envers ses clients ou encore le déploiement d'un cadre favorable à l'épanouissement de ses salarié-es.

Engagement envers les clients _____

INFORMER, PROTÉGER ET SATISFAIRE NOS CLIENTS

L'une des premières obligations d'une banque est d'être loyale envers ses clients et de mettre en place toutes les garanties pour construire une relation de confiance durable avec eux. Cela passe notamment par une communication régulière, transparente et accessible pour l'ensemble des services et prestations proposés ainsi que par une gestion rigoureuse des données sensibles que sont les données personnelles bancaires.

En février 2024, une Direction dédiée à la Satisfaction Client a été créée. En charge de la « mesure et gestion opérationnelle de l'expérience client », elle a pour mission de contribuer à faire de l'expérience client un levier de la transformation de Crédit du Maroc, au service de ses objectifs business ambitieux.



Les piliers de notre politique client :

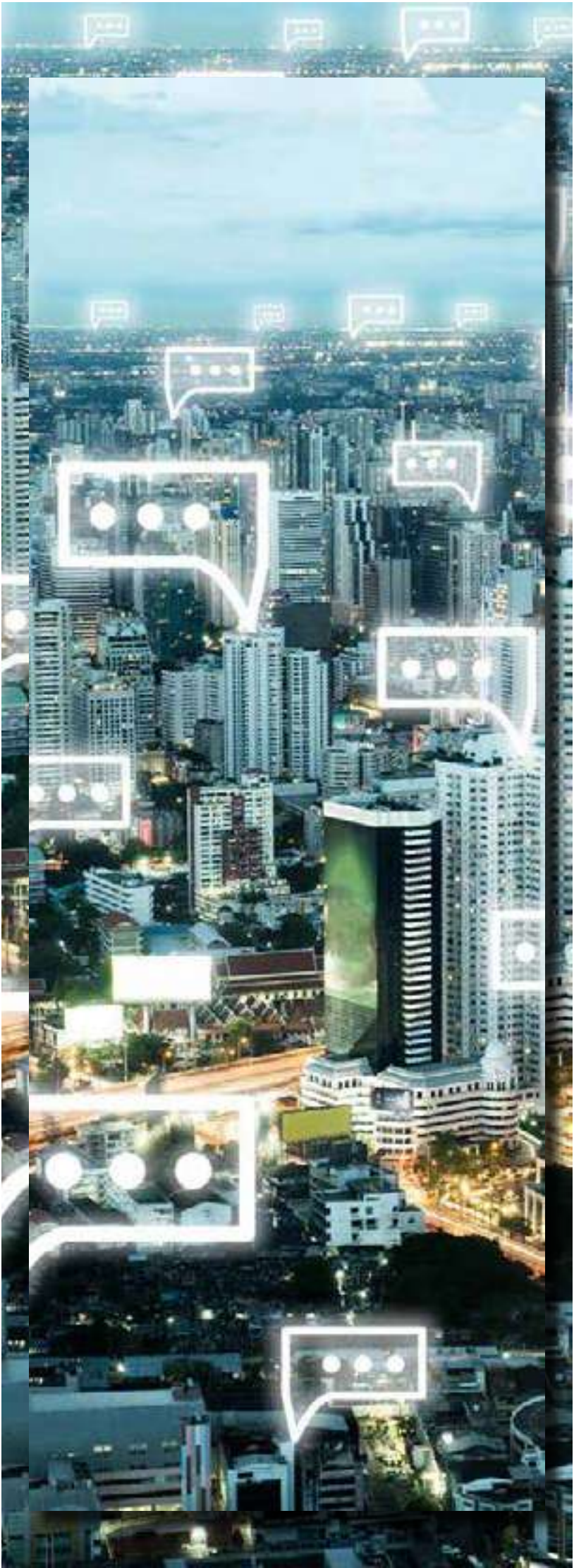
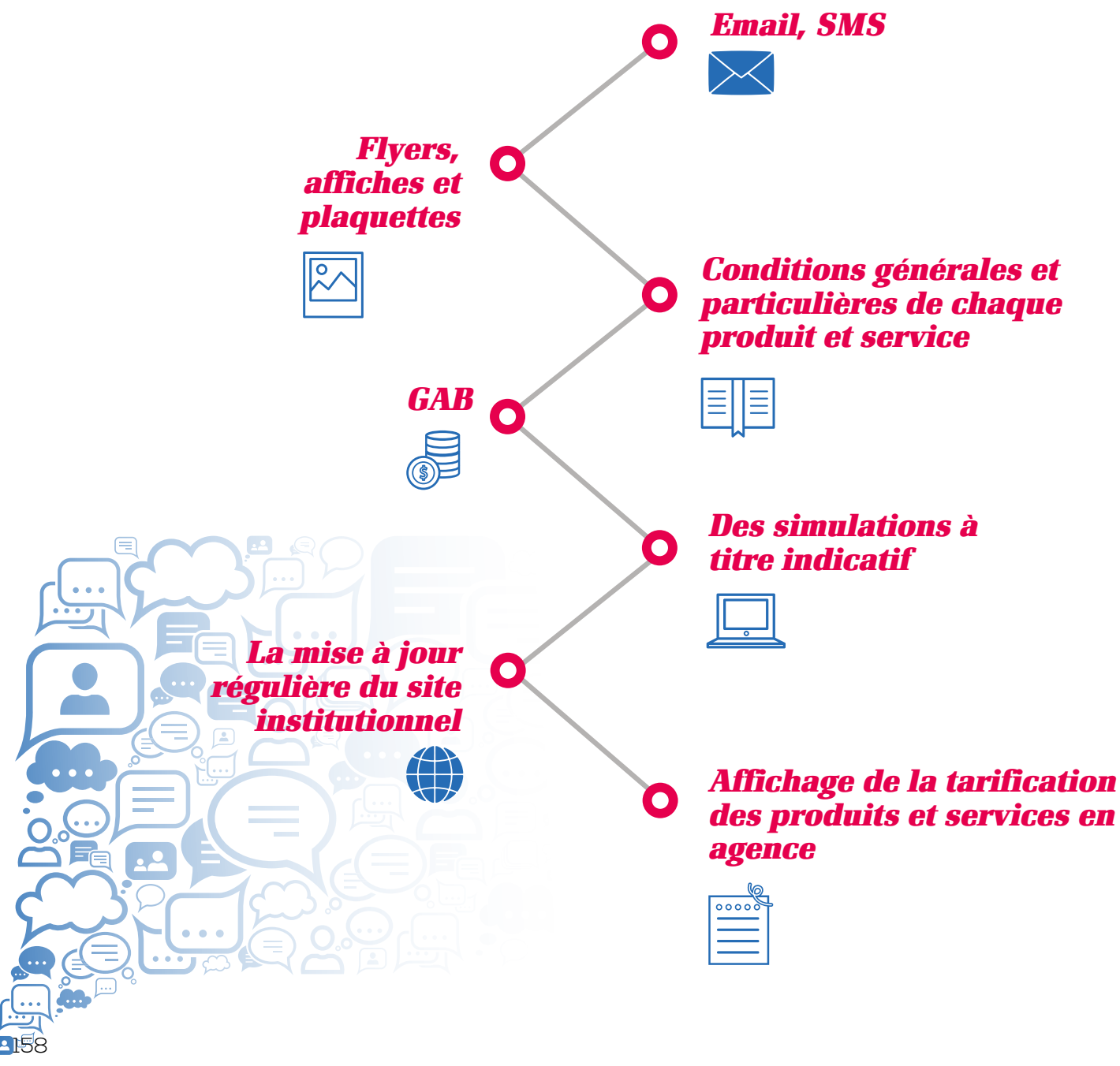


***L'une des premières
obligations d'une banque
est d'être loyale envers
ses clients***

Une communication transparente et responsable

Afin de tenir ses clients informés des dernières évolutions des conditions bancaires, des opérations promotionnelles ou encore du lancement de nouveaux produits et services, Crédit du Maroc met en place un plan de communication annuel couvrant l'ensemble des différents canaux de communication avec sa clientèle. La Banque a également défini une Charte de la communication responsable qui doit être respectée lors de chaque nouvelle campagne.

Les différents canaux de communication avec la clientèle



Par ailleurs, ses conseillers commerciaux sont formés aux principaux fondements d'une relation client durable à savoir l'écoute, la compréhension du besoin client, le conseil et l'accompagnement personnalisé. Les collaborateurs peuvent aussi s'appuyer au quotidien sur le Code de Conduite et Éthique qui réunit toutes les règles de comportement à mettre en pratique dans le cadre de leurs échanges professionnels.

Que ce soit à travers ses canaux de communication ou ses équipes commerciales, Crédit du Maroc s'engage à fournir à chaque client une information claire et de qualité, ainsi qu'un accompagnement optimal permettant notamment d'appréhender l'ensemble des clauses contractuelles associées à chaque produit et service.

Un Comité Nouvelles Activités et Produits (NAP) est chargé d'évaluer la conformité des nouveaux produits et services au regard des dispositions législatives et réglementaires, de garantir leur pertinence par rapport aux besoins de la clientèle et de veiller à la qualité des informations qui lui sont transmises dans ce cadre.

En ce qui concerne les publicités, chaque message ou support fait l'objet d'un circuit de validation rigoureux visant à ce qu'il respecte la Charte de la communication responsable, ainsi que les valeurs du Groupe Holmarcom.

Les engagements de Crédit du Maroc en matière de relation client

- 1



Être à l'écoute des clients pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations
- 2



Connaître au mieux les clients - tout en respectant leur vie privée - afin de fournir un conseil et un accompagnement personnalisés
- 3



Fournir une information claire et exacte afin de renforcer la confiance du client
- 4



Évaluer la conformité des nouveaux produits et services par rapport aux dispositions législatives et réglementaires et garantir leur pertinence, notamment en ce qui concerne l'information fournie aux clients et la correspondance du produit avec leurs besoins
- 5



Prévenir la fraude en maintenant la vigilance contre les malversations telles que le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption pour protéger les clients et maintenir l'intégrité du système financier
- 6



Remonter les dysfonctionnements avec l'obligation de signaler tout dysfonctionnement ou situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts dommageables à la politique transparence et à la conformité

Une approche inclusive de la relation client

Crédit du Maroc a signé la Charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap qui prévoit notamment l'accessibilité des agences, des équipements (GAB) et des applications web. Elle encadre également les procédures de prise en charge ainsi que les règles à mettre en place pour la gestion de leur comptes (ouverture, fonctionnement et clôture). Les collaborateurs de Crédit du Maroc sont régulièrement sensibilisés en ce sens et suivent des modules de formation dédiés. En outre, afin d'offrir une prise en charge adaptée aux clients les plus vulnérables (mineurs, personnes en situation de handicap ou personne sous tutelle), Crédit du Maroc a édité un guide à destination de ses équipes commerciales. Un numéro vert – le 08 00 00 54 24 - est spécialement dédié aux personnes en situation de handicap.

Création de l'entité Direction Satisfaction Client

Une stratégie centrée sur la satisfaction client

En 2024, Crédit du Maroc a franchi une étape clé en consolidant son orientation client à travers la création d'une entité dédiée : la Direction Satisfaction Client. Sa mission consiste à écouter la voix du client via des enquêtes dédiées et à travers un parcours de contact en ligne repensé.

La satisfaction est mesurée grâce à des indicateurs de performance clés (KPI) liés aux parcours clients stratégiques. Les retours recueillis permettent d'identifier les points d'amélioration et d'initier des actions correctives impliquant l'ensemble des entités et directions de la Banque.

En complément, un dispositif de visites mystères sera déployé en 2025, offrant une évaluation continue et en temps réel du ressenti des clients tout au long de l'année.

Décerné en octobre 2024, le Trophée « Élu Service Client de l'année 2025 » vient récompenser le travail de l'ensemble des collaborateurs de Crédit du Maroc. Il vient également confirmer l'avancement dans la mise en œuvre de la nouvelle vision de la Banque visant à offrir aux clients la meilleure qualité de service et la meilleure expérience. Le déploiement de cette stratégie a permis d'insuffler une dynamique d'excellence dans l'ensemble des activités de la Banque.



La transformation numérique au cœur de l'expérience client



Crédit du Maroc a poursuivi le déploiement de son nouveau parcours client avec la mise à jour de l'application « MyCDM » qui comprend plus de 114 fonctionnalités, incluant 77 facturiers et 48 parcours digitaux. Offrant une expérience fluide, elle couvre désormais 100% des besoins bancaires quotidiens (virements, offres et promotions, activation biométrique...).

En 2024, MyCDM, qui a fait l'objet de trois mises à jour, consolide ainsi sa position parmi les meilleures applications bancaires (notes de 4,2/5 sur le store Google et 4,7/5 sur l'AppStore). Par ailleurs, 2024 a permis de sécuriser davantage le canal digital retail (enrôlement des appareils de confiance et CDM Secure) et d'initier la conquête client (EER Hybride et e-conso). MyCDM connaît une augmentation significative des utilisateurs actifs et capte plus de 90% des flux transactionnels (virement et paiement facture).

En ce qui concerne les clients entreprises, de nouvelles améliorations ont été apportées au portail CDM Entreprise, pour une meilleure ergonomie et une sécurité renforcée. Une nouvelle solution de cash management est désormais proposée sur cette plateforme : il s'agit d'un outil avancé permettant aux entreprises d'optimiser facilement leurs flux de trésorerie.

70%
taux d'équipement client
de CDM Entreprise

En ce qui concerne la clientèle corporate, l'application qui leur est dédiée a été rebaptisée « MyCDM Entreprise ». Au cours de l'année 2024, 20 nouvelles fonctionnalités y ont été ajoutées, dont le virement international, la signature en masse, le pilotage carte, la décharge/recharge carte unitaire et en masse, le virement multiple, le virement de masse avec débit détaillé, et l'optimisation du traitement de la vignette en masse. Le taux d'équipement client de MyCDM Entreprise a atteint 70%, soulignant l'accélération de la digitalisation des services à destination des clients de ce segment stratégique.



***Ocsigen, outil moderne,
sécurisé et évolutif***

Accélération du déploiement du projet SI Ocsigen

En 2024, Crédit du Maroc a poursuivi le déploiement du programme Ocsigen, lancé en 2021, dont l'objectif est de transformer le système d'information vers un outil moderne fiable, sécurisé et évolutif, couvrant l'ensemble des processus métiers, des fonctionnalités et des services aux clients. Ce nouveau système d'information permet ainsi d'assurer la fiabilité des opérations de la demande du client jusqu'à son exécution.

Au cours de l'année, une nouvelle plateforme dédiée aux équipes commerciales, MyCDM Sales, a notamment été mise en place. Elle a pour but de faciliter leur travail au quotidien en les accompagnant dans la réalisation de leurs missions et dans le pilotage de leur activité.

Accompagnement du développement socioéconomique du Maroc

ŒUVRER POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE ET LE FINANCEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Grâce à son réseau implanté à travers le Royaume et à ses offres adaptées à chaque catégorie de client, Crédit du Maroc œuvre en faveur du développement de la bancarisation.



Convention de partenariat avec Finéa visant à renforcer leur collaboration en faveur des TPE et PME

La Banque contribue également au développement du tissu économique marocain en finançant les TPME et en facilitant leur accès aux marchés publics. C'est dans cette perspective que Crédit du Maroc et Finéa, filiale du Groupe CDG, ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leur collaboration en faveur des TPE et PME attributaires de marchés publics au Maroc.

L'objectif est de leur permettre de tirer pleinement parti des opportunités de croissance offertes par ces marchés publics tout en renforçant leur compétitivité. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, Crédit du Maroc propose aux clients éligibles les solutions de financement de Finéa, spécialement adaptées au cycle de vie du marché et aux besoins en fonds de roulement des TPME, et s'engage à leur répondre dans des délais compétitifs.



Organisation d'un séminaire dédié aux femmes entrepreneures, portant sur le thème de l'autonomisation financière

Par ailleurs, à l'occasion de la célébration de la Journée arabe de l'inclusion financière, une initiative de Bank Al-Maghrib, la Fondation Crédit du Maroc a organisé, le 6 mai 2024, en collaboration avec l'association Espace Point de Départ (ESPOD), un séminaire dédié aux femmes entrepreneures et portant sur le thème de l'autonomisation financière. 50 cheffes d'entreprise (autoentrepreneuses, TPE féminines et artisanes) ont participé à l'événement.



Organisation d'une rencontre au profit d'étudiants de l'association SOS Villages d'Enfants

Autre opération menée en 2024, l'organisation d'une rencontre au profit d'étudiants de l'association SOS Villages d'Enfants à l'occasion de la Journée mondiale de l'épargne. 30 jeunes ont eu ainsi l'opportunité d'échanger avec des professionnels de la finance sur le thème de l'importance de l'épargne dans la réalisation des projets de vie.

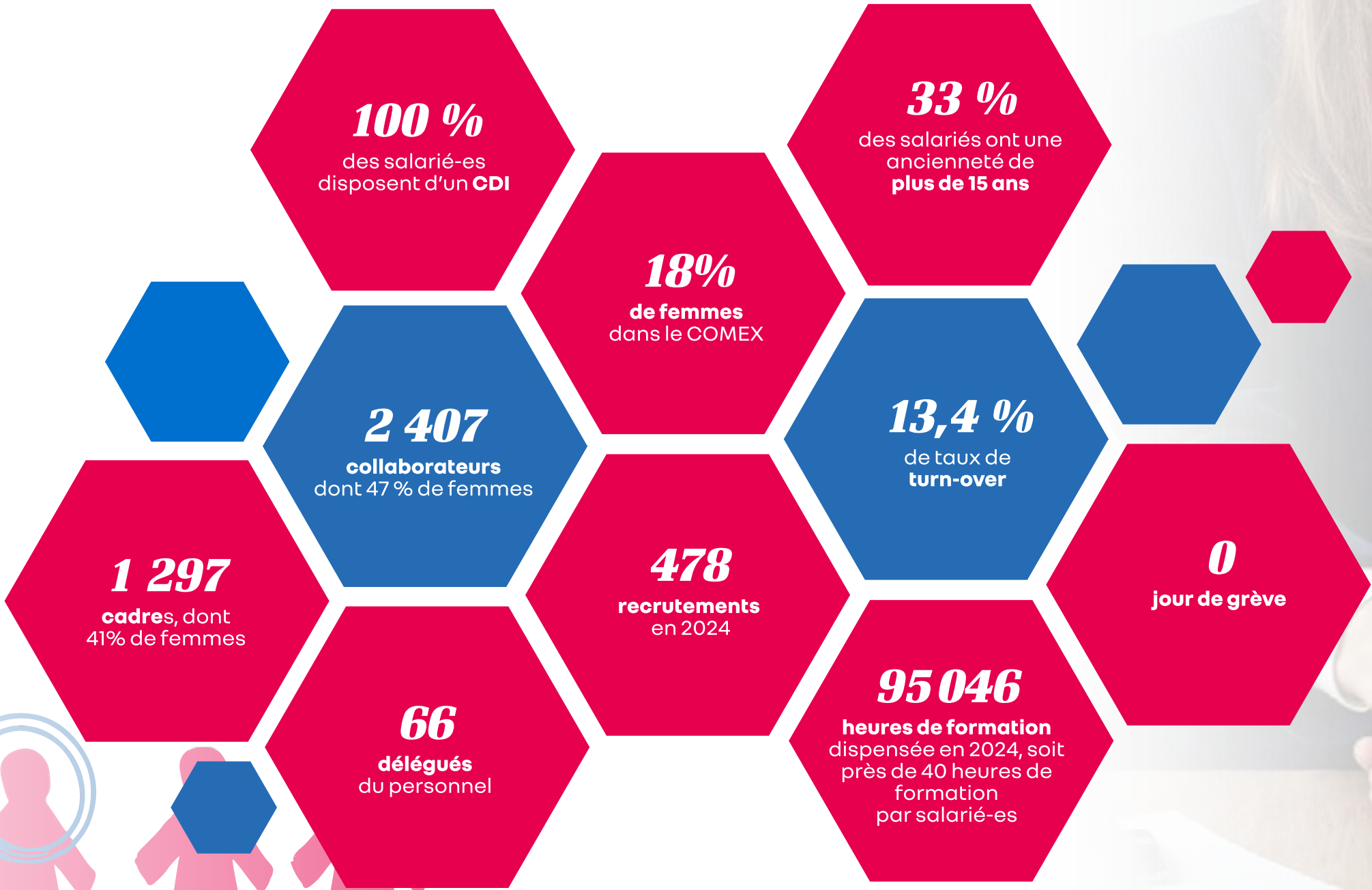


LE DÉVELOPPEMENT RH : UN LEVIER DE PERFORMANCE STRATÉGIQUE POUR LA BANQUE

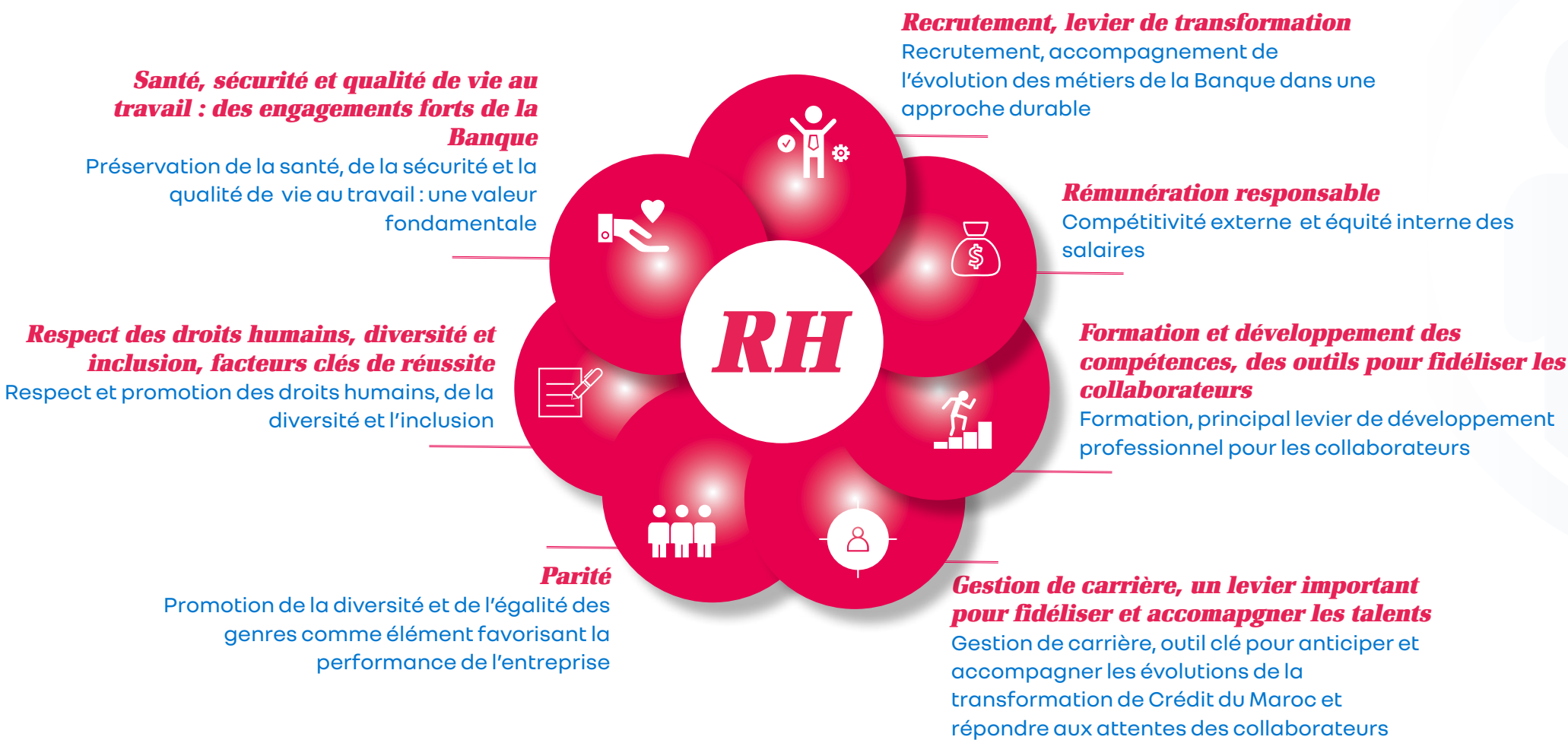
Conscient qu’une croissance et une performance durables ne peuvent se construire sans une politique RH efficiente et responsable, Crédit du Maroc a mis en place un ambitieux projet visant à accompagner les grands changements structurels de son organisation afin de toujours rester en phase avec les enjeux de son environnement.

Cette vision se décline à travers plusieurs axes tels que le recrutement, la diversité, la gestion des carrières et des compétences, la rémunération, l’équité, l’inclusivité, la santé et sécurité ou encore la qualité de vie au travail.

Chiffres clés 2024



Les piliers de la politique des Ressources Humaines



Attirer et fidéliser les meilleurs talents

Les profils les plus talentueux sont aussi les plus rares et les plus convoités sur le marché du travail. D'où l'importance pour Crédit du Maroc de mettre en place une politique de gestion des ressources humaines efficace et attractive permettant non seulement de renforcer sa marque employeur vis-à-vis des candidats potentiels, mais aussi de fidéliser ses collaborateurs en interne.

À l'écoute du marché du travail et des attentes des salariés, Crédit du Maroc propose une politique de rémunération à la fois avantageuse, transparente et équitable, dans le respect du Code du travail et de la convention collective du personnel des banques du Maroc. À travers son système de rémunération, Crédit du Maroc vise également à reconnaître et à valoriser les collaborateurs les plus méritants.

Les collaborateurs bénéficient de nombreux avantages sociaux, notamment un régime de retraite et de prévoyance avantageux (retraite complémentaire applicable à tous à partir de 40 ans), des primes et allocations régulières, des conditions bancaires préférentielles, un système de congés généreux et des conventions commerciales à tarif négocié.

Dans le cadre de sa politique RH, Crédit du Maroc souhaite en outre faciliter l'intégration professionnelle des jeunes talents et travaille, dans cette perspective, en collaboration avec les écoles supérieures et universités. En 2024, la Banque a ainsi recruté 196 jeunes diplômés, dont 43 ingénieurs, et a accueilli 63 étudiants pour leur stage de fin d'études.

Favoriser le développement des compétences et l'employabilité des salariés

Afin de veiller à l'adéquation - qualitative et quantitative - de son capital humain avec ses besoins en compétences, Crédit du Maroc a mis en place le référentiel métiers et compétences qui répertorie les différentes fiches de postes (missions, compétences, rattachement hiérarchique, grille de rémunération...). Ce référentiel permet aux collaborateurs d'identifier les différents métiers de la Banque, de connaître les conditions et compétences requises pour chaque poste et leur offre une visibilité sur les différentes passerelles possibles. Grâce à cet outil, ils ont ainsi la possibilité de clarifier leur parcours professionnel et se projeter, le cas échéant, vers les évolutions de carrière qui leur sont accessibles.

La formation et la mobilité interne sont largement encouragées et valorisées au sein de la Banque, comme autant de leviers au service de l'épanouissement et de l'employabilité des collaborateurs. Aussi, Crédit du Maroc a choisi d'investir dans la formation et le développement des compétences à travers l'accompagnement individuel et une politique de formation adaptée. L'objectif est d'anticiper l'évolution des métiers et des technologies tout en contribuant au maintien de l'employabilité des collaborateurs à long terme. Le programme de formation est ainsi élaboré de manière à anticiper, maintenir et renforcer les compétences des équipes dans les métiers de la Banque.



L'Université Crédit du Maroc,
entité interne dédiée à la formation

« L'Université Crédit du Maroc » est l'entité interne dédiée à la formation. Elle propose une vaste offre de formations couvrant toutes les compétences métiers ainsi que divers domaines transverses ou soft skills tels que le leadership, le management, les langues ou la transformation digitale. Les collaborateurs bénéficient de différents types d'accompagnements : le coaching (par un expert de la formation), le monitorat (avec un expert métier) ou encore les filières (programme complet de montée en compétence graduelle sur certains métiers ciblés).

Dotée d'une large capacité d'accueil, l'Université Crédit du Maroc est en mesure de répondre aux besoins de toutes les équipes. Par ailleurs, les collaborateurs ont également accès à des formations en externe grâce aux partenariats conclus avec des établissements de renom tels que l'Université Internationale de Rabat (UIR), l'ISCAE ou l'École Centrale de Casablanca.

En parallèle, Crédit du Maroc a créé en 2022 une autre entité de formation interne, dédiée aux métiers de la bancassurance, qui dispense des formations dans les domaines de la prévoyance, de l'épargne, des dommages ou encore de l'assistance.

En 2024, le cycle Corporate Banking a notamment été lancé en partenariat avec l'ISCAE et devrait accueillir sa première promotion dans les prochains mois.

Le diplôme d'Executive Master Management Bancaire (EMMB), proposé par l'UIR et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), compte 24 collaborateurs de Crédit du Maroc nouvellement inscrits en 2024. 37 ont été diplômés depuis 2018 et 42 suivent actuellement la formation EMMB (24 de la promotion 2024/2025 et 18 de la promotion 2025/2026).



Cycle de formation certifiant COMEX

Formation des collaborateurs des directions Corporate et Filière Flux Internationaux aux meilleurs standards en termes de Commerce International.

L'Excellence Pro

Formation visant le développement de compétences en gestion de la relation Client Professionnel.



Corporate Banking

Deux conventions de partenariat ont été signées avec l'ISCAE. Elles ont pour objet le développement d'une coopération durable sur plusieurs domaines et plus spécifiquement, la mise en place d'un cycle certifiant Corporate Banking dont le démarrage est prévu pour 2025/2026.



Executive Master en Management Bancaire

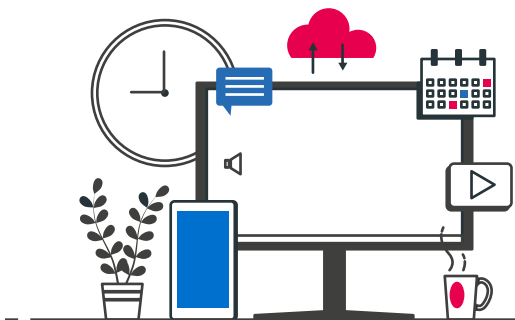
Formation diplômante mise en place par le Groupement Professionnel des GPBM en collaboration avec l'UIR. Cette formation vise le développement de l'expertise dans les métiers de la Banque ainsi que le renforcement des compétences managériales.



Cycle Gestion de Projets

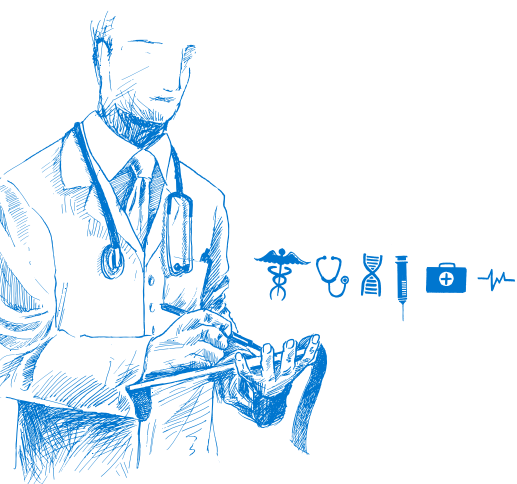
Formation visant à l'acquisition des outils d'une gestion de projet efficace.

MyTalent, l'outil de gestion de carrière digital



Afin de faciliter la mobilité interne et accompagner le développement de carrière de ses salariés, Crédit du Maroc a mis en place « MyTalent ». Cette plateforme digitale intégrée permet aux collaborateurs de gérer leur carrière grâce à des fonctionnalités telles que les demandes de formation, l'évaluation annuelle, l'accès aux offres d'emploi en interne... Toutes les informations sont ensuite utilisées pour établir le plan de formation biennuel.

Un cadre de travail sain, sécurisé et convivial



Afin de garantir un environnement de travail sain et sécurisé à l'ensemble de ses salariés, Crédit du Maroc a mis en place un plan d'actions SST (Santé et Sécurité au Travail) qui prévoit notamment l'installation d'un service de médecine du travail au niveau du siège et en région. Les médecins du travail effectuent des visites hygiène et sécurité des différents sites et établissent des comptes rendus. Ils mènent également des actions de sensibilisation et de prévention auprès des collaborateurs portant sur les sujets tels que la santé au travail, la nutrition, le sport ou encore la prévention des troubles musculosquelettiques.

Le déploiement du plan SST est assuré par le responsable de Sécurité-Sûreté-Hygiène et Environnement ainsi que par d'autres acteurs tels que la Direction des Ressources humaines, la Direction Contrôles permanents, la Direction Risques opérationnels et les Responsables Administratifs Régionaux.

Afin de structurer la démarche santé, sécurité et qualité de vie au travail, une évaluation des risques professionnels est effectuée pour chaque poste de travail et pour chaque site de la Banque.

Dans ce cadre, une cartographie des risques est établie et actualisée tous les ans lors du rapport médical annuel et donne lieu à un plan d'actions annuel central puis régional en fonction des risques recensés.



Pour limiter les risques sanitaires, l'hygiène des sites est assurée à travers un contrat de nettoyage, désinfection, dératisation et désinsectisation. Par ailleurs, Crédit du Maroc dispose d'un Comité Hygiène & Sécurité et a mis en place depuis 2019 une Cellule d'écoute psychologique.

En matière de sécurité incendie, dans chaque site, une équipe de quatre collaborateurs référents incendies sont formés chaque année aux règles d'évacuation (formation Guide File et Serre-Files et formation EPI). Les agents de sécurité présents sur les sites sont également formés, notamment sur les spécificités du bâtiment. Par ailleurs, des audits sécurité incendie sont menés chaque année, avec des plans d'actions à la clé, et des exercices d'évacuation sont régulièrement organisés. En 2024, 96 collaborateurs ont ainsi suivi la formation annuelle de sécurité incendie. Des exercices d'évacuation ont eu lieu dans les sites suivants : les Arènes, Mohammed V, Ryad et l'Université Crédit du Maroc. Un guide d'évacuation pour les immeubles centraux a en outre été élaboré. Au niveau des agences, trois campagnes de sensibilisation à la sûreté ont été diffusées par email aux collaborateurs, 80 agences ont été auditées en interne et 87 ont vu leur système de sécurité électronique mis à niveau.



En 2024, le groupe Crédit du Maroc a dénombré 10 accidents de travail et a enregistré un taux de gravité de 0,03 pour chaque 1000 heures travaillées.

Nouveau siège « Les Arènes » : un bâtiment HQE, pensé pour une ergonomie au travail optimum



C'est en 2023 qu'a été inauguré le nouveau siège de Crédit du Maroc « Les Arènes ». Il offre aux salariés un cadre de travail ergonomique et convivial. Les agencements étudiés, l'éclairage adapté ou encore les nombreux espaces verts contribuent à une excellente qualité de vie au travail.



Certifié HQE (Haute Qualité Environnementale), avec le plus haut niveau de certification « Exceptionnel », le bâtiment est conçu selon de nouvelles normes spécifiques au bien-être des salariés en entreprise. Il est en cours de certification « Well building » qui se base notamment sur 7 critères : l'air, l'eau, la lumière, l'activité physique, le confort, l'alimentation et le bien-être psychologique des usagers.

Parité et lutte contre les discriminations

Dans le cadre de sa démarche RSE, Crédit du Maroc s'engage à favoriser l'égalité femme/homme et à garantir une justice sociale entre toutes ses collaboratrices et collaborateurs. La Banque œuvre également au renforcement des dispositifs de lutte contre les comportements discriminatoires, que ce soit au moment du recrutement, de la gestion des carrières et le développement des compétences, des congés maternité ou encore en matière de rémunération.

La Banque a élaboré un plan d'actions incluant :

- la signature de la charte « Diversité & Inclusion » du GPBM ;
- la formalisation d'une politique genre en application de la recommandation n° 1/W/2022 de Bank Al-Maghrib relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
- la formation des collaborateurs sur l'inclusion et la diversité ;
- la mise en place de programmes favorisant l'évolution et la promotion des femmes ;
- la contribution à l'inclusion financière et à l'autonomisation économique des femmes ;
- la mesure et communication de KPIs en interne et externe.

En 2024, Crédit du Maroc a poursuivi sa politique de recrutement inclusive à travers ses offres d'emploi et un processus de sélection sans biais de genres. Au niveau de la gestion des carrières, afin d'éviter l'effet de « plafond de verre », la Banque a mis en place un système d'évaluation objectif et standards, mettant l'accent sur les compétences et la performance individuelle et collective. Enfin, son système et ses règles de rémunération, transparents et connus de tous, prennent en compte des critères favorisant la neutralité de genres.

Par ailleurs, afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, Crédit du Maroc a mis en place une Politique Handicap.



Un référent rattaché à la Direction des Ressources Humaines (DRH) est notamment chargé d'accompagner les travailleurs en situation de handicap et de coordonner les actions permettant leur bonne intégration en collaboration avec la DRH et le Manager direct. Il est également l'interlocuteur privilégié des acteurs externes intervenant sur le sujet (associations, experts...) et anime en interne des campagnes de sensibilisation.

En outre, une Commission Handicap et Diversité se réunit chaque année afin de définir et déployer un plan d'actions visant à promouvoir l'inclusion. La Commission peut aussi aborder les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et mettre en œuvre des mesures individualisées.

L'Amicale du personnel de Crédit du Maroc

Créée en 1959, l'Amicale du personnel est une association à but non lucratif en charge des œuvres sociales au profit des collaborateurs et des retraités de Crédit du Maroc. Parmi ses nombreuses attributions, elle organise au profit de ses membres de multiples manifestations sportives, culturelles et artistiques (tournois de football de basket-ball, pétanque et tennis, marathon, excursions au Maroc et à l'étranger, kermesse pour les enfants...). L'Amicale du personnel est également chargée de la gestion des villégiatures et du complexe sportif Sidi Maârouf. Elle négocie des conventions avec les établissements spécialisés dans la vente d'articles ménagers, de sport, d'habillement... afin de faire bénéficier ses membres de tarifs préférentiels, de bons d'achat ou encore de facilités de paiement. À l'occasion de Achoura, des chèques cadeaux ont été distribués à tous les enfants de collaborateurs âgés de 0 à 12 ans. Enfin, l'Amicale du personnel gère le Fonds de Solidarité du Personnel du Crédit du Maroc et mène différentes actions humanitaires (collecte de sang, opérations caritatives, dons...).

Dialogue social _____

UN DIALOGUE SOCIAL PROFONDÉMENT ANCRÉ DANS LA CULTURE D'ENTREPRISE

La liberté syndicale et la négociation collective sont des droits ancrés dans la culture de Crédit du Maroc. Le groupe participe ainsi régulièrement aux négociations syndicales en vue d'aboutir à des accords satisfaisants pour toutes les parties prenantes.

En 2023, Crédit du Maroc avait notamment participé aux négociations initiées par le GPBM et l'USIB, aboutissant en juin de cette année-là à un accord prévoyant des dispositions telles que l'augmentation des salaires et l'extension de la retraite complémentaire.

Dans le cadre du dialogue social, Crédit du Maroc encourage l'écoute et les échanges constructifs et met tout en œuvre pour favoriser la fluidité de l'information et la concertation. Le climat social fait ainsi l'objet d'un suivi attentif : les membres du Directoire participent régulièrement à des réunions avec les représentants du personnel concernant l'évolution de la politique sociale de la Banque.

Les instances représentatives des salariés

Les délégués du personnel

Au nombre de 66, les délégués des salariés sont élus conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils ont pour mission de présenter à la Direction des Ressources Humaines, les réclamations des collaborateurs relatives à l'application des dispositions de la législation du travail, des clauses du contrat de travail, du Règlement Intérieur ou de la Convention Collective du Travail du personnel des banques du Maroc, qui n'auraient pas été satisfaites directement selon les procédures internes en vigueur.

Dans ce cadre, tout collaborateur ayant une réclamation à présenter ou un document administratif à demander doit s'adresser directement à son supérieur hiérarchique ou au service des ressources humaines. Si sa réclamation n'est pas satisfaite dans les délais fixés par les procédures internes, il peut alors saisir les délégués des salariés pour leur demander d'intervenir dans le cadre de leur mission de représentation.

Pour permettre aux délégués d'exercer librement leurs missions, la direction met à leur disposition les moyens d'action, les facilités et les garanties nécessaires (autorisations d'absences rémunérées, local pour les réunions, tableaux d'affichage, réunions ordinaires et extraordinaires avec les représentants de la direction...), conformément au Code du Travail et à la Convention Collective de Travail du personnel des banques du Maroc.

Le Comité d'Entreprise (CE)

Conformément à l'article 465 du Code du Travail, Crédit du Maroc a institué, au niveau central, un Comité d'entreprise (CE).

Disposant d'un rôle consultatif, le CE émet, conformément aux dispositions du Code du travail, des avis, à la demande du Directoire.

Ces avis portent notamment sur les questions et les domaines suivants :

- la stratégie de production et les moyens d'augmenter la performance ;
- les transformations structurelles et technologiques ;
- l'élaboration de projets sociaux, les actions et les œuvres sociales au profit des collaborateurs et
- le suivi de leur mise à exécution ;
- les programmes de formation continue et de développement des compétences des ressources humaines ;
- le bilan social lors de son approbation.

Les membres du CE disposent des documents et informations indispensables à la réussite de leur mission consultative.

Le Comité de Sécurité et d'Hygiène (CSH)

Le Comité de Sécurité et d'Hygiène est constitué conformément à l'article 337 du Code du travail. Il est chargé de :

- la détection des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs CDM ;
- l'application des dispositions légales et réglementaires de sécurité et d'hygiène ;
- la veille au bon entretien et au bon usage des dispositifs de sécurité ;
- la protection de l'environnement à l'intérieur et aux alentours du site ;
- la suscitation de toutes initiatives portant notamment sur les méthodes de travail ;
- la présentation de propositions concernant la réadaptation des collaborateurs en situation de handicap ;
- la formulation d'avis sur le fonctionnement du Service Médical du Travail ;
- le développement de la culture de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise.

Le Comité de Sécurité et d'Hygiène se réunit chaque trimestre ou suite à un accident ayant généré des conséquences graves. Il établit un programme annuel de prévention contre les risques professionnels et met en place un plan d'action pour éliminer les risques détectés et améliorer les conditions de travail. Le Comité de Sécurité et d'Hygiène enquête sur les accidents de travail, les maladies professionnelles et établit un rapport sur les causes et les mesures préventives. En fin d'année, il produit un rapport sur l'évolution des risques professionnels.

Engagements sociétaux

UNE BANQUE CITOYENNE ET ENGAGÉE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

En tant qu'acteur économique socialement responsable, Crédit du Maroc multiplie les initiatives en faveur de la communauté, en particulier dans les domaines de l'inclusion socioéconomique, de l'éducation et de la culture.

À travers les différents programmes qu'elle mène en partenariat avec le monde associatif, la Banque souhaite notamment favoriser l'accès à l'éducation, encourager l'entrepreneuriat social et promouvoir l'autonomisation des femmes.

La Fondation Crédit du Maroc



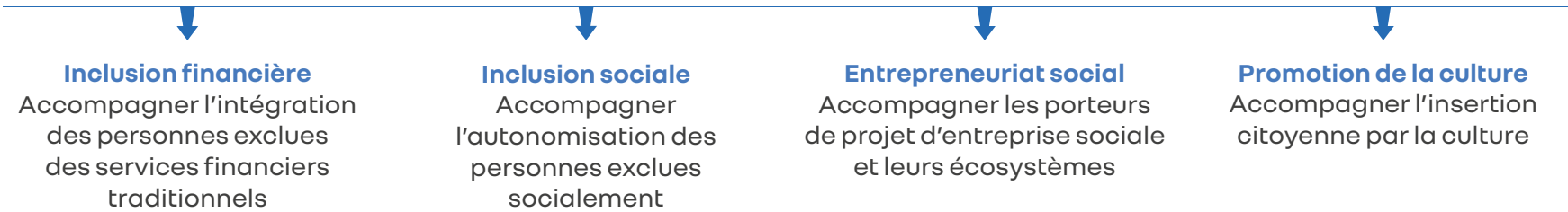
Créée en 2017, la Fondation Crédit du Maroc en 2017 incarne les valeurs et l'engagement sociétal de la Banque. Afin de renforcer l'impact de ses actions de sociétales, dans cadre structuré, Crédit du Maroc a en effet souhaité créer une entité qui leur est entièrement dédiée. La Fondation a pour mission de générer un impact positif et durable sur la communauté en concevant et en développant des actions solides et à long terme, en collaboration avec les acteurs clés de la société marocaine. Elle cible en particulier les populations en situation de vulnérabilité et de précarité dans le but de favoriser leur insertion socioéconomique. Dans le cadre de sa mission, la Fondation peut s'appuyer sur l'implication des collaborateurs de la Banque qui participent activement aux actions soutenues et aux initiatives citoyennes organisées.

Mission

Inclusion des personnes en situation de vulnérabilité

Ambition

Favoriser l'autonomie économique des bénéficiaires en investissant dans des projets créateurs de valeur sociale et d'innovation durable



Inclusion sociale et économique

Depuis 2023, Crédit du Maroc mène en partenariat avec la Fondation Jadara le nouveau programme de bourse d'étude au profit de jeunes bacheliers méritants, issus de milieux défavorisés. Le programme « Bourses de Mérite Crédit du Maroc by Jadara Foundation » leur offre la possibilité de bénéficier d'une formation de qualité accompagnée d'un soutien pédagogique approprié.

Dans ce cadre, la Banque prend en charge trois boursiers et les accompagne dans leur parcours d'études supérieures.

Autre action menée, le 6 mai 2024, 50 cheffes d'entreprise ont participé à un séminaire sur le thème de l'autonomisation financière organisé par la Fondation Crédit du Maroc en partenariat avec l'ESPOD à l'occasion de la Journée arabe de l'inclusion financière.

Comme chaque année depuis maintenant 8 ans, durant le mois de Ramadan, la Fondation Crédit du Maroc a lancé la campagne de solidarité « Ftourlikoum ». À travers le Maroc, de nombreuses familles en situation précaire ont pu bénéficier via ses associations partenaires, de distribution de repas.

Sponsoring sportif

Le 5 mai 2024, Crédit du Maroc était le sponsor officiel de la 10e édition des « 15 km de Bouskoura ». 10000 coureurs ont participé à la course en ayant deux parcours au choix : 15 ou 21 km. Plus de 90 coureurs, parmi les clients et collaborateurs des groupes Holmarcom et Crédit du Maroc, faisaient partie des concurrents.

Un engagement record de nos collaborateurs bénévoles

Dans le cadre des différents programmes sociétaux de Crédit du Maroc et du programme Tadamoun du groupe Holmarcom, de nombreux collaborateurs bénévoles se sont mobilisés pour la réussite des actions mises en place au profit de la communauté.

Ainsi, en 2024 :

- ➔ **42 bénévoles** ont été mobilisés (13 pour le programme Tadamoun, 27 pour le programme Ftourlikoum et 2 pour la Journée mondiale de l'épargne).
- ➔ **16 projets** ont été réalisés (dont 8 pour Tadamoun, 7 Ftourlikoum et 1 pour la Journée mondiale de l'épargne)
- ➔ **280 heures de bénévolat** ont été effectuées (147 h pour Tadamoun, 117 h pour Ftourlikoum et 8 pour la Journée mondiale de l'épargne).

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET EFFICIENTE DUALISTE

Depuis 1999, Crédit du Maroc a instauré un système de gouvernance à deux niveaux, incluant un Directoire et un Conseil de Surveillance et dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire assume la gestion opérationnelle de la Banque, sous la supervision du Conseil de Surveillance.

La structure de gouvernance de Crédit du Maroc joue un rôle essentiel dans l'élaboration de la stratégie de la responsabilité sociétale de l'entreprise ainsi que dans la gestion des risques.

Statut et cadre juridique de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc est une société anonyme de droit privé, à Directoire et à Conseil de Surveillance faisant appel public à l'épargne. Elle est régie par les lois en vigueur au Maroc et notamment par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (la « Loi Bancaire ») et la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne.



Organes de gouvernance

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95. À ce titre, au moins une fois par trimestre, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche des affaires sociales. Après la clôture de chaque exercice, dans un délai de trois mois au plus tard, le Directoire présente au Conseil de Surveillance les documents prévus par la Loi 17-95 aux fins de vérification et de contrôle.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Tout au long de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés; la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Composition

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, nommés pour une durée de trois ans. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Au 31 décembre 2024, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres, dont deux indépendants.

Le Conseil de Surveillance s'assure, avant de demander l'approbation des actionnaires lors de la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, que tous ses membres ont reçu les informations sur le candidat, nécessaires à l'appréciation de ses qualifications professionnelles notamment la liste des autres fonctions qu'il a occupées et, le cas échéant, les informations nécessaires à l'évaluation de son indépendance. La qualification de membre indépendant et les critères présidant à sa détermination font l'objet d'un examen en Comité de Nomination et de Rémunération (CNR).

Composition du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2024

Identité	Nationalité	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Expiration du mandat	Membre d'un comité	Fonction principale
Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH	Marocaine	Président du Conseil	12/2022	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	-	Président Directeur Général - Groupe Holmarcom
Monsieur Karim CHIOUAR	Marocaine	Membre du Conseil	12/2022	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	A et R	Directeur Général Délégué - Groupe Holmarcom
Monsieur Zouhair CHORFI ⁽³⁾	Marocaine	Membre du Conseil	12/2022	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	C et R	Président de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité
Monsieur Mohammed Ali KADIRI ^(1,2)	Marocaine	Membre indépendant du Conseil	12/2022	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	A et C	Directeur Général du Cabinet Dictys
Madame Nadine KONISKI-ZIADÉ ⁽¹⁾	Franco-Libanaise	Membre indépendant du Conseil	03/2024	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	R	Senior Advisor (Finance)
AtlantaSanad S.A représentée par Madame Fatima Zahra BENSALAH ⁽⁴⁾	Marocaine	Membre du Conseil	12/2022	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	C	Vice-Présidente de AtlantaSanad S.A
Holmarcom Finance Company S.A représentée par Madame Lamiae KENDILI	Marocaine	Membre du Conseil	12/2022	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	A	Directrice Générale Adjointe - Holmarcom Finance Company

(A) Comité d'Audit
(R) Comité des Risques
(C) Comité de Nomination et de Rémunération

(1) Membre indépendant
(2) Président du Comité d'Audit
(3) Président par intérim du Comité des Risques
(4) Président du Comité de Nomination et de Rémunération

Parcours des membres du Conseil de Surveillance



Mohamed Hassan BENSALAH

Président du Conseil de Surveillance

Mohamed Hassan Bensalah est Président Directeur Général du groupe marocain Holmarcom, depuis 1993. Il est, par ailleurs, Président de la Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA) et membre du Conseil d'Administration de plusieurs institutions économiques et financières, notamment la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), la Bourse de Casablanca et Casablanca Finance City. Mohamed Hassan Bensalah est également membre du Conseil Économique, Social et Environnemental du Royaume du Maroc et siège dans le Conseil d'Administration de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et de la Fondation Alaouite pour le Développement Humain Durable. Il a été distingué en 2004 Chevalier du Wissam Al Arche par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste. Né en 1970, Mohamed Hassan Bensalah est diplômé en gestion et finances de l'Université de la Sorbonne et de l'École des Cadres de Paris.



Zouhair CHORFI

Membre du Conseil de Surveillance

Zouhair Chorfi a débuté sa carrière en 1985 au sein de l'Inspection Générale des Finances avant de rejoindre la Direction du Trésor et des Finances Extérieures où il a occupé différentes fonctions avant d'être promu en 2003 Directeur du Trésor et des Finances Extérieures. En 2010, il est nommé Directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects puis devient, en 2017, Secrétaire général du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. De 2020 à 2021, il est nommé Directeur du cabinet du Ministre des Finances. Né en 1956, Zouhair Chorfi est titulaire d'un Doctorat en Sciences Économiques de l'Université de Grenoble.



Karim CHIOUAR

Membre du Conseil de Surveillance

Karim Chiouar est Directeur Général Délégué du groupe Holmarcom depuis 2009. Il a auparavant passé la plus grande partie de sa carrière dans le secteur bancaire marocain où il a occupé successivement les postes de Responsable Grandes Entreprises, Directeur des Grandes Entreprises et Directeur Général Adjoint en charge des crédits et des risques. Il est membre du Conseil d'Administration de plusieurs grandes entreprises du groupe Holmarcom, notamment AtlantaSanad Assurances, Les Eaux Minérales d'Oulmès, Somathes et Mass Céréales Al Maghreb. Né en 1963, Karim Chiouar est diplômé d'HEC Paris et de l'Institut des Techniques Bancaires de Casablanca.



Fatima Zahra BENSALAH

Représentant permanent de AtlantaSanad S.A au Conseil de Crédit du Maroc - Membre du Conseil de Surveillance

Fatima Zahra Bensalah est Vice-Présidente d'AtlantaSanad Assurance et a, à son actif, un nombre important de réalisations au cours d'une longue carrière au sein de la compagnie depuis 1993. Elle est Administrateur de Holmarcom et s'investit dans le développement des activités d'assurances du Groupe. Elle est membre du Conseil d'Administration de Takafulia Assurances et Atlanta Assurances Côte d'Ivoire. Née en 1969, Fatima Zahra Bensalah est diplômée en gestion et sciences économiques de l'Université de la Sorbonne et de l'École des Cadres de Paris.



Mohammed Ali KADIRI

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

A Ali Kadiri est Directeur Associé au Maroc de Analistas Financieros Internacionales Casablanca et Directeur général du cabinet Dictys. Il a débuté sa carrière en 1985 au sein de Citibank Maghreb en tant que Directeur des Institutions Financières Internationales. En octobre 1988, il rejoint la Banque Commerciale du Maroc où il exerce successivement les fonctions de Directeur du Financement des Investissements, Directeur du Commerce Extérieur et des Financements Extérieurs, Directeur de l'Animation Commerciale et du Correspondent Banking à l'International, Directeur de l'International, Directeur du Patrimoine Immobilier et des Services Immobiliers puis Directeur de la Conformité Groupe. En novembre 2008, il intègre CaixaBank Maroc en qualité de Directeur Général et devient de 2017 à 2018 Conseiller. Né en 1955, Ali Kadiri est titulaire d'un DESCAF de l'ESCAE de Bordeaux, d'un DESS Contrôle de Gestion et d'un DEA Finance et Banque de l'IAE de Bordeaux. Il est également titulaire d'un MBA de Lubin Graduate School of Business, Pace University (New-York).



Lamiae KENDILI

Représentant permanent de Holmarcom Finance Company au Conseil de Crédit du Maroc - Membre du Conseil de Surveillance

Lamiae Kendili débute sa carrière en 2008 à Paris au sein de cabinets de conseil en stratégie et management spécialisés dans les institutions financières. Elle y a accompagné le développement de différents groupes bancaires et assurantiels en France et au Maroc. De retour au Maroc en 2014, elle intègre un groupe d'assurance panafricain où elle travaille sur de nombreux projets stratégiques au Maroc et en Afrique subsaharienne. En 2015, elle rejoint le groupe Holmarcom en tant que chargée de mission en charge des projets de développement du Groupe sur le secteur financier au Maroc et à l'international avant d'être promue en 2019 Directeur du développement. Depuis 2023, elle est Directeur Général Adjoint de Holmarcom Finance Company et est en charge des activités du Groupe sur le secteur financier. Née en 1984, Lamiae Kendili est diplômée d'une Grande École de Commerce française.



Nadine KONISKI-ZIADÉ

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Nadine Koniski-Ziadé a près de 28 ans d'expérience dans le secteur financier, en France et à l'international. Elle débute sa carrière en 1997 chez Goldman Sachs puis rejoint la banque d'affaires Rothschild & Co en 1998, à Londres puis Paris, où elle intervient pendant 13 ans - principalement en Fusions & Acquisitions, mais aussi en Placement Privé dans le cadre d'une expatriation à New York - comme banquier conseil pour le compte de multinationales, d'ETI/PME/PMI ou de sponsors financiers dans divers secteurs ; elle y développe une spécialisation particulière pour les entreprises et holdings familiales et les enjeux de gouvernance qui leur sont propres. En 2011, elle rejoint le groupe Quilvest en tant que Responsable des Relations Investisseurs Groupe & Communication. En 2016, elle crée sa propre structure à Paris, Stakeholder Advisors : active en levée de fonds, développement et recherche d'opportunités d'investissement, en interaction avec des investisseurs, gérants de fonds ou de sociétés et autres parties prenantes, en Europe et au Moyen-Orient. Depuis 2016, elle est également Senior Advisor pour TriSpan, plateforme d'investissement indépendante basée à Londres et New York et active dans le non-coté small & midcap aux Etats-Unis et en Europe. Née en 1975, Nadine Koniski-Ziadé est diplômée de l'ESSEC.

Un rapport sur le gouvernement d'entreprise détaille les modalités d'exercice du mandat de membre du Conseil de Surveillance ainsi que les mouvements intervenus en son sein au cours de l'année.

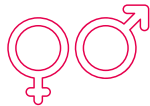
Appréciation de la qualité d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Le processus d'évaluation de la qualité de membre indépendant est mené sous l'égide du CNR. Cette évaluation est réalisée annuellement selon les critères définis par la circulaire Bank Al-Maghrib n° 5/W/2016 fixant les conditions et modalités de désignation des administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit. Lors de sa réunion du 7 mars 2024, le CNR a examiné, sur la base des critères d'indépendance définis par Bank Al-Maghrib, la situation de Monsieur Mohammed Ali Kadiri et a conclu que ce dernier continuait à répondre à ces critères. Le CNR a également examiné la candidature de Madame Nadine Koniski-Ziadé et a proposé au Conseil de Surveillance sa nomination en tant que membre indépendant du Conseil.



Diversité des membres du Conseil

Représentation hommes/femmes



Lors des nominations et/ou renouvellements des membres du Conseil, l'équilibre des compétences nécessaires au sein du Conseil de Surveillance est évalué, en tenant compte de la nécessité d'assurer une meilleure représentation des femmes.

Ainsi, les femmes constituent près de 43 % de l'effectif du Conseil de Surveillance.

Âge – Renouvellement des mandats



L'âge moyen des membres du Conseil au 31 décembre 2024 est de 57 ans. Les statuts de la Banque ne fixent pas de limite d'âge.

La durée du mandat est statutairement fixée à trois (3) années.

En amont des Assemblées générales, le CNR examine la situation des membres du Conseil dont les mandats sont soumis à renouvellement au regard des critères de disponibilité, de compétence et d'honorabilité conformément aux termes de la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilités nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc.

Connaissances et compétences



Pour répondre à ses obligations réglementaires d'évaluation des compétences nécessaires à son bon fonctionnement, le Conseil de Surveillance a adopté, le 27 novembre 2018, une note de procédure définissant sa politique de diversité en matière d'expérience et de profils de ses membres. Cette note de procédure sert de référence au CNR lors de l'évaluation annuelle des membres du Conseil afin de s'assurer que toutes les compétences requises sont présentes au sein du Conseil de Surveillance et dans les proportions définies.

Ainsi, compte tenu des responsabilités du Conseil de Surveillance et de ses trois Comités, et considérant l'ensemble des sujets pouvant être soumis aux membres du Conseil, les connaissances, compétences et expériences collectives du Conseil de Surveillance doivent couvrir les domaines clés de l'activité de la Banque tels qu'énoncés par Bank Al-Maghrib comme les opérations de crédit, les systèmes de paiement, la planification stratégique, l'évaluation de l'efficacité des dispositifs d'un établissement de crédit, la gestion des risques, l'interprétation des informations financières d'un établissement de crédit, la comptabilité et le cadre légal et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire auxquels il a ajouté une exigence de compétence dans les domaines de la responsabilité sociétale et environnementale.

Le questionnaire d'évaluation des compétences des membres du Conseil retient treize domaines de compétences, constitutifs chacun d'expertises jugées indispensables à l'accomplissement des missions du Conseil de Surveillance dans de bonnes conditions. Ledit questionnaire cumule une approche par les connaissances (sur une échelle de quatre niveaux allant de « faible » à « très bonne ») et par l'expérience professionnelle.

Les critères de connaissances et expériences retenus dans la grille d'évaluation sont repris chaque année dans le questionnaire d'évaluation individuelle des membres du Conseil. Cet exercice annuel permet au CNR de s'assurer que les compétences requises sont toujours présentes au sein du Conseil de Surveillance et dans les proportions définies dans sa note de procédure. En mars 2024, cette procédure a fait l'objet d'un examen par le CNR qui a conclu, qu'au regard des évolutions réglementaires, concurrentielles, et commerciales, les critères retenus demeurent pertinents.

Conditions de préparation et d'organisation
des travaux du Conseil de Surveillance



Représentation des membres
du Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre membre du Conseil. Au cours de l'exercice 2024, cette faculté a été utilisée trois fois.



Présidence des séances
du Conseil de Surveillance

Les séances du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance.
Sur les six séances du Conseil de Surveillance tenues au cours de l'exercice 2024, le Conseil de Surveillance a toujours été présidé par le Président du Conseil de Surveillance.



Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les membres du Conseil de participer aux délibérations du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence ou équivalents.
En application des statuts, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par tous moyens équivalents, sauf pour certaines décisions.



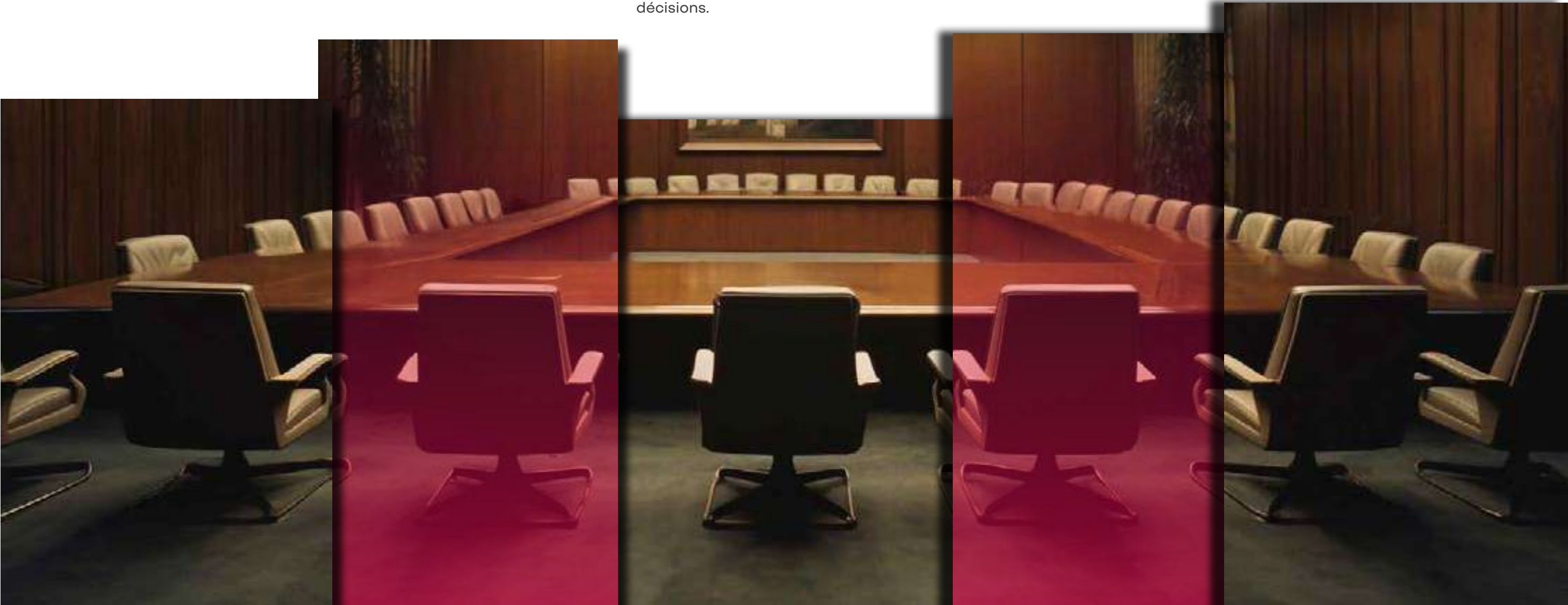
Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 9 décembre 2016; la dernière mise à jour a été opérée le 26 juillet 2024.



Fonctionnement du Conseil
de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.



Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le CNR.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.



COMITÉ des Risques

Le Comité des Risques est composé des trois membres suivants :

- Monsieur Zouhair Chorfi, membre du Conseil
- Madame Nadine Koniski-Ziadé, membre indépendant du Conseil
- Monsieur Karim Chiouar, membre du Conseil

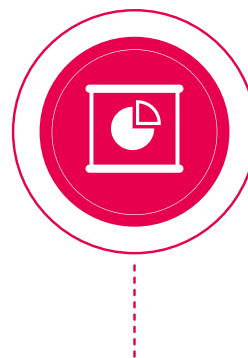
Le Comité des Risques est présidé par Monsieur Zouhair Chorfi.

Fonctionnement du Comité des Risques

Le Comité des Risques se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre.

Missions du Comité des Risques

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité des Risques approuvé par le Conseil de Surveillance en 2016 et ensuite mis à jour en 2017 puis en 2019 pour tenir compte des exigences réglementaires, le Comité des Risques est en charge de conseiller le Conseil de Surveillance en matière de stratégie globale de la Banque, filiales comprises, d'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs, et d'assister le Conseil de Surveillance lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le Responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques.



COMITÉ d'Audit

Le Comité d'Audit est composé des trois membres suivants :

- Monsieur Mohammed Ali Kadiri, membre indépendant du Conseil
- Monsieur Karim Chiouar, membre du Conseil
- Holmarcom Finance Company S.A., membre du Conseil, représentée par Madame Lamiae Kendili

Le Comité d'Audit est présidé par Monsieur Mohammed Ali Kadiri.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'occasion de chaque arrêté des comptes trimestriel, et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

Missions du Comité d'Audit

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité d'Audit, approuvé par le Conseil de Surveillance en 2016 et ensuite mis à jour en 2017 puis en 2019 pour tenir compte des exigences réglementaires, le Comité d'Audit a pour mission générale d'assister le Conseil de Surveillance dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.



COMITÉ de Nomination et de Rémunération (CNR)

Le CNR est composé des trois membres suivants :

- La société AtlantaSanad S.A., membre du Conseil, représentée par Madame Fatima Zahra Bensalah
- Monsieur Mohammed Ali Kadiri, membre indépendant du Conseil
- Monsieur Zouhair Chorfi, membre du Conseil

Le CNR est présidé par la société AtlantaSanad S.A. représentée par Madame Fatima Zahra Bensalah.

Fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération

Le CNR se réunit sur convocation de son Président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par an.

Missions du Comité de Nomination et de Rémunération

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du CNR, mis à jour par le Conseil de Surveillance en 2016, le CNR est chargé de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés et de sélection des membres du Directoire, des mandataires sociaux des filiales de la Banque et des salariés régulés (à savoir, le Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, le Responsable de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne). Il a également pour mission de préparer la politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la Banque et visant à prévenir les conflits d'intérêt et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire, les mandataires sociaux des filiales de la Banque, les salariés régulés suscités et le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque.

Le Directoire

Le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Il présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque. Il arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.



Composition

Aux termes de l'article 14.1 des statuts de la Banque, le Directoire est composé de deux à sept membres nommés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils peuvent être salariés de la Banque.

Au 31 décembre 2024, le Directoire est composé des membres suivants :

Composition du Directoire	Identité	Première élection	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
Président du Directoire	Ali BENKIRANE	Conseil de Surveillance du 06/12/2022	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	AGOA statuant sur les comptes 2026
Membre du Directoire	Saïd JABRANI	Conseil de Surveillance du 07/03/2023	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	AGOA statuant sur les comptes 2026
Membre du Directoire	Younes LAHLOU	Conseil de Surveillance du 07/11/2023	Conseil de Surveillance du 13/06/2024	AGOA statuant sur les comptes 2026
Membre du Directoire	Ali CHORFI	Conseil de Surveillance du 18/09/2024	-	AGOA statuant sur les comptes 2026

L'âge moyen des membres du Directoire au 31 décembre 2024 est de 48 ans.

Parcours des membres du Directoire



Ali BENKIRANE

Président du Directoire

Ali Benkirane a passé près de 20 ans au sein du groupe Société Générale Maroc où il a occupé plusieurs postes de responsabilité entre 2003 et 2018 avant d'être nommé en 2019 Directeur général adjoint en charge de la Business Unit Corporate Banking. En janvier 2022, le périmètre de supervision de Ali Benkirane est étendu aux activités Global Transaction & Payment Services. En mars 2022, il est nommé membre du Directoire de la Société Générale Maroc. En décembre 2022, Ali Benkirane devient Président du Directoire de Crédit du Maroc. Né en 1977, Ali Benkirane est diplômé de l'Ecole Centrale Paris.



Saïd JABRANI

Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale

Saïd Jabrani débute sa carrière dans le conseil et la stratégie. Il intègre en 2008 Bank Of Africa pour occuper des postes au niveau du Marketing et du réseau Retail. Il rejoint BMCI en 2014 où il occupe plusieurs postes dans le réseau, avant d'en assumer la direction en 2016. Saïd Jabrani est nommé en 2020 Directeur du Retail Banking et devient Membre du Comité de Direction avant de rejoindre, en 2022, le siège du groupe BNP Paribas à Paris pour superviser les activités du Retail Banking en Afrique. En mars 2023, Saïd Jabrani rejoint Crédit du Maroc en qualité de Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale. Né en 1982, Saïd Jabrani est diplômé de l'École Centrale de Paris et est titulaire d'un mastère recherche « Mécanique, Aéronautique & Énergie ».



Younes LAHLOU

Membre du Directoire en charge du Fonctionnement

Younes Lahlou commence sa carrière en 1994 dans plusieurs fonctions dans le domaine des Systèmes d'information, d'abord chez Bull Ingénierie France & Bull Maroc, puis Global Network System et chez Omnidata. Il intègre en 2004 la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie en tant que Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information avant de prendre la tête de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial. En 2017, il rejoint le Groupe Banque Populaire en tant que Directeur Général de BP Shore Back et en janvier 2022. Monsieur Younes Lahlou est promu Directeur Exécutif en charge des Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe. En novembre 2023, Younes Lahlou rejoint Crédit du Maroc en qualité de Membre du Directoire en charge du Fonctionnement. Né en 1971, Younes Lahlou est ingénieur d'état, diplômé de l'École Mohammadia d'Ingénieurs et est également titulaire d'un mastère en réseaux informatiques de Centrale Supélec et d'un Executive MBA de l'École des Ponts Paris Tech.



Ali CHORFI

Membre du Directoire en charge du Corporate & Investment Banking

Ali Chorfi débute sa carrière en Audit au sein du cabinet Deloitte & Touche. En 2002, il rejoint le groupe Attijariwafa Bank en tant que Senior Banker Grande Entreprise. En 2008, il est nommé, à Paris, Directeur Corporate d'Attijariwafa Bank Europe et devient membre du Comité de Direction. De retour au Maroc en 2012, Ali Chorfi intègre le Crédit du Maroc en qualité de Directeur des Grandes Entreprises. Il voit son périmètre élargi en 2014, avant d'être promu, en 2020, Directeur Général Adjoint en charge du Corporate Banking. Il a sous sa responsabilité le Coverage Grandes Entreprises et Centres d'Affaires PME, les marchés des capitaux, et la supervision des filiales Crédit du Maroc Leasing & Factoring et Crédit du Maroc Banque Offshore. En septembre 2024, il est nommé Membre du Directoire de Crédit du Maroc. Né en 1975, Ali Chorfi est diplômé de l'école de commerce Solvay de Bruxelles.

Durée des mandats des membres du Directoire

Suite à la refonte en 2024 des statuts, la durée des fonctions des membres du Directoire est passée de quatre à trois ans.

Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il se réunit une fois par mois. Il peut se réunir à tout moment si la situation l'exige.

Rémunération des mandataires sociaux

Rémunération et autres avantages

Politique de rémunération des membres du Conseil

L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence ; le montant est porté aux frais généraux de la Banque. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

L'enveloppe annuelle 2024 des jetons de présence a été fixée par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2024 à un montant brut de 3 500 000 dirhams.

Aux termes de l'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le montant individuel des jetons de présence est fixé par le Conseil de Surveillance sur proposition du CNR. En l'espèce, le montant des jetons de présence comprend une partie fixe quelle que soit la présence et une partie variable, prépondérante, déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. La participation effective aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité.

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exclusion du Président du Conseil de Surveillance au titre de son mandat de Président.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

	2024	2023	2022	2021	2020
Personnes physiques ou résidentes au Maroc	2 530	2 573	1 267	1 275	1 259
Personnes physiques ou morales non résidentes	513	323	465	825	799
MONTANT TOTAL BRUT (en KMAD)	3 043	2 896	1 732	2 100	2 058



Rémunération et autres avantages des membres du Directoire

Crédit du Maroc a mis en place une structure de rémunération basée sur une partie fixe et une partie variable.

La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis sur le périmètre de responsabilité des membres du Directoire.

Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

Au titre de 2024, la rémunération brute annuelle des membres du Directoire s'élève à 16,9 millions de dirhams.

Évolution de la rémunération et de l'encours des crédits des membres du Directoire :

En MMAD	2024	2023	2022	2021	2020
Rémunération brute annuelle	16,9	12,9	16,8	15,1	14,3
Encours de crédit	7,95	3,05	0	0	0

Rémunération brute annuelle (fixe et variable) chargée et versée courant l'année

Activités des organes de gouvernance

Activité du Conseil de Surveillance et de ses Comités Spécialisés en 2024

Activité du Conseil de Surveillance 2024

Au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le Directoire sur la marche de la Banque. Il autorise notamment les investissements majeurs et les cessions partielles ou totales de participations et de biens immobiliers.

Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2024 en vue d'examiner les rapports du Directoire et les sujets relevant du Conseil de Surveillance que lui a présentés le Directoire en application de la Loi 17-95. Le taux d'assiduité aux séances du Conseil de Surveillance a été de 98 % pour des réunions qui ont duré en moyenne trois heures. Ces réunions ont eu lieu les 11 mars, 16 mai, 13 juin, 26 juillet, 18 septembre et le 28 novembre 2024.

Identité	Nombre de réunions du Conseil auxquelles le membre du Conseil aurait dû participer en 2024	Participations aux réunions du Conseil	Assiduité
Mohamed Hassan Bensalah	6	6	100%
Karim Chiouar	6	6	100%
Zouhair Chorfi	6	6	100%
Mohammed Ali Kadiri	6	6	100%
Michel Le Masson ⁽¹⁾	2	2	100%
AtlantaSanad S.A représentée par Fatima Zahra Bensalah	6	6	100%
Holmarcom Finance Company représentée par Lamiae Kendili	6	5	83,33%
Crédit Agricole S.A ⁽¹⁾ représentée par Régis Bezard-Falgas	2	2	100%
Nadine Koniski-Ziadé	5	5	100%

⁽¹⁾ Michel Le Masson et Crédit Agricole S.A. ont démissionné de leur mandat de membre du Conseil en juin 2024.

Les délibérations marquantes du Conseil de Surveillance en 2024 ont concerné :

a) Après analyse par le Comité des Risques

- l'approbation de la politique globale des risques et de la stratégie des risques pour l'année 2024 ;
- l'approbation de la politique financière et des crédits pour l'année 2024 ;
- la validation de la déclaration d'appétence aux risques pour l'année 2024 ;
- l'approbation du plan de redressement de crise interne au titre de l'exercice 2023 ;
- l'approbation du dispositif ICAAP 2023.

b) Après analyse par le Comité d'Audit

- l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels de Crédit du Maroc et du groupe Crédit du Maroc ;
- l'examen de la situation du contrôle périodique ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- le rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne ;
- la validation du rapport annuel sur le contrôle interne (RACI).

c) Après analyse par le CNR

- la nomination d'un nouveau membre du Conseil ;
- la nomination d'un nouveau membre du Directoire et la répartition de leurs tâches ;
- l'examen de la proposition d'ajustement de l'organisation de la Banque ;
- la répartition des jetons de présence à allouer au titre de l'exercice 2023 et ceux à proposer à l'Assemblée générale au titre de l'exercice 2024.

d) Parmi les autres dossiers examinés par le Conseil de Surveillance figurent notamment :

- l'examen des documents préparés par le Directoire en vue de la convocation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle et de l'assemblée générale extraordinaire ;
- l'autorisation de conventions réglementées et la revue du suivi de l'exécution des conventions autorisées dont l'exécution s'est poursuivie en 2023 ;
- la constatation des démissions de Crédit Agricole S.A. et de Monsieur Michel Le Masson de leur mandat de membres du Conseil et de la démission de Monsieur Luc Beiso de son mandat de membre du Directoire ;
- le renouvellement du mandat des membres du Directoire ;
- l'approbation de la création d'un établissement de paiement ;
- l'approbation du règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- l'approbation du projet d'entreprise 2024-2028 dit « CDM Boost ».
- le budget pour l'année 2024 ;
- le point d'avancement du projet « Ocsigen » ;
- l'examen du rapport annuel sur les actifs acquis par voie de dation en paiement ;
- reporting sur la dimension genre ;
- l'autorisation de cession de biens immeubles.

Par ailleurs, le responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques et le responsable de la fonction d'audit interne sont intervenus au Conseil de Surveillance du 11 mars 2024. Cette intervention annuelle est programmée à l'occasion du Conseil de Surveillance qui examine les comptes de l'exercice clos.

Activité du Comité des Risques 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Comité des Risques s'est réuni quatre fois : les 7 mars, 13 mai, le 25 juillet et, en formation conjointe avec le Comité d'Audit, le 25 novembre. En effet, il est apparu opportun que les membres du Comité des Risques et du Comité d'Audit aient, une fois par an, dans certains domaines, et a fortiori dans les domaines où les informations financières et prudentielles sont interconnectées, le même niveau d'information et la possibilité d'en débattre entre eux.

Le taux d'assiduité aux séances du Comité des Risques a été de 100 %.

Identité	Nombre de réunions du Comité des Risques auxquelles chaque membre aurait dû participer en 2024	Participations aux réunions du Comité des Risques	Assiduité
Zouhair Chorfi	4	4	100%
Karim Chiouar	4	4	100%
Crédit Agricole S.A	2	2	100%
Nadine Koniski-Ziadé	3	3	100%

Les travaux du Comité des Risques ont essentiellement porté sur :

- le suivi des précédentes décisions du Comité des Risques ;
- l'examen des risques de marché, financiers, de contreparties, opérationnels ;
- la revue de la politique globale de gestion de risques pour 2024 ;
- le programme d'appétence aux risques ;
- la présentation des ratios réglementaires (taux, liquidité, LCR, coefficient maximum de division des risques) ;
- la revue de la politique financière pour 2024 ;
- le dispositif ICAAP 2023 ;
- l'examen du plan de redressement de crise interne pour 2023 ;
- la situation à l'égard des prestations de services essentielles externalisées (PSEE) et l'état du plan de continuité d'activité (PCA) ;
- le suivi du recouvrement ;
- l'examen annuel des moyens humains et SI alloués aux risques ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Activité du sous-Comité des Risques

Le sous-Comité des Risques se réunit au moins deux fois par an. En 2024, le sous-Comité des Risques s'est tenu le 7 mars et le 25 juillet 2024.

Les travaux du sous-Comité des Risques ont essentiellement porté sur :

- l'état d'avancement de la fenêtre participative Arreda ;
- la revue de la politique de financement de la fenêtre participative Arreda.

Activité du Comité d'Audit en 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois : les 7 mars, 13 mai, le 25 juillet et, en formation conjointe avec le Comité des Risques, le 25 novembre. Le taux d'assiduité des membres en fonction aux séances du Comité d'Audit a été de 100 %.

Identité	Nombre de réunions du Comité d'Audit auxquelles chaque membre aurait dû participer en 2024	Participations aux réunions du Comité d'Audit	Assiduité
Mohammed Ali Kadiri	4	4	100%
Karim Chiouar	4	4	100%
Michel Le Masson	2	2	100%
Holmarcom Finance Company représentée par Lamiae Kendili	4	4	100%

Au cours de l'exercice 2024, les travaux du Comité d'Audit ont essentiellement porté sur :

- le suivi des précédentes décisions du Comité d'Audit ;
- l'arrêté des comptes ;
- l'examen de la situation du contrôle périodique (reporting d'activité et suivi des recommandations) ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et résultats des contrôles ;
- l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- l'examen des risques liés à la conformité et à la sécurité financière ;
- l'examen du RACI 2023 ;
- la validation du plan d'audit annuel 2024.



Activité du sous-Comité d'Audit

Le sous-Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an. En 2024, le sous-Comité d'Audit s'est tenu deux fois : les 7 mars et le 25 juillet 2024.

Les travaux du sous-Comité d'Audit ont essentiellement porté sur :

- l'état d'avancement de la fenêtre participative Arreda ;
- l'actualisation et le suivi du plan de contrôle de la fenêtre participative Arreda.

Activité du CNR en 2024

Le CNR s’est réuni deux fois en 2024 : le 7 mars et le 13 septembre. Le taux d’assiduité aux séances du CNR a été de 100 %.

Identité	Nombre de réunions du CNR auxquelles chaque membre aurait dû participer en 2024	Participations aux réunions du CNR	Assiduité
AtlantaSanad S.A représentée par Fatima Zahra Bensalah	2	2	100%
Mohammed Ali Kadiri	2	2	100%
Zouhair Chorfi	2	2	100%

Au cours de l’exercice 2024, les principaux thèmes abordés par le CNR ont été :

- l’évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance;
- la proposition d’allocation des jetons de présence;
- la proposition de nomination de Madame Nadine Koniski-Ziadé en qualité de membre indépendant du Conseil;
- l’examen de la candidature et de la rémunération de Monsieur Ali Chorfi en qualité de membre du Directoire;
- l’examen de la proposition d’ajustement de l’organisation de Crédit du Maroc;
- l’examen de la rémunération variable 2023 des membres du Directoire.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Chaque année, le Conseil de Surveillance procède à l’évaluation de son fonctionnement et de composition sur la base des réponses apportées à deux questionnaires : l’un sur sa composition, son organisation et son fonctionnement et l’autre sur les connaissances, compétences et expériences des membres du Conseil.

Appréciation de la composition, de l’organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les résultats du questionnaire d’auto-évaluation du fonctionnement du Conseil ont été examinés par le CNR du 27 février 2025 sous la supervision de Monsieur Mohammed Ali Kadiri, membre indépendant, et ont été présentés au Conseil de Surveillance du 17 mars 2025.

L’exercice 2024 confirme l’appréciation globalement positive déjà portée par ses membres lors des éditions précédentes. Il ressort de cet examen, de manière globale et toutes rubriques confondues, que le fonctionnement du Conseil de Surveillance est considéré comme très satisfaisant ou satisfaisant par 92 % des membres du Conseil de Surveillance. Sur les 48 questions, 35 ont obtenu un score de 100 % de notations « satisfaisant » ou « très satisfaisant », dont le climat de travail, la prise en compte des suggestions des membres du Conseil, l’adaptation des ordres du jour aux enjeux de la Banque, la qualité de la relation avec le management, ou encore la qualité et la pertinence du travail effectué par le Secrétaire du Conseil. Les questions suscitant le plus grand nombre de réponse « moyennement satisfaisant » sont de nouveau le délai de transmission du dossier du Conseil et le temps consacré à la stratégie et à la RSE.

L’examen du rôle et des travaux des comités spécialisés confirme également cette dynamique, avec des taux de satisfaction élevés : 95% pour le Comité des Risques, 92% pour le Comité d’Audit et 90% pour le CNR.

Appréciation sur les connaissances, compétences et expérience des membres du Conseil

Sur la base de l’examen par le CNR lors de sa séance du 27 février 2025 et des résultats des dépouillements du questionnaire des compétences individuelles, le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc a constaté que les résultats de la campagne d’évaluation des compétences conduite en 2025 pour l’exercice 2024 met en évidence une très bonne maîtrise des activités bancaires au sein du Conseil de Surveillance. Pour les compétences plus spécialisées, leur maîtrise est assurée en ligne avec les normes établies dans la note de procédure du Conseil.

Formation des membres du Conseil de Surveillance

La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2014 dispose, dans son article 10, que les membres de l’organe d’administration et des comités qui en sont l’émanation doivent disposer, individuellement ou collectivement, de compétences appropriées. Aucune formation n’a été dispensée en 2024. Des formations sont prévues en 2025.



Activité du Directoire en 2024

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Directoire a tenu treize réunions avec un taux de présence de 100 %.

Identité	Nombre de réunions du Directoire auxquelles chaque membre du aurait dû participer en 2024	Participations aux réunions du Directoire	Assiduité
Ali Benkirane	13	13	100%
Luc Beiso ⁽¹⁾	5	5	100%
Saïd Jabrani	13	13	100%
Younes Lahlou	13	13	100%
Ali Chorfi	5	5	100%

⁽¹⁾ Luc Beiso a démissionné de son mandat de membre du Directoire en juin 2024

Les travaux du Directoire ont notamment porté sur :

- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et annuels de l'exercice 2023, des comptes semestriels et trimestriels 2024;
- la proposition d'affectation du résultat 2023;
- la convocation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 juin 2024;
- la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2024;
- l'arrêté des termes (i) du rapport de gestion du Directoire, (ii) du rapport prévu à l'article 119 de la Loi 17-95 et (iii) du texte des projets de résolutions à soumettre à chacune des Assemblées générales ordinaire annuelle et extraordinaire;
- l'arrêté des termes des rapports trimestriels d'activité au Conseil de Surveillance;
- la présentation de la stratégie des risques et de la stratégie globale des risques;
- la présentation de la politique financière et de la politique des crédits;
- la présentation de l'atterrissage 2024; la validation du budget pour l'année 2025;
- le dispositif ICAAP 2023;
- la présentation du plan de redressement de crise interne 2023;
- la définition du projet d'entreprise CDM Boost;
- le rapport ESG pour l'année 2023;
- l'ouverture d'agences bancaires;
- la radiation des créances anciennes;
- la mise à jour des schémas délégataires.



Assemblée Générale et relations avec les actionnaires

Composition de l'Assemblée Générale

Les statuts de Crédit du Maroc stipulent que l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Mode de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la Loi 17-95, l'Assemblée générale est convoquée par le Directoire. À défaut, et en cas d'urgence, l'Assemblée générale peut être également convoquée par :

- les Commissaires aux Comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Directoire et le Conseil de Surveillance;
- le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société;
- le Conseil de Surveillance.

Trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, la Société doit publier, dans un journal d'annonces légales agréé, un avis de réunion et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée par le Directoire.

Cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, les jour, heure et lieu de réunion ainsi que la nature de l'Assemblée ordinaire, extraordinaire ou spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolutions. Toutefois, lorsque la Société ne reçoit aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de la part d'un actionnaire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95, l'avis de réunion susvisé tient lieu d'avis de convocation tel qu'il a été publié. Toutes les Assemblées sont valablement constituées, sans question de délai ni de publicité, si l'unanimité des actionnaires se trouve présente ou représentée.



Conditions d’admission

Tout actionnaire a le droit d’assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d’actions qu’il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation. Pour pouvoir assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales, les actionnaires doivent s’inscrire sur le registre des actions nominatives ou produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d’un établissement dépositaire agréé, avant l’expiration d’un délai de cinq jours précédant la tenue de l’Assemblée.

Conditions d’exercice des droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu’elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Conditions de quorum et de majorité

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l’ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l’ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi 17-95. L’Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu’il est prévu à l’article 26.2 des statuts. Sur deuxième convocation, aucun quorum n’est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l’Assemblée générale ordinaire, les actionnaires qui participent à l’assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions légales et réglementaires. L’Assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l’exercice social. Elle entend notamment le rapport du Directoire et celui des commissaires aux comptes. Elle discute, redresse et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l’affectation des bénéfices. L’Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu’il est prévu à l’article 27.2 des statuts. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l’Assemblée générale extraordinaire, les actionnaires qui participent à l’Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi 17-95. L’Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l’Assemblée générale ordinaire.

Conditions d’acquisition de droits de vote double éventuels

Les statuts de Crédit du Maroc ne prévoient pas d’attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière, tel que régi par les dispositions de la Loi 17-95 (art. 257), demeure applicable.

L’ordre du jour

L’article 21 des statuts de Crédit du Maroc stipule que l’ordre du jour des assemblées est arrêté par l’auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, représentant la proportion du capital social prévue par l’article 117 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée (au moins 5 % du capital social inférieur à 5 millions de dirhams, et 2 % pour le surplus), ont la faculté de requérir l’inscription d’un ou de plusieurs projets de résolutions à l’ordre du jour.

En outre, Crédit du Maroc communique régulièrement avec ses actionnaires par le biais de ses instances de gouvernance et met à leur disposition, notamment sur son site Internet, toutes les informations réglementées telles que les rapports et communiqués financiers ou les présentations des résultats annuels.



Éthique, déontologie et prévention de la corruption

UN PILIER FONDAMENTAL DE LA CONFIANCE DE NOS PARTIES PRENANTES

L'éthique des affaires a toujours été un pilier fondamental de la stratégie de Crédit du Maroc et constitue un axe majeur de sa politique de responsabilité sociétale. En effet, la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme ou encore le respect des sanctions internationales (gel des avoirs et embargo) sont des enjeux de première importance pour Crédit du Maroc.

En 2016, Crédit du Maroc a été la première institution financière marocaine à obtenir la certification BS 10500. En juillet 2017, la Banque obtient la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption (SMAC). Cette certification a été renouvelée en août 2024 et couvre également les filiales Crédit du Maroc International, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Leasing & Factoring et la fenêtre participative, Arreda. En 2023, Crédit du Maroc a adopté un Code de Conduite et Éthique, intégrant les recommandations des meilleurs standards internationaux et les circulaires de Bank Al-Maghrib.

Code de conduite et éthique

Le Groupe Crédit du Maroc (Crédit du Maroc et ses filiales) s'est doté en 2023 d'un Code de conduite et éthique à destination des collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Le document détaille les principes éthiques, les valeurs et les comportements professionnels à respecter vis-à-vis des clients et de l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, fournisseurs et prestataires, représentants de l'État, associations et ONG, actionnaires et investisseurs). Le Code de conduite et éthique a vocation à être un guide pratique – non exhaustif – dans le cadre des activités professionnelles et une aide à la décision. Il s'articule autour de quatre principaux thèmes : « relations avec les clients et les fournisseurs », « social, environnemental et sociétal », « anticorruption » et « protection et réputation du Groupe. »

Politique de lutte contre la corruption

Dans le cadre de la lutte anticorruption, le Groupe Crédit du Maroc a souhaité renforcer son organisation en mettant en place un dispositif de maîtrise des risques de corruption conforme à la réglementation. C'est ainsi qu'il a mis en place son système de management anti-corruption (SMAC), un projet porté au plus haut niveau du groupe.

Crédit du Maroc est par ailleurs soumis à la réglementation relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption (Directive N° 1/W/2022 de Bank Al-Maghrib).

Le Groupe Crédit du Maroc a mis en place des mesures pour lutter contre la corruption (via ses dispositifs de lutte contre le blanchiment, contre la fraude et contre les conflits d'intérêts). Depuis 2012, il dispose d'une procédure et d'un dispositif de formation dédiés pour prémunir ses collaborateurs du risque de corruption.

En 2024, les collaborateurs de Crédit du Maroc ont suivi des modules de formation généraliste et spécifique pour les fonctions les plus exposées, sur la thématique de la lutte contre la corruption.

Système de management anti-corruption

Le système de management anti-corruption repose notamment sur :

- une structure de gouvernance spécifiquement dédiée à la lutte contre la corruption ; le Code de conduite et éthique ;
- une politique anti-corruption et une politique cadeaux et invitations ;
- une cartographie des risques de corruption et un dispositif de maîtrise des risques ;
- un dispositif d'alerte avec un renforcement du mécanisme de protection des individus lançant des alertes via l'intranet pour les salariés de la Banque et pour les clients via le site institutionnel ;
- une évaluation des tiers fournisseurs, prestataires, intermédiaires, candidats au recrutement ou à la mobilité ;
- un plan d'actions garantissant l'amélioration continue ;
- un renforcement des systèmes internes de contrôle, y compris la vérification des comptes, afin de prévenir et de détecter toute tentative de corruption ;
- un programme exhaustif de formation et de sensibilisation destiné à l'ensemble des collaborateurs.

Le déploiement de ce système de management anticorruption permet à la Banque d'évaluer de manière exhaustive les risques de corruption et d'identifier les activités les plus exposées. Il quantifie les risques objectifs et opérationnels, offrant une vision précise de la vulnérabilité de l'organisation face à la corruption. Enfin, il évalue l'efficacité des mécanismes de prévention en place.



La Direction de la Conformité conseille le Directoire et le Conseil de Surveillance sur le respect des différentes obligations légales, réglementaires et administratives, ainsi que sur les impacts des évolutions réglementaires concernant les activités de la Banque. Elle fournit en outre une expertise, des conseils et une assistance aux différentes entités. La Sécurité Financière, au sein de cette Direction, est plus spécifiquement responsable de la mise en œuvre de mesures visant à prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et du suivi du respect des sanctions internationales.

La cartographie des risques de corruption couvre l'ensemble des activités du Groupe, entités et filiales et s'effectue selon la méthodologie du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe Crédit du Maroc. Elle est réalisée par les référents métiers, revue par la conformité et validée par les managers de chaque entité. Elle donne également lieu à l'établissement de plans d'actions et fait l'objet d'une revue régulière, à minima une fois par an ou en cas de changement significatif dans la structure ou les activités du Groupe (nouveaux processus, modifications dans l'organisation, incidents majeurs intervenus dans le Groupe ou sur le marché, contexte réglementaire ou économique...).

Dispositif d'alerte éthique

L'objectif du dispositif d'alerte est de consolider les mesures préventives en permettant à tous les collaborateurs internes et externes, ainsi qu'aux partenaires commerciaux, de rapporter les incidents relevant du cadre défini par la procédure sur le droit d'alerte.

Le droit d'alerte est exercé par les lanceurs d'alerte via l'adresse e-mail « Ethic.Alerts@cdm.ma ».

L'exercice du droit d'alerte permet de signaler des faits pouvant caractériser une violation grave et manifeste des lois, règlements et réglementations, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, un manquement relatif aux obligations définies par les règlements en vigueur ainsi que par le Code de bonne conduite en vigueur.

Tout collaborateur qui, en raison de la gravité des faits ou de pressions subies, ne peut faire remonter son signalement dans le cadre du processus de traitement des dysfonctionnements peut ainsi exercer son droit d'alerte.

En dehors de l'alerte anonyme, l'exercice du droit d'alerte s'effectue dans un environnement de stricte confidentialité qui permet aux lanceurs d'alerte d'exposer les faits tout en protégeant leur identité. La personne signalant des faits bénéficie de la protection du lanceur d'alerte (c'est-à-dire qu'elle ne peut pas faire l'objet de licenciement, de sanctions et/ou de discriminations) dès lors qu'elle agit de manière désintéressée et de bonne foi, que la divulgation du signalement est « nécessaire et proportionnée à la sauvegarde des intérêts en cause » et qu'elle intervient dans le respect des procédures de signalement.

Toutefois, si le lanceur d'alerte enfreint des lois, dissimule des faits, ou s'il n'agit pas de manière désintéressée et surtout de bonne foi, il s'expose à des sanctions et des mesures disciplinaires.

Absence de condamnation pour fraude, de responsabilité dans une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la Banque, aucun des membres du Conseil ni des membres du Directoire, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour crime ou délit prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du Code pénal;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour infraction à la législation des changes;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme;
- n'a été associé en sa qualité d'actionnaire, ou administrateur ou dirigeant à une procédure de règlement amiable, mise sous séquestre, redressement ou liquidation judiciaire;
- n'a fait l'objet d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n° 15-95 formant Code de commerce et qu'il n'a pas été réhabilité;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n° 15-95 formant Code de commerce;
- n'a fait l'objet d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la Loi Bancaire;
- n'a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés;
- n'a fait l'objet d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée.

Déontologie des membres du Conseil et des membres du Directoire et prévention du conflit d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dispose qu'avant d'accepter leurs fonctions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance, doivent prendre connaissance des obligations à leur charge. Ils doivent notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Banque, du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts adoptée par la Banque, conformément aux dispositions de la directive Bank Al-Maghrib n° 1/W/14 du 30 octobre 2014.

À ce titre, tous les membres du Conseil de Surveillance ont signé individuellement une déclaration d'adhésion à la charte de l'administrateur et à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Les membres du Conseil de Surveillance ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 du 30 octobre 2014 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts susvisée.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dispose que les membres du Conseil de Surveillance ont pour devoir de faire part au Président du Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil de Surveillance délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, celui-ci s'abstient de prendre part au vote.

Les membres du Directoire ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 du 30 octobre 2014 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de la Banque.

A la connaissance de la Banque, et sur la base des déclarations faites par les membres du Conseil et les membres du Directoire, il n'existe aucun conflit d'intérêts avéré entre la Banque et les membres du Conseil et/ou les membres du Directoire tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que leurs autres obligations.

Au-delà, dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de Crédit du Maroc, les membres du Conseil et les membres du Directoire qui sont déclarés initiés permanents sur le titre Crédit du Maroc, doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur cette valeur.

Politique d'octroi pour toute demande de crédit

Le Conseil de Surveillance veille à l'application des politiques et des procédures appropriées afin de promouvoir l'intégrité, le devoir de diligence et de loyauté ainsi que la conduite professionnelle des différentes fonctions de l'établissement. Il s'assure dans ce cadre, que l'organe de direction applique des procédures qui interdisent, ou limitent de façon appropriée, les activités, les relations ou les situations susceptibles de porter atteinte à la qualité de la gouvernance, telles que les prêts, notamment aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, à des conditions ne correspondant pas à celles du marché ou à des conditions différentes de celles dont bénéficient tous les employés dans le cadre normal des avantages annexes à la rémunération.

Dans ce sens, la politique d'octroi pour toute demande de crédit effectuée par un membre du Conseil de Surveillance et/ou un membre du Directoire, validée par le Conseil de Surveillance du 16 février 2018, a été mise à jour en 2019 pour intégrer, dans son champ d'application, leurs parties liées.

Les membres du Directoire, en tant que salariés de Crédit du Maroc, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels. L'encours de ces prêts est non significatif.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des résultats des diligences réalisées par le Directeur de la Conformité, en application de la politique d'octroi susvisée, qui n'appellent pas d'observations particulières.

Achats responsables

UNE APPROCHE RSE INTÉGRÉE À TRAVERS TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR

Dans le cadre de son engagement et de sa stratégie ESG, Crédit du Maroc a mis en place une politique d'achats responsables. Ainsi, conformément aux normes de responsabilité sociétale et environnementale internationales, le respect des exigences RSE devient un critère de sélection et d'évaluation des fournisseurs.

Au-delà de ce process, Crédit du Maroc souhaite promouvoir des relations commerciales responsables et construire avec ses fournisseurs et sous-traitants une adhésion commune aux principes RSE.

Désormais, les consultations et appels d'offres fournisseurs de Crédit du Maroc incluent systématiquement un dispositif de scoring RSE. Ce dispositif intègre une évaluation RSE approfondie dans la grille de notation grâce à un questionnaire couvrant différents aspects : Santé, Sécurité et Hygiène, Ethique & Sociétal, Environnement, Sous-traitance et Ressources Humaines.

Audit RSE des fournisseurs

Crédit du Maroc réalise régulièrement des audits RSE de ses fournisseurs en sélectionnant un panel représentatif de l'ensemble de ses partenaires.

Selon le résultat des évaluations et les constats soulevés par ces audits RSE, la Banque peut exiger des plans d'actions spécifiques en réponse aux éventuelles réserves identifiées.

Délais de paiement des fournisseurs

En 2024, afin d'assurer une transparence et un contrôle efficace des délais de paiement, Crédit du Maroc a engagé la digitalisation du processus Achat à travers la mise en place d'une nouvelle solution.

Cette refonte de la comptabilité fournisseur a été accompagné par :

- une revue des processus de traitement ;
- des actions de conduite de changement, de formation et d'accompagnement de tous les acteurs et utilisateurs ;
- une sensibilisation sur les délais de traitement et de la validation des factures ;
- une communication étendue à toutes les entités de la Banque.

Parallèlement, afin de garantir la conformité juridique, Crédit du Maroc a revu les contrats le liant à ses fournisseurs dans le but de les harmoniser avec les dispositions légales relatives à la facturation et aux délais de paiement.

Suivi des réclamations fournisseurs

Le traitement des réclamations fournisseurs est un dispositif opérationnel depuis 2019 au sein de Crédit du Maroc. Les prestataires peuvent adresser leurs réclamations à l'adresse e-mail satisfaction.fournisseur@cdm.ma. Les demandes sont traitées par la Direction de la Comptabilité Fournisseurs, en collaboration avec les parties prenantes internes, conformément à des accords de niveau de service (SLA) bien définis.

En cas de réclamation persistante, le Directeur RSE joue le rôle de médiateur, recevant les retours des prestataires à une adresse dédiée mediateur.fournisseur@cdm.ma. Cette démarche garantit une relation transparente et constructive entre Crédit du Maroc et ses fournisseurs.



La Charte des achats responsables

Crédit du Maroc invite ses fournisseurs et partenaires à adhérer à ses engagements RSE en signant sa charte des achats responsables. Les engagements réciproques de cette charte reposent notamment sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.

Engagements de Crédit du Maroc vis-à-vis de ses fournisseurs

1. Équité, éthique et transparence

Crédit du Maroc s'engage à :

- respecter un processus de sélection équitable des fournisseurs en instaurant les conditions d'une concurrence loyale, d'un traitement équitable dans les procédures de sélection ainsi qu'une absence de discrimination liée aux convictions religieuses, à une appartenance politique ou syndicale ;
- lutter contre toute forme de corruption, active ou passive, et éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt en se conformant aux règles de déontologie ;
- assurer la transparence et le respect des règles relatives aux procédures de sélection en informant clairement et préalablement les soumissionnaires des modalités applicables à toute mise en concurrence.

2. Dépendance réciproque

Crédit du Maroc s'engage à :

- être vigilant vis-à-vis du risque de dépendance réciproque avec ses fournisseurs ;
- mettre en place des mesures de contrôle pour détecter, suivre et minimiser ce risque.

3. Respect des délais de paiement

Crédit du Maroc rappelle l'obligation qu'il a de payer ses fournisseurs conformément à la loi 32-10 sur les délais de paiement et à condition que la prestation ou le bien livré soit conforme au contrat ou au bon de commande.

4. Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

Crédit du Maroc s'engage à établir avec ses fournisseurs une relation de confiance durable, notamment en respectant la stricte confidentialité des informations non publiques qui lui sont communiquées ainsi que les droits de propriété intellectuelle de ses fournisseurs, dans le respect des lois applicables.

5. Fournisseurs de petites et moyennes tailles

Crédit du Maroc s'efforce d'adapter ses pratiques pour faciliter l'ouverture de ses appels d'offres à des entreprises de petites et moyennes tailles.

6. Recours à la médiation

Crédit du Maroc s'engage à proposer à ses fournisseurs le recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat. Dans ce contexte, une boîte générique est créée sous l'adresse suivante : mediateur.fournisseur@ca-cdm.ma

7. Promotion des fournisseurs responsables

Crédit du Maroc s'engage à promouvoir les fournisseurs qui adoptent une attitude proactive soucieuse de l'environnement, ceux qui proposent des solutions contribuant à réduire leur impact environnemental et/ou ceux qui améliorent leur impact social.

Engagements des fournisseurs

1. Environnement

Crédit du Maroc attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- respecter les lois et réglementations en vigueur au Maroc, ainsi que les réglementations internationales applicables au Maroc ;
- maîtriser et/ou minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement, notamment en termes de consommations (eau, énergie et matières premières), d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution (eau, sol, air) et de production de déchets (tri sélectif, recyclage) ;
- sensibiliser leurs employés ou collaborateurs à l'impact de leurs activités sur l'environnement.

2. Droits de l'homme et droit du travail

Crédit du Maroc attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter, quels que soient les pays où ils opèrent, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (éditée par l'ONU -1948) et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment :

- l'interdiction du recours au travail forcé ou obligatoire et aux mauvais traitements de leurs employés ou collaborateurs ;
- l'élimination du travail des enfants : le terme « enfant » désigne ici toute personne en dessous de l'âge minimum légal d'accès à l'emploi au Maroc, sous réserve que l'âge légal soit conforme aux dispositions définies par l'OIT ;
- l'absence de discrimination : aucune distinction, exclusion ou préférence ne doit être fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap ;
- le recours aux personnes en situation de handicap ;
- le respect de la santé et de la sécurité en garantissant des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes à son propre personnel, exempts de tout harcèlement physique, psychologique ou verbal ou toute autre conduite abusive ;
- l'attribution d'un salaire et d'un temps de travail respectant les réglementations des pays où ils exercent, en termes d'heures de travail et de temps de repos ;
- le respect de la liberté syndicale et le droit à communiquer librement avec la direction sur les conditions de travail sans craindre d'être l'objet de harcèlement, de tentatives d'intimidation, de sanctions, de pressions ou de mesures de rétorsion.

3. Éthique des affaires

Crédit du Maroc attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. Celui-ci couvre notamment :

- la lutte contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ;
- l'interdiction de toute forme de pratiques anticoncurrentielles (ententes illicites, abus de position dominante pouvant empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence) ;
- le respect des règles applicables en matière de confidentialité des informations non publiques communiquées par le Crédit du Maroc et de droits de la propriété intellectuelle.

4. Sous-traitance

Crédit du Maroc attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- promouvoir et faire appliquer les principes de cette Charte auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants (dans le cas où celle-ci est autorisée dans le contrat) ;
- mettre en place un processus de suivi leur permettant de prévenir et de gérer tout risque ayant un impact environnemental et/ou social tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

5. Démarche de progrès

Crédit du Maroc attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à mettre en place des plans de progrès au regard de leurs pratiques sociales et environnementales, et les lui communiquer.

6. Suivi de l'application de la Charte

Crédit du Maroc attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- fournir, à tout moment, les pièces justificatives à l'application des principes énoncés ci-dessus et à recevoir des auditeurs (internes ou externes) mandatés par le Crédit du Maroc pour vérifier l'application de la présente Charte ;
- informer Crédit du Maroc dans les plus brefs délais de la découverte en son sein ou de chez l'un de ses sous-traitants de tout manquement aux règles d'éthique mentionnées dans les engagements des fournisseurs.

En adhérant aux principes de la présente Charte, les fournisseurs et sous-traitants de Crédit du Maroc s'engagent à l'accompagner dans le déploiement de sa stratégie RSE et acceptent d'être évalués par Crédit du Maroc sur les principes ci-dessus énoncés faisant l'objet d'un dispositif de contrôle de conformité déclinés dans les procédures de traitement internes.



...

Indicateurs et Annexes





Protocole de reporting

Crédit du Maroc adopte une approche structurée pour la communication de ses données financières, économiques, environnementales et sociales auprès de ses parties prenantes. Cette transparence vise à illustrer nos engagements en matière de gouvernance, nos stratégies de déploiement ainsi que nos indicateurs ESG. Ce rapport intégré couvre l'exercice 2024 et s'appuie sur les normes GRI, reconnues à l'échelle internationale comme le cadre de référence le plus largement utilisé pour le reporting extra-financier. Afin de garantir la pertinence des informations divulguées, une analyse de matérialité a été menée pour identifier et prioriser les enjeux les plus significatifs. Conformément aux exigences réglementaires en matière de reporting ESG, nous poursuivons une démarche proactive visant à structurer et à communiquer nos performances en responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Références au cadre GRI

L'application des principes du reporting GRI constitue un élément fondamental pour assurer la qualité et la fiabilité de notre rapport de durabilité. Ainsi, Crédit du Maroc élabore son reporting en référence avec les normes GRI afin de garantir une transparence et une comparabilité accrues des informations publiées.

Alignement avec les standards internationaux

En complément du cadre GRI, notre démarche s'inscrit dans une perspective plus large en s'alignant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que sur les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre engagement en matière de reporting

Afin d'assurer la cohérence et la continuité de notre approche, nos indicateurs de performance sont suivis sur une période de quatre ans pour mesurer l'évolution et les progrès réalisés.

Les données quantitatives sont collectées et consolidées par les directions compétentes, qui en assurent la cohérence et la fiabilité.

Les méthodes de calcul appliquées sont définies par les responsables des domaines concernés, garantissant ainsi une traçabilité et une précision des indicateurs reportés.

Les résultats consolidés sont ensuite transmis à la Direction RSE, qui est chargée de leur publication dans le cadre du reporting annuel.

Aucun changement significatif n'a été constaté au cours de la période considérée.

Période de reporting et fréquence de publication

Ce rapport couvre l'année fiscale 2024 et fait l'objet d'une publication annuelle.

Contact

Nous restons disponibles pour toute question ou retour concernant notre rapport de durabilité.

Merci d'adresser vos questions, remarques et suggestions à :

Madame Siham GHALEB - Siham.Ghaleb@cdm.ma

Environnement

Thème	Référence GRI	Titre de l'indicateur	Unité de mesure	2024	2023	2022	2021
Gestion de l'eau	GRI 303-5	Consommation d'eau	m³	32 722	30 246	22 813	24 257
Énergie et climat	GRI 302-1	Consommation d'énergie	MWh	6871	6996	4 548	6 599
Mobilité durable	GRI 302-2	Déplacements	KM	332 139	162 232	469 817	369 450
Gestion des ressources	GRI 301-1	Consommation de papier en tonnes	Tonnes	291	161	170	167

Social

Thème	Référence GRI	Titre de l'indicateur	Unité de mesure	2024	2023	2022	2021
Effectif et emploi	GRI 2-7	Nombre total d'employés	Employés	2407	2355	2407	2425
Emploi	GRI 401-1	Taux de Recrutement de nouvelles employées femmes	%	53	55	50	47
		Taux de Recrutement de nouveaux employés hommes	%	47	45	50	53
		Taux de Recrutement de nouvelles employées femmes de moins de 30 ans	%	42	46	41	26
		Taux de Recrutement de nouveaux employés hommes de moins de 30 ans	%	29	26	30	27
		Taux de Recrutement de nouvelles employées femmes de 30 à 50 ans	%	11	8	9	21
		Taux de Recrutement de nouveaux employés hommes de 30 à 50 ans	%	16	18	19	26
		Taux de Recrutement de nouvelles employées femmes de plus de 50 ans	%	1	1	2	1
		Taux de Recrutement de nouveaux employés hommes de plus de 50 ans	%	1	1	1	0
Égalité de rémunération	GRI 405-2	Masse salariale pour la catégorie cadres (KMAD)	KMAD	535.823	509.144	489.316	468.837
		Masse salariale pour la catégorie non-cadres (KMAD)	KMAD	139.615	146.163	142.255	145.329

Thème	Référence GRI	Titre de l'indicateur	Unité de mesure	2024	2023	2022	2021
Formation et développement	GRI 404-1	Nombre total d'heures de formation Nombre de personnes formées en présentiel Nombre de femmes formées en présentiel Nombre de personnes formés en e-learning Nombre de femmes formées en e-learning	Heures Collaborateurs Collaboratrices Collaborateurs Collaboratrices	95 046	75 956	106 814	7 840
Égalité de rémunération	GRI 405-2	Ratio du salaire des femmes par rapport à celui des hommes dans la catégorie COMEX Ratio du salaire des femmes par rapport à celui des hommes dans la catégorie Cercle 1 et Cercle 2 Ratio du salaire des femmes par rapport à celui des hommes dans la catégorie (autres collaborateurs : cadres non managers, employés, gradés)	% % %	90,7 95,3 82,7	91 93 86	90 89 88	100 101 85
Effectif et emploi	GRI 405-2	Nombre de cadres Nombre de cadres femmes Nombre de cadres hommes Nombre d'employés Nombre d'employés femmes Nombre d'employés hommes Nombre de grades Nombre de grades femmes Nombre de grades hommes Nombre Anapec Nombre total d'employés hommes avec contrat CDI Nombre total d'employés femmes avec contrat CDI Nombre total d'employés hommes avec contrat CDD Nombre total d'employés femmes avec contrat CDD Nombre total des cadres COMEX Nombre des femmes du COMEX Nombre total des cadres Cercle 1 & Cercle 2 Nombre de femmes cadres C 1 & C 2 Nombre total des employés relevant du personnel technique et de bureau (cadres, gradés, employés, Anapec)	Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs Employés Employés Employés Employés Cadres Cadres Cadres Cadres Employés	1 297 530 767 101 42 59 1 009 562 447 0 1 273 1 134 0 0 22 4 194 70 2 407	1 208 489 719 116 48 68 1 031 547 484 0 1 271 1 084 0 0 23 5 215 74 2 355	1 208 482 726 125 59 74 1 070 544 526 4 1 326 1 077 2 2 0 0 217 72 2 407	1 208 476 731 133 54 79 1 066 520 546 19 1 356 1 050 6 13 0 0 190 54 2 425
Égalité de genre	GRI 405-1	Nombre des effectifs femmes Nombre des effectifs hommes	Collaboratrices Collaborateurs	1 134 1 273	1 084 1 271	1 079 1 328	1 063 1 362
Ancienneté et fidélisation	GRI 402-1	Nombre de collaborateurs dont l'ancienneté est inférieure à 5 ans Nombre de collaborateurs dont l'ancienneté est comprise entre 5 et 15 ans Nombre de collaborateurs dont l'ancienneté est supérieure à 15 ans	Collaborateurs Collaborateurs Collaborateurs	774 828 805	655 921 779	648 1096 659	622 1234 550

Thème	Référence GRI	Titre de l'indicateur	Unité de mesure	2024	2023	2022	2021
Dialogue social	GRI 402-1 GRI 403-9	Nombre de délégués du personnel Nombre de représentants syndicaux	Délégués de personnel Représentants syndicaux	66 4	66 4	66 4	66 4
Conditions de travail	GRI 403-10	Nombre de jours de grève	Jour(s)	0	0	0	0
Santé et sécurité au travail	GRI 401-3 GRI 401-1	Nombre d'accidents de travail par exercice (hors trajet) Décès liés au travail pour les employés Hommes Décès liés au travail pour les employés Femmes	Nombre Décès Décès	10 0 0	13 0 0	19 0 0	7 0 0
Gestion des carrières	GRI 401-2	Nombre de licenciements	Licenciement(s)	18	16	13	13
Mobilité interne	GRI 401-2 GRI 401-1	Nombre de démissions volontaires pour le COMEX Nombre de démissions de femmes au COMEX Nombre de démissions volontaires pour le C1 et C2 Nombre de démissions de femmes du C1 et C2 Nombre de démissions volontaires (Autres Cadres, employés) Nombre de démissions de femmes (Autres Cadres, employés) Nombre de départs en retraite pour le COMEX Nombre de départs en retraite pour le C1 et C2 Nombre de départs en retraite (Autres Cadres, employés, grades, Anapec)	Démissions Nombre Démissions Nombre Démissions Nombre Départs Départs Départs	1 0 14 301 157 0 5 38	1 0 16 207 104 0 5 29	1 0 6 145 71 0 0 28	1 0 4 112 47 0 4 23
Recrutement	GRI 401-1 GRI 406-1 GRI 405-1	Nombre de recrutements par exercice (par catégorie) Nombre de recrutements de manager COMEX Nombre de recrutements de manager Cercle 1 et Cercle 2 Nombre de recrutements pour le personnel technique et de support (cadres, grades, employés, ANAPEC)	Recrutements Recrutements Recrutements	0 20 458	5 9 226	5 9 191	3 10 115
Relations sociales	GRI 2-30 GRI 404-1	Nombre et nature des litiges sociaux par exercice (collectifs ou individuels) Nombre de litiges sociaux	Litige(s)	33	12	16	13

<i>Norme GRI</i>	<i>Elément d'information</i>	<i>Localisation</i>
GRI 2 Eléments généraux d'information 2021	2-1 Informations organisationnelles	Notre Profil
	2-2 Entités	A propos du Rapport
	2-3 Période, fréquence et point de contact	A propos du Rapport
	2-4 Retraitement des informations	A propos du Rapport
	2-6 Activité et chaîne de valeur	Notre Profil
	2-7 Employés	Indicateurs
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Indicateurs
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gouvernance
	2-15 Conflits d'intérêts	Gouvernance
	2-18 Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
GRI 3 Thèmes pertinents 2021	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Les attentes de nos parties prenantes
	2-30 Négociations collectives	Dialogue social
	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Enjeux pertinents du Crédit du Maroc
GRI 203 Impacts économiques indirects 2016	3-2 Liste des thèmes pertinents	Enjeux pertinents du Crédit du Maroc
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Enjeux environnementaux
	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Enjeux sociétaux
GRI 204 Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Enjeux de gouvernance

<i>Norme GRI</i>	<i>Elément d'information</i>	<i>Localisation</i>
GRI 205 Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption 205-2 Communication/formation sur politiques/procédures anti-corruption	Enjeux de gouvernance Enjeux de gouvernance
GRI 207 Fiscalité 2019	207-1 Approche fiscale 207-3 Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	Charte RSE Les attentes de nos parties prenantes
GRI 301 Matière première 2016	301-2 Matières recyclées utilisées 301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Indicateurs Enjeux environnementaux
GRI 302 Energie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation 302-4 Réduction de la consommation énergétique	Indicateurs Enjeux environnementaux
GRI 303 Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée 303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Enjeux environnementaux Enjeux environnementaux
GRI 305 Emissions 2016	305-1 Emissions directes de GES (champ d'application 1) 305-2 Emissions indirectes de GES (champ d'application 2) 305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) 306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets 306-3 Déchets générés	Indicateurs Indicateurs Indicateurs Enjeux environnementaux Indicateurs
GRI 307 Conformité environnementale 2016	307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Enjeux environnementaux
GRI 308 Evaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux	Enjeux de gouvernance

<i>Norme GRI</i>	<i>Elément d'information</i>	<i>Localisation</i>
GRI 401 Emploi 2016	401-1 Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	Indicateurs
GRI 403 Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail 403-3 Services de santé au travail 403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail 403-9 Accidents du travail 403-10 Maladies liées à un accident du travail	Enjeux sociaux Enjeux sociaux Indicateurs Indicateurs Indicateurs
GRI 404 Formation et éducation 2016	Carrières 404-2 Programmes de mise à niveau des compétences/aide à la transition 404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Enjeux sociaux Enjeux sociaux Indicateurs
GRI 405 Diversité et égalité des chances	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés 405-1 Indicateurs diversité et égalité 405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Enjeux de gouvernance Indicateurs Enjeux sociaux
GRI 407 Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	Enjeux sociaux
GRI 412 Evaluation des droits de l'homme 2016	412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Enjeux sociétaux
GRI 413 GRI 413: Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	Enjeux sociétaux
GRI 414 GRI 414: Evaluation sociale des fournisseurs	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Enjeux de gouvernance

Index AMMC

Ce rapport, adossé aux normes GRI, répond aux exigences de la circulaire 03-19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (« AMMC »).

Divulcation AMMC

Profil, Stratégie et référentiels adoptés
Périmètre Reporting, entités groupe et consolidation
Matérialité
Méthodologie, identification, collecte, traitement, complication, limites et méthodes de calcul
Objectifs et engagements de l'émetteur
Réalisations des objectifs et engagements RSE
Articulation Démarche RSE et stratégie et métier de l'émetteur et Démonstration de l'impact des actions menées sur la performance économique et financière
Conditions de dialogue avec les parties prenantes
Politiques et critère de sélection des parties prenantes (clients, fournisseurs et partenaires...)
Informations environnementales
Activité ayant impact sur l'environnement et chiffres
Politique environnementale, mesure pour limiter impact et normes et objectifs fixés
Litige et poursuite pour problématiques environnementales
Actions et mesures pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux
Mesures de gestion et d'élimination des déchets
Consommation Eau, Énergie, Matières premières...
Recrutement
Rémunération
Gestion de carrières
Formation
Handicapés (emploi et insertion)
Égalité Homme-Femme
Répartition par branche d'activité
Répartition par CT (CDI, CDD, Intérim...)
Répartition par catégorie (Direction, Cadres, Employés...)
Répartition globale par genre
Répartition par ancienneté
Intéressement
Nombre de représentants de personnel

Lien vers le reporting

Notre Profil
A propos du Rapport
Enjeux pertinents du Crédit du Maroc
A propos du Rapport

Stratégie RSE
Stratégie RSE
Indicateurs RSE

Dialogue avec les parties prenantes
Dialogue avec les parties prenantes

Enjeux environnementaux
Enjeux environnementaux

Enjeux environnementaux
Enjeux environnementaux

Enjeux environnementaux
Enjeux environnementaux
Enjeux environnementaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux

Divulgarion AMMC

- Nombre de jours de grève par exercice
- Nombre d'accidents de travail par exercice
- Nombre de licenciements par exercice (par catégorie)
- Nombre de démissions par exercice (par catégorie)
- Nombre de recrutements par exercice (par catégorie)
- Nombre et nature des litiges sociaux par exercice
(collectifs ou individuels)
- Impact économique et social sur riverains ou populations
locales et développement régional : création d'emplois,
investissement dans les domaines de la santé, de la culture,
l'éducation
- Impact des investissements en matière d'infrastructures et
de services publics
- Actions correctives dans des activités à impact négatif
significatif potentiel ou avéré sur les communautés locales
- Gouvernance
- Membres exécutifs et non exécutifs
- Membres indépendants
- Existence de comités spécialisés
- Critères retenus pour la qualification d'administrateurs
d'indépendants
- La parité, et les règles suivies en la matière
- Assiduités aux séances du conseil
- Rémunération des administrateurs
- Rémunération des dirigeants, (stock option, avantages en
nature)
- Relation avec les actionnaires : information communiquées
aux actionnaires
- Processus d'évaluation de la performance de l'instance de
gouvernance par rapport aux thèmes économiques,
environnementaux et sociaux
- Actions engagées pour prévenir la corruption
- Mesures prises en réponse à des incidents de corruption

Lien vers le reporting

Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux
Enjeux sociaux

Enjeux sociétaux

Enjeux sociétaux

Enjeux sociétaux

Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance

Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance

Enjeux de gouvernance

Enjeux de gouvernance

Enjeux de gouvernance
Enjeux de gouvernance



